



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

Vertical text on the left edge of the page, likely bleed-through from the reverse side.

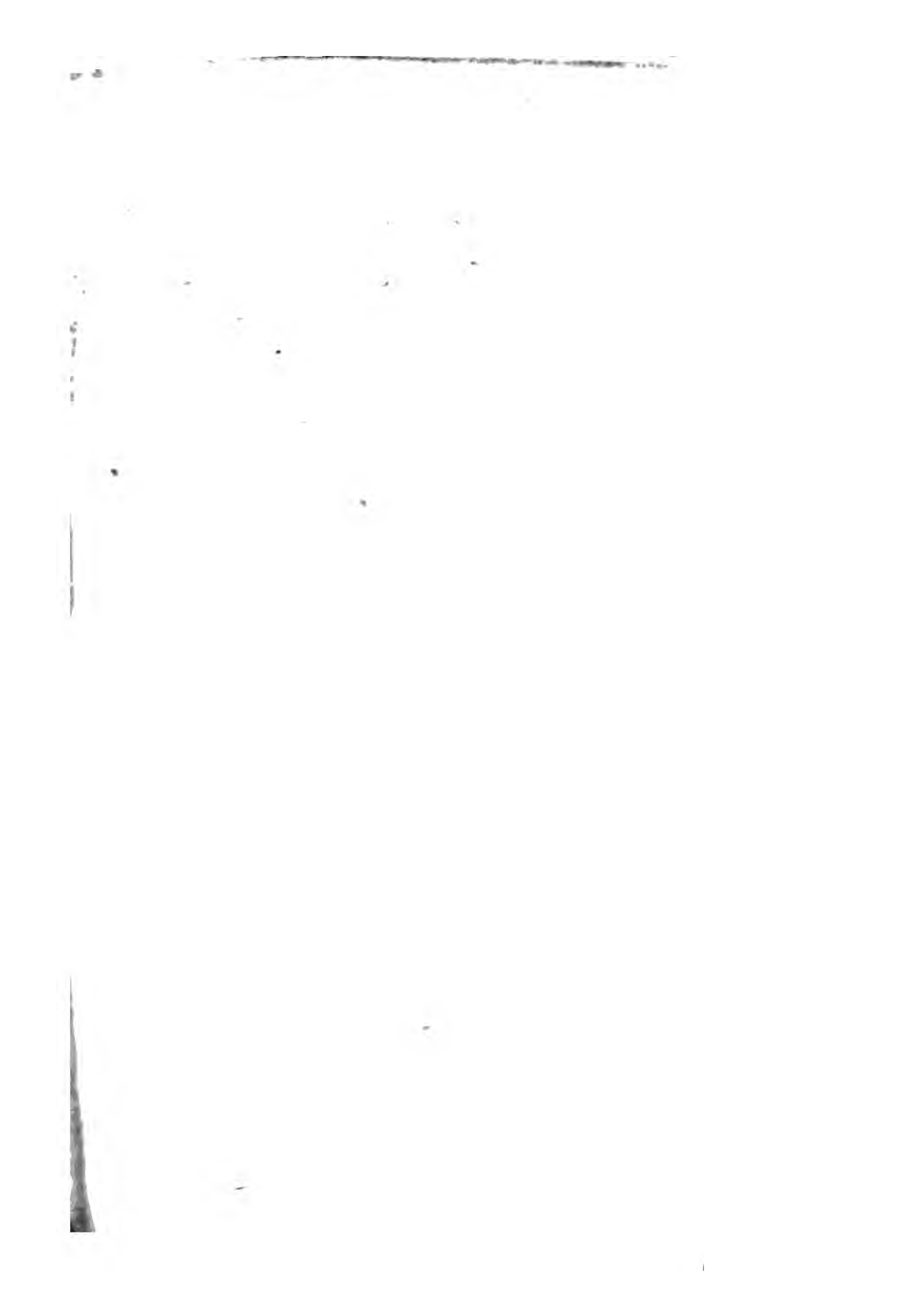
Vertical text on the right edge of the page, likely bleed-through from the reverse side.

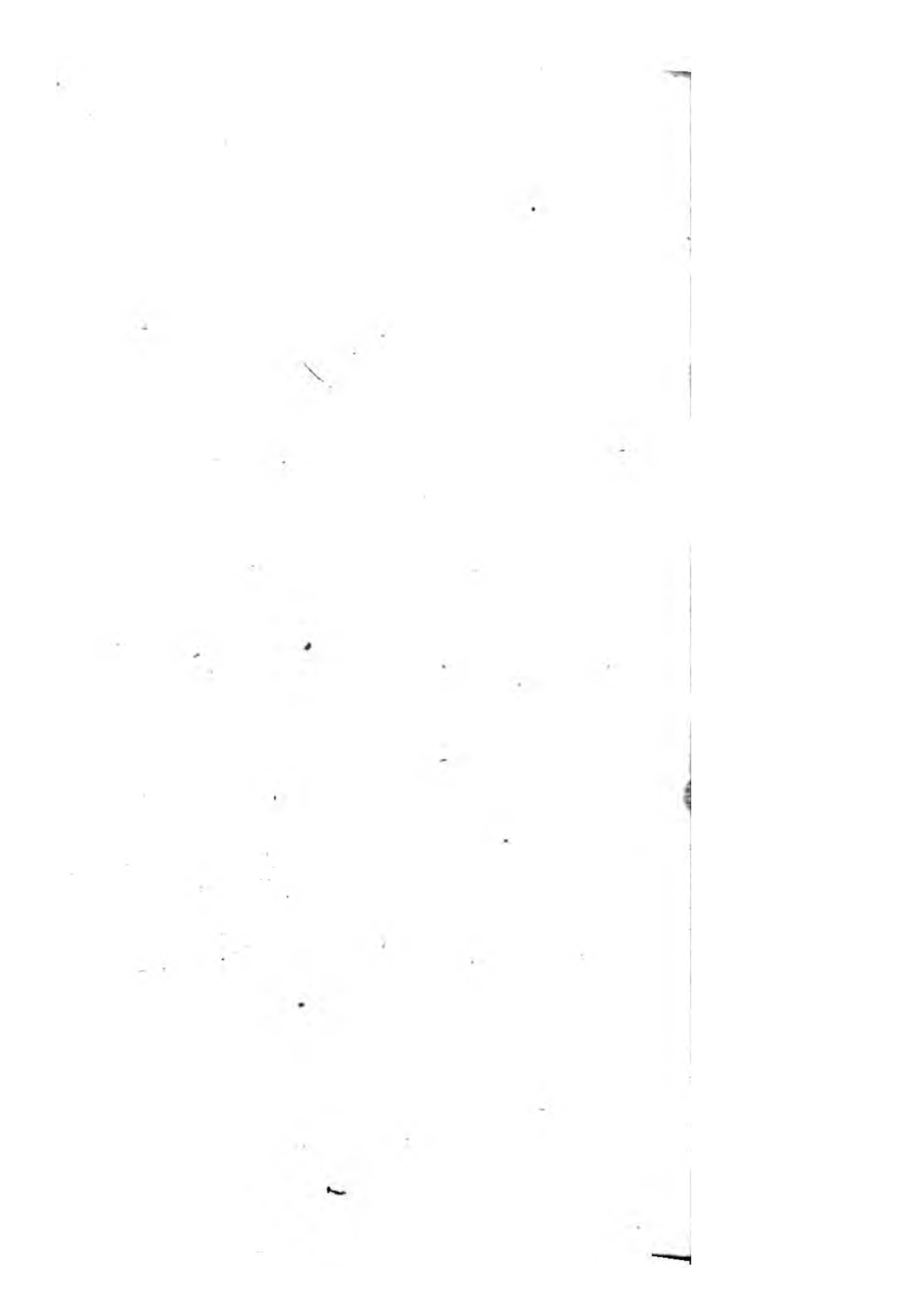
Decorative horizontal border at the bottom of the page featuring a repeating floral or scrollwork motif.

66

Per. 3944 f. 29
20







BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE.

ET
MODERNE.

Pour servir de suite aux
BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XX.
POUR L'ANNEE MDCCXXIII.

Premiere Partie



A AMSTERDAM,
Chez les FRERES WETSTEIN.

M DCC XXIII.

LIVRES NOUVEAUX.

Qui se trouvent

Chez les FRERES WETSTEIN.

- Z**ach. Huberi. Observationes rerum forensium ac Notabilium in suprema frisiorum curia judicatarum. 4.
- J**oh. Cour. Barkhausen de Medicinæ Origine & Progressu Dissertationes. In quibus Medicorum Sectæ Institutiones decreta Hypotheses, præceptiones, &c. ab Initio Medicinæ usque ad nostra Tempora traduntur. 4.
- C**atalogus Librorum Bibliothecæ Illustris ac Almæ Universitatis Illustris & præpotentium Groningæ & Ommelandiæ ordinum secundum Seriem Litterarum digestus novo Supplemento & notitia Librorum Manuscriptorum auctus, fol.
- Les Vies des Hommes Illustres de Plutarque**, Revuës sur les MSS. & traduites en François, avec des Remarques Historiques, & Critiques, avec le Supplement des Comparaisons qui ont été perduës. On y a joint les Têtes que l'on a pû trouver, & une Table générale des Matières, par Mr. Dacier, nouvelle Edition, revuë, corrigée, & augmentée de diverses Notes, par Mr. Dacier lui-même, 9. Tomes. 12.
- Oeuvres diverses de Mr. de Segrais**, 8 2. Tom.
- Introduction à la Connoissance des Antiquitez Romaines**, par Louis Vasslet, 8.
- Triomphe de la Providence, & de la Religion**, où Explication de l'Apocalypse, par Mr. Abbadie. 12.
- Journal du Voyage du Roi à Rheims**. 12.
- Le dégoût du Monde par Maximes**, tirées de l'Ecriture, & des Peres, par Mr. le Noble, nouv. Edition. 12.

T A B L E

DES LIVRES

Contenus dans la 1. Partie du

T O M E X X.

D E L A

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

I. <i>Premier Tome des LXX. Interpretes, selon le MS. d'Alexandrie.</i>	Pag. 1
II. <i>Second Tome des mêmes.</i>	37
III. <i>Vie de Mahomet par Abu'l-Feda, en Arabe & en Latin.</i>	68
IV. <i>L'Innocence de l'Erreur, par Mr. SYKES.</i>	149
V. <i>Défense du Livre précédent, par le même.</i>	161
VI. <i>La Paix de l'Eglise, en s'attachant aux Expressions de l'Ecriture.</i>	165
VII. <i>Lettre à Mr. le Comte de Nottingham, sur la punition des Héretiques.</i>	184
VIII.	

TABLE DES ARTICLES.

VIII. <i>La Souscription des 39. Articles de la Confession de l'Eglise Anglicane examinée.</i>	197
IX. <i>Supplément du même Livre.</i>	208
X. <i>L'Autorité du Clergé, &c.</i>	211
XI. <i>Dissertations & Harangues, touchant le Droit, par M. OTTO.</i>	212
XII. <i>2. Tomes de l'Histoire de l'Academie des Sciences, par Mr. de FONTENELLE.</i>	233
XIII. <i>Logique Latine, de Mr. DE CROUSAZ.</i>	234

FIN

BIBLIOTHEQUE
 ANCIENNE
 ET
 MODERNE.

ARTICLE I.

I. SEPTUAGINTA INTERPRE-
 TUM *Tomus I. continens Octateu-
 chum, quem, ex Antiquissimo Codi-
 ce Alexandrino, accuratè descrip-
 tum, & ope aliorum Exemplarium
 ac Priscorum Scriptorum, præsertim
 verò Hexaplaris Editionis Origenia-
 nae, emendatum atque suppletum,
 additis sæpe Asteriscorum & O-
 belorum signis, summâ curâ edi-
 dit JOANNES ERNESTUS GRA-
 BE S. T. P. A Oxford M. DCC.
 VII. in folio. Il y a deux Alpha-
 beths, & le troisiéme jusqu'à la
 feuille P. inclusivement. Le Titre
 avec la Dédicace, & les Préfaces
 font 13. feuilles. On n'a point
 voulu mettre le nombre des pages*
Tom. XX. P. I. A ap-

apparemment , parce qu'il n'y en a point dans les Anciens MSS. Au moins je n'en puis conjecturer d'autre raison.



Nous parlâmes déjà, dans le XIII. Tome de la *Bibliothèque Choisie*, pag. 388. & suiv. du premier Essai de cet Ouvrage de M. *Grabe*, qui parut l'An M. DCC. V. *in 4.* dans une Lettre adressée à M. le Dr. *Mill*, Editeur du Nouveau Testament, avec les diverses Leçons, qui a paru à Oxford, & ici. L'Auteur avoit alors le dessein de publier seulement le Pentateuque, comme il se trouve dans le MS. d'Alexandrie, qui est dans la Bibliothèque Royale de S. M. B.; parce qu'il s'étoit apperçu que ces Livres s'y trouvent plus corrects, que dans le MS. du Vatican. Mais depuis, il résolut de faire imprimer tous les Livres de l'Ancien Testament, tels qu'ils sont dans le MS. d'Angleterre; que l'on dit être d'Alexandrie, parce que *Cyrille Lucar*, qui avoit été Patriarche d'Alexandrie, le trouva en cette Ville-là, & en fit présent au Roi Charles I. Nous ne répéterons pas ici, ce que nous dûmes alors

alors de la Lettre de M. *Grabe*. Nous avions eu dessein de parler de ce I. Tome, dès qu'il parut ; mais comme on crut alors, que le reste paroîtroit bientôt, & que l'Editeur publieroit des Notes sur tout l'Ouvrage : on crut devoir différer d'en parler, au tems auquel cet Ouvrage complet paroîtroit. Cependant M. *Grabe* publia seulement en M. DCC. IX., non la suite, mais les Pseaumes, le Livre de Job, & les trois Livres de Salomon, pour des raisons qu'il en rend dans la Préface de ce Volume-là ; nous différâmes encore à en parler. Depuis M. *Grabe* étant venu à mourir, l'Ouvrage fut interrompu, jusqu'à ce que quelques habiles gens de l'Université d'Oxford eussent donné le reste ; on n'auroit pu en parler qu'en M. DCC. XX. que le dernier Volume parut. On ne le fit pas encore alors, parce qu'à cause du peu de Commerce, que les Libraires, de cette Ville, ont avec ceux d'Angleterre ; les deux Volumes, qui ont paru après la mort de l'Editeur des deux premiers, ne se trouvoient point à vendre ici, & n'y sont pas même encore.

Ayant donc fait acheter ces deux

Volumes à Londres, j'ai enfin résolu de parler ici de cette Edition des LXX. Interprètes, non avec toute l'étendue, & l'exactitude, qu'on le pourroit faire, dans un Ouvrage Latin; mais assez amplement, pour que ceux, qui entendent tant soit peu ces matières, puissent comprendre quel est l'usage de cette Edition; quoique je sois persuadé, que peu de gens s'en serviront, à cause du peu de personnes, qui s'appliquent à cette sorte d'étude. Il n'y a pas peut-être beaucoup de gens aujourd'hui, qui aient fait plus d'usage que moi de cette Version; pour tâcher, par son moyen, d'entendre mieux l'Ancien Testament, que j'ai traduit tout entier, & commenté, pour la plus grande partie, avec cette Version devant les yeux. J'ai reconnu, que comme il est injuste de la mépriser, sans l'avoir lue, & comparée avec l'Original: il seroit aussi absurde de la supposer fidèle & exacte, sans avoir fait cette même comparaison. Après l'avoir bien examinée, il m'a paru qu'on la censuroit, en bien des passages, sans raison; & qu'il y en avoit beaucoup, où il semble que les Auteurs se sont trompez, sur tout dans les Livres, dont

Ancienne & Moderne. 5

dont le stile n'est pas facile à entendre; comme dans Job, dans les Pseaumes, dans les Livres de Salomon, & dans les Prophetes. Il semble qu'ils ont eu des Exemplaires, qui n'étoient pas corrects, où qu'ils n'ont pas bien pû lire. D'autres fois, la signification des mots ne leur a pas été connue, ou ils n'ont pas bien sù construire les mots; de sorte qu'ils n'ont fait un sens, que par conjecture; ce qui n'est point rare.

Comme ils ont vécu dans un tems, auquel on ne savoit pas enseigner les Langues mortes méthodiquement; il paroît que ce qu'ils ont su de la Langue Hébraïque, ils l'ont su plutôt par la tradition, qui s'étoit conservée parmi les Juifs; que par des voies semblables à celles, par lesquelles on apprend aujourd'hui, parmi nous, le Grec, & le Latin. Il ne paroît pas qu'ils aient eu de Dictionnaire, ou plutôt, on voit qu'ils n'en ont point eu; parce qu'ils ne traduisent pas constamment les mêmes mots, de la même manière; dans les Passages, où ces mots signifient manifestement la même chose, comme on l'a fait voir dans la V. *Question Hieronymienne.* Ils n'ont eu non plus aucune Gram-

maire méthodique , puis qu'ils violent très souvent les règles les plus constantes , & les plus assurées ; comme on le peut voir , sur tout , dans les Livres que nous avons nommez , où ils n'ont souvent aucun égard à la construction ; ainsi que nous l'avons remarqué plusieurs fois , dans les Commentaires , que nous avons composez sur ces Livres. Nous avons aussi prouvé la même chose de S. Jérôme , dans la IV. *Question Hieronymienne*. Ce que l'on a dit de S. Jérôme , on le peut dire des LXX Interprètes , sur tout par rapport aux Règles de la Construction.

Tout cela fait voir clairement , non seulement , que la Version des LXX : n'a pas été inspirée ; mais encore , qu'elle n'a pas été faite par des Grecs , qui eussent les connoissances nécessaires pour cela ; à moins qu'on ne voulût dire , que l'on peut bien traduire un Livre écrit en une Langue morte , sans avoir , ni une Grammaire , ni un Dictionnaire de cette Langue. La seule Tradition ne peut pas suppléer à ce défaut , parce qu'elle ne peut être que très-imparfaite , & très-incertaine. La nature de la chose le montre , & la comparaison
de

Ancienne & Moderne. 7

de la Version des LXX Interprètes, avec l'Hebreu, ne permet pas qu'on en puisse douter.

Il ne faut pas s'imaginer, pour cela, que la Version Grecque, & celle de S. *Jerôme* soient inutiles; premièrement, parce qu'on voit par là que les Juifs, qui vivoient sous l'Empire des Lagides, & des Seleucides, sont d'accord avec les Juifs modernes, touchant la signification de la plupart des mots; ce qui nous fait connoître, que nous savons le véritable sens de ces mots, & par conséquent celui des Ecrivains Sacerz, au moins, dans la plus grande partie de leurs Ecrits. Si nous nous éloignons d'eux, c'est pour des raisons de Grammaire, qu'ils ne savoient que par routine, & que nous possédons, par des Régles.

Secondement, quand il s'agit de Passages obscurs, à cause de quelque mot rare, qui s'y trouve; il vaut mieux suivre les Anciens, que de chercher, sans nécessité, de nouveaux sens; surtout, lors que les Langues Voisines, comme la Chaldaique, ou Syriaque, & l'Arabique, ne nous fournissent aucune signification de ces mots, de laquelle nous puissions nous

aflurer. Il est vrai, que d'habiles gens ont découvert, dans ces derniers tems, par ce moyen-là, la fignification de divers mots, qui leur a été inconnuë. Mais il fe peut faire auffi, que du tems des LXX., comme des autres Interprêtes Grecs, ou de S. Jérôme; les Juifs, qui favoient le Chaldéen, & l'Arabe, aient pû profiter de ces Langues, pour expliquer l'Écriture, comme les Rabbins des derniers fiécles l'ont fait. Auffi y a-t-il eu de très habiles gens, parmi les Interprêtes Chrétiens Modernes; qui ont défendu, par le moyen de ces Langues, divers endroits de la Version des LXX., que l'on cenfuroit mal-à-propos, faute d'avoir fait attention à ces Langues.

Il y a encore d'autres raifons de faire cas des anciennes Versions, que nous indiquerons en peu de mots, en donnant l'Extrait d'une Differtation, par laquelle ce Volume commence. Elle a été compofée par le fameux *Jean Pearson*, Evêque de Chester en Angleterre, qui étoit un très-favant homme, & elle avoit déjà paru au devant d'une Edition des LXX. Intt. publiée à Cambrige. C'est une exhortation à lire, & à étudier
cet-

cette Version avec soin , fondée sur de très-bonnes raisons , comme on le va voir.

I. ELLE est divisée en trois parties. Dans la première, *Pearson* fait voir qu'on a tort de censurer, en divers endroits, cette Version, comme contraire au Texte Hebreu , tel que nous l'avons reçu des Juifs. La seconde partie fait voir, que nous devons l'estimer & d'autant plus la respecter, que les Auteurs du Nouveau Testament s'en sont servis, pour prouver la vérité du Christianisme, contre les Juifs. La troisième représente l'utilité de la Version, dont il s'agit, pour l'intelligence du Nouv. Testament, & pour celle des Peres Grecs & Latins ; que *Pearson* suppose, qu'un Théologien doit aussi lire, & sans doute avec raison, s'il veut se mêler de parler des Sentimens des Anciens. Nôtre Auteur appuye tout cela, par des exemples, dont nous ne rapporterons que quelque peu.

1. Il est dit d'Abraham, Gen. XXV, 8. *qu'il défailloit & qu'il mourut.* Les LXX. ont traduit *καὶ ἐκλείπων ἀπέθανεν*, & *défaillant il mourut.* S. *Jerôme* a traduit simplement, &

mortuus est, ce qui est bien le sens ; mais il ne devoit pas censurer les LXX., en disant, dans ses Questions sur la Genèse (Tom. II. de l'Ed. des Ben. col. 529.) que dans les LXX. on a mal ajouté & *défaillant*, parce qu'il ne convient pas à Abraham de défaillir & de diminuer: *quia non convenit Abrahamæ deficere & imminui*. Nôtre Auteur remarque fort bien, qu'il n'y a rien de *mal ajouté*, ni même d'ajouté, parce que le mot *il défaillit* est dans l'Hebreu. S. Jérôme vouloit apparemment dire, quoi que nôtre Auteur n'en dise rien, que le mot *défaillant* pourroit signifier *défaillant dans la Foi*, & qu'il ne falloit pas ainsi parler de ce Patriarche, qui est le Pere des Croyans. Mais ce mot signifie simplement *expirer, mourir*; comme on le voit par Luc XVI, 9. Il se trouve aussi, en ce même sens, dans l'Economique de *Xenophon*. Mais il y en a beaucoup plus d'exemples, dans la Version des LXX., & dans les Livres Apocryphes; comme on le pourra voir, dans les Concordances de *Trommius*. Gen. XXVI, 17. il est dit qu'Isaac *alla à la Vallée de Gerar*. S. Jérôme, dans ses Questions, dit

dit que, dans l'Hebreu, il n'y a pas *vallée*, mais *torrent*. Cependant le mot Hebreu נַחְחַל signifie autant *une Vallée*, qu'*un Torrent*; comme tout le monde le fait, & comme S. *Ferôme* lui-même ne l'ignoroit pas, ainsi qu'il paroît par sa Version sur l'Hebreu du Ps. ciii, ou civ, selon les Hebreux, v. 10, où il le traduit *Vallée*. Il ajoûte une étrange raison de cette Critique; c'est que *depuis qu'Isaac étoit devenu riche, il ne pouvoit pas demeurer en une Vallée*. On fait que les Vallées sont très-agréables, sur tout dans les Pais chauds; parce qu'on y trouve plus de verdure & de fraîcheur, & qu'elles sont, à cause de cela, plus habitées, que les Hauteurs.

Au verset 19. du même Chapitre, il est dit, que les Serviteurs d'Isaac creusèrent, dans la même *vallée* de Gerar, & qu'ils y trouverent un puits d'eau vive. Là-dessus le même Pere dit, qu'il y a encore ici *vallée*, pour *torrent*, & la raison, qu'il en rapporte; c'est qu'on ne trouve jamais un puits d'eau vive, dans une *vallée*: *Numquam in valle invenitur puteus aquae vivae*. Tout le monde fait le contraire, & il ne l'ignoroit pas, mais

c'étoit l'envie de reprendre les LXX. qui l'aveugloit. Peut-on dire que l'on trouve un puits dans un torrent? Il y a, à la vérité, de l'eau après les pluyes, mais souvent il n'y en a point. Dans le Passage des Pseaumes, qu'on a cité, il est dit, que Dieu *fait sortir des fontaines dans les Vallées*, où le même mot Hebreu se trouve, & S. Jérôme a traduit, sur l'Hebreu: *qui emittis fontes è convallibus*, conformément à la Version des LXX. Il semble que Pearson ait produit ces exemples, & les autres semblables; pour montrer l'iniquité des censures, que S. Jérôme fait à ces Interprètes, & il en produit encore quelques autres; auxquels on en pourroit ajouter bon nombre. Voyez la XIII. Question Hieronymienne.

Il y a des endroits, où les LXX. servent même à confirmer la manière de lire des Massorethes, comme Gen. XIV, 5., au moins pour les Lettres. Il est dit, que divers Princes du delà de l'Euphrate avoient battu quelques Nations soulevées contre eux au deça, & entr'autres les *Zuzéens à Ham*, ВЕНАМ. Les LXX. ont lû, sans changer les consonnes ВАНЕМ, *entre eux*. S. Jérôme lit
au

au contraire BAHOM avec un *Hbeth*. Cependant les Samaritains lisent comme les Massorethes. Il semble que *Pearson* a cru qu'il falloit lire, comme les LXX. & traduire *entr'eux* ou *avec eux*, parce qu'il n'est fait aucune mention d'un lieu nommé *Ham*. Il est vrai, mais il ne faut que lire l'endroit, pour se convaincre, que c'est le nom d'un lieu. S'il n'en est pas parlé ailleurs, il ne faut pas en être surpris; parce que c'est le nom d'un lieu, qui étoit dans le Pais des Hammonites.

2. Comme il est certain que les Evangelistes & les Apôtres citent très-souvent la Version des LXX. Interprètes; cela même doit nous obliger à étudier cette Version, & à montrer que le sens, auquel les Auteurs du N. T. les ont citez, est juste. Ainsi Heb. viii, 9. il est cité un Passage de Jeremie Ch. xxxi, 32., selon la Version des LXX.: *parce qu'ils n'ont pas été constans dans mon Alliance, je les ai aussi négligez.* S. Jerôme a traduit l'Hebreu en ce sens: *ils ont rompu mon alliance, & je les ai dominez.* Ces derniers mots répondent exactement à l'Hebreu, & le Verbe BALTHI ne signifie pas ordinaire-

ment *négliger*, mais *dominer*. *Cappel* & *Grotius* ont crû que les LXX. Interprètes ont lû ici d'autres mots, qui ne sont pas fort différents du mot Hebreu, que l'on a rapporté, & qui répondent mieux au mot Grec, dont ils se sont servis. *Pearson* croit que les LXX. Interprètes ont lû le même mot que nous; qui a signifié autrefois, non seulement *dominer*, mais *négliger*, *mépriser*; signification qu'il a encore dans la Langue Arabe. Ainsi on ne doit pas légèrement condamner cette Version, sur tout lors que les Apôtres l'ont suivie. Cette Maxime est, sans doute, très raisonnable; mais comme les Interprètes Grecs ont souvent traduit plutôt, selon le sens, qu'ils croyoient entrevoir dans l'Hebreu, que selon la signification rigoureuse des mots; je croirois qu'il faut traduire proprement, *parce qu'ils ont rompu mon alliance, je les ai traité en Maître*: c'est-à-dire, avec le même mépris qu'un Maître traite ses Esclaves, & non comme l'on traite des Alliez.

Il y a un Passage remarquable, Heb. x, 38. *Le Juste vivra de sa foi; mais s'il se retire, il ne me sera point agréable.* C'est le sens d'Habacuc

Ch.

Ch. II, 4. selon les LXX. Interprètes, finon que les paroles sont renversées. Le Prophete dit, selon ces Interprètes: *s'il se retire, mon ame ne se plait pas en lui, mais le juste vivra de ma foi.* S. Jérôme dit, sur ce Passage, *le juste vivra de ma foi*, qu'on voit assez pourquoi l'Apôtre s'en sert (Rom. I, 17.), comme l'ont traduit les LXX., & non comme il est en Hebreu: *Il écrivoit, ajoute-t-il, aux Romains, qui n'entendoient pas les Ecritures en Hebreu. Il se mettoit peu en peine des mots, pourvu qu'il fût sûr du sens, & que le présent raisonnement n'y perdît rien. Autrement là où le sens est différent, & autrement exprimé en Hebreu, que dans les LXX., remarquez qu'il se sert des passages, tels qu'il les avoit appris de Gamaliel, Docteur de la Loi.* Pearson remarque, 1. que S. Jérôme lit dans S. Paul, *de ma foi*, au lieu qu'il y a seulement *de foi*, ou *de la foi*, dans les Exemplaires, que nous avons, Grecs, ou Latins: 2. qu'il dit ailleurs, que S. Luc seul se sert des LXX. Interprètes, lors que leurs paroles différent de l'Hebreu; mais qu'il attribué ici la même chose à S. Paul, parce qu'il écrivoit aux Romains,

mains , qui n'entendoient pas l'Hebreu ; comme si les Corinthiens , les Galates , & les Ephesiens l'avoient entendu ! 3. qu'il est encore plus étrange , qu'il dise que S. Paul tire , par tout ailleurs , ses citations de l'Hebreu ; puis qu'il assure qu'on avoit nié que l'Épître aux Hebreux fût de S. Paul , parce qu'en écrivant aux Hebreux , il se sert de témoignages , qui ne se trouvent pas dans les Livres Hebreux : 4. qu'enfin il est étrange qu'il ait cité ce seul passage de l'Épître aux Romains , puis qu'il y en a bien plus , dans l'Épître aux Hebreux , qui ne sont pas conformes à l'Hebreu , comme S. Jérôme l'entendoit. Tout cela marque clairement , que ce Pere ne pensoit pas toujours assez à ce qu'il disoit , & qu'il n'étoit rien moins qu'exact , en ce qu'il avançoit ; comme on croit l'avoir prouvé très-clairement , dans les *Questions Hieronymiennes*.

Dans le Passage d'Habacuc , voici comme il s'exprime : *ecce qui incredulus est , non erit recta animaejus in semet ipso , justus autem in sua fide vivet* : „ Voici , celui qui est incré-
 „ dule . son ame ne sera pas droite
 „ en lui-même ; mais le juste vivra
 „ en

„ en sa foi. Notre Auteur soutient qu'il ne s'agit pas ici d'excuser l'Apôtre, mais qu'il faut défendre la Version des LXX., contre ceux qui l'attaquent. Il fait ici fort bien voir que cette Version est fort étrange, & que le Commentaire de S. Jérôme, n'est rien moins que juste, comme on le pourra voir, dans l'Auteur. Je ne crois néanmoins pas que les LXX. aient bien traduit cet endroit, & il me semble qu'on pourroit mieux traduire: *Celui dont l'esprit est négligent & nullement droit perira; mais le juste vivra par sa foi.* Le mot Hebreu *Haphal* ^{הפיל} signifie, dans la Langue Arabique, *négliger*, comme l'a remarqué le célèbre *Pococke*; dans ses remarques mêlées, sur *la Porte de Moïse*, Ch. III. J'ai ajouté *perira*, à cause de l'opposition des paroles suivantes, où il y a *vivra*. Ceux qui savent combien le Langage figuré des Hebreux est Elliptique: c'est-à-dire, tous ceux qui ont lû le Texte Hebreu, avec attention; ne trouveront point étrange que l'on supplée un mot, sans lequel le sens est tout-à-fait suspendu, & que l'opposition des paroles suivantes indique. Nous le montrerons plus au
long,

long, dans le Commentaire, sur cet endroit d'Habacuc. Le favant *Pearson*, qui me paroît avoir trop panché du côté de ceux, qui ont eu trop bonne opinion de la Version des LXX., tâche de défendre celui ci, comme il peut; mais assurément il n'a pas assez pris garde à la construction des mots du Texte Hebreu; non plus que les LXX. & S. *Jerôme*.

Il conclut néanmoins que, „ quoi
 „ qu'il en soit, puis que les Au-
 „ teurs du Nouveau Testament, con-
 „ duits par le S. Esprit, citent l'An-
 „ cien Testament, dans les termes
 „ des LXX., il ne faut pas tant excu-
 „ ser les Evangelistes & les Apôtres,
 „ en cela, ce qui est trop peu; mais
 „ qu'il faut voir si le Texte Hebreu
 „ ne peut point recevoir leur inter-
 „ prétation; afin qu'on apprenne à
 „ mieux entendre l'Ancien & le N.
 „ Testament, & que l'on établisse
 „ mieux l'Autorité du Nouveau. Il
 est bien certain que les Apôtres ont
 été éclairés & conduits par le S.
 Esprit; mais rien n'empêche que cet
 Esprit ne se soit accommodé à cer-
 taines opinions, qui ne faisoient a-
 lors aucun tort à la Religion Chré-
 tienne,

tienne, & qui étoient reçues communément. Telle étoit l'opinion des Juifs Hellenistes, que la Version Greque, que l'on nomme *des Septante*, étoit une bonne Version; comme on peut s'en assurer, par *Philon* & par *Joseph*. Posé que cette opinion fût non seulement reçue, comme elle l'étoit en effet; mais encore que cette Version soit bonne, pour le gros; c'est-à-dire, qu'elle contienne l'Histoire & la Religion Judaïque en général, & en particulier le sens des Auteurs Sacrez, dans la plupart de leurs discours, comme on n'en peut pas douter; on ne fait point de tort à la sagesse des Apôtres, en disant qu'ils ont eu cette condescendance, pour les Juifs Hellenistes, que d'employer cette Version, pour appuyer la Doctrine Chrétienne. En effet les Auteurs du Nouveau Testament s'en sont servis, pour cela; sans éplucher trop la force des termes Hebreux, ni se piquer de raisonner là-dessus, comme font les Critiques Modernes. Tout le monde fait de quelle manière les Juifs Hellenistes se servoient de cette Version, par l'exemple de *Philon*. On ne pouvoit pas trouver
à

à redire , parmi les Juifs , que les premiers Auteurs Chrétiens en fissent autant ; où plutôt qu'ils usassent , avec beaucoup de sobriété , de la manière ordinaire , en ces siècles là , de citer l'Écriture. Ainsi il me semble qu'il ne faut point nous donner trop de fatigue , pour concilier les LXX. Interprètes avec le Texte Hebreu. Je doute fort que nous y puissions réussir , & il ne faut nullement se donner tant de peine , pour faire répondre les Citations Apostoliques au Texte Hebreu. On ne doit pas chercher ce qui seroit commode , s'il étoit vrai , ni tâcher de le faire paroître tel. Il faut bâtir sur les choses , telles qu'elles sont , & non sur un Système imaginaire , contraire aux choses mêmes , quoi que conforme à nos souhaits.

3. *Pearson* dit néanmoins , avec raison , que la Version des LXX. est très-utile & même nécessaire , pour expliquer comme il faut & pour bien entendre le Nouveau Testament ; à cause des Hébraïsmes , & des expressions singulières que l'on y trouve & que l'on voit aussi dans les Ecrits des Évangelistes & des Apôtres. On fait bien , par exemple , ce que veulent dire en général les mots de *chair* & *d'esprit*,

d'*esprit*, ou pour mieux parler les mots de σαρκὶς & de πνεῦμα; mais quand on feuilleteroit tous les Auteurs Grecs, on ne sauroit entendre quantité d'endroits, où ces mots se trouvent, parce qu'ils ont un sens, qui est particulier aux mots Hebreux BASAR & ROUAHH, auxquels ces deux mots Grecs répondent. Le mot qui répond à celui de *chair* signifie, outre ce qu'on entend ordinairement par-là, la nature humaine, par opposition à celle des Etres superieurs, sa dépravation, & sa foiblesse. Le mot d'*esprit* est encore bien plus équivoque, comme on l'a fait voir dans l'*Art de la Critique*, P. 2. S. I. c. V, 16. & suiv., & les Hebreux, & les Juifs Hellenistes seuls pouvoient autrefois entendre ce qu'ils veulent dire, par l'usage de l'Ancien Testament. Il est vrai, que quand on n'auroit point la Version des LXX., on ne laisseroit pas de tirer les mêmes lumières de la comparaison immédiate du Grec du Nouveau Testament avec l'Hebreu du Vieux. Mais quoi qu'il en soit, on voit bien que le stile Grec de ces deux Livres est le même, & il est certain qu'on peut éclaircir l'un par l'autre, comme les plus habiles

In-

Interprètes l'ont montré depuis long-tems.

Comme les Théologiens Chrétiens doivent lire, non seulement l'Écriture Sainte, mais encore les Peres de l'Église; pour les bien entendre, il faut nécessairement être accoûtumé au stile des Septante; parce que les Peres Grecs & Latins en ont emprunté une infinité de manières de parler, & y font de perpetuelles allusions; comme nôtre Auteur le fait voir par plusieurs exemples; & que l'on comprendra encore mieux, en s'appliquant à la lecture de l'Antiquité Chrétienne. Mais, par malheur c'est une étude, à laquelle on s'applique très-peu aujourd'hui, soit parce qu'on ne fait pas assez de Grec & de Latin pour cela; soit que l'on aime mieux lire les anciens Auteurs des Payens que ceux des Chrétiens; sans penser qu'il est honteux d'étudier la Théologie ridicule des Payens, & d'ignorer celle des Chrétiens des premiers Siècles. Notre Auteur montre aussi fort bien que, sans avoir lû les LXX. Interprètes, on ne peut pas entendre plusieurs mots qui en sont tirez dans les Anciens Lexicographes, comme *Hesychius* & *Suidas*. Le premier

mier a mis en un endroit Σόρ, τυρός, qu'on a expliqué: *Soor, un fromage.* Il falloit mettre Σὸρ, Τύρος, *Sor, Tyrus*, car les Hebreux nomment Tyr T S O R, d'où les Grecs ont retranché le T & ont mis S O R, comme l'Auteur le fait voir. Il rapporte encore d'autres exemples indubitables. J'en mettrai un de *Suidas*, que j'ai rencontré, en cherchant autre chose, & où il y a: Κειοτάφια, τινὰ ἤσαν ἐλισσόμενα, ὡς τύπος νεκρῶ, μὴ ἔχοντα νεκρὸν. *Cenotaphes, c'étoient certaines choses enveloppées, comme la figure d'un mort, & qui ne renfermoient point de mort.* Il est certain qu'on appelloit en Grec *Cenotaphes*, des tombeaux vuides, que l'on dressoit à ceux, dont on n'avoit pas pu trouver le corps; comme à ceux qui étoient peris en Mer, ou morts en quelque lieu qu'on ne savoit pas, ou dont le corps étoit enseveli ailleurs. Voyez *Kirchman*, des Funerailles des Romains Liv. III. c. 27. Mais ici il ne s'agit de rien de semblable; il s'agit d'un mot, qui se trouve dans la Version des LXX. 1. Sam. XIX, 13., où il est dit que Michal, Femme de David, pour faire accroire à ceux qui avoient été envoyez, par Saül, pour le prendre, qu'il

qu'il étoit au lit & malade, avoit pris la figure d'un homme, qui est nommé *Theraphim*, nom de certaines petites figures des Faux Dieux; & qu'elle avoit mis au chevet des peaux de Chevres, & couvert le tout; après quoi elle dit que c'étoit son Epoux, qui dormoit. Les LXX. Interprètes ont traduit le mot *Theraphim*, par *Cenotaphes*, dont j'ai tâché de rendre raison, dans mon Commentaire sur ce Passage. *Bochart* ne prenant pas garde que Samuel dit que Michal avoit couvert d'un habit cette figure, à quoi *Suidas* fait allusion, en disant que les *Cenotaphes*, dont il s'agit là, dans les LXX. étoient de certaines choses enveloppées; a voulu qu'on changeât *ἐλισσόμενα*, en *πλασόμενα*, figurées; quoi que les *Theraphes*, pour parler ainsi, se cachassent quelquefois sous des couvertures, comme il paroît par Gen. xxxi, 34. Il jugeoit que s'agissant de Statuës, il falloit qu'elles fussent figurées. Voyez son *Hierozoicon* P. I. Liv. II. c. 51. *M. Kuster*, en publiant *Suidas*, regarda seulement *Bochart*, & approuva sa correction. S'il avoit jetté les yeux sur l'endroit de Samuel, il auroit vû facilement pourquoi *Suidas* avoit

avoit dit que ce qu'il nomme *Cenotaphes* étoit certaines choses enveloppées, & il n'y auroit rien voulu changer. Il paroît par-là, que *Pearson* a bien eu raison de dire, que pour bien entendre *Hesychius* & *Suidas*, il falloit être versé, dans la lecture des LXX.

Comme les Exemplaires Manuscrits de leur Version, qui sont venus jusqu'à nous, varient fort entre eux, *Pearson* souhaitoit que quelcun prît la peine de les collationner ensemble, & avec les Citations des Septante, que l'on trouve dans *Philon*, dans *Joseph*, dans les plus Anciens Peres & dans les Vieux Lexicographes; surquoi on en pourroit donner une Edition plus pure, que celles que nous avons. Il souhaitoit qu'*Isaac Vossius*, grand Défenseur de cette Version, achevât cet Ouvrage & qu'il le publiât. Mais c'étoit une entreprise, qui demandoit un travail infini, une très-grande attention & une patience à toute épreuve; qualitez qu'*Isaac Vossius* ne paroît pas avoir eûs; non plus que l'art de douter, quand il faut, car il étoit de beaucoup trop décisif.

Feu M. *Grabe* avoit ces bonnes

qualitez , comme il paroît , par le premier & par le dernier Volume de cette Edition des Septante , qu'il a donnez au Public. Il feroit à souhaiter qu'il eût pu publier le tout , & y joindre ses Remarques. Mais il y a bien de l'apparence que la peine , qu'il avoit prise , pour donner au Public les Volumes qu'il a publiez , a abrégé ses jours.

Il a ajoûté , à la fin de la Dissertation de *Pearson*, un Passage remarquable de *Zwingle*, Réformateur de Zurich , tiré de la Préface de son explication d'Esaië , où il dit „ qu'il y a „ une infinité de passages , dans lesquels „ on voit manifestement que „ les Septante ont lû d'une autre manière , & ponctué autrement que „ les Juifs , & mieux que les Rabbins n'ont fait , depuis ce tems. „ C'est , dit-il , ce que savent très-bien ceux , qui ont conféré cette „ Version avec l'Hebreu.

Zwingle dit encore , un peu plus bas , „ que puis que les Septante ont „ traduit les Livres Sacrez mille ans „ entiers , avant que les Rabbins eussent composé leur Grammaire ; il „ est clair qu'on leur doit plus ajoûter de foi ; d'où vient que les anciens „

ciens

„ ciens Théologiens les ont si fort
„ louez. Préférez donc, *continuë-t-*
„ *il*, la Version des Septante à toutes
„ les autres, & la sâchez bien, à cau-
„ se de la dissemblance. J'entens
„ par-là deux choses; c'est que les
„ Septante ont fait leur Version deux-
„ cents ans avant Jesus-Christ, au-
„ quel tems les Juifs avoient bien
„ perdu, en grande partie, la con-
„ noissance de leur Langue, mais
„ non pas entièrement. C'est ce qui
„ fit que quelques-uns traduisirent
„ très-bien la partie (*de l'Ecriture*)
„ qu'on leur confia, ou qu'ils eu-
„ rent par le sort, comme ceux qui
„ traduisirent les Livres de Moïse;
„ & qu'il y en eut d'autres, qui se
„ tromperent souvent, par rapport
„ au tems d'Esaië, qui avoit été très-
„ savant, & par rapport à la proprié-
„ té de la Langue Greque. Ce bon
„ homme pouvoit peut-être la chose un
„ peu trop loin, & alloit au-delà de ses
„ lumieres; mais il avoit raison, à plu-
„ sieurs égards.

II. APRÈS cela viennent les Pro-
legomenes de M. Grabe, où il dé-
crit dans le Ch. I. r. le MS. d'Ale-
xandrie, & fait voir, qu'il est préféré-
able au MS. du Vatican, sur tout

par rapport aux huit premiers Livres de l'Ancien Testament, qui sont contenus dans ce I. Tome. On ne peut entrer en aucun détail de tout cela, où l'Auteur s'est rendu obscur, & fatigant, par trop d'exactitude. Ceux, qui auront besoin de s'en instruire à fonds, n'ont qu'à recourir à l'Original. *Cyrille* écrivit sur un papier, dont il accompagna le présent de ce MS. qu'il envoya à Charles I. que l'on tenoit par tradition que ce Volume avoit été écrit, par la main de *Thecle*, Dame de qualité Egyptienne, il y avoit treize-cents ans, un peu après le I. Concile de Nicée, & que le nom de *Thecle* étoit écrit à la fin; mais que le Christianisme ayant été éteint en Egypte, par les Mahométans; ils en avoient usé de la même manière, envers leurs Livres, & déchiré le nom de *Thecle*. Il est certain que le caractère de ce MS. n'est guère inférieur à ce tems-là, puis qu'il est écrit tout entier en Lettres Capitales, & sans distinction de mots, comme on le voit par l'échantillon que *M. Grabe* en donne, tiré du Ch. ix. de l'Exode Vers. 30, jusqu'au 37., où se trouvent toutes les Lettres de l'Alphabeth. Si on compare ce caractère-

raçtere avec les plus anciens, que le P. de *Montfaucon* ait produits, dans sa *Paléographie Greque*; on verra facilement que ceux-ci sont assurément très-anciens. Pour la Tradition de *Thecle*, elle est fort incertaine, quoi que l'Auteur ait trouvé une Dévote du IV. Siecle, qui se nommoit ainsi. L'Orthographe en est aussi particuliere, puis que les Lettres ε & αι, η, υ, ει, , οι, ω & ο, & quelquefois υ & ς; αι, & ει, α & ε se trouvent confondus, & qu'il y a divers mots écrits contre l'Analogie de la Langue, telle qu'elle a été fixée par les Grammairiens. Il n'y paroît ni Esprits, ni Accens, pour la plûpart du tems, au moins de la premiere main; car il y a eu une main plus récente, qui a mis les Esprits & les Accents aux premiers Chapitres de la Genese. Il n'y a point non plus de distinction de Chapitres, sinon en quelques endroits. Il paroît avoir été collationné, par le Copiste, ou par un autre Contemporain, avec quelque Exemplaire, & suppléé quelquefois à la marge, quand il s'est trouvé qu'il y avoit quelque chose d'omis. Mais il y a d'autres mains plus récentes, qui ont, avec un canif, raclé le parchemin sur des Versets tous en-

tiers, pour y écrire autre chose ; ou qui ont écrit cinq ou six lignes, avec de l'encre nouvelle, en quelques endroits, où le tems les avoit effacées ; mais il ne laisse pas d'y avoir des lacunes, que l'Auteur marque. Le MS. du Vatican a été encore plus maltraité, par les Copistes & par le tems ; comme l'Auteur le montre en détail. Il seroit à souhaiter que quelque Savant Romain fit, en faveur du MS. du Vatican, la même chose, que M. *Grabe* a faite pour celui de Londres ; on en pourroit mieux juger. Il est surprenant que, depuis le tems de Sixte V. qui avoit assurément de la grandeur d'Ame ; il ne se soit fait presque rien de considérable à Rome, en matière d'Editions des Anciens ; quoi qu'il n'y ait aucun lieu, où il y ait plus de MSS. qu'en cette Ville-là.

2. Dans le Ch. 2. l'Auteur traite de la méthode, dont il a imprimé le MS. d'Alexandrie. Dès que cet Exemplaire fut venu du Levant à Londres, on pensa à l'imprimer, & l'on donna ordre à *Patrik Yong*, Bibliothecaire du Roi, d'y travailler ; mais comme il en eut fait un Essai plein de changemens, & où il mé-

loit.

loit le MS. Romain, avec celui de Londres, ce dessein échoüa. Sous le règne de Charles II. on y voulut employer le Dr. *Smith*, mais les dépenses qu'il falloit faire pour cela & d'autres accidents empêcherent que cela ne réussit.

Enfin, M. *Grabe* entreprit cette édition, un peu après que la Reine Anne eut commencé à régner. Comme il ne favoit pas encore bien la différence, qu'il y a entre le MS. de Rome, & celui de Londres, il avoit pensé à rimprimer l'Édition de Rome; en suppléant, ou redressant cette Edition, par le MS. d'Angleterre. Mais ayant reconnu que celui de Londres étoit meilleur, il se résolut de le publier.

On auroit pu dire que cela n'étoit pas nécessaire, puis qu'on en avoit déjà fait imprimer les Varietez, dans la Polyglotte d'Angleterre. Mais il répond qu'outre que ces Volumes de la Polyglotte ne sont pas faciles à manier, à cause de leur grosseur; on n'y peut pas facilement lire de suite ce qu'il y a dans le MS. d'Alexandrie, vû la quantité des Varietez; comme on le peut voir, particulièrement dans le Livre des Juges. Ou-

tre cela, lors qu'il y a des transpositions de Chapitres & de Versets, comme au Ch. IV. & suiv. du I. Liv. des Rois, on ne pourroit suivre qu'avec peine cet Exemplaire. Mais la principale raison est, que ses manieres de lire n'ont pas été bien rapportées; soit par la faute des Imprimeurs, soit par celle du Docteur *Huifs*, qui ne les avoit pas copiées assez correctement. Pour en convaincre le Lecteur, il en rapporte un grand nombre, sur les huit premiers Livres de la Bible; ou depuis la Genese, jusqu'à Ruth. Elles ne sont pas, à la vérité, pour la plûpart, d'importance; mais quand il s'agit de ces sortes de choses, il faut tout rapporter, & en laisser le jugement aux Lecteurs.

On voit ici le MS Alexandrin imprimé en beaux & gros caracteres, si on en excepte les Supplémens & les Corrections, qu'on a fait imprimer en plus petits caracteres; en rejetant à la marge les manieres de lire fautive; sur quoi il faut remarquer que ce ne sont que des fautes, dont on ne peut pas douter, & non de ces fautes, que l'on peut en quelque maniere défendre; qu'il ne faut pas légèrement corriger. L'Auteur en met

ici

ici la liste, avec des remarques sur la maniere vicieuse, dont divers mots ont été orthographiez dans son MS.

On a aussi ajouté ici les Asterisques d'*Origene*, au devant des mots, qu'il y avoit ajoûtez, & qu'il avoit tirez d'autres Versions, afin que le Texte de la Bible parût complet. Mais on ne les a pas mis, lors qu'ils étoient superflus; comme lors qu'il ne manquoit rien, ou lors qu'ils étoient devant la particule *ον*, mise pour *ΕΤΗ*, marque de l'accusatif; ce qui avoit été tiré d'*Aquila*, en quelques endroits. L'Editeur a mis aussi les *Obeles*, les *Lemniques* & les *Hypolemniques*, lors qu'il les a trouvez bien placez, selon les vuës d'*Origene*.

Il a aussi eu soin de mettre les lettres, que la longueur du tems avoit effacées, dans le MS. d'*Alexandrie*, avec les Esprits & les Accens, qui n'y étoient point, de distinguer les Chapitres & les Versets, qui ne le sont point, dans l'*Original*; en quoi il a suivi le Texte *Hebreu*, excepté dans les endroits, où la construction *Grecque* demandoit qu'on les changeât; ou les endroits, où les *Copistes Juifs* avoient mal à propos séparé ce qui devoit être joint. Mais

il y a d'autres endroits, où il a suivi les anciennes distinctions Grecques, quoi qu'elles ne fussent pas justes; parce qu'on trouvoit qu'*Origene* les avoit suivies.

Dans le MS. d'Alexandrie, les Cantiques de Moïse, Exod. xv. & Deut. xxxii. aussi-bien que celui de Débora, & de Baruc, Jud. v. étoient coupez en petites lignes, comme si c'étoient des Vers. Mais comme ils se trouvoient mieux disposez à la fin des Pseaumes, il s'est contenté de les mettre ainsi, en ce dernier endroit, & les a mis en longues lignes dans ce I. Volume.

3. Le Chapitre suivant contient une liste des diverses Editions, & des autres MSS., dont l'Auteur s'est servi dans cette Edition. Il a dû rendre raison de tout cela, & les Curieux de cette sorte de choses lui en devront savoir bon gré; mais ce détail, presque *superstitieux*, s'il faut parler ainsi, ne doit pas entrer dans nôtre Extrait.

4. Enfin, M. *Grabe* donne la liste des Passages qu'il a corrigez, par conjecture, dans ce Volume, ou qu'il faudroit corriger; avec quelques Remarques, sur les conjectures
des

dés autres. Mais il lui faut rendre témoignage, que ses propres conjectures ne sont nullement des conjectures téméraires, dont le Texte peut bien se passer, mais des corrections nécessaires. Il y en a d'autres, qui ne sont pas si bien fondées, qu'il rapporte ici, sans les avoir inferées dans le Texte. Il y en a enfin, qu'il croit avoir sujet de rejeter.

Il faut rendre justice à M. Grabe, en reconnoissant que cette Edition, autant qu'on en peut juger, ressemble plus aux Exemplaires d'*Origene*, qu'aucune autre Edition des LXX. qui ait paru, jusqu'à présent; & c'est ce qu'il s'étoit proposé. On pourroit encore faire un bon Ouvrage, en commentant la Version des LXX. 1. pour la comparer avec les citations des Anciens, comme l'Auteur avoit commencé de faire dans l'Essai, dont on a parlé; mais il ne l'a pas pu achever: 2. pour expliquer les mots & les termes particuliers, qu'on y trouve, & qui ne sont pas ailleurs, ou peu usitez, en certains sens, dans les Auteurs Grecs: 3. pour la comparer avec l'Hebreu, en faisant voir les manieres de lire, qu'elle a suivies,

lors qu'elles diffèrent de nos Bibles Massorethiques, pour appuyer celles qui peuvent paroître meilleures, & rejeter celles qui sont fautives : 4. pour rendre raison de leurs manières de traduire, qui s'éloignent, ou du Texte, ou du sens que nos Dictionnaires modernes donnent aux mots Hebreux. Dans un Ouvrage, comme celui-là, on pourroit examiner à fonds les citations de l'Ancien Testament, que l'on trouve dans le Nouveau; travail, dont *Pearson* a donné un savant Essai, dans la Dissertation, dont nous avons parlé. Plusieurs Critiques ont dit, en passant, bien des choses, sur cette matière, en écrivant sur l'Ancien Testament; comme *Louis Cappel*, & d'autres. Mais on n'a encore aucun Commentaire complet là-dessus.

III. SEPTUAGINTA INTERPRE-
TUM *Tomus secundus continens Ve-*
teris Testamenti Libros Historicos om-
nes, sive Canonicos, sive Apocryphos,
quos ex Antiquissimo MS. Codice
Alexandrino accuratè descriptos, o-
pe aliorum Exemplarium ac prisco-
rum Scriptorum, præsertim verò
Hexaplaris Editionis Origenianæ
emem-

emendavit atque supplevit V. C.
JOAN. ERNEST. GRABE *Bor-*
russus S. T. P. ὁ Μαχαρίτης. A Ox-
ford M. DCC. XIX. in fol. 93. feuil-
les.

MR. *Grabe* ne continua pas son Edition, par les Livres Historiques & les Prophetes, selon l'ordre qu'il s'étoit proposé. Il fut obligé de renvoyer l'Edition de ces Livres, dans l'espérance de recevoir quelques secours, pour les publier en meilleur état. Cependant il publia les Pseaumes, Job, & les Livres de Salomon; après quoi il vint à mourir, sans avoir reçu les secours, auxquels il s'étoit attendu. Il auroit été fâcheux, pour le Public, que l'Edition du MS. Alexandrin, demeurât imparfaite, à cause de cela. C'est pourquoi les Amis de M. *Grabe* engagèrent M. *François Lee*, Docteur en Médecine, & très-versé dans cette sorte d'Etudes, à se charger de la peine de continuer à publier ce qui restoit; afin que le Public eût enfin les Septante, selon l'Exemplaire Alexandrin, complet. Il l'a executé à l'égard des Livres Historiques, qui sont compris en ce Volume, mais le

troisième a paru, par les soins de quelque autre.

1. M. *Lee* ayant eu les papiers de M. *Grabe*, & ayant bien étudié la matière, dont il s'agit, a composé des Prolégomenes, qui sont mieux rangés, & plus instructifs, que ceux de l'Auteur lui-même. Il les commence par les louanges de son Ami, & par une petite Critique de l'Édition de la Version des LXX. par M. *Bos*, faite sur l'Édition de Rome, qui parut sous Sixte V., sur l'ancien MS. du Vatican; qui est aussi ancien, que celui d'Alexandrie, ou qui approche au moins de son antiquité. Il dit, avec raison, que ceux, qui ont eu soin de cette Édition, n'ont pas suivi exactement leur Original, mais y ont corrigé diverses choses mal à propos. M. *Grabe* avoit indiqué quelques-unes de ces corrections, dans sa Lettre à M. *Mill*, dont M. *Bos* a profité, par rapport à trois, ou quatre; sans néanmoins en avertir, & sans rétablir les autres endroits, où les Éditeurs Romains se sont écartez de leur Original, sans raison. M. *Grabe*, comme on l'a dit, en a usé tout autrement. Mais je ne m'arrêterai pas à cela, je mettrai seulement ici les

Propositions générales sur lesquelles ces Prolégomenes roulent, & qui en feront mieux connoître la matière, & la méthode de l'Auteur. Je les donnerai ici, avec quelques petites remarques.

„ 1. La Version des LXX. Interpre-
„ tes, qui fut faite à Alexandrie, a
„ été la plus ancienne de toutes, &
„ fut faite sous Ptolomée Philadel-
„ phe. Cette Proposition est contrai-
„ re à un passage d'Aristobule, cité par
Eusebe, Prépar. Évangél. Liv. XIII.
c. 12., où ce Philosophe Juif dit,
qu'avant Demetrius de Phalere, &
même avant l'Empire d'Alexandre, &
des Persans, tout avoit été traduit en
Grec, par d'autres, & ce qui regar-
doit la sortie des Hebreux d'Egypte,
& tout ce qui leur étoit arrivé, & l'oc-
cupation de leur Pais & l'explication
de toute la Loi. Mais outre que ce
n'est pas là tout l'Ancien Testament,
il y a bien de l'apparence que ce n'est
qu'une fiction, pour appuyer ce qu'il
dit que les Philosophes avoient pillé
les Livres Juifs.

„ 2. Que la Version, dont il s'a-
„ git ici, n'a pas été faite, avant la
„ septième année de Ptolomée Phila-
„ delphe; ce que l'on prouve par un
cal-

calcul, qui paroît bien fondé.

„ 3. Qu'elle a été long-tems la seule
 „ Version Greque, qu'il y eût de
 „ l'Ancien Testament.

„ 4. Qu'elle fut très estimée, au
 „ commencement.

„ 5. Qu'elle ne commença à l'être
 „ moins, que par la haine, que les
 „ Juifs avoient, pour les Chrétiens ;
 „ ce qui engagea *Aquila, Symmachus*
 „ & *Théodotion*, à faire leurs Versions,
 pour les opposer à celle des Septante.

„ 6. Qu'elle ne commença à être
 „ moins estimée par les Chrétiens,
 „ que par les fautes qui s'y glisse-
 „ rent. Ce qui arriva sur tout, du
 „ tems de *S. Jérôme*, qui fit tout ce
 „ qu'il pût pour la décrier ; en disant
 „ qu'elle n'étoit plus dans l'état, où
 „ elle étoit auparavant, & que par con-
 „ séquent il en falloit faire une autre.
 „ Mais ce que disoit *S. Jérôme* ne pou-
 „ voit faire aucun effet, que sur les es-
 „ prits des Latins.

„ 7. Qu'il ne faut pas louer la
 „ Version des LXX. dans l'état où el-
 „ le est, au préjudice du Texte He-
 „ breu. Mais auparavant il faudroit
 „ avoir montré qu'elle avoit été dans
 „ un beaucoup meilleur état. Tout ce
 „ qu'on peut dire, c'est qu'il s'y étoit
 „ glissé

glissé des fautes , comme dans tous les autres Livres. Mais ceux , qui l'ont comparée avec l'Hebreu , y trouvent tant de differences , qu'il n'est pas probable qu'elles soient toutes un effet de la négligence des Copistes. Il est vrai qu'il ne faut pas accuser légèrement cette Version d'être fautive , avant que d'avoir bien examiné la chose. Mais il y a tant d'endroits , où elle abandonne un sens très-juste , pour en mettre un autre , qui ne l'est pas ; qu'on ne peut s'en prendre qu'aux Interpretes. On voit si souvent , sur tout dans les Hagiographes , qu'ils n'ont pas bien sù lire le Texte Hebreu , ou qu'ils n'ont pas sù faire la construction des mots , ou qu'ils n'en ont pas sù la signification ; ce qui leur a fait donner un sens tout différent , ou très-peu juste aux Auteurs Sacrez ; qu'il n'est pas possible de les excuser , sans accuser le Texte Hebreu sans raison.

„ 8. Que l'on ne doit pas louer
„ opiniâtrément les manières de lire
„ des Massorethes , au préjudice des
„ LXX. & de l'Eglise Primitive. Cela est vrai , lors que la chose n'est pas claire ; autrement on ne doit pas faire ce tort à l'Eglise Primitive , que de
lui

lui faire préférer un sens peu juste du Grec, à un sens beaucoup meilleur de l'Hebreu. On a déjà dit que les Apôtres ont pû, par condescendance, s'accommoder aux Juifs Hellenistes, qui estimoient cette Version; parce qu'elle ne laissoit pas de suffire telle qu'elle étoit, pour leur prouver les Véritez Evangeliques.

„ 9. Qu'avant qu'on puisse rien as-
 „ surer de positif, sur la collation
 „ des Textes, de la véritable ma-
 „ nière de lire de l'Hebreu & du
 „ Grec, il faut consulter les anciens
 „ MSS. Hebreux, & avoir une Ver-
 „ sion Greque, sans dépravation.
 Mais pour commencer, par la Ver-
 sion, quand on voit que tous les
 MSS. connus conviennent, en une
 certaine manière de lire, & que les
 Anciens Interpretes n'en ont pas con-
 nu d'autre; faudra t-il demander plus
 de sûreté? A la fin on viendroit à de-
 mander l'Original même des Septan-
 te. Si donc on trouve quantité d'en-
 droits, dans les Hagiographes, & dans
 les Prophetes, dont le sens n'est point
 juste, & qu'il le soit dans les Exem-
 plaires des Juifs, tels qu'ils sont au-
 jourd'hui; pourquoi douterait-on, si
 le Texte Hebreu est correct, & si la
 Version

Version est vicieuse ? D'ailleurs, on doit convenir, qu'il y a bien des fautes dans l'Hebreu, qu'on ne sauroit corriger, sans avoir des MSS. plus anciens, que ceux des Massorethes ; & peut-être même que ceux, dont les Septante se sont servis. Mais quand on voit dans l'Hebreu des expressions conformes à la Grammaire, & qui renferment un sens très juste ; & qu'au contraire, on voit que la Version Greque n'a point de sens, qui quadre à la matière ; on ne peut plus demeurer en suspens, & ne point se déclarer pour le Texte Hebreu. Souvent même on peut montrer très-probablement, ce qui a fait que les Interpretes se sont trompez, comme la ressemblance de quelques Mots, ou de quelques Lettres. Alors il faut être en quelque maniere Pyrrhonien, pour ne pas se rendre. Ce n'est pas ici un lieu propre, pour en produire des Exemples. Mais on en trouvera assez dans les Notes Critiques de *Louis Cappel*, sur l'Ancien Testament ; & j'en ai aussi remarqué plusieurs, dans mes Commentaires sur les Hagiographes, & sur les Prophetes. On ne doit pas s'imaginer là-dessus, que les Anciens Chrétiens ne pouvoient pas
le

se défendre contre les Juifs, ou les convaincre par le Vieux Testament, tel qu'ils l'avoient en Grec, de la vérité de la Religion Chrétienne. Les Juifs Hellenistes d'alors n'étoient pas Critiques, & ils recevoient la Version Greque, à peu près telle qu'elle est. Les Apôtres les ont attaqué par-là, sans pointiller, comme nous faisons, sur l'Hebreu, que les Hellenistes n'entendoient pas. Quand on employe un argument *ad hominem*, comme on parle, pour prouver une vérité, qui est assurée d'ailleurs; on ne fait point de mal de s'en servir, & un Argument de cette sorte ne s'employe qu'en attendant qu'on puisse instruire plus solidement ceux à qui l'on a affaire. On peut voir ce qu'on a dit sur Heb. ix, 16. & ce que M. le Dr. *Mill* en dit, sur la fin de ses Notes sur cette Epître.

„ 10. On peut souvent mieux con-
 „ nôtre la Vérité Hebraïque par
 „ la Version des LXX. , & en parti-
 „ culier par l'Exemplaire Alexandrin,
 „ qui paroît maintenant, que par la
 „ maniere de lire Masorethique. Ce-
 „ la peut être vrai, à l'égard de quel-
 „ que passage corrompu, par la longueur
 „ du tems, ou par les Copistes, dans
 le

le Texte Hebreu, tel que nous l'avons; parce que l'Interprete Grec, quel qu'il soit, a pu avoir un Exemplaire plus correct, en quelques passages. S. *Ferôme* semble avoir été dans cette pensée, si l'on s'en fie à un passage cité par M. *Lee*, sans dire où il est. Mais il y en a tant d'autres contraires, où il préfere l'Original Hebreu au Grec; qu'on ne peut pas douter, que ce ne fût son sentiment. M. *Hody* les a recueillis, dans son *Traité des LXX.* Liv. III. P. 2. c. III. Ce Pere parloit comme il trouvoit à propos, selon les gens à qui il avoit à faire. Voyez sa *Lettre à Pammachius, de optimo genere interpretandi*, & ses *Préfaces sur les Livres de l'Ancien Testament.* Jamais il n'a cru que les Juifs eussent corrompu l'Ancien Testament, depuis le tems de la Version des Septante. Il n'y a que des gens, qui ne savent point l'Hebreu, ou des entêtez, comme le P. *Morin*, qui le leur aient reproché.

„ 11. Qu'il ne faut pas regarder cette Version, comme éloignée de la Vérité Hebraïque, ni le MS. Alexandrin, comme contraire à l'Exemplaire des Massorethes, en

„ plusieurs endroits, où il semble y
 „ avoir de la contrariété. Cela est
 vrai à l'égard de quelques passages ;
 mais il est indubitable qu'il y en a
 une infinité, où la Version des LXX.
 tant dans le MS. d'Alexandrie, que
 dans celui de Rome ne répondent
 point exactement à l'Hebreu. Ceux
 qui auront comparé sur tout les Ha-
 giographes & les Prophetes, avec
 l'Hebreu, n'en douteront point. Je
 n'empêche pas d'ailleurs qu'on ne les
 concilie, autant qu'il est possible.

„ 12. Qu'il y a de certains endroits
 „ dans le MS. d'Alexandrie, qui res-
 „ sentent la Dialecte de cette Ville-
 „ là. En effet d'habiles gens y ont
 trouvé divers mots, qui étoient plus
 employez à Alexandrie, qu'ailleurs,
 dans cette Version ; comme M. Ho-
 dy, dans son Traité de cette Version,
 Liv. II. c. 4. On peut ajouter, aux
 mots qu'il a rapportez, le mot de
Κράτισ, qui signifie la *Victoire*, ou
 la *Valeur victorieuse*, comme on l'a dit
 au Vol. XI. de la *Bibl. Choisie*, p. 6.
 & suiv. On pourroit le confirmer,
 par des passages d'*Aristobule* & de *Jo-
 seph*. Notre Auteur montre, que les
 Juifs ont pu apprendre à parler Grec
 à Alexandrie, où il y en avoit un
 grand

grand nombre ; quoi qu'il ne croye pas que les LXX. Intt. aient été Alexandrins. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il y a dans le MS. de Londres, quantité de mots qui sont orthographiez à la maniere des Ioniens, dont il rapporte plusieurs exemples. *Herodote* nous apprend bien, dans son Livre II. c. 152. & suiv. que les Ioniens s'établirent en Egypte, du tems de Psammitique ; par où la Dialecte Ionique auroit pu s'établir, en quelque maniere, parmi les Egyptiens, qui savoient le Grec. Mais il y a trop loin de ce tems-là au IV. Siecle après Jesus-Christ, pour que la Dialecte Ionienne s'y soit conservée ; puis qu'elle paroît avoir été anéantie auparavant, même dans l'Asie. Quoi qu'il en soit, le Copiste, qui a transcrit le MS. dont il s'agit, y a souvent orthographié les mots à l'Ionienne.

„ 13. Que l'Exemplaire d'Alexan-
„ drie est plus conforme à celui des
„ Hexaples d'Origene, que le MS.
„ du Vatican, & que là, où ce der-
„ nier a des additions de *Theodo-*
„ *tion*, d'*Hesychius*, ou d'autres ; il
„ est certain, que l'Exemplaire de Ro-
„ me représente la Version des LXX.,
revuë,

„ revuë, par *Hesychius*, & non celui
 „ d'Alexandrie. S. *Jerôme* avoit néanmoins dit: *Alexandria in Septuaginta*
suis Hesychium laudat Auctorem; &
 sur cela *Isaac Vossius* avoit cru devoir
 assurer que le MS. de Londres con-
 tenoit cette révision d'*Hesychius*. Ce-
 pendant on nous assure ici, que rien
 n'est plus éloigné de la vérité, que
 cela, & qu'il n'y a aucun vestige de
 cette révision dans le MS.; mais qu'il
 y en a beaucoup dans celui de Ro-
 me, sur tout dans les Livres Histo-
 riques. Le premier, selon que M.
Grabe le croyoit, avoit été copié sur
 les Hexaples d'*Origene*.

„ 14. Que le MS. d'Alexandrie
 „ contient plusieurs choses, qui ap-
 „ partenoient particulièrement à l'E-
 „ glise de cette ville. La 1. est une
 Lettre de S. *Athanase* à *Marcellin*,
 qui a été imprimée à la tête des *Pseaumes*,
 la 2. les *Sujets des Pseaumes*,
 ou leurs titres, conformément aux
 matières qu'ils traitent, selon *Euse-*
be de Césarée; la 3. un *Canon des*
Pseaumes, par lequel on apprend à
 quelle heure du jour, ou de la nuit,
 on les devoit chanter, selon l'usage
 des Eglises d'Egypte: la 4. des Hym-
 nes distincts des *Pseaumes*, & qui se
 trou-

trouvent en d'autres endroits de la Bible: la 5. le III. Livre des Machabées, que l'on n'a jamais lû, dans les Eglises d'Occident, mais qu'on lisoit dans celles d'Orient: la 6. les Pseaumes Apocryphes de Salomon, où l'on voit des mots, qui marquent que l'Auteur étoit d'Alexandrie.

„ 15. Que l'on connoit par les ca-
„ ractères du MS. Alexandrin, où
„ l'on ne voit d'ailleurs, ni Esprits,
„ ni Accents, & par d'autres mar-
„ ques, qu'il est très-ancien; & que
„ si l'on ne peut pas en déterminer
„ précisément l'antiquité, on peut
„ néanmoins dire, qu'il est pour le
„ moins de mille ans. L'Auteur de
ces Prolegomenes le montre fort bien.
Il me fait l'honneur de dire de moi,
*qu'on ne me peut soupçonner de crédu-
lité, ni de flaterie*, & que j'ai jugé
que c'étoit peut-être le plus ancien
MS. qui nous reste, ou au moins l'un
des plus anciens. Comme je crois
que l'on ne doit pas avoir plus de
créance d'un fait, qu'il n'a de degréz
de *crédibilité*, pour parler ainsi; je ne
crois pas qu'on puisse louer raisonna-
blement quelque chose, qu'à propor-
tion de ce qu'elle vaut. J'ai beaucoup
estimé le génie laborieux de feu M.

Grabe, & j'ai cru, comme je le crois encore, qu'à cet égard-là la République des Lettres lui est assurément obligée, & moi en particulier; qui me fers, autant que qui que ce soit, de l'Édition des Septante, qu'il nous a procurée. Mais j'avoué que ma complaisance ne va pas, jusqu'à croire, que la Version des LXX. est une Version bien faite, & par des gens capables de s'en bien aquiter; quoi que d'ailleurs, on la doive faire valoir autant qu'il est possible, à proportion de son utilité.

„ 16. Que ce MS. contient une
 „ Pièce, qui ne peut pas avoir été
 „ faite par *S. Athanase*, qu'après le
 „ milieu du quatrième siècle; en sorte
 „ qu'il ne peut guère avoir été écrit,
 „ avant la fin de ce siècle. On
 „ en trouvera les preuves, dans l'Auteur.

„ 17. Qu'il n'y a rien dans ce MS.
 „ que l'on ne puisse rapporter à la fin
 „ du iv. siècle, ou au commencement
 „ du v.

„ 18. Que le MS. d'Alexandrie,
 „ & non celui de Rome, contient la
 „ véritable Version des LXX. Inter-
 „ pretes. C'est ce que *M. Grabe* a
 „ prouvé évidemment, en mettant en
 „ deux

Ancienne & Moderne. 51

deux Colonnes , vis-à-vis l'une de l'autre , les leçons de ces deux MSS. & les Varietez de lecture des Juifs , des Grecs , & des Latins , au deffous de la page. Il prétend que le Copiste du MS. de Rome , n'a suivi , ni l'Edition d'*Origene* , ni les Versions d'*Aquila* , de *Symmaque* , & de *Théodotion* ; mais l'Edition d'*Hesychius* , comme il le recueille des citations de *S. Athanase* , & de *S. Cyrille* Patriarches d'Alexandrie. C'est ce que *M. Grabe* a recueuilli des Citations des Anciens , sur tout , par rapport aux Livres Historiques.

„ 19. Que le MS. d'Alexandrie ,
„ ou est le plus ancien , ou doit être
„ compté entre les plus anciens. Outre les preuves , qu'on en a apportées ci-devant , c'est que cet Exemplaire ne renferme point ce qui manquoit aux plus anciens ; qu'on y trouve ce que l'on voyoit autrefois dans les plus anciens ; que ses parties sont disposées à peu près de la même manière ; qu'il est conforme aux citations des plus anciens Auteurs. C'est ce que *M. Lee* prouve en détail , mais à quoi nous ne nous arrêterons pas.

„ 20. Enfin , dans la dernière Proposition , on met que les Livres ,

„ contenus dans ce Volume , ont
„ été traduits d'Hebreu en Grec , ou
„ écrits en Grec , & approuvez par
„ le Sanhedrin d'Alexandrie. Il n'y
a rien là que d'assuré , excepté ce qui
concerne l'approbation du Sanhedrin
d'Alexandrie. Il est certain , que les
Chrétiens ont reçu cette Version des
Juifs , non de Jerusalein ; mais d'un
autre lieu , où l'on parloit Grec. L'Au-
teur ajoûte , qu'il y avoit des Ecoles
à Aléxandrie , & il y a bien de l'ap-
parence qu'il a raison ; car les Juifs,
y étant en grand nombre , ne pou-
voient pas se passer d'Ecole , pour
instruire leurs Enfants. Pour le San-
hedrin d'Alexandrie , la chose est plus
obscure. On peut seulement croire,
que depuis que les Macedoniens fu-
rent Maîtres de l'Egypte , ils permi-
rent aux Juifs d'Alexandrie de regler
leurs Synagogues , comme ils trou-
voient à propos ; mais il n'y a pas d'ap-
parence , que les Lagides leur laissas-
sent gouverner , à Alexandrie , ceux
de leur Nation , avec le même pou-
voir , que le Sanhedrin de Jerusalein
s'attribuoit. L'Auteur ajoûte , que
les Livres Sacrez , & Ecclesiastiques,
de quelque ordre , qu'ils fussent , à
l'usage des Juifs , dépendoient du
Grand

Grand Sanhedrin de Jerufalem, ou de celui d'Alexandrie. Il juge, que pour les Livres, qui font dans les Bibles Greques, on s'en rapporta au Sanhedrin d'Alexandrie, & que le Sanhedrin ne les reçut pas, fans les examiner. *S'il les examina, dit-il, il les approuva, ou les rejetta; s'ils avoient été rejettez, les Chrétiens ne les auroient pas assurément reçus. Mais on voit que les Chrétiens les reçurent, aussi-bien que les Juifs, qui embrasserent le Christianisme; ou plutôt qu'étant devenus Chrétiens, ils ne rejettèrent pas les Livres, qui avoient été reçus auparavant. Donc les Livres Historiques, qui n'ont pas été écrits en Hebreu, mais seulement en Grec, n'ont pas été rejettez par les Juifs Hellenistes, ni par leur Sanhedrin d'Alexandrie, mais au contraire. Il est hors de doute, qu'ils n'ont pas été condamnez par ce Sanhedrin (à qui il appartenoit d'en juger) & il est très-vraisemblable qu'ils furent reçus & approuvez. On n'en peut pas excepter le IV. des Macchabées (c'est-à-dire, l'Histoire des Martyrs, sous Antiochus Epiphane, ou le Dieu devenu visible) puis que ce Sanhedrin subsista long-tems après Joseph, & que ce Li-*

vre, écrit par un habile homme, faisoit honneur à la Religion & à la Nation Juive.

Il est pourtant certain, que le Sanhedrin de Jerusaleem ne recevoit, comme Canoniques, que les vingt-deux Livres, qui avoient été écrits en Hebreu. „ Il n'y a pas, dit *Joseph*, con-
 „ tre *Apion* L. I. c. 8 des milliers
 „ de Livres, qui ne s'accordent pas,
 „ chez nous; il n'y a que vingt deux
 „ Volumes, qui contiennent l'Histoire,
 „ re de tous les tems, & que l'on
 „ croit avec justice, Divins. Il ajoute
 „ qu'ils contiennent une Histoire,
 „ qui commence à la naissance du Genre
 „ Humain, & qui finit à Artaxerxe,
 „ qui avoit regné après Xerxès, & parle
 „ ainsi: „ Chaque chose a bien été
 „ écrite, depuis Artaxerxe, jusqu'à
 „ nôtre tems; mais on n'y ajoute
 „ pas tant de foi, qu'aux précédens,
 „ parce qu'il n'y a pas eu une suite
 „ complete de Prophetes, dont les
 „ uns aient succédé aux autres. Ain-
 „ si on ne pouvoit pas recevoir les
 „ Livres, que l'on nomme Apocryphes,
 „ comme des Livres de gens inspirez.
 „ On les pouvoit lire, pour l'édifica-
 „ tion qu'on en pouvoit tirer, sans leur
 „ accorder une autorité égale à celle,
 „ que

que l'on donnoit aux Livres Hebreux. Il ne paroît pas non plus qu'on les lût, dans les Synagogues, comme la Loi & les Prophetes. Si les anciens Chrétiens en introduisirent la lecture dans leurs Eglises ; il n'y a point d'apparence non plus, qu'ils les aient jamais égalés aux précédens. Mais ce n'est pas le lieu de traiter de cette matiere ; j'ai voulu mettre cela, en un mot, de peur qu'en raisonnant sur l'approbation des Sanhedrins d'Alexandrie, on n'égalât les Livres Grecs, aux Hebreux.

M. *Lee* propose, ensuite, une conjecture aux Savans, sur ce dernier Sanhedrin. „ Il soupçonne qu'il ne tire son Origine, que de la Version des LXX. Car, dit-il, s'il y avoit eu déjà un Sanhedrin à Alexandrie, avant que cette Version se fît ; le Roi d'Egypte n'auroit pas cherché des Interpretes, hors de son Royaume, où il y auroit eu une semblable Assemblée. Si l'on dit que ce Sanhedrin ne fût établi, qu'après le tems de Ptolomée Philadelphé, il naîtra de-là une infinité de difficultez ; car on ne peut trouver aucune occasion vrai-semblable, à laquelle on ait

„ pû, sous un autre Ptolomée, ac-
 „ corder un si grand Privilege aux
 „ Juifs. Cette Assemblée, qui étoit
 „ à Alexandrie, n'étant pas la pre-
 „ miere de cette sorte, mais la se-
 „ conde, ne s'étoit pas établie d'elle-
 „ même; cela seroit tout-à-fait ab-
 „ surde, & d'une absurdité, qu'on ne
 „ peut pas nier. Il fallut donc que
 „ les Sénateurs d'Alexandrie tirassent
 „ leurs pouvoirs & leur autorité de
 „ celui de Jerusalem. Cela n'est pas
 mal imaginé, mais en matière d'His-
 toire, on n'admet pas des imagina-
 tions. Il n'est parlé nulle part d'un
 Sanhedrin d'Alexandrie; il y avoit
 sans doute quelqu'un qui gouvernoit
 en quelque maniere la Synagogue,
 comme font ceux que l'on nomme
 aujourd'hui *Parnassim*, parmi les Juifs;
 mais il n'est rien dit, d'une Assem-
 blée autorisée. Il est seulement par-
 lé dans Joseph d'un *Arabarque*, ou
 d'un *Ethnarque*, que les Romains
 souffroient que les Juifs d'Alexan-
 drie nommassent; & dont M. *Rhen-
 ferd* a traité, dans une de ses *Differ-
 tations*. Peut-être avoit-il quelques
Assesseurs, pour me servir de ce mot,
 que *Philon*, dans son Livre contre
Flaccus, appelle le *Senat* (p. 375)
 qu'il

qu'il dit avoir été établi par Augufte. Mais il n'est point parlé d'un Sanhedrin de foixante & dix Confeillers, établi fur le Modele de celui de Jerufalem, ou par fon autorité. D'ailleurs Mr. *Lee* s'appuye ici fur la foi d'*Aristée*, dans fon histoire de la Version des Septante, qui a tout l'air d'une pure Fable; faite exprès pour autoriser cette Version, qu'on a nommée des Septante, sur cette Fable. Il n'est parlé d'aucun Sanhedrin, qui ait été établi, par un Privilege de Ptolomée Philadelphie, ou par un autre Roi d'Egypte. Il se peut faire, que les Juifs ayant été entre les premières Colonies, qui peuplerent Alexandrie; le premier des Ptolomées & ses Successeurs leur aient donné un *Ethnarque*, ou Chef de la Nation, qui avec une sorte de Conseil gouvernât les Juifs en Egypte; sous l'autorité néanmoins des Rois, & non sous celle du Sanhedrin de Jerufalem, que les Rois d'Egypte ne reconnoissoient point.

M. *Lee* ne paroît donc pas être fondé à conjecturer, que les Membres de ce Sanhedrin d'Alexandrie furent nommez, par celui de Jerufalem; & il n'est pas croyable que

Ptolomée, fils de Lagus, ou son fils aient voulu, que ceux de Jerusalem se mêlassent de ce qui leur appartenoit de droit. Les Rois sont ordinairement très-déliçats, sur ces fortes de choses, & se gardent bien de partager leur autorité avec des Etrangers. Nôtre Auteur, qui étoit d'ailleurs un homme de savoir, & d'esprit, étoit en humeur de deviner en cette occasion; puis qu'il a cru pouvoir conjecturer les noms des premiers Membres de ce Sanhedrin. Il dit qu'encore qu'Aristée n'ait parlé que d'Interpretes, & n'ait rapporté leurs noms, que comme de Traducteurs de la Bible; il est plus probable, que ce sont les noms des Juges, qui ont approuvé la Version, dont il s'agit. „ Soit, dit-il, que ce „ soient les premiers de tous ceux, „ qui furent élus de chaque Tribu, „ qui ont formé ce Sanhedrin, comme il me semble; ou que ç'aient „ été les Peres, ou les Sénateurs de „ ce Sanhedrin, qui étoient en vie, „ lors que cet Auteur publia son „ Histoire, quel qu'il ait été, & en „ quelque tems qu'il ait vécu; c'est „ une conjecture légère, & qui revient à la même chose. Mais s'il est

est permis de conjecturer si légèrement, il n'y a point de conjecture, qu'on ne puisse proposer. Toutes celles, qui ne sont pas contradictoires, pourront être admises. L'Auteur conclut néanmoins de cela, „ que pour ce qui regarde les Livres „ de l'Ancien Testament, soit Canoniques, soit Apocryphes, comme „ on les appelle, & ceux là particulièrement, qui sont contenus, „ dans ce II. Volume, il ne faut pas „ rejeter l'autorité du Sanhedrin „ d'Alexandrie. Pour les Livres Canoniques, on n'a que faire du jugement imaginaire de l'Arabarque & de ses Collegues; & pour les autres, cette autorité ne les rendra pas meilleurs, & plus dignes de foi, qu'ils ne le sont par eux-mêmes. Les Canoniques sont, les Rois, & les Paralipomenes, Esther & Nehemie; & les Apocryphes sont, Tobie, Judith, & les quatre Livres des Macchabées.

2. Dans le Chap. II. il produit un Catalogue des Leçons du MS. Alexandrin, qui sont fautives, ou omises dans la Polyglotte de Londres, & qui sont en très-grand nombre. A la vérité, la plûpart sont de pe-

tite conséquence, pour le sens. Mais c'est une preuve du peu de soin de ceux, qui ont travaillé à la publication de la Polyglotte, & de l'attention infatigable de M. Grabe. On en voit encore un autre échantillon, dans le Catalogue des fautes de son MS. qu'il n'a pas pu mettre aux Marges de cette Edition, & qui n'est qu'un fatras de minuties, mais qui prouvent son exactitude, & sa retenue.

On peut mettre au même rang un autre Catalogue qui suit, & où l'on voit les Voyelles, qui sont les unes pour les autres: les Voyelles, & les Diphthongues qui se trouvent confonduës; les Consonnes redoublées, lors qu'elles doivent être simples, & au contraire; & les Consonnes confonduës entre elles, avec les passages, où on le peut voir.

S'il ne s'agissoit de la plus ancienne Version de l'Ancien Testament, on appelleroit cela *obscura diligentia*; mais elle n'est pas inutile pour ceux, qui se mêlent de corriger les fautes des anciens Copistes. D'ailleurs, quoi qu'il y ait peu de gens, qui voudroient être condamnez à un semblable travail; ceux-là même, qui n'en voudroient pas prendre la peine, ne
lais-

laisseront pas d'en profiter dans l'occasion, & d'en savoir gré à ceux qui se sont chargez de ce travail.

Comme on ne pourroit pas lire aujourd'hui des Livres, sans ponctuation, on a eu soin de la mettre, comme l'on a accoutumé; mais pour la distinction des Versets, on a dû plutôt suivre celle que le langage, & les expressions demandoient; que celle des Mafforethes. Il est même certain, que cette derniere n'est pas sans fautes, comme les meilleurs Commentateurs l'ont souvent remarqué.

Au reste, les fautes mêmes sont des preuves de la grande antiquité de ce MS. & l'Orthographe irréguliere & bizarre, que l'on y voit, montre qu'il a été écrit par la main de quelqu'un, qui savoit la Langue Greque, par l'usage, & non par les Régles; d'où l'on peut recueillir, qu'il n'y a pas des corrections des Critiques, qui sous prétexte de faire parler les Auteurs plus régulièrement, changent quelquefois mal à propos des expressions, qui ne laissent pas d'être bonnes; quoi qu'elles ne soient pas si exactes, par rapport à la Grammaire.

3. Enfin, l'Auteur nous apprend

quels sont les MSS. dont M. Grabe se servit pour corriger celui d'Alexandrie, & pour suppléer ce qui y manquoit. Il auroit bien voulu avoir l'Exemplaire de la Version Syriaque, qu'avoit *André Masius*, où l'on voyoit les *Asterisques*, les *Obeles*, &c. qu'*Origene* avoit mis dans son Edition; mais il ne le put découvrir qu'avec peine, & n'en a pas eu l'usage. Mais il a eu plusieurs autres secours, que l'on verra dans nôtre Auteur.

4 Enfin, dans le Chap. IV., qui est le dernier de ces Prolegomenes, il est parlé de quelques endroits de ces Livres Historiques, & l'on explique, ou l'on corrige ces passages; mais il n'y a rien de fort important. Je mettrai néanmoins ici quelques unes de ces corrections, sur 2. Sam. l. 18. 19, où il y a dans l'Hebreu, que David fit une Ode funebre sur la mort de Saül, & de Jonathan, *pour apprendre aux Enfans de Juda* à tirer de l'Arc. Le MS. Romain omet le mot d'*arc*, & celui de Londres, au lieu de *Juda*, met *Israël*. M. Lee, qui préfere toujours le second de ces MSS. dit que celui de Rome est fautif, en omettant *τόξον* l'*arc*, qui est
dans

dans l'Hebreu , & dans tous les autres MSS. des LXX. Un autre , qui fera pour le MS. Vatican , dira que le mot d'*arc* est inutile ; que David ne fit pas cette Ode , pour enseigner aux hommes de la Tribu de Juda à tirer de l'*arc* , dont il n'est pas dit un mot , dans cette Ode ; mais que l'Historien Sacré a remarqué que David , pour conserver la mémoire de Saül , & de Jonathan , avoit ordonné que ceux de la Tribu de Juda aprissent cette Ode funebre , & qu'on la pouvoit trouver dans le *Livre de l'Homme Droit*.

Il n'y a rien là , que d'assez raisonnable , mais M. *Grabe* & ses Amis ont pris à tâche de faire mépriser ce Manuscrit , en toutes manieres. L'Auteur de ces Prolegomenes , dit que dans le MS. d'Alexandrie , au lieu d'*Enfans de Juda* , il y a les *Enfans d'Israël* , qu'il préfere à la maniere de lire de l'Hebreu , parce que Saül avoit été Roi de toutes les Tribus ; mais David , en ce tems-là , n'étoit favorisé que de la Tribu de Juda. M. *Grabe* a néanmoins retenu la maniere de lire du Texte Hebreu & des autres Exemplaires des Septante. On voit par-là , que les conjectures , fondées sur un seul Exemplaire , & appuyées de

de quelque vraisemblance , ne sont pas néanmoins toujours sûres.

Au Verset 19. il y a proprement, selon l'Hebreu d'aujourd'hui : *O Chevreuil* (hattsebi) *d'Israël, tué sur tes hauteurs, comment les braves sont-ils tombez ?* On voit bien que David peut parler ainsi élégamment, à la manière des Hebreux, à Saül ; comme je crois l'avoir montré, dans mes Remarques sur cet endroit. Cependant les LXX. ont traduit le premier mot *στήλων*, qui signifie, *Dresse une colonne*, & M. Lee croit qu'ils ont lû, pour *הצב* *hattsebi*, chevreuil ; *הוצב* *hotseb*, qui signifie *place*, ou *dresse*, en parlant d'une colonne. Cela est fort probable, parce qu'il s'agit de gens tuez, & que l'on dressoit souvent des colonnes sur les tombeaux. Mais les corps de Saül & de ses fils avoient été emportez ailleurs, & l'on ne pouvoit pas faire des tombeaux sur la montagne de *Gilboah*, où le combat s'étoit donné. *Aquila* avoit traduit *ἀκριβασαι*, ou *ἀκριβασον*, *prenez garde exactement*; mais il n'est pas facile de trouver aucun sens approchant, dans le mot Hebreu, ni dans ceux qui lui peuvent ressembler. S. *Jerôme* a traduit *considera*, comme s'il a-
voit

voit lu הצפה *hatspheb*, du Verbe צפה *tsaphab*, voir, regarder de loin. Mais, s'il faut dire la vérité, je soupçonne fort que ces Interpretes n'entendant pas ce que pouvoit signifier le mot Hebreu, qu'ils voyoient devant leurs yeux, ont traduit en devinant, comme ils ont pû, & ont débité un Galimatias, pour un sens clair & facile. On peut s'en assurer, parce qu'ils n'ont rien pu faire de tout ce Verset. On dira peut-être, que je prends trop de liberté, en jugeant, de la maniere, d'Interpretes aussi respectables, que ceux dont il s'agit. Mais il y a tant d'exemples, dans les Hagiographes, & dans les Prophetes, de semblables manieres de traduire; que ce seroit s'aveugler soi-même, que de douter, qu'ils n'aient souvent traduit, en tâtonnant. Il ne faut pas dire que les LXX. ont été citez par les Apôtres, comme s'il s'ensuivoit de là, que ce sont de bons Interpretes, puis que la chose même montre le contraire. Il suffisoit, pour le dessein des Apôtres, qu'il n'y eût rien contre la Religion, & que le gros de ce qu'ils y cherchoient s'y trouvât; à cause de cela, ils avoient la complaisance de s'en servir, en parlant aux Juifs

Juifs, ou aux Grecs, qui estimoient cette Version.

Pour faire voir que le MS. de Londres est préférable à celui de Rome, l'Auteur met les différences, qu'il y a entre l'un & l'autre, dans le I. Chapitre du I. Livre de Samuel, où le premier est plus correct que l'autre, en plus de cinquante endroits. Mais il n'en est pas de même, par tout. Dans le Verset 19. du I. Chap. du 2. de Samuël, les mots *sur les hauteurs*, sont traduits *pour vos morts*, parce qu'ils ont tourné *BAMO THECHA*, *tes hauteurs*, comme s'il y avoit eu *BAMMETHECHA*, *en tes morts*. Cappel croit qu'ils n'ont pas lû la première syllabe du premier de ces deux mots, & cela se peut faire; mais il se pourroit bien faire aussi, qu'ils eussent lû cette syllabe, & qu'ils l'eussent omise, en la croyant fautive. On n'a qu'à lire le 21. verset, pour comprendre qu'il est parlé, en celui-ci, *de hauteurs*; outre que les rochers les plus élevez, sont la demeure des Chevreuils.

Nous renverrons l'Extrait de la 2. & de la 3. Partie de cette Edition des Septante à la Partie suivante de ce Volume. Ce que nous avons dit
ici,

ici, tant de la Version des LXX., que du travail de M. Grabe, & de ses Amis, n'est nullement pour en diminuer le juste prix, mais pour ne pas outrer les choses; comme font ceux, qui méprisent trop la Version des Septante, & ceux qui l'élevent trop. Ceux qui l'élevent trop, commettent un autre excès, en ce qu'ils ont trop mauvaise opinion du Texte Hebreu des Massorethes, dont nous nous servons: comme au contraire, c'est outrer la matiere, que de faire les Massorethes presque infallibles. Pour bien faire, il faut en cela, comme en toute autre chose, éviter les extrémités. Ceux, qui ne savoient autrefois que le Grec, s'entêterent de la Version Grecque, comme si ceux qui l'avoient faite étoient infallibles; & ce fut pour cela, que le Livre d'Aristée fut écrit, par quelque Helleniste. Ceux, au contraire, qui parlent du Texte Hebreu, comme si, par miracle, il n'y avoit point de faute, donnent dans une extrémité aussi vicieuse que la précédente. C'est dire que la Providence a beaucoup plus veillé à la conservation du Vieux Testament, qu'à celle du Nouveau; où il y a un très-grand nombre de di-

ses Leçons, dont une seule peut être la véritable ; au lieu que les variétés des Bibles Massorétiques, sont en petit nombre. Mais comme toutes les variétés des MSS. du Nouveau Testament n'empêchent pas, que la Doctrine du salut n'y soit très-sûrement, & très-clairement contenue : toutes les variétés des Septante n'empêchent point, que l'essentiel de la Doctrine, & de l'Histoire des Juifs, ne s'y trouvent sans dépravation.

ARTICLE II.

ISMAEL ABUL-FEDA, *de Vita & rebus gestis MOHAMMEDIS Moslemicæ Religionis Auctoris, & Imperii Saraceni Conditoris. Ex Cod. MS. Pocockiano Bibliothecæ Bodleyanæ. Textum Arabicum primus edidit, Latine vertit, Præfatione & Notis illustravit* JOHANNES GAGNIER A. M. A. Oxford M. DCC. XXIII. in fol, pagg. 192. avec les Préfaces.

MR. Gagnier, qui avoit commencé à enseigner la Langue Arabe à Oxford, avec beaucoup d'applaudissement en M. DCC. XVII., nous donne

ne ici les premices de ses Etudes, en publiant la Vie de Mahomet, écrite par *Ismaël Abu'l-Feda*, Prince de Hamah, en Syrie, de la Famille des Ajubides, ou des descendans de Job, que les Arabes nomment *Ajub*. Cet Illustre Musulman étoit déjà connu, par ses Ecrits de Géographie; dont *Jean Gravius* avoit autrefois publié une partie, qui a été depuis inférée dans le Tome III. des *Geographi Minores* de M. *Hudson*. Mais *Abu'l-Feda* avoit aussi composé une Chronique, depuis Adam jusqu'à son tems, & cet Ouvrage se trouve en MS. dans la Bibliotheque Bodleyenne, à Oxford. M. *Gagnier* ayant copié de sa main cette Chronique, jusqu'au tems de Mahomet, l'expliqua, en ses Leçons, à ses Auditeurs. Mais étant venu à la Vie de Mahomet, qu'*Abu'l Feda* donne ensuite en abrégé, il résolut de la publier, en Arabe, & en Latin, avec des Notes, telle qu'on la voit à présent. Ce que le P. *Maracci* avoit publié, touchant la Vie de ce Faux-Prophete, dans son *Prodrome* de la Réfutation de l'Alcoran, imprimé en M. DC. XCVIII. étoit principalement tiré de celle d'*Abul-Feda*, comme on le pourra voir, en
les

les comparant l'une avec l'autre. Mais il ne l'avoit rapportée qu'en partie, & en Latin seulement, en y retranchant ce qu'il avoit jugé à propos, & en y ajoutant ce qu'il en avoit trouvé dans d'autres Auteurs, fans ordre & fans choix. Ce n'étoit pas une Histoire, mais une Satire, pour le rendre ridicule, afin de le réfuter ensuite à loisir; & en attendant, il n'épargne pas les injures à Mahomet, & à ceux qui l'ont loué, comme si ces injures servoient de quelque chose. Il auroit mieux fait de mettre cette Vie, telle que notre Auteur l'a produite; où l'on voit comme les Mahometans les plus sages la racontent; afin que l'on vît ce qu'ils en disent, & non ce que les Auteurs Chrétiens, qui en étoient fort mal informez, en racontent. Il y a assez de fables & de pauvretés, pour ne point craindre, qu'elle séduise aucun Chrétien qui la lira.

M. *Gagnier* la donne donc ici, telle qu'elle se trouve dans *Abu'l Feda*, fans y rien ajouter dans le Texte; mais en y suppléant par l'Alcoran, & par la Sonna, ou la tradition la plus autorisée, ce que d'autres en disent. Il y a aussi plusieurs remarques

ques tirées d'Auteurs Arabes, touchant diverses choses, dont il est parlé dans cette Vie, & les usages, aussi-bien que la Langue des Arabes. Il semble même, que le P. *Maracci* a eu un Exemplaire d'*Abu'l-Feda*, différent de celui que l'on publie ici; où l'on ne trouve pas plusieurs choses, que le Moine Italien rapporte, comme tirées de son MS. Comme l'usage de l'Imprimerie n'est pas établi en Orient, ceux qui copient des Livres à la main, peuvent y ajouter bien des choses de leur tête, dont l'Auteur ne dit rien, sous prétexte de l'avoir tiré de quelque ancien Exemplaire: & c'est ce qui fait, que même parmi les Anciens Chrétiens, il s'est fourré bien des choses dans des Copies d'Anciens Livres; comme les Critiques s'en sont plaints très-souvent. L'Exemplaire de la Bibliothèque Bodleyenne, sur lequel M. *Gagnier* donne la Vie de Mahomet, a été copié, comme il paroît par la fin du I. Volume, l'an M. cccc. lxxxvii.

Le P. *Maracci* a néanmoins déclaré assez sincèrement, que, s'il vouloit publier une Vie de Mahomet, sur ce que les Auteurs Chrétiens en ont écrit;

crit ; il se rendroit ridicule aux Mahometans, tant il y a de diversité entre eux. Il n'a pas laissé de mêler dans la sienne beaucoup de choses, qui sentent plutôt le Controversiste, que l'Historien, & a commis diverses fautes, que M. *Gagnier* a relevées dans ses Notes.

Il y a eu, selon sa remarque, trois Auteurs célèbres, qui ont écrit après le P. *Maracci* la Vie de Mahomet. Le premier est M. *Bayle*, qui la traite plutôt philosophiquement, qu'historiquement. Comme il n'avoit point de connoissance des Ecrits des Orientaux, il s'est contenté de marquer les Auteurs Chrétiens, venus à sa connoissance, qui ont écrit la Vie du Prophete de l'Asie, & de l'Afrique, sur lesquels on pourroit composer une très mauvaise Rapsodie de cette même vie.

Le second est M. *Prideaux*, qui l'a publié en Anglois. M. *Okley*, Professeur de la Langue Arabique à Cambridge, en a fait l'Eloge dans la Préface de son Histoire des Conquêtes des Sarasins. Cependant M. *Gagnier* y a découvert quelques fautes, qu'il a marquées dans ses Notes, mais avec la civilité, qui est due à un
hom-

homme du mérite de M. *Prideaux*.

Le troisième est de M. d'*Herbelot*, dans sa *Bibliothèque Orientale*, dans l'Article de Mahomet ; où il n'y a néanmoins pas une Vie complète, de ce prétendu Prophète, ni ailleurs où il en dit quelque chose, par occasion. Notre Auteur vient ensuite à l'Historien, qu'il publie, & montre d'abord, que ceux, qui ont accusé *Pococke* d'une faute de Chronologie, par rapport à *Abu'l-Feda*, se sont trompez eux-mêmes ; après *Gravius*, qui avoit confondu un autre Prince avec lui. Il étoit né, comme il le dit lui-même, l'an DC. LXXII. de l'Hégire, ou de la fuite de Mahomet, ou l'an M. CC. LXXIII de l'Ere Chrétienne. Il fut ensuite fait Prince de Hamah, l'an de l'Hégire DCC. X., & de l'Ere Chrétienne M. CCC. X. M. *Gagnier* nous apprend ensuite quels étoient ses Ouvrages, par un passage de l'Histoire générale de *Gjannabi* Sect. XXXVI., où il parle des Princes de Hamah. Il témoigne d'être dans le dessein de publier toute sa Géographie, en Arabe, & en Latin.

Feu M. l'Abbé *Renaudot* a censuré *Abu'l-Feda*, d'avoir ignoré, qu'avant son tems, le Vieux Testament

eût été traduit en Arabe; puis que le Rabbin Saadia, l'avoit traduit en cette Langue, depuis long-tems. Il a encore remarqué, que *Pococke* s'étoit aussi trompé en cela. Mais *Pococke* avoit déjà fait voir, dans sa Préface, sur les Variantes de la Version Arabe, que l'Auteur Arabe n'avoit voulu dire autre chose, sinon que cette Version ne se trouvoit pas, & c'étoit aussi le sentiment de *Pococke*. Notre Auteur relève encore quelques autres fautes de M. *Renaudot*, en censurant ce même sçavant Anglois, & le célèbre *Erpenius*; mais nous ne nous y arrêterons pas. Cet Abbé passoit pour Dévot; mais c'étoit un Dévot chagrin, entêté du Jansenisme, & ennemi juré des Protestans. On trouvera aussi quelques remarques curieuses, sur la *Guerre de l'Elephant*, dont il est parlé dans la Vie de Mahomet.

Notre Auteur, au reste, ne s'est nullement proposé de censurer la Vie de Mahomet. C'est ce qu'il laisse aux Théologiens, & qui en effet n'est pas fort nécessaire, dans cette partie Occidentale de l'Europe, où l'on n'a rien à craindre des progrès de l'*Islam*; ou, si l'on veut, de l'*Islamisme*, ou de la Religion Mahometane.

Il ne met pas au reste un Catalogue des Auteurs Arabes, dont il s'est servi; mais il nous apprend que l'on est occupé, à Oxford, à un nouveau Catalogue des Bibliothèques de cette célèbre Université, & qu'il aura soin de faire celui des Livres Arabes. Il promet de plus au Public, que si cette Vie lui est agréable, il pourra publier de même les Vies d'*Abu Becre*, d'*Omar*, & d'*Othman*, & des autres Chalifes, ou Successeurs de Mahomet.

Après avoir dit ce qu'il y a dans la Préface, il faut passer à la Vie de Mahomet, dont nous donnerons un petit abrégé, sur ce qu'en dit *Abu'l-Feda*; en y joignant ce qui sera nécessaire, pour le faire mieux entendre, & que nous tirerons des Notes. Il ne s'agit pas ici de tourner Mahomet en ridicule, ou de le rendre odieux. Nous n'avons besoin du secours de personne, pour le mépriser, ou le hair. Mais peut-être outrons nous un peu la matière, en croyant trop facilement le mal, que quelques Auteurs Chrétiens en disent. Il s'agit de voir ce que ses Sectateurs en disent, & d'en retrancher ce qu'il y a de trop; sans lui ôter ce qu'il peut avoir eu de bon. Cet homme doit a-

voir eu des talens, pour executer ce qu'il s'étoit proposé; & ce n'étoit pas si peu de chose, que l'on croit, que de persuader à des Idolatres grossiers, qu'il n'y a qu'un seul Dieu invilible; qui a créé toutes choses, & qui doit un jour juger tout le Genre Humain.

LE Pere de Mahomet, fut Abdo'llah, fils d'Abdo'l-Motalleb. Ce dernier demanda à Waheb, Prince des Zahrites, sa fille Amena, pour son fils. On la lui accorda, & étant devenue enceinte, elle accoucha d'un fils, l'an D. LXXVII. de l'Ere Chrétienne, le 22. du mois de Nisan, qui répond au mois d'Avril. Son Pere étoit mort, un peu de tems auparavant, comme le disent quelques Auteurs Arabes. Son Grand Pere reçut sa Mere chez lui, & fit un Festin, le 7. jour après sa naissance, auquel il invita les Koraischites; c'est ainsi qu'on appelloit ceux de sa Tribu. Le repas fini, ils demandèrent à Motalleb, quel nom il vouloit imposer à son petit-fils. Il leur répondit: MOHAMMED; nom qui signifie *loté*, ou *glorieux*, & qui doit s'écrire de cette maniere, selon l'usage des Arabes; & non *Mubammed*, comme

me le prononcent les Maures, ou *Mahammed*, comme les Persans, & encore moins *Mahomet*, ou *Mebumet*, comme l'appellent les Chrétiens. Mais comme le nom de *Mahomet* est en usage, parmi les Chrétiens, nous le nommerons ainsi. On demanda à son Grand-Pere, d'où venoit qu'il ne le nommoit pas du nom de quelcun de la famille, & il repliqua qu'il vouloit que Dieu *glorifiât*, dans le Ciel celui, qu'il avoit créé sur la Terre; en faisant allusion à la signification de son nom. C'est une fiction, parce que, selon les Auteurs Mahometans, un homme de la Tribu des Koraischites, qui étoit Idolatre, avant Mahomet, ne pouvoit pas parler ainsi. Un autre nommé *Al-Hatedb*, a dit qu'il vint au monde tout circoncis, & les vaisseaux ombilicaux coupez. Le même assuroit, que la nuit que nâquit l'*Apôtre de Dieu* (comme les Mahometans l'appellent) le Palais de Kefra, que les Grecs nomment Cosroës, Roi de Perse, trembla, & qu'il y en eut quatorze Tours, qui furent renversées; que le feu Sacré des Persans, qui n'avoit pas été éteint, depuis mille ans, s'éteignit; que le Lac de Sawa se tarit; que le

Juge , ou *Kadhi* de Perse , songea qu'un Chameau avoit été vaincu par un Cheval farouche d'Arabie ; que le Fleuve du Tigre se déborda. *Kesra* s'étant levé le lendemain , de bon matin , épouvanté de ces prodiges , envoya querir le *Kadhi* , ou le Juge , qui lui raconta aussi son songe. Le Roi lui demanda là dessus , ce que signifioient ces prodiges , & l'autre , qui entendoit l'art de deviner , répondit , que cela marquoit , qu'il arriveroit quelque chose de nouveau du côté de l'Arabie.

Le Roi écrivit à *Nooman* , Prince d'une Famille d'Arabes , qu'il le vînt voir , avec quelcun , qui pût répondre à ce qu'il lui demanderoit ; par où il entendoit , comme il semble , un Devin. *Nooman* vint avec *Abdo'l Masih* , qui étoit *Gassanite* , & à qui le Roi raconta ce qui lui étoit arrivé , & lui demanda ce que cela présageoit. Cet homme lui répondit , qu'il pourroit apprendre cela de *Satih* , son Oncle , qui demouroit sur les confins Orientaux de la Syrie. *Kesra* lui ordonna d'aller lui-même voir *Satih* , sur cette affaire , & de lui rapporter sa réponse. L'Histoire représente *Nooman* , interro-

geant

geant Satih en Vers rimez , comme le font ceux des Arabes ; quoi qu'il fût près de mourir , sans lui dire néanmoins de quoi il s'agissoit , & ce Devin lui répondant aussi en Vers : *Abdo'l Masib , monté sur un Chameau pelé , est venu chez Satib , comme il étoit sur le bord de la fosse. Le Roi des Saffanides (des Persans) vous a envoyé , pour m'interroger , touchant le tremblement subit de son Palais , l'extinction du feu , la vision d'Al-Mudbadhani (du Juge de Perse) qui a vu un Chameau farouche , vaincu par un Cheval Arabe ; dans le tems que le Tigre , ayant rompu ses Dignes , inondoit son Pais. Puis qu'il est tant arrivé d'accidens , dont les uns ont suivi les autres , que le vent a dissipé les granges , que le feu des Perses s'est éteint , que les Cataractes des Cieux se sont ouvertes , pour répandre leur eau , que le Lac de Sawe s'est tari : la Syrie ne sera plus malheureuse , pour Satib. Il regnera des Rois & des Reines d'ici , selon le nombre des Tours , & tout ce qui devoit arriver arrivera. Ensuite Satih mourut , & celui qui l'avoit consulté retourna à Kefra , qui dit : Jusqu'à ce que quatorze Rois , d'entre nous aient regné ! Ce qui re-*

garde dix Rois peut se passer, en quatre ans. Mais l'accomplissement de cette Prophetie, s'il la faut ainsi nommer, ne vint pas si-tôt.

Les Koraischites n'étoient, à ce que dit ici notre Auteur, nullement favorables à Mahomet, d'où vint qu'Al-Abbas, lui dit un jour : ô Prophete, les Koraischites, quand ils se rencontrent les uns, les autres, se font bon visage, & se saluent gracieusement; mais quand ils nous rencontrent, ils nous regardent, avec un visage irrité & chagrin; sans que nous en sachions la raison. Mahomet lui répondit, en colere: je jure par celui, en la main duquel est Mohammed, que la Foi n'entrera dans le cœur d'aucun homme; sans que Dieu & son Prophete vous aient aimez auparavant; c'est-à-dire, apparemment, ne vous aient donné des marques de leur amour. Mais cela ne peut s'être dit, après que Mahomet se fut déclaré Prophete. La Famille des Koraischites qui étoit celle de Mahomet, étoit l'une des plus Illustres d'Arabie, comme il paroît par les Remarques de M. Gagnier; ce qui est contraire à ce que quelques Chrétiens ont dit de Mahomet, que ce n'étoit qu'un homme de néant. Il avoit accou-

tumé

tumé de se vanter de la noblesse de son extraction. Une Femme de ses parentes, lui ayant rapporté, que quelques gens avoient dit : qu'il n'étoit qu'une mauvaise odeur, qui sort d'un lieu puant, il lui répondit en ces termes : *Que veulent dire les moqueries de quelques menues gens ? Dieu a créé sept Cieux, dont il a destiné le plus haut, pour y placer celle de ses créatures, qu'il lui plairoit. Ensuite il a créé le genre humain, & entre les Arabes, il a choisi Modhar Koraischite, & entre les Koraischites, les Enfans de Haschem, & moi entre les Enfans de Haschem, comme le meilleur de tous.* Cependant le premier, qui fut nommé Koraischite, étoit *Febr*, qui fut le septième après Modhar. Mais nôtre Auteur croit que Mahomet parloit ainsi, comme par Prolepse. Quoi qu'il en soit, il étoit, sans doute, d'une Famille illustre du Pais, comme on le pourra voir dans le Ch. II. de cette Histoire, où l'Auteur donne au long la Généalogie de Mahomet. Dans les deux suivans, il traite de ses deux Nourrices, car sa Mere Amena ne le put pas nourrir. La seconde, qui se

nommoit Halima, étant pauvre, vint voir ensuite Mahomet, après qu'il fut marié, & il obtint de sa Femme quarante Brébis pour elle. Depuis, après qu'il se fut déclaré Prophete, elle embrassa l'*Islam*, ou la Doctrine salutaire, avec son Mari.

La Mere de Mahomet étant morte, qu'il n'avoit que six ans; son Grand Pere Motaleb prit soin de son éducation, & mourut deux ans après. Ensuite Abu-Taleb, Frere uterin du Pere de Mahomet, le prit chez lui, & l'emmena avec lui, à l'âge de treize ans, en Syrie, où il étoit allé, pour y négotier; en une Ville nommée *Botsra*, dans le Pais de Damas. Un Moine Chrétien, qui se nommoit *Bahaira*, & qui demeuroit à *Botsra*, dit à Abu-Taleb, qu'il s'en retourneroit avec ce jeune garçon & qu'il l'empêchât de fréquenter les Juifs; car, ajoûte-t-il, il arrivera de grandes choses à votre Neveu. Il retourna donc à la Meque, où il demeuroit, & le jeune Mahomet croissoit, non seulement en son corps, qu'il avoit beau & bienfait, mais encore en esprit & en vertu. Il étoit si sincere, dit l'Auteur de sa Vie, qu'on le nommoit *Al-Amin*; c'est-à-dire,

le

le Fidele. L'Auteur de sa Vie remarque, qu'à l'âge de quatorze ans, il assista aux Guerres ; qui se firent en des mois , auxquels il n'étoit pas permis de faire la Guerre , parmi les Arabes ; savoir , le premier , le septieme , le onzième , & le douzième de l'année. Il paroît , par la suite de sa Vie , qu'il entendoit l'art de faire la Guerre , comme on pouvoit l'entendre alors , parmi ces Peuples ; quoi qu'il semblât plutôt y assister , en qualité de Prophete , que de Général.

Il y avoit une Marchande , fort riche , nommée Chadigja , de la même Tribu que lui ; car les Koraischites s'appliquoient fort au Négoce. Cette Femme , ayant connu Mahomet , contribua libéralement pour son entretien ; à condition qu'il iroit en Syrie , pour y négotier pour elle , avec un Esclave , qu'elle avoit , & qui s'appelloit *Moisara*. Il y alla , & vendit avantageusement ce qu'il y avoit mené ; après quoi il retourna à la Meque , avec d'autres Marchandises. L'Esclave *Moisara* , qui avoit fort observé Mahomet , ne manqua pas de rapporter à sa Maîtresse les bonnes qualitez , & la sage conduite de Mahomet. Il témoigna même que , dans

un tems d'une chaleur excessive, il avoit vû deux Anges, qui tenoient leurs aîles étenduës sur lui, pour le tenir à l'ombre. Les Mahometans, comme la plûpart des Orientaux, péchent bien plus, par trop de crédulité, que par faute de croire légèrement; & Chadigja d'ailleurs trouvoit le jeune homme à son gré, de sorte qu'elle l'épousa bientôt après, & lui donna une dot de vingt Chameaux. Mahomet, de son côté n'en épousa aucune autre, pendant qu'elle vécut. Quand il l'épousa, il avoit vingt cinq ans, & elle quarante; mais elle étoit Veuve. Pour lui il n'épousa, dans la suite, aucune fille, excepté la seule Aïescha. Chadigja fut la première, qui crût en Mahomet. Elle vécut dix ans, après sa Mission Prophetique, & mourut trois ans, avant l'Hegire.

Comme il est beaucoup parlé de la *Caaba*, ou du Temple de la Meque, dans l'Histoire Mahometane, *Abu'l-Feda* en fait mention au Ch. VI; Mais ceux, qui en voudront être mieux instruits, doivent recourir à l'échantillon de l'Histoire des Arabes: *Specimen Historiæ Arabum*; publié par *Edouard Pococke*, à Oxford en M. DC. L.

in 4., & lire ce qu'il en dit à la pag. 113. & suiv. M. *Gagnier* en parle aussi, dans sa Préface. Les Arabes disent qu'Adam, ayant été chassé du Paradis, demanda à Dieu, qu'il lui fût permis de bâtir un Temple, semblable à celui qu'il avoit vû dans le Ciel; pour se tourner du côté de ce Temple, en faisant ses Prières, & pour faire autour une sorte de Procession, que les Anges faisoient autour du Temple du Paradis: Que Dieu fit descendre du Ciel, comme des voiles de lumière, en forme de Temple; afin qu'il se tournât de ce côté-là, en faisant ses Prières, & qu'il en fît le tour: Q'après la mort d'Adam, Seth, son Fils, fit un Temple semblable, de pierre, & d'argile: Que le Déluge détruisit ce Bâtiment, & qu'Abraham, & son Fils Ismaël en firent un semblable à la Meque, & que ce Bâtiment fut plusieurs-fois refait par les Arabes, descendants d'Ismaël, jusqu'à-ce que les Mahometans s'en rendirent les Maîtres. Il y avoit dans la muraille de ce Temple, une pierre noire, pour laquelle ils ont encore une vénération particuliere, & qu'ils baissent par dévotion. Ils l'appellent la pierre de

Brachtban, c'est-à-dire, de *bénédiction*, parce qu'ils croient s'attirer par là la bénédiction de Dieu. Ils disent qu'elle avoit été envoyée à Abraham du Paradis, & qu'au commencement elle avoit surpassé la Neige en blancheur, & le Soleil en éclat ; mais qu'elle étoit devenue noire, à cause des péchez des hommes. Il falloit favoir cela, pour entendre la suite de l'Histoire de Mahomet.

Cette Maison fut entre les mains de diverses Familles des Arabes, comme on l'apprend au Ch. VI. de cette Vie ; mais enfin elle tomba entre les mains des Koraïschites, qui l'avoient du tems de Mahomet. Ils la trouverent trop petite, & trop basse ; de sorte qu'ils la raserent, pour la rebâtir l'année D. xci. de l'Ere Chrétienne, la xiii. de Mahomet, & la xl. avant l'Hegire. Comme ils se furent mis à la rebâtir, jusqu'à la hauteur à laquelle étoit la pierre noire, chaque Tribu vouloit avoir l'honneur de placer cette pierre ; & pour finir cette querelle, elles convinrent de la faire décider, par celui, qui entreroit le premier dans l'*Al-Haram* ; c'est un nom qu'ils donnent quelquefois à ce Temple, & qui signifie *un lieu interdit*,
ou

ou un Asyle. Il arriva ensuite que Mahomet fut le premier qui y entra, & qu'il devint ainsi le Juge de ce différend. Il ordonna donc, pour éviter une trop grande jalousie entre les Tribus, qu'on prendroit un drap fort large, & qu'on mettroit la pierre dessus, & que des gens de chaque Tribu en tiendroient chacun un bout, & l'éleveroient également. L'Expédient fut approuvé, & comme elle eut été élevée à la hauteur qu'il falloit, Mahomet la prit entre ses mains, & la plaça où elle devoit être; c'est-à-dire, à deux coudées & demi de terre. Ensuite on couvrit la maison d'une toile de lin d'Egypte très-blanche, jusqu'à ce que dans la suite on y ait mis des étoffes plus précieuses. C'est-là la *Kebla* des Mahometans, comme ils parlent, vers laquelle ils se tournent; lors qu'ils font leurs Prières, en quelque lieu de la Terre qu'ils se trouvent.

Abu'l-Feda met ici, au Ch. VII. la manière dont Mahomet reçut sa Mission, à l'âge de quarante ans; d'où est venue la maxime des Mahometans: *que personne ne peut être Prophete, avant cet âge.* Etant donc à cet âge, Dieu, comme dit l'Auteur, l'en-

l'envoya *au Noir*, & *au Rouge*. Par *le Noir* il entend les Arabes, qui sont basanez : & par *le Rouge*, les autres Nations, qui sont plus au Nord, parce qu'elles ont le visage plus rouge ; à moins qu'on ne veuille rapporter ce nom à *Edom*, qui signifie *rouge*, & dont les Juifs se servent pour marquer l'Empire Romain. La chose se passa, comme l'Auteur le dit, en une vision nocturne, qu'eut Mahomet, dans une Caverne du *Mont-Hava*, où il demeuroit, tous les ans, un mois de suite ; car Dieu lui avoit inspiré l'amour de la retraite, & de la solitude, si l'on en croit *Abu'l-Feda*. Cette maniere de vivre étoit, comme une préparation à l'emploi de Prophete. Il paroît, par plusieurs endroits de notre Auteur, que son Prophete affectoit, en diverses choses, d'imiter Jesus-Christ ; ou au moins que ses Disciples le décrivent faisant les mêmes choses ; apparemment pour montrer aux Chrétiens, que leur Prophete ne cédoit en rien au Fondateur de la Religion Chrétienne. Mais comme le prétendu Prophete des Arabes est venu après, il lui a été facile d'imiter celui des Chrétiens, en des choses faciles, &

ses

ses Sectateurs lui ont attribué des miracles visiblement copiez, sur ceux de l'Évangile; mais pour la véritable sainteté de la Vie, & l'éloignement parfait de toute ambition, & de toute violence; ils n'ont pas plus osé les lui donner, que l'excellence de la Doctrine, & de la Morale, dont ils n'avoient aucune idée aprochante à celle, que l'Évangile nous donne.

Ils disent que Dieu lui envoya une nuit, qu'ils appellent l'*Illustre*, Gabriel (qui est, selon leur système, le S. Esprit, comme M. Gagnier le montre dans ses Notes) avec un Écrit, qu'il lui présenta, en disant: *lisez*, & que Mahomet répondit qu'il ne savoit pas lire; sur quoi Gabriel lui commanda de lire quelques paroles de la xcvi. Surate de l'Alcoran, qu'il lut. Après cela, il monta jusqu'au milieu d'une Montagne, où il entendit une voix du Ciel, qui lui dit: *ô Mahomet, tu es l'Apôtre de Dieu, & moi je suis Gabriel.* Mahomet raconta cette Vision à sa Femme, qui en témoigna une grande joie, & lui jura par celui, dans la main de qui étoit l'Ame de Chadigja, qu'elle esperoit qu'il seroit le Prophète de sa Nation. Elle raconta ensuite la Vision

tion de son Mari, à un Arabe nommé *Waraka*; qui avoit de la lecture, & à qui les Juifs & les Chrétiens avoient appris bien des choses; dans le Commerce, qu'il avoit eu avec eux. Cet homme la confirma dans sa pensée, & lui dit, *que sa venue avoit été prédite, par la Loi glorieuse, que Moïse, Fils d'Amran, avoit apportée.* Si cela est, il falloit que *Waraka* abusât du Passage de Deut. XVIII, 15. où Moïse promet un Prophete, comme lui, à la Nation Juive; mais il est dit formellement aux Juifs, que ce Prophete seroit d'*entre leurs Freres*; ce qui détruit entièrement l'explication de *Waraka*; puis que Mahomet n'étoit nullement Juif. Ainsi sa premiere Femme fut la premiere Musulmane, & devint l'une des quatre Femmes accomplies, dont *Abu'l Feda* parle ici. *La premiere fut Asia, la Femme de Pharaon; la seconde Marie, Fille d'Amran; la troisieme, Chadigja, Fille de Chowaised; & la quatrieme, Fatema, Fille de Mahomet, laquelle épousa ensuite Ali.*

Nôtre Auteur dit, au Ch. VIII. que ce même Ali fut le premier Musulman, & donne une liste de ceux qui l'imitèrent, à laquelle nous
ne

ne nous arrêterons pas. Il vaut mieux, pour comprendre la raison des succès de Mahomet, remarquer qu'en ce tems-là, il y avoit trois sortes de gens en Arabie, des Juifs, des Chrétiens, & des Idolatres; & qu'on ne voit pas que les Sectateurs de Mahomet disent, qu'il gagna des Juifs, & des Chrétiens, mais seulement des Idolatres. Ces derniers adoroient les Etoiles, & étoient divisez en Sectes, selon la différence des Etoiles, qu'ils adoroient, comme on le peut voir dans le petit livre d'*Abu'l-Farai*; des Mœurs des Arabes, & dans les Notes de *Pococke*, sur ce Livre. Ces Idolatres d'Arabie, comme tous les autres, n'avoient aucun système tolerable de Religion, & ne s'accordoient point entre eux. Chacun croyoit seulement, que la Religion de ses Peres étoit la véritable, & se servoit de leur autorité, pour la défendre; comme si des gens, aussi sujets à se tromper qu'eux, avoient eu droit de décider pour toute leur Postérité! Cela doit faire rougir certains Chrétiens, qui en usent de même, encore aujourd'hui, & qui se croient fort éclairés. On peut voir, que Mahomet, ou ceux, qui l'ont aidé

à

à écrire l'Alcoran, avoient quelque connoissance de la Religion Judaique, & de la Chrétienne, auxquelles ce Livre fait souvent allusion. Ils prirent de ces deux Religions ce qu'ils voulurent; & en firent une espece de Systeme, qu'ils proposerent aux Arabes, comme une Religion envoyée du Ciel à Mahomet. On en peut voir un Abregé dans la *Confession Mahometane*, que feu M. Réland a publiée. Il est certain, que ce Systeme, quoi que plein d'erreurs, étoit infiniment plus raisonnable; que les Sentimens de ceux, qui adoroient les Etoiles. Il est aussi constant, que les Arabes, quoi que dans une profonde ignorance, en ce tems-là, avoient actuellement de la disposition pour les Sciences; comme on le vit dès qu'ils se furent rendu maîtres de l'Egypte, où ils firent traduire en leur Langue, plusieurs Ouvrages des Philosophes Grecs; & où ils ont philosophé depuis ce tems là, à leur maniere, comme on le peut voir dans la Bibliothèque de M. d'Herbelot.

Comme ces Peuples ne se mêloient pas beaucoup avec les Juifs, ni avec les Chrétiens, & qu'apparemment les
Chrè-

chrétiens, brouillez les uns avec les autres, d'une maniere scandaleuse, & ne faisoient pas leur devoir, pour convertir ces Idolatres; le dessein vint à Mahomet. Il n'entreprit point de les ramener, par des raisons philosophiques, ou Théologiques; mais en leur faisant accroire, que Dieu l'avoit envoyé, pour les convertir, & dès qu'il eut gagné quelque nombre de gens, il soutint sa Mission par la force des armes. Il eut beaucoup de peine, au commencement; mais dès que sa Faction se fut formée, & eut pris des racines; elle devint bientôt redoutable aux Persans, & aux Chrétiens, qui étoient fort dégenez en ce tems-là. Quand les Chalifes, ou Successeurs de Mahomet eurent étendu leur Domination, en diverses Provinces de l'Asie, & qu'ils furent attaquez par les Turcomans; qui étoient des Peuples peu près sans Religion, comme les Tartares, du tems de Genghis-Khan; ils convertirent les Turcomans à la Foi Mahometane; qui est enfin devenuë celle des plus grandes Puissances de l'Asie, si l'on en excepte les Empereurs de la Chine, & du Japon.

pon. Cette Religion d'ailleurs, quoi qu'elle établisse quelques principes de Justice, & de Charité, sans lesquels aucune Société ne sauroit subsister, est fort favorable à la Sensualité; à laquelle tout le Genre Humain est sujet, & sur tout les Peuples des parties Méridionales de l'Asie. Voilà la naissance & les raisons des progrès du Mahometisme, dont on verra la confirmation, dans la suite de cette Histoire.

Notre Historien nous apprend, dans le Ch. VIII., que Mahomet ayant reçu un ordre du Ciel, d'exhorter ses proches à embrasser l'*Islam*, il ordonna à Ali d'apprêter un Repas, auquel il les vouloit inviter, pour leur parler de Religion. Ali eut ordre de faire apprêter un Agneau, & un Vase plein de lait. Ali obéit, & invita environ quarante hommes à ce repas, des parens d'Al Motaleb. Ces gens vinrent, & furent rassasiez de ce qu'un seul homme auroit pu manger, comme le dit Ali. C'est une fiction copiée, sur les Miracles de Jesus-Christ, qui avec peu de pain & de poissons donna à manger à de grandes multitudes. Voyez Matth. xiv, 19. & suiv. xv, 36. & suiv. On en

Il verra quelques autres exemples , dans la suite. Comme Mahomet voulut parler à ces gens-là , un de la Compagnie les congédia ; mais Ali les invita encore le lendemain , à un semblable Festin , & d'abord qu'ils eurent mangé , Mahomet leur dit : *Je ne connois aucun homme en Arabe , qui apporte , à son Peuple , une chose plus excellente , que celle que je vous apporte à présent ; ce sont les biens de ce Monde. & ceux de l'autre Vie. Dieu m'a commandé de vous appeller à lui. Qui d'entre vous veut faire la charge de mon Wesir : en sorte , qu'il soit mon Frere , mon Envoyé , & mon Lieutenant.* Comme ils hésitoient entre eux , Ali se mit à dire qu'il la feroit , à quoi il ajoûta : *Je leur arracherai (aux Ennemis de Mahomet) les dents , je leur creverai les yeux , je leur ouvrirai le ventre , je leur romprai les jambes.* Là-dessus Mahomet se jeta au cou d'Ali , & s'écria : *c'est ici mon Frere , mon Envoyé , & mon Lieutenant parmi vous.* A ces mots ils se mirent tous à rire , & dirent à Abu Taleb : *ce sera maintenant à vous à complaire , & à obéir à votre Fils.*

Mahomet ne laissa pas de faire ce
que

que Dieu, disoit il, lui avoit commandé. Il n'éloigna pas néanmoins, au commencement, son Peuple de lui, & ces gens-là ne se convertirent pas non plus. La chose vint jusque là, qu'il leur reprocha leur Idolatrie, le penchant qu'eux, & leurs Peres avoient eu à l'Incrédulité, leur naturel pervers, & leur opiniâtreté. Depuis ce tems-là, ils se déclarèrent ouvertement ses Ennemis; excepté ceux que Dieu conserva dans l'*Islam*, comme parle l'Auteur.

Comme Abu-Taleb prenoit son parti, les principaux des Koraischites, dont il dit les noms, le vinrent trouver, & lui dirent que son Neveu parloit mal de leur Religion, qu'il accusoit leurs très-sages prédécesseurs d'ignorance, & de bêtise, & reprochoit à leurs Peres d'avoir été dans l'erreur; & que c'étoit à lui de le tenir en bride, sans quoi il entretiendrait des querelles entre eux & lui. Mahomet ne cessa pas pour cela, de les presser d'embrasser sa Doctrine, de sorte qu'ils dirent à Abu-Taleb, que s'il ne le retenoit pas en son devoir, ils viendroient les combattre, & qu'on lui feroit quelque violence à lui-même. Cet homme le rapporta à son Neveu,

Neveu, qui lui répondit : *Mon Oncle, s'ils mettoient le Soleil à ma droite, & la Lune à ma gauche, je n'abandonnerois pas cette affaire.* Alors toute la Tribu se déclara contre lui; mais Abu-Taleb ne laissa pas de le protéger. Ceci arriva l'an D. C. xxv. de l'Ère Chrétienne, auquel Mahomet avoit XLIV. ans, & le 9. avant l'Hegire, ou la fuite de Mahomet à la Medine. Dans le Chap. x. & xi. *Abu'l-Feda* rapporte la conversion de quelques personnes à l'Islam.

Comme les Koraischites s'opiniâtroient toujours plus, & qu'ils maltraitoient les Musulmans; Mahomet permit, comme le dit son Historien au Ch. xi. à ceux de ses Sectateurs, qui n'avoient point de famille, qui les retînt, de se retirer dans le Pais de *Habatscha*, ou, comme nous le nommons, d'Abyssinie. Le *Nagjaschi* (c'est ainsi, que les Arabes nomment le Roi d'Ethiopie, qu'on appelle autrement *le Negusch*) les reçut assez bien. Mais les Koraischites lui envoyèrent des Ambassadeurs, pour les lui demander. Il les refusa, & après s'être informé de leur Sentiment, il l'embrassa, comme n'étant pas contraire à l'Evangile; ainsi qu'on

le verra, dans les Notes de Mr. *Gagnier*, sur le Ch. xi. Cependant les *Koraïschites* firent une Alliance, avec les autres Tribus des Arabes ; par laquelle elles s'engagerent de ne donner, ni leurs Fils, ni leurs Filles, en mariage aux Parens d'Al-Motalleb, & d'Hafchem, autre Musulman, de ne leur rien vendre, ni d'acheter rien d'eux. Ils déposèrent l'Original de ce Traité, dans la Caaba. Mais ils le déclarerent nul, dans la suite. Cependant les Musulmans se cantonnerent dans un Village, qui appartenoit à Al-Motalleb, & y demeurèrent, pendant trois ans, avec leur Prophete.

L'an M. c. xxviii. de l'Ere Chrétienne, & le 10. de la Mission prétendue de Mahomet, Al-Motalleb tomba malade, d'une maladie mortelle, & comme il étoit prêt de rendre l'ame, son Neveu le Prophete l'exhorta à réciter la Profession de Foi Mahometane: *il n'y a point de Dieu, que Dieu, & Mahomet est l'Envoyé de Dieu.* Le mourant répondit, qu'il la feroit volontiers, s'il n'avoit peur que les *Koraïschites* ne dissent, qu'il ne l'avoit faite. que par peur de la mort. Il prononça néanmoins après ces mots,
d'une

Ancienne & Moderne. 99

d'une voix basse. C'est ce qu'on trouve au Ch. XIII.

Mahomet fut plus mal traité , par les Arabes de sa Tribu , après la mort de son Oncle ; mais il ne s'appliqua pas moins , pour cela , à gagner les autres.

L'Auteur rapporte au Ch. XVI. que le Prophete avoit accoûtumé de dire à ceux qu'il vouloit gagner : *Je suis l'Apôtre de Dieu , qui vous recommande de le servir ; ne lui associez personne , & ne rendez aucun culte à rien de ce qui est au dessous de lui ; après cela croyez-moi , & témoignez que je dis la vérité.* Mais Abu-Taleb avoit accoûtumé de le contredire , & quelques-uns croyoient , qu'il étoit mort dans son incrédulité.

Il paroît par le Ch. XVII. que l'une des premières Tribus , à qui il prêcha sa Doctrine , étoit celle qui habitoit la Ville d'Yatseb , qui fut depuis nommée la Ville du Prophete , ou *la Ville* , comme par excellence , *Medinato'l-Nabi* , ou *Medina* , en abrégé. Il y fut prêcher sa nouvelle Doctrine , & il gagna quelques-uns des Habitans , qui l'enseignèrent aux autres ; qui se multiplièrent en peu de tems , & qui soutinrent fidelement le

nouveau Prophete. On les nomma depuis *Anfariens*, du mot *Al-ansar*, qui signifie *auxiliaire*; parce que ce furent eux, qui lui donnerent le plus de secours, & qui le reçurent ensuite dans leur Ville, dès qu'il ne se trouva pas en sûreté ailleurs. M. *Prideaux*, dans sa Vie de Mahomet, qui parut, pour la première fois, à Londres, en M. DC. xcvii. & qui a été depuis publiée plusieurs fois, recherche, si ces Anfariens étoient Juifs, ou Chrétiens; & comme il n'avoit aucun Auteur, qui pût lui fournir quelque éclaircissement assuré, là-dessus; il a témoigné du penchant à croire, que c'étoient des Chrétiens; parce que Mahomet leur témoignoit beaucoup d'amitié, & qu'il avoit une très grande haine pour les Juifs, comme il paroît par la V. Surate de l'Alcoran, où il représente les premiers, comme bien disposez à recevoir sa Doctrine. M. *Prideaux* prend occasion de là de déplorer les divisions, & les controverses, qui étoient alors entre les Eglises Orientales, & qui dispoient les esprits à embrasser les grossières impostures, qu'un Barbare, sans Lettres, leur proposoit. M. *Gagnier* remarque, que les

les premiers Partisans de Mahomet , dans la Médine , étoient de *purs Arabes* , comme on les nommoit , Idolatres , & de la Tribu des Chaz-regiites ; comme M. *Pococke* l'avoit remarqué , dans son Echantillon de l'Histoire des Arabes.

Dans le Ch. xviii. il est parlé du voyage nocturne , que Mahomet fit au Ciel. *Abu'l Feda* rapporte cette vision à la 12. année de la Mission Prophetique de celui , dont il a écrit la Vie. C'est la même que l'année DC. xxx. de l'Ere Chrétienne. Les Docteurs Mahometans ne font pas d'accord, entre eux , de l'an , & du jour de ce voyage. Ils ne savent pas même , si leur Prophete vouloit qu'on crût qu'il l'eût fait réellement , ou seulement en songe. Ce dernier sentiment étoit celui d'Aïeschâ, Femme de Mahomet , & de Mo'auia. Voici comme il racontoit lui-même la chose , que j'abregerai , en retranchant les répétitions , & ce qui ne fait rien au fond de la chose. „ Com-
„ me j'étois dans l'enceinte (*de la*
„ *Caaba*) & que j'étois couché sur
„ une pierre , il vint quelqu'un à moi ,
„ qui étoit accompagné de je ne sai
„ qui d'autre. Il m'ouvrit le corps

„ depuis la gorge, jusqu'au bas ven-
 „ tre. Cela étant fait, il me tira le
 „ cœur de la poitrine, & l'on mit
 „ auprès de moi un bassin d'or, plein
 „ de l'eau de la Foi. Il lava mon
 „ cœur dans cette eau, & le remit
 „ ensuite, en son lieu. On m'ame-
 „ na une monture, qui étoit un A-
 „ nimal, qui n'étoit pas si grand
 „ qu'un Mulet, mais qui l'étoit plus
 „ qu'un Ane.

Les Mahometans appellent cet A-
 nimal *Alborak*, qui signifie un *Eclair*;
 soit à cause de son extrême blan-
 cheur, soit à cause de sa vitesse ex-
 traordinaire.

„ Je me mis sur cette monture,
 „ & Gabriel vint avec moi, jusqu'à-
 „ ce que nous arrivassions au Ciel
 „ du Monde, *qui est le premier*. Il
 „ frappa à la Porte, & on lui ré-
 „ pondit: Qui est-là? Gabriel, dit-
 „ il. Qui est avec vous? répondit-
 „ on. Il dit que c'étoit Moham-
 „ med. L'Apotre, répliqua-t-on,
 „ a-t-il donc déjà été envoyé? Oui,
 „ dit-il. Qu'il soit le bien venu, ré-
 „ pondit-on, il nous est très-agréa-
 „ ble. Là dessus on ouvrit la porte,
 „ & quand je fus entré, je vis là
 „ Adam. Sur quoi Gabriel me dit:
 „ c'est-

„ c'est là vôtre Pere Adam , saluez-
„ le. Je le saluai , & il me rendit le
„ salut , en disant : *Bien soit à mon*
„ *très-bon Fils , & au très-bon Pro-*
„ *phete !*

Il alla au second Ciel , & après qu'on eut fait les mêmes demandes , & qu'on y eut répondu comme auparavant ; il y entra , & y trouva *Yabia* , c'est à dire , S. Jean , & *Isa* , ou Jesus-Christ , & les salua , & en reçut le salut , à peu près de même. Ils le nommerent , *très-bon Frere* , & *très-bon Propete*. En arrivant au troisième Ciel , il y trouva Joseph , & dans le quatrième Hénoc , ou'il appelle *E-drís*. Dans le cinquième , il vit *A-haron* ; dans le sixième *Mousa* , ou Moïse. Il le salua , & Moïse , après lui avoir rendu le salut , se mit à pleurer. Mahomet lui en demanda la raison , & Moïse répondit , *que c'étoit parce qu'un jeune homme avoit été envoyé après lui , de la Nation duquel plus de gens entreroient dans le Paradis , que de la sienne*. Il fut encore enlevé dans le septième Ciel , où il vit *Ibrahim* , ou Abraham , qui lui fit la même civilité. Enfin il fut élevé à un Arbre , qu'il appelle le *Lotus des limites* , dont les fruits ,

dit-il, sont gros comme des cruches d'Hagire, & les feuilles, comme des oreilles d'Elephans. Il y avoit quatre Rivieres, dont deux étoient en dedans, & deux en dehors. Les deux premières couloient dans le Paradis, & les deux autres étoient le Nil & l'Euphrate. Il alla encore plus loin, à la Maison, ou au Temple, nommé *Al-Ma'mour*; c'est-à-dire, *visité*, où il entre tous les jours soixante & dix mille Anges. On lui présenta là trois Vases, l'un plein de vin, l'autre de lait, & le troisième de miel. Il but seulement du lait, & Gabriel lui dit, *que lui & sa Nation en auroient plus de bonheur.* M. Gagnier, ici, comme par tout ailleurs, cite ce que les Docteurs Mahometans pensent de tout cela.

Enfin, étant arrivé au Trône de Dieu, on lui prescrivit cinquante Prières, pour les reciter, lui & ses Sectateurs, tous les jours. Comme, en se retirant, il passoit près de Moïse, ce dernier lui demanda, ce que Dieu lui avoit commandé. Mahomet dit, que Dieu lui avoit ordonné de dire cinquante Prières par jour, sur quoi Moïse s'écria : *cinquante Prières par jour ! Par Dieu, j'en ai fait*

fait l'épreuve parmi les hommes, avant vous; j'ai éprouvé les Israélites là dessus, mais ç'a été en vain. Retournez vers votre Seigneur, & lui demandez qu'il diminue ce nombre, pour votre Nation. Il y alla, & il en obtint une diminution de dix. Moïse lui dit la même chose plusieurs fois, & Mahomet alla, & vint tant de fois, par son conseil, qu'enfin les Prières furent réduites au nombre de cinq, par jour. Moïse lui voulut encore persuader de demander une autre diminution: mais Mahomet dit, qu'il en avoit déjà tant demandé, qu'il avoit honte d'en demander davantage. Un Docteur Mahometan, cité par M. Gagnier, assure que son Prophete avoit dit de cette Vision, qu'il ne l'avoit mise dans son Alcoran, que pour donner aux hommes, de quoi disputer.

La même année DC. xxx. de l'Ère Chrétienne, & la 12. de la prétendue Mission Prophetique de Mahomet; il fut solennellement inauguré comme Chef de sa nouvelle Secte, par douze Ansariens; qui lui jurèrent Foi, & Obéissance, comme à l'Apôtre de Dieu; ce qui signifioit, qu'ils prendroient les armes, à son ordre. Pour les Femmes, elles fu-

rent exemptes de jurer cet article , mais elles jurèrent , qu'elles n'associeroient rien à Dieu , qu'elles ne déroberoient point , qu'elles ne commettraient point de fornication , & qu'elles ne tueroient point leurs propres enfans. C'est ce que l'Auteur rapporte au Ch. xx. Dans le suivant , il raconte comment Mahomet fut reconnu , en un autre lieu , nommé Al-Akaba , où il leur jura aussi , de son côté , de les protéger (quoi que cela ne soit pas exprimé) pourvu qu'ils le défendissent contre toute insulte , comme ils avoient accoutumé de défendre leurs Femmes , & leurs enfans. Ils lui dirent ensuite : & si nous sommes tuez pour vous , qu'en sera-t-il ? Et il leur répondit , qu'ils auroient le Paradis. A ces mots , ils lui dirent , d'étendre la main , ce qu'il fit ; après quoi ils en firent autant ; & lui jurèrent qu'ils lui obéiroient. Cela étant fait , ils s'en retournèrent à la Medine , & Mahomet , lui même , ordonna à ceux , qui l'accompagnoient , de s'enfuir en cette Ville. Pour lui , il demeura encore quelque tems à la Meque , jusqu'à ce que son Seigneur , dit l'Historien , lui donna permission d'en sortir ; avec quelques-uns de ses plus affidez Sectateurs. L'an-

L'année suivante, qui fut la D. XXXI. de l'Ere Chrétienne, on commença à compter les années de l'*Hegire*, ou de la fuite de Mahomet, de laquelle l'Auteur traite au Ch. XXII. & qu'il compare avec les Eres précédentes, les plus fameuses, au Ch. XXIII.

Dès que les Koraischites, comme le même Auteur le dit au Ch. XXIV. eurent appris que Mahomet avoit des *Ansariens*, ou Auxiliaires de la Médine, & qu'il avoit même des gens affidés, dans la Meque; ils commencèrent à craindre qu'il ne se sauvât de cette Ville. Pour la prévenir, ils résolurent de prendre de chaque Tribu un homme, & de le tuer, de maniere qu'un chacun d'eux lui donnât un coup; afin, disoient-ils, que son sang fût sur toutes les Tribus, ou qu'on ne pût s'en venger, qu'en entreprenant de les attaquer toutes. Cela ayant été rapporté au Prophete, il ordonna à Ali de se mettre en son lit, couvert de sa Robe verte, afin qu'on le prît pour lui; & qu'on dit que le Prophete étoit malade, & qu'il reposoit. La ruse réussit, & Mahomet se retira, dans le tems que ses Ennemis attendoient qu'il se levât, pour le tuer, & qu'ils

croyoient le tenir ; parce qu'ayant regardé par les fentes de la porte, & vû sa robe verte, ils se persuadèrent que c'étoit lui même. Pour lui, il prit une poignée de poudre en sa main, & l'ayant jettée en l'air, comme sur ses Ennemis, il les aveugla, de maniere, qu'ils ne le virent point. Ali se leva ensuite, & ils le reconnurent, sans lui faire aucun mal. Il demeura même à la Meque, pour rendre les dépôts, qui avoient été mis entre les mains du Prophete Mahomet. Après être sorti de sa Maison, celui-ci alla en celle d'Abu-becre, & lui dit, que Dieu lui avoit donné la permission de s'enfuir. Abu-becre lui demanda s'il vouloit qu'il l'accompagnât. Il dit qu'oui, & ils partirent ensemble, sous la conduite d'un Idolatre. Il les mena dans une Caverne, que l'on appelle de Thûr, qui est une montagne près de la Meque. Ils y demurerent cachez trois jours, après quoi ils marcherent, pour se rendre à la Medine. Les Koraischites les firent chercher, avec soin, & un d'entre eux les atteignit; il se nommoit Soraka. Abu-becre se crut perdu, mais Mahomet lui dit, qu'il ne s'affligeât pas, que

que Dieu étoit avec eux, & ayant appelé celui qui les suivoit à Cheval, par son nom; son Cheval s'abbatit, sous lui. Cet homme s'effraya, & demanda à Mahomet qu'il voulût prier Dieu pour lui, qu'il se tirât sain & sauf de cette affaire; avec promesse de cesser d'abord de le suivre. Mahomet le fit, & le Cheval se releva. Cependant il se mit de nouveau à le suivre: mais le Cheval s'abbatit une seconde fois. Il recourut encore aux prières de Mahomet, qui ne les refusa pas; & Saraka s'en retourna, & dit à ceux qui le poursuivoient, que c'étoit assez, & les engagea à s'en retourner. Ainsi le Prophete arriva à la Médine le 12. du premier Mois Rabi, de la I. année de l'Hegire.

Il bâtit ensuite un Temple, dans un lieu nommé Koba, à deux milles de Medine, près d'une Colline, où il demeuroit.

Le Prophete avoit déjà francé Aïescha, Fille d'Abu becre, à qui l'Histoire donne le surnom de *Témoin fidele*, parce qu'il confirmoit tout ce que Mahomet disoit. Il habita avec cette jeune fille, qui n'avoit que neuf ans, huit mois après l'Hegire. Il

vécut encore neuf ans avec elle, puis qu'elle avoit dix-huit ans, lors qu'il mourut.

Pour mieux unir les principaux Musulmans, il établit une Fraternité entre eux; par laquelle chacun se choisit un homme d'entre ses Amis, qu'il appella son Frere. Il choisit lui-même Ali, Fils d'Abu-Taleb, pour être le sien; & Ali, étant devenu son Chalife, se fit un honneur de ce nom, comme l'Auteur le dit, en son xxvi. Chapitre.

Cette même année, qui fut la DC. xxxii. de l'Ere Chrétienne, & la deuxième de l'Hegire, il commença, en priant Dieu, à se tourner du côté de la Caaba. Auparavant il se tournoit du côté de Jérusalem, où la Maison Sainte, ou le lieu où avoit été le Temple, étoit sa Kebla, comme parlent les Musulmans; pour dire un Sanctuaire, vers lequel on est tourné en faisant ses Prieres. Un endroit de l'Alcoran, cité dans les Notes, semble marquer, qu'il le fit pour distinguer ses Sectateurs, des Juifs. Il établit alors la maniere d'appeller les Musulmans à la Priere, par ces mots, qu'on crie du haut des Minarets, qui sont des Tours à côté
des.

Ancienne & Moderne. III

des Mosquées: *Dieu est Grand, Dieu est Grand ; il n'y a point de Dieu, que Dieu, il n'y a point de Dieu, que Dieu ; Mohammed est l'Apôtre de Dieu, Mohammed est l'Apôtre de Dieu ; &c.*

Il établit cette même année le Jeûne folemnel, qui est célébré au mois de Ramadhân.

Comme il ne favoit point ce qui se passoit , parmi les Koraischites , il envoya neuf hommes du côté de la Meque , pour lui en apporter des nouvelles. Il passa près d'eux , une Caravane de Marchands de cette Tribu, qu'ils pillerent, & dont ils emmenerent deux prisonniers à la Medine. Ce fut-là le premier butin , que firent les Musulmans, sur leurs anciens Amis , sous prétexte qu'ils étoient Idolâtres. Depuis le Ch. XXVII. jusqu'au LVII., on ne voit que des Guerres, tantôt avec les uns, & tantôt avec les autres , où Mahomet eut presque toujours le dessus. Châcune de ces guerres ne fut pas considérable , & ne fournit pas d'événement, qui soit digne d'attention. La plupart de ces expéditions semblent plutôt des courses de Voleurs , que des Guerres conduites, selon les règles

gles Militaires des Grecs, & des Romains. Mais dans peu d'années, les Musulmans apprirent à faire la guerre, & formèrent des Troupes Fanatiques; à qui le zèle d'exterminer ceux, qui s'opposoient à leur Prophete, inspira un courage, qui les rendit maîtres de l'Arabie, pendant la vie de Mahomet; & en assez peu d'années, des Royaumes, & des Provinces voisines: comme on le peut voir, dans les Vies de ses Successeurs.

Nous ne mettrons pas ici l'Histoire de toutes ces Guerres, mais seulement de quelque peu, par où il paroîtra assez, que le Prophete de l'Asie, & de l'Afrique Modernes, couvroit son ambition, & son avidité, sous le voile de la Religion; comme si Dieu lui ordonnoit de se conduire, comme il faisoit.

Il est dit au Ch. xxvii. que la premiere Guerre, où Mahomet assista, fut celle de Bedre. Le Prophete ayant été averti, qu'*Abu-Sophiân*, Koraischite, revenoit de Syrie, avec trente hommes; il mit des Soldats sur les chemins, pour les attaquer. Mais *Abu-Sophiân*, s'en étant apperçu, le fit savoir à ceux de sa Tribu, pour
avoir

avoir du secours. Ils marchèrent de la Meque, pour le secourir, avec neuf cents-cinquante hommes, entre lesquels il y avoit cent Cavaliers. Le Prophete sortit aussi de la Médine, le 3. de Ramadhân, de la 2. année de l'Hegire, avec trois cents & treize hommes; entre lesquels il y avoit soixante & dix-sept *Mohageriens*, ou gens qui s'étoient retirez de la Meque, avec lui; le reste étoit d'*Ansariens*, ou des Auxiliaires de la Medine. Ils n'avoient que deux Chevaux, en toute leur Armée; mais ils avoient soixante & dix Chameaux, sur lesquels ils se mettoient tour à tour. L'Apôtre ayant campé près de Saphra, avec son monde, on lui apporta la nouvelle, que la Caravane étoit proche de Bedre, & que les Idolatres marchoient à sa défense. Il partit de là, & alla camper plus près de l'Eau, que ne l'étoit l'Ennemi. On lui dressa là une sorte de Tente, pour le tenir à l'ombre, où il se mit avec Abu-becre. Comme il vit les *Koraïschites* s'avancer, il s'écria: *ô Dieu, voilà ces Koraischites, qui sont ici avec leur orgueil & leur faste, pour convaincre de mensonge ton Apôtre. Donne-nous donc présentement du secours, comme*

tu m'as promis. Quand ils furent en présence, il sortit trois Guerriers de l'Armée des Koraischites, pour défier les Braves de l'Armée Musulmane; qui en détacha trois, pour se battre contre eux. Les trois Musulmans tuerent ceux, qui les avoient défiés; après quoi les deux Armées en vinrent aux mains, & Mahomet, sous sa Tente, pria Dieu, en ces termes: *ô Dieu, si tu fais perir ces Troupes (celles du Prophete) tu ne seras plus adoré sur la terre: ô Dieu exécute ce que tu as promis.* Il ne cessa de frapper sa poitrine, que son manteau ne lui tombât de dessus les Épaules, &

Abu becre le lui remit. Le Prophete fut saisi là-dessus d'une grande palpitation de cœur; mais il revint à lui, & dit à Abu-becre: *réjouissez-vous de la bonne nouvelle; le secours de Dieu est arrivé;* après quoi, sortant de dessous sa Tente, il exhorta ses gens à bien faire, & prit une poignée de gravier, qu'il jetta contre les Ennemis, en disant: *que les visages de ces gens-là soient confondus!* & d'abord ils tournerent le dos.

C'est un stratagème, dont il se servit plus d'une fois, pour marquer, qu'un grand nombre d'Anges alloient
se

se jeter sur l'Ennemi , comme le gravier qu'il avoit jetté contre eux. Les Orientaux ne se contentoient pas d'instruire , & d'exhorter les hommes, par des paroles ; ils y joignoient quelque action , pour leur rendre la chose plus sensible. Il y en a plusieurs exemples , dans l'Écriture Sainte , & même dans les Auteurs Payens. Mahomet prétendoit , comme il le dit , dans la 3. Surate de son Alcoran , que Dieu avoit envoyé trois mille Anges , pour le secourir. Il dit même , que si les Ennemis venoient en plus grand nombre , Dieu enverroit à son secours . inson'à cinq mille

Anges , rangez sous différents Drapeaux , ou comme disent d'autres , montez sur des Chevaux de différentes couleurs. Quoi que les gens du Prophete se batissent bien , il leur dit , que ce n'étoient pas eux , qui avoient tué les Ennemis , & qui les avoient fait prisonniers , mais des Anges. Il n'y avoit néanmoins pas eu bien des gens de tuez , mais seulement vingt-quatre hommes , dont le Prophete fit jeter les corps dans un Puits. De son côté , il n'en perdit que quatorze.

On conçoit bien , qu'un peuple
crédit

crédule peut être facilement trompé, & encouragé, quand il croit que Dieu l'assistera; & sur tout, dès qu'il a remporté quelques Victoires. L'air fanatique du prétendu Prophete, le frappe d'abord, & il se flatte, qu'il remportera la Victoire, parce qu'il a la bonne cause de son côté; comme en effet, les sentimens des Musulmans, touchant la Divinité, & la Religion, étoient plus raisonnables que ceux des Idolatres de l'Arabie. Plein de ces opinions, il s'engage dans le Combat, avec plus de hardiesse, & de vigueur; après quoi il n'est pas étrange qu'il remporte la Victoire. Mahomet leur faisoit encore accroire que ceux, qui mourroient, pour lui, étoient de véritables Martyrs, & qu'ils ne manquoient pas d'aller en Paradis. On peut consulter là-dessus la Bibliothèque de M. d'Herbelot p. 885, & 886. On ne doit pas alors s'étonner, si des gens, bien remplis de ces opinions, se battoient courageusement; puis qu'ils hazardoient, comme ils croyoient, d'être heureux ici-bas, s'ils étoient vainqueurs; & s'ils demeuroient en vie, ils avoient l'honneur, & les richesses qu'ils gagnoient; & Martyrs, s'ils étoient

étoient tuez, c'est-à-dire, gens affurez d'un bonheur éternel. Mahomet, après cette Victoire, qui augmenta sans doute de beaucoup son autorité, commanda à Ali de couper la Tête à Al-Nadrh, Fils d'*Al-Hareth*, qui étoit son Ennemi déclaré, & qui disoit, lors que Mahomet parloit de son Alcoran, *que ce n'étoient que de vieilles Fables.* Aussi, dès que les Musulmans devinrent puissans, ils ne pardonnerent plus à ceux, qui parlerent mal de l'Alcoran.

Cette même année, les Juifs de la Médine, qu'on nommoit *Enfans de Kainokan*, parce qu'ils demeuroient dans une place, nommé *Kainokan*, se brouillerent avec les Mahometans. Cela engagea le Prophete à assiéger divers Châteaux, qu'ils possédoient en ce Pais-là. Il les réduisit à se rendre, & voulut qu'on fit main basse sur ces Juifs, que leur Religion rendoit ennemis de la sienne; mais un Idolatre Arabe, qui avoit apparemment du crédit auprès du Prophe-
te, obtint de lui, par son importunité, qu'on leur laisseroit la vie, mais ils furent pillés. Abu-Sophiân voulut se vanger, la même année, de la défaite près de Bedre, & marcha avec
deux

deux cents Chevaux , sur le Territoire de la Médine , où il fit tuer un Ansarien. Le Prophete sortit avec de la Cavalerie , pour le punir ; mais l'autre s'étoit promptement retiré. Tout cela se passa la 2. année de l'Hegire. Il se fit encore quelques autres expéditions , qui ne produisirent aucun effet ; parce que les Ennemis de Mahomet n'osèrent pas l'attendre.

Mais il se fit une Campagne de plus grande conséquence , l'année 3. de l'Hegire , ou la DC. XXXIII. de l'Ere Chrétienne. On trouve l'Histoire de cette Campagne dans le Ch. xxxi. & le suivant. Je dirai en peu de mots ce qui s'y passa , après quoi je ne parlerai plus de ces Guerres.

Les Koraischites assemblerent une Armée de trois mille hommes de pied , dont il y en avoit , qui étoient armez de Cuirasses & de deux cents Chevaux. Abu-Sophiân en fut le Chef , & il mena avec lui sa Mere Handa , avec quinze autres Femmes ; qui portoient des Tambours , à la maniere des Arabes ; qu'on dit avoir les premiers employé cette sorte d'Instrumens , dans les Armées. Elles jouïoient de ces Tambours , en faisant des lamentations

tions sur ceux, qui avoient été tuez dans la Bataille de Bedre, & en exhortant les Idolatres à combattre courageusement.

Le Prophete voyant une si grande Armée, jugeoit qu'il valloit mieux se tenir enfermé, dans les murailles de la Médine, que de se mettre en Campagne. Quelques Incrédules furent aussi du même sentiment, mais comme les autres furent d'un avis contraire, le Prophete sortit de la Medine, avec mille des siens, & s'avança jusqu'à un lieu, qui est entre la Meque, & la Montagne d'Ohod. Cependant, il y eut des gens, qui retournerent dans la Ville, parce qu'il n'étoit pas sûr de suivre le sentiment des autres, & de s'exposer à être tuez; *sachant*, disoient-ils, *avec certitude*, que le bâton étoit levé sur eux mêmes.

Le nombre de ceux, qui suivirent Mahomet, étoit de neuf cens, entre lesquels il y avoit quelques Cuirassiers. Pour la Cavalerie, il n'y en avoit point, mais seulement deux Chevaux, dont l'un appartenoit à l'Apôtre, & l'autre à *Abu-Barda*. Son Etendard étoit porté par *Mosa'ab Omaisri*. *Chaled* commandoit l'Aîle droite

droite des Idolâtres , & *Acrema* la droite. L'Apôtre se fit suivre de cinquante Archers , & rangea le reste des Troupes , par-ci , par-là , comme il put.

Hamza , Oncle du Prophete , se battit courageusement , il tua *Arta* , qui portoit l'Etendard des Idolâtres , & comme il vit *Seba* ; dont la Mere faisoit le métier de circoncire les Enfans à la Meque ; il lui cria : *venez ici , vous Fils d'une Femme qui coupe la peau* , & le tua d'un coup , qui lui emporta la tête. Mais comme il étoit occupé à le dépouiller , il fut lui-même tué , par un Esclave Abyssin.

Cependant les Archers , trop avides du pillage , ne garderent pas leur poste , ce qui donna lieu à *Chaled* d'attaquer les Musulmans , par derriere , avec la Cavalerie des Idolâtres. Cet homme , ne voyant pas le Prophete , s'écria , qu'il avoit été tué ; ce qui fit perdre courage à toute l'Armée , qui fut attaquée de tous côtez. Il y eut , selon la maniere de parler des Mahometans , soixante & dix Martyrs du côté du Prophete ; & vingt-deux hommes de tuez , du côté de l'Ennemi , qui pénétra jusqu'au

qu'au lieu , où étoit Mahomet. Il fut alors accablé de pierres , & de flèches , dont deux le blessèrent au visage ; de sorte qu'il eut tout le visage en sang , & qu'il perdit ses dents de devant. Il semble que Mahomet auroit dû être accablé , par une si grande multitude , qui avoit fait plier son Armée. Mais il se pourroit bien faire , que son Historien ait exagéré le nombre de ses Ennemis ; ou que les Arabes ne fussent pas profiter de la Victoire. Quoi qu'il en soit , le Général des Ennemis demanda lui-même une Trêve , pour l'année suivante , & le Prophete y consentit.

Lors que les Ennemis se furent retirés à la Meque , il fit chercher le corps de son Oncle Hamza ; qu'il trouva éventré , sans oreilles , & sans nés. Il dit là-dessus , que Dieu lui avoit révélé , qu'il tireroit une semblable vengeance de trente Koraischites ; à quoi il ajoûta , que Gabriel l'étoit venu trouver , & lui avoit dit que Hamza étoit entre les habitans du septième Ciel , & qu'on l'appelloit le *Lion de Dieu* , & de son Prophete. Il fit couvrir ce corps d'un manteau noir , & pria Dieu pour son Ame. Il en fit de même pour les autres

Morts, & y joignit toujours Hamza; de sorte qu'il recita soixante & douze Prières pour lui.

Au Ch. xxxv. l'Historien remarque, que ce fut l'année 4. de l'Hegire, qui est la DC. xxxiv. de l'Ere Chrétienne, que la défense du Vin descendit du Ciel. Quelques Docteurs Mahometans disent, que Mahomet n'a défendu que l'excès du vin; d'autres disent qu'il l'a absolument défendu; mais les Turcs ne laissent pas d'en boire à l'excès, quand ils en peuvent avoir. On assure que Mahomet ne le défendit, que pour prévenir les querelles, qui arrivoient souvent entre des gens yvres; sur quoi l'on peut voir une historiette assez agréable, dans la III. Lettre de *Busbeck*.

Au Ch. xxxviii. il est parlé d'un miracle qui se fit à la Medine, l'an 5. de l'Hegire, lors que le Prophete, craignant la multitude de ses Ennemis, faisoit environner d'un fossé la Medine. Une jeune fille avoit ramassé un peu de Dates sèches, qu'elle portoit chez sa Mere. Mahomet, qui la vit, lui demanda ce que c'étoit, & elle les remit liberalement entre ses mains. Il fit étendre un drap
fort

fort grand, où il les jetta, & ensuite inviter les Pionniers à en venir manger. Ils y vinrent, & les Dattes s'augmenterent si fort, qu'il y en eut de reste, après que ces gens-là s'en furent remplis. Il les invita encore à venir manger, avec lui, chez un nommé *Giaber*; qui n'avoit fait acheter qu'une Brebis maigre, dans la pensée, que le Prophete viendrait seul. Mais dès qu'il eut béni le repas, la chair se multiplia si fort; qu'il y en eut assez, pour rassasier tous les Pionniers. On voit bien, que ce n'est qu'une copie des Miracles de cette sorte, que fit Jesus-Christ; comme nous l'avons déjà remarqué, sur une semblable Histoire. Il paroît clairement, que le prétendu Prophete n'étoit pas tout à fait ignorant, dans l'Histoire Sacrée; ou que pour le moins ses Disciples avoient lû le Nouveau Testament. Quand le fossé fut fait, les Ennemis de Mahomet vinrent avec une Armée de plus de dix mille hommes; mais ils ne purent pas le forcer. Dieu, dit l'Historien, envoya un vent, qui renversa leurs utensiles & leurs Tentes; & Dieu mit encore de la division entre eux, & envoya ses Anges qui les chasserent. On voit

par-là , & par quantité d'autres endroits de cette Vie , que ceux , qui disent que Mahomet ne se vantoit pas de faire des Miracles , pour donner des preuves de sa Mission , se trompent. Voyez *Grotius* , de la Verité de la R. C. Livre V, 5. Ses Disciples , pour le moins , tâchent , autant qu'ils peuvent , de persuader à leurs Lecteurs , qu'il en fit beaucoup.

L'an 7. de l'Hegire de Mahomet , comme il est dit au Ch. XLVI. il envoya des Ambassadeurs , & des Lettres aux plus grands Princes de son Voisinage , pour les inviter à embrasser l'Islam ; mais la plûpart s'en moquerent. Le premier fut Cosroës , Roi de Perse , qui le rabroua rudement. Le second fut l'Empereur Heraclius , qui reçut sa Lettre avec respect , & qui renvoya celui , qui la lui avoit apportée , avec des présens , sans devenir néanmoins Musulman. Le troisième fut le Prince des Coptes , nommé *Al-Mokarwkas* ; qui gouvernoit l'Egypte , sous Heraclius , & qui se fit ensuite Musulman , sous le Chalfat d'Omar. Le quatrième fut le Roi d'Abissinie , qui avoit déjà embrassé l'Islam , comme on l'a dit ci-dessus. Le cinquième fut Al-Hareth,
Gassa-

Gassanite, qui régnoit sur une partie de l'Arabie, & qui dit qu'il lui viendroit rendre visite ; apparemment avec une Armée, puis que le Prophe-
te s'en fâcha. Le sixième fut Howada, Roi d'Yemen, ou de l'Arabie Heureuse. Cet homme avoit été Chrétien, & s'étoit fait Mahometan. Cependant, il ne voulut pas aller d'abord chez le Prophe-
te, qui l'appelloit vers lui, par sa Lettre. Il y alla néanmoins depuis, & fit profession du Mahometisme. Etant retourné chez lui, il abandonna cette Religion, & il lui reprocha, qu'il s'étoit associé, dans l'emploi Prophetique, *Mosailama*, qui étoit un menteur. Le septième fut Mondar, qui étoit Roi d'Al-Baharain, sur le Golfe Persique. Il embrassa l'Islam, & remporta ensuite une grande Victoire, sur les Persans, & tous les Arabes de ses Terres reçurent la Religion de leur Prince.

Pendant que la Trêve duroit, avec les Koraischites, il souhaita d'aller faire ses Dévotions à la Caaba, comme il est dit dans le Ch. XLVII. Il entra dans ce Temple, & comme il étoit fort las, il n'en fit que quatre-
fois le tour, à petits pas. Mais étant

ensuite allé à deux Collines, nommées *Safa*, & *Merwa*, il courut entre ces deux hauteurs. Cette sorte de Cérémonie avoit été en usage, avant Mahomet; mais il semble que les Mahometans crussent, qu'elle tiroit son origine d'Abraham; de la Religion duquel, ils se glorifioient d'être.

Il n'eut qu'une Guerre, contre les *Romains*, c'est-à-dire, contre les Sujets d'Heraclius, qui prenoit, selon la coûtume, le titre d'*Empereur Romain*. La raison de cette Guerre ne fut pas la Religion, mais la mort de l'Envoyé de Mahomet; qui fut tué par un Arabe, dans la Ville de *Muta*, en Syrie. Comme Mahomet comprenoit bien qu'ayant à faire avec les Romains, il auroit plus de peine à les battre, que les Ennemis, qu'il avoit eus jusqu'alors; il fit marcher trois mille hommes, à qui il nomma trois Généraux; afin que si le premier étoit tué, le second prît le commandement, & si celui-ci l'étoit encore, le troisième lui succéda. Les Romains, forts de cent mille hommes, dit l'Historien, avec des Troupes Auxiliaires d'Arabie, furent au devant de l'Armée Musulmane, & tuerent ses trois Généraux, l'un après l'autre;

l'autre ; si bien , que l'Armée fut obligée d'en nommer un quatrième , qui fut Chaled , Fils d'*Al-Walid* ; qui se dégagea des Ennemis , avec courage , & remporta l'Etendart du Prophete à la Médine. C'est ce qu'on lit dans le XLIX. Ch. , & qui arriva l'an 8. de l'Hegire.

Il sembloit que ceux de la Meque , qui avoient jusqu'alors refusé de reconnoître la Vérité de l'Islam , feroient beaucoup de résistance à Mahomet , puis qu'ils rompirent la Trêve. Mais cette Ville étant sommée , capitula , comme on le voit au Ch. LI. à des conditions assez favorables. Il fit encore quelques autres Guerres , auxquelles je ne m'arrêterai pas. Il est parlé plus d'une fois des dépouilles , qu'il gagna sur les Ennemis ; mais je n'ai pas pris garde , qu'il y soit parlé des Tributs , auxquels les Vaincus fussent taxez. Il semble que Mahomet n'exigeât autre chose , sinon qu'on reçût sa Religion. Mais les Chalifès furent en effet des Rois. Il tomba enfin malade , l'an 11. de l'Hegire , & la DC. XLI depuis la Naissance de Jesus-Christ.

L'Auteur rapporte de lui , que le 2. jour de sa maladie , il sortit pour

se rendre à la Mosquée, où il dit entre autres choses: *si j'ai fait donner le fouët à quelcun, sur son dos; voici le mien, qu'il exige de moi, que je reçoive autant de coups; si j'ai blessé la réputation de quelcun, par quelque affront, ou par quelque injure, il n'a qu'à traiter de même ma réputation; si j'ai reçu de l'argent de quelqu'un injustement, voilà mon argent, qu'il en reçoive autant. Que personne ne croye, que pour cela, il s'attirera ma haine, ou mon inimitié. Ce n'est pas ma coûtume, ni mon naturel d'en user ainsi.* Etant descendu de la Tribune, il fit la Priere du Midi, & étant remonté sur la Tribune, comme il vouloit continuer son discours, il y eut un homme, qui lui redemanda trois drachmes, qu'il lui devoit. Il les rendit, sur le champ, avec l'intérêt, & dit, *qu'il étoit beaucoup plus facile de souffrir le deshonneur de ce monde, que celui de l'autre.* Il pria Dieu pour ceux, qui étoient morts au Combat d'Ohod, & ajoûta, *que Dieu avoit donné, à un certain de ses Serviteurs, le choix de ce Monde, ou de ce qui est près de Dieu; & que cet homme avoit choisi le second.* Il s'entendoit apparemment lui-même. Abu-Becre

Becre se mit là-dessus à pleurer, & lui dit : *nous t'avons donné tout pouvoir sur nos ames.* Après quoi Mahomet donna ses derniers ordres aux Ansariens, qui étoient, à ce que dit un Docteur Musulman, cité par M. Gagnier, de chasser tous les Idolatres de la presqu'île de l'Arabie ; & d'accorder les mêmes avantages, dont ils jouissoient, aux Profelytes, comme il l'avoit fait. Les Mahometans observent encore le premier ordre fort rigoureusement ; car ils ne souffrent aucune Religion en Arabie, que la leur ; quoi qu'ailleurs ils souffrent les Chrétiens, les Juifs, & les Tsabiens, ou Idolatres, en leur faisant payer un Tribut. On voit encore le second en usage à la Porte, où les Renegats ne sont pas moins employez, que ceux qui sont de race Musulmane. D'autres lui font dire d'autres choses, & particulièrement qu'il recomman-
doit la Priere. Il mourut un Samedi. Je ne m'arrête pas à ce que l'on raconte, que l'Ange Gabriel ne l'abandonna point, & que l'Ange de la Mort lui demanda, s'il vouloit qu'il prît son Ame, ou non. Ce sont de pures fictions.

L'Historien Musulman dit, que le

Peuple accourut de toutes parts, pour le voir; car il ne vouloit pas croire qu'il fût mort. *Comment mourroit-il, disoit le Peuple, puis qu'il est témoin pour nous, devant Dieu? Non, par Dieu, il n'est pas mort. Il a été enlevé (au Ciel) comme Isa (ou Jesus) ne l'enterrez point, car l'Apôtre de Dieu n'est pas mort.* Ils le garderent si long-tems, que son ventre s'enfla; à cause de quoi, son Oncle Al-Abbas sortit, & dit publiquement: *Par le Dieu, outre lequel il n'y a point de Dieu, l'Apôtre de Dieu, a goûté la mort.*

Quelques uns disoient qu'il étoit mort le 3. jour de la semaine, qui seroit le lendemain de celui de sa naissance. Mais *Abu'l-Feda* trouve qu'il est plus vraisemblable, que ce fut le second. Le premier jour de la semaine est, chez les Mahometans le Vendredi. Il mourut donc le Samedi, & fut enterré le Lundi suivant, selon nôtre maniere de compter. Ali & Al-Abbas laverent le corps, & trouverent, disoient-ils, qu'il en sortoit encore une odeur agréable, après sa mort, comme il en étoit sorti pendant sa vie. On le vêtit de trois habits, dont deux étoient blancs, & le troisième

fiemerayé, à la maniere de l'Yemen. Je ne m'arrête pas à diverses traditions ridicules, touchant les parties honteuses de Mahomet. On les pourra voir dans les Notes de M. Gagnier. Il fut enterré dans la chambre de sa Femme Aïescha, sous le lit, dans lequel il avoit couché. Il avoit dit lui-même à Abu-Becre, *qu'un Prophete ne doit être enterré, qu'au lieu où il meurt.* Pococke a eu raison, de se moquer de quelques Chrétiens, qui disent, que le Corps de Mahomet fut mis dans un Cercueil de fer, & qu'il demeura suspendu par la force des Aimans, dont la voute est formée.

Il avoit, selon le calcul d'Abu'l-Feda, été appelé à la fonction de Prophete, à l'âge de 40. ans. Depuis, il avoit demeuré treize ans à la Meque, où il prêchoit l'Islam; & il séjourna à la Médine, environ dix ans. Il vécut donc 63. ans, quelques mois, & quelques jours.

Abu'l-Feda, fait au Ch. LXV. ce Portrait de Mahomet. Il étoit de taille médiocre, il avoit la tête grosse, & la barbe fort épaisse, les plantes des pieds, & les paumes des mains fortes & rudes. Ses os étoient gros

& robustes. Il avoit les yeux noirs, & les cheveux de même, sans frisure. Il commençoit un peu à blanchir, quand il mourut ; mais quelques uns ont dit, qu'il teignoit ses cheveux & sa barbe. Il avoit entre ses Epaules, ce qu'il appelloit le *Seau de la Prophetie* ; qui étoit une loupe de chair, couverte de poil.

Pour ce qui regarde l'Esprit & les Mœurs, il étoit, selon Abu'l Feda, un très grand homme, il raisonnoit très-bien, il avoit la Mémoire excellente, il parloit peu, il avoit toujours l'air gai, la conversation douce, & l'humeur égale. Il gardoit le Droit & l'Equité envers ses proches, & ceux qui ne lui étoient rien ; envers les puissans & les foibles. Il ne méprisoit pas les pauvres, à cause de leur indigence ; & n'estimoit pas non plus les riches, à cause de leurs biens. Il gagnoit l'affection des Nobles, en conversant familièrement avec eux. Il étoit aussi familier avec ceux de sa suite, & ne les traitoit jamais d'une manière outrageante. Il écoutoit, avec beaucoup de patience, ceux qui l'entretenoient assis auprès de lui, & ne se levoit jamais le premier. Si on lui parloit debout, il écoutoit aussi debout,

bout, & s'arrêtoit jusqu'à ce que celui, qui l'entretenoit, s'en allât. Il visitoit souvent ceux de sa suite, & s'entretenoit avec eux, de ce qui se passoit. Il avoit accoutumé de traire lui-même ses brebis. Il s'alléyoit souvent à terre. Il cousoit ses souliers & ses habits, & les refaisoit aussi lui-même. Il étoit sobre, & ne se dégoûtoit point de manger du pain d'orge. Quelquefois il se passoit un mois ou deux, sans qu'il se fît du feu en aucune de ses maisons; on n'y vivoit que de Dattes & d'Eau, & pour réprimer la faim, il se lioit, dit-on, une pierre sur le ventre. Si cela est vrai, c'étoit l'homme du monde le plus civil, & le plus doux envers ses Amis, le plus affable, & en même tems le plus sobre. Mais comme on louë trop les moindres apparences de Vertu, dans les Grands, & dans les hommes extraordinaires, comme lui; on ne peut guère douter, que tout cela ne soit fort exagéré. On doit avouër néanmoins, qu'il faut bien, qu'il eût l'art de gagner les esprits, & d'entretenir l'amitié de ceux, qu'il avoit une fois gagnés; sans cela, il n'auroit pas, en si peu de tems, soumis l'Arabie. D'ailleurs, on ne peut

pas nier, qu'il n'y ait de bonnes Moralitez dans l'Alcoran, & que les Auteurs Musulmans n'aient excellé en ce genre de Morale, qui consiste en Maximes morales, détachées, plutôt qu'en raisonnemens suivis & systematiques; en quoi les Grecs les ont surpassez. Mais ç'a toujours été l'usage des Peuples de l'Orient, de philosopher par Maximes & par Sentences. On n'a qu'à lire le *Gulistan de Sadi*, pour trouver une infinité d'exemples, de ce que je viens de dire.

Il eut plusieurs Fils, qui moururent tous dans l'Enfance, comme l'Auteur le dit au Ch. LXVII., & quatre Filles, dont la principale fut *Fatima* ou *Fatema*, qui épousa Ali, & qui fut, selon Mahomet, une des quatre Femmes accomplies.

Il épousa quinze Femmes, mais il n'eut commerce qu'avec onze, comme *Abu'l Feda* le dit au Ch. LXVIII. Il en laissa, après lui, neuf & une Concubine. Il permit ainsi de prendre tant de Femmes, qu'on en pourroit nourrir, comme font encore aujourd'hui les Mahometans; mais il n'y a guère, que les Riches, qui en aient un nombre considérable.

L'Auteur nous parle ensuite de ses
Secre-

Secrétaires, & de ses Armes, aux Ch. LXIX. & LXX. mais nous nenous y arrêterons pas.

Il eut, selon les uns, dix-neuf, ou, selon les autres, vingt-six ou vingt-sept Guerres; mais il ne donna Bataille, que neuf fois, comme on le voit au Ch. LXXI:

Il n'avoit au commencement, que de très-petites Armées de Musulmans, & n'en eut jamais de fort grandes; puis que les plus fortes furent seulement de dix, ou douze mille hommes. Néanmoins on compta, quand il mourut, jusqu'à cent vingt-quatre mille Musulmans; comme le dit l'Auteur au Ch. LXXII. L'Arabie, qui est un País sec & stérile, ne souffroit guère, qu'on y pût entretenir de plus grandes Armées; mais quand ses Successeurs eurent conquis les Provinces voisines, beaucoup plus étendues & plus fertiles, ils eurent de redoutables Armées; autant, pour leur nombre, que pour le dévouement aveugle, qu'elles avoient, pour la Cause, qu'elles défendoient; je veux dire la Religion Mahometane; qu'ils étendirent infiniment, par la force des Armes, comme on le voit encore aujourd'hui.

Il y a des gens, qui sont surpris, que la Providence ait permis, que le Mahometisme ait fait de si grand progrès, dans l'Asie, & dans l'Afrique, sur tout; car les terres que les Turcs possèdent en Europe, sont plus pleines de Chrétiens, que de Mahométans; & l'on assure la même chose de l'Asie Mineure.

On en peut rendre plusieurs raisons, dont je ne ferai que toucher les principales. La première est, la dépravation de la Théologie Chrétienne, qui arriva dans l'Orient, & dans les autres Terres de l'Empire de Constantinople, en ce tems là. Depuis le I. Concile de Nicée, il y eut des disputes infinies entre les Chrétiens, sur la Ste. Trinité, & sur la Personne, & les Natures de Jesus-Christ; dont une partie rouloit plutôt sur les Paroles, que sur les Dogmes mêmes; comme celles du Nestorianisme, & de l'Eutychnisme, dont il y a encore des restes aujourd'hui, parmi les Orientaux. Cependant les Partis opposez se traitèrent, l'un l'autre, avec la dernière rigueur, & selon qu'ils eurent le dessus ou le dessous, ils persecuterent, ou furent persecutez, de la manière la plus cruelle. Par-là,
ceux

ceux qui avoient raison dans la Doctrine, se mirent au niveau, avec ceux qui avoient tort; par une hérésie commune à tous les Partis, qui consistoit à croire, que l'on a droit de persécuter ceux que l'on croit être dans l'erreur, & de punir les Opinions, aussi bien que les Mœurs. On peut se tromper innocemment sur les Dogmes abstrus, & difficiles, que personne n'entend; mais on ne peut pas innocemment mal-traiter des gens de bonnes mœurs, & encore moins les massacrer; comme l'ont fait alors les Chrétiens, à l'imitation des Payens. Ces gens-là se rendirent indignes de la protection du Ciel, & méritèrent d'être envahis, par les premiers Ennemis, qui les attaqueroient.

La manière de vivre de la Cour de Constantinople, les fréquentes séditions des Armées, les mauvais traitemens, & les assassinats des Empereurs, par ceux qui leur vouloient succéder, font bien voir quels Chrétiens étoient ces gens-là. Il n'y a qu'à lire l'Histoire des Regnes de Maurice, & de Phocas, dans le xiv. Livre des Annales de *Zonaras*, & dans le viii. de l'Histoire de *Theophylacte Simocatta*, pour ne pas aller plus loin;

loin ; & l'on verra qu'on ne peut rien reprocher de plus injuste , & de plus cruel , que se qui se passa alors , aux Chalifes. Des gens , qui faisoient profession de la Religion Chrétienne , & qui entendoient lire les Livres Sacrez , se rendoient par cette conduite , infiniment plus coupables , que les Mahometans , qui n'avoient point de Révelation Divine.

S. Jean de Damas , dans son Livre des Hérésies §. 101. traite du Mahometisme , qu'il y réfute. Il assure qu'un Moine Arien eut des Conférences avec Mahomet , & qu'il en profita , pour fabriquer sa nouvelle Religion. Si cela est vrai , comme il pourroit l'être , ce fut probablement ce Moine , ou quelque autre semblable , qui l'instruisit des disputes sur la Ste. Trinité , parmi les Chrétiens , & qui lui persuada , qu'il n'y avoit qu'une seule Personne Divine ; qui n'engendroit point , & qui n'étoit point engendrée. Cela fit , que le prétendu Prophete établit , comme le principal article de sa Religion , qu'il n'y a qu'un Dieu , & qu'il n'a point de *Compagnon* , ou d'*Associé*. A cause de cela , il nomma les Chrétiens d'un mot Arabe , qui signifie *Associateurs* ,

teurs, s'il est permis de parler ainsi, & d'imiter S. Jean de Damas, qui le traduit en Grec *ἑταίριον*, qui signifie proprement la même chose. Mahomet défendit donc de donner aucun Associé à Dieu, pour s'opposer à ceux qui suivoient les sentimens du I. Concile de Nicée, qui, selon de très-habiles gens, établit trois substances Divines en nombre, mais non pas en espece, parce qu'il les fait égales en tout; & qui enseigne, que la premiere Substance, qu'on nomme le Pere, avoit engendré de toute éternité, la seconde, que l'on appelle le Fils, & se l'étoit, pour ainsi dire, *associée* en toutes choses. Ce qu'ils disoient du Fils, on conçoit, qu'ils le disoient aussi du S. Esprit, qui a *procédé* de toute éternité du Pere, par le Fils; comme parloient les Grecs, ou du Pere, & du Fils, comme s'exprimeroient les Latins. Quoi que cette dernière Doctrine ne fut pas mise alors sur le tapis; elle fut ensuite établie, contre Macedonius à Constantinople. On comprend facilement, qu'un homme sans Lettres, comme l'Apôtre de l'Arabie, crut, que les Chrétiens admettoient trois Dieux *associez* ensemble, pour la création du Monde,

de, pour sa conduite, & pour recevoir les honneurs, que les Créatures leur rendoient. Il étoit aisé de défendre contre lui la véritable Doctrine Chrétienne, sur la Ste. Trinité; qui n'admet qu'une Essence, unique en nombre, & qui est commune au Pere & au Fils, sans association; parce que la Divinité du Fils, est la même en nombre, que celle du Pere. Mais ces sentimens étoient trop sublimes pour lui, & on les embarrassoit encore, en les expliquant mal. C'est ce qui lui fit rejeter la Doctrine Chrétienne, & il faut avouer, que les subtilitez du IV. Siécle, & des suivans, donnerent lieu à Mahomet, & à ses Sectateurs, de s'y méprendre, & de la condamner. Cela ne seroit peut-être pas arrivé, si les Chrétiens se fussent contentez, comme ils devoient, des expressions du Nouveau Testament. Ce n'étoient pas des esprits à être ramenez par des distinctions subtiles, & ses Sectateurs, quoi que plus fins que lui, ne le furent pas assez, pour entendre raison là-dessus.

Il y eut ensuite d'autres Opinions, qui s'introduisirent parmi les Chrétiens, & qui purent choquer les Mahometans.

hometans. Ce fut le nouveau Langage que l'on introduisit, en parlant de la Ste. Vierge, & en la nommant *la Mere de Dieu, & la Reine du Ciel.* Ils s'imaginèrent facilement, qu'on l'égaloit à Dieu, & qu'on lui donnoit la conduite du Monde, au moins en partie. On l'invoqua, & l'on invoqua aussi une infinité de Saints. Comme l'Ancien & le Nouveau Testament n'étoient pas inconnus aux Musulmans, & qu'on n'y trouvoit rien, qui favorisât ces expressions, & ces cultes; ils regarderent cela, comme une espece d'*Association* toute nouvelle, & comme un Service défendu. On ne contentoit pas ces gens-là, par les distinctions de *Latrie*, de *Dulie*, & d'*Hyperdulie*; dont la dernière étoit pour la Ste. Vierge, la seconde pour les Saints, & la première pour Dieu. Ces distinctions n'ont aucun fondement, dans l'Écriture Sainte; qui ne parle, que du Culte de Dieu seul; sans jamais lui associer les Saints, ni aucun autre par un culte semblable, ni même par un culte inférieur. Comme il y avoit des Moines Apostats parmi eux, dès le tems de Mahomet, ainsi que le croient de savans Hommes, & entre autres M. d'*Herbelot*,

d'*Herbelot*, qu'on peut consulter, au mot *Alcoran*, dans sa *Bibliothèque Orientale*; il s'est pu faire très-facilement, que les Musulmans s'éloignèrent encore plus de la Religion Chrétienne qu'auparavant.

Après cela, vinrent encore d'autres sortes de Cultes, qui aliènerent encore plus leurs esprits; qui furent le Culte de la Croix, & celui des Images de Dieu, & des Saints; qui furent à la vérité traversés, par une partie considérable des Chrétiens Orientaux; mais qui ne laisserent pas de prévaloir, & d'être généralement reçûs. Tout cela étoit très-propre à augmenter l'aversion, que les Mahometans avoient pour la Religion Chrétienne. Il est bien croyable, que les Juifs, qui demeuroient dans leurs Terres, ne manquoient pas de les irriter contre les Chrétiens, comme contre des Idolâtres; & il n'étoit pas facile de parer leurs coups, par des distinctions nouvelles, fondées sur le caprice des Théologiens.

S. *Jean de Damas*, en parlant des *Ismaélites*, ou des Mahometans, dit qu'ils calomnioient les Chrétiens, comme des Idolâtres, qui adoroient la Croix,
&

& repousse leur calomnie, par une retorsion, qui n'excusoit pas les Chrétiens: *Nous leurs disons*, dit-il, *comment donc vous frottez-vous, contre une pierre, qui est à vôtre Chabetha (ou Caaba) & la baisez-vous en l'embrassant ?* Il ajoute, que quelques-uns d'entre-eux disoient, qu'Abraham avoit eu commerce, sur cette pierre, avec Agar; d'autres qu'il y avoit attaché son Chameau, lors qu'il se dispoit à sacrifier Isaac. Il montre ensuite, que ce n'est pas le même lieu, que celui de la Caaba, & que d'ailleurs, ils n'auroient aucun sujet d'adorer cette Pierre, quand même, ce qu'ils disoient seroit vrai. Il soutient, *qu'ils censuroient mal-à-propos les Chrétiens, de ce qu'ils adoroient la Croix, par laquelle la force des Démons, & l'imposture du Diable, avoient été détruites.* Cette expression est peu exacte, puis que ce n'est pas la Croix, qui a produit cet effet; mais la mort de Jesus-Christ, qui doit être le seul objet de notre reconnaissance, à cet égard, & le seul adoré. Le bon *Jean de Damas*, étoit non-seulement Philosophe & Théologien; mais encore Déclamateur, à la mode de son tems. Dans son

son IV. Livre de la Foi Orthodoxe c. 11. où il traite de la Croix, & du signe de la Croix, en des termes un peu outrez; il dit entre autres choses, de la Croix: *ce bois donc, qui est véritablement précieux, & respectable; sur lequel Jesus-Christ s'est offert lui-même en Sacrifice, doit être adoré, comme étant sanctifié par l'attouchement de son Saint Corps, & de son Sang; aussi-bien que les clous, la lance, les habits, & les lieux où il a habité, comme sont la crèche, la caverne où elle étoit, le Golgotha, son salutaire & vivifiant tombeau, Sion, qui est la principale des Eglises.* Ces discours étoient bons pour la Populace, qui croyoit alors, que la piété consistoit en grimaces, & en visites des lieux Saints; dont on pouvoit s'aquitter, sans avoir la moindre Vertu dans l'Ame. A ce compte là, si l'on avoit les Reliques qu'il nomme, il les faudroit toutes *adorer*, parce qu'elles avoient touché le Corps de Jesus Christ; ce que, ni lui, ni ses Apôtres, n'ont témoigné en aucun endroit. Il auroit pû ajoûter, que si quelcun avoit gardé la peau de l'Anon, sur lequel Jesus-Christ étoit entré à Jerusalem, on l'auroit dû adorer,

adorer , & vérifier la calomnie des Payens , qui accusoient les Chrétiens d'adorer un Ane. On dit en effet , qu'en une certaine Ville d'Italie , on montre , un certain jour de l'année , une queue d'Ane ; que l'on dit être *la queue de cet Ane béni , sur lequel Nôtre Seigneur entra triomphant à Jérusalem ;* & que tout le Peuple se met à genoux à ce beau spectacle. Mais sans avoir les instrumens véritables de la Passion de Jesus-Christ , & d'autres choses semblables ; on en faisoit faire , & on ne laissoit pas de les adorer , quoi qu'elles n'eussent point touché le Corps de Nôtre Sauveur. *S. Jean de Damas* , pour sauver le ridicule , qu'il y auroit à regarder chaque Croix , comme quelque chose de Saint , dit un peu plus bas , que les Chrétiens n'adorent pas la matière , mais la figure de la Croix , qui est le Symbole de Jesus-Christ. C'étoit donc très-mal parler , que de dire que l'on adoroit la Croix ; il auroit fallu dire , que par tout où l'on voit une Croix , on peut se mettre à genoux , non pour adorer cette Croix , qui n'est pas adorable ; parce que ce n'est que du Bois , ou de la Pierre , ou quelque autre matière in-

animée ; mais pour adorer Jesus-Christ. C'étoit très-mal parler , que de dire que la Croix étoit *adorable* , si l'on n'avoit point d'autre opinion, que cela. Si cette sorte de Chrétiens se rioit des Dévotions Mahometanes, comme elles le méritoient ; ils s'exposoient visiblement eux-mêmes , à se faire moquer des Mahometans , à leur tour, sans leur pouvoir rien répondre de raisonnable. C'étoit assurément une très-grande imprudence , dans les Chrétiens , & un très-bon moyen , pour confirmer les Mahometans dans leurs superstitions.

On sait, que du tems du Prophete des Arabes, & long-tems après, il y eut des *Monophysites*, & des *Theopaschites*, parmi les Chrétiens ; dont les premiers soutenoient , qu'après l'Union Hypostatique, les deux Natures de Jesus-Christ ont été unies en sorte, qu'elles n'en ont fait qu'une seule Nature, sans quoi il seroit demeuré deux Personnes, en Jesus-Christ ; & dont les seconds disoient, que cela étant ainsi, on pouvoit dire, que la Divinité avoit souffert, aussi-bien que l'Humanité. Il se peut fort-bien faire, que Mahomet, qui ne parloit pas mal de Jesus-Christ, & qui le nom-

moit

moit, *la Parole & l'Esprit de Dieu*, vînt à croire qu'il n'avoit point souffert réellement, mais que Dieu l'avoit enlevé dans le Ciel; pendant que l'on crucifioit un Phantôme, qui tenoit sa place. On peut voir que les Chrétiens, tant *Orthodoxes*, comme on veut les appeller, qu'*Héterodoxes*, ont beaucoup contribué par leurs Opinions, par leurs Discours, & par leurs Mœurs, à conserver, & à agrandir le Mahometisme, dans le monde. Et qui fait, si Dieu ne le souffre point, pour reprocher aux Chrétiens, quels qu'ils soient, les sentimens & la conduite, qui l'ont fait naître, au moins en partie, & qui l'ont entretenu, jusqu'à présent?

Les Chrétiens, pour ajoûter encore cette Réflexion, ont censuré avec raison, les Guerres, que Mahomet & ses Successeurs ont faites, pour établir, pour conserver, & pour étendre leur Religion, en Asie principalement, & en Afrique. Mais ces mêmes Chrétiens, divisez entre-eux, en différens Partis, ne se sont-ils pas traités, avec une rigueur, & une barbarie inouïe? Les Mahometans ne persecutent ni ne font mourir personne, pour leur Religion, depuis

plusieurs siècles. Ils ont diverses Sectes, qui, quoi que différentes, ne laissent pas de vivre en paix, sous les mêmes Princes. Ne vaut-il pas mieux, que les choses demeurent sur le pied où elles sont; que si les Espagnols, par exemple, ou les Italiens, devenus Maîtres absolus de l'Asie, & de l'Afrique, les remplissoient d'Images, & de Statuës, pour les faire adorer aux Mahometans, qui les détestent aussi bien que les Juifs; & y établissoient par tout le Tribunal de l'Inquisition, pour les y contraindre? Un Historien Payen a, autrefois, reproché aux Chrétiens, divisez en diverses Sectes, ,, qu'il n'y avoit ,, point de Bêtes si cruelles, envers les ,, hommes; que les Chrétiens le ,, font pour la plupart, les uns en ,, vers les autres: *Nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique Christianorum.* Ce sont des mots assez connus d'*Ammien Marcellin* Liv. II. c. 5. que personne, que je sâche, n'a encore démentis, & que l'Histoire des tems, dont il parle, ne verifie que trop. Ces tems, sont les années du Règne de l'Empereur Constance, fils de Constantin le Grand; où les Controverses de l'Arianisme,

rianisme, troublerent tout l'Empire. Je ne m'arrêterai plus à ces Réflexions chagrines, après avoir dit, que les Chrétiens, tels qu'ils sont, ne méritent pas que Dieu éteigne le Mahometisme.

ARTICLE III.

I. THE INNOCENCY OF ERROR, *asserted and vindicated. In a Letter to **.* By EUGENIUS PHILALETHES. *The second Edition corrected, with a Preface in answer to the Remarcks, &c. lately made upon it.* A Londres M. DCC. XV. in 8. pagg. 51.

C E Livre, de *l'Innocence de l'Erreur*, a paru sous le nom, que l'on vient de lire; mais ayant été attaqué, M. *Arthur Ashley Sykes*, Maître aux Arts, & Ministre de *Rayleigh*, dans le Comté d'Essex, s'en est déclaré l'Auteur. Son dessein, comme il le déclare dans sa Préface, & comme il paroît par le Livre même, est de montrer, que c'est une chose très-innocente, que de se tromper, sur un sujet, sur lequel on a employé

toute l'industrie, toute la probité, toute la diligence, & toute la sincérité dont on est capable, pour découvrir la Vérité; que Dieu ne punira jamais personne, pour une erreur involontaire, s'il a recherché sincèrement la volonté de Dieu; & que ses Erreurs n'ayent rien de criminel. C'est-là, comme le croient bien des gens, très-persuadez de la Vérité de la Religion Chrétienne, une Vérité incontestable, fondée d'un côté sur la Bonté, & sur l'Equité de Dieu, & de l'autre sur la faiblesse, & sur l'ignorance de l'Homme. Cependant d'autres personnes se sont élevées contre ce Sentiment; comme si l'Auteur avoit entrepris la défense de l'Erreur, & vouloit rendre la Vérité indifférente. Il a été obligé de s'en défendre; & il le fait, avec autant de retenue, que de liberté. Quoi que les Traitez, qu'il a fait là-dessus, soient courts, il y a un si grand nombre de réflexions, & de questions; qu'il faudroit les copier tous entiers, pour en donner une juste idée aux Lecteurs. Mais comme on ne peut marquer ici, que les principales matieres; ceux, qui entendent l'Anglois, pourront recourir à l'Original.

Le premier Traité est en forme de Lettre, dont l'occasion a été, que l'Auteur ayant dit en conversation, *qu'il n'y a rien, qui tende si fort à la destruction de la Religion, qu'une mauvaise vie, & qu'aucun Schisme n'est si damnable, qu'une suite de péchez;* celui qui l'entendit parler de la sorte, trouva ces Propositions abominables. L'Auteur les appuya, par des raisons, qui parurent probables; mais comme celui, qui les entendit, craignoit d'être surpris, l'Auteur trouva à propos de les mettre par Écrit; après quoi elles ont été imprimées. C'est en effet une matiere, qui a toujours été de saison, parce qu'il y a toujours eu des erreurs, parmi les hommes en matiere de Théologie, & qu'il y en aura toujours; dans l'état d'ignorance, & de foiblesse, où les Hommes sont sur la Terre.

Pour montrer en général la vérité des Propositions, que l'on vient de lire, l'Auteur commence par définir la Religion: *une disposition habituelle de l'esprit, à rendre à Dieu le culte qui lui est dû, & à lui plaire.* Il est clair qu'il n'y a rien de si contraire à cette disposition, & de plus incompatible avec elle, qu'une

habitude formée aux Vices , que la Religion défend. Ainsi si l'Hérésie, ou le Schisme, ne sont pas incompatibles, avec l'habitude de rendre à Dieu le culte qui lui est dû ; les Propositions rapportées, se trouveront véritables.

On appelle communément Hérésie, *une Erreur dans les Dogmes fondamentaux.* Prenez pour exemple l'Arianisme, ou telle autre Hérésie, qu'il vous plaira ; il est fort possible, selon l'Auteur, qu'un homme prévenu des sentimens des Ariens (quoi que ce soient des Hérésies) soit plein de zèle, pour l'honneur, & pour le culte de Dieu. Ces gens là, comme il croit, peuvent croire en Dieu, & le servir avec toute la dévotion possible ; & c'est ce qu'on ne peut pas dire de ceux, qui vivent dans les habitudes du Péché. Les Héretiques de cette sorte, se croient obligés de vivre selon les Régles de l'Évangile ; & c'est ce qu'un Pécheur, qui s'abandonne au Vice, ne croit point. Ils employent tous leurs soins, pour s'instruire de la Volonté de Dieu, & ils obéissent à ses Lois, dès qu'ils en ont compris le sens. C'est ce qu'un homme de mauvaise vie ne fait point.

On

On dit, à la vérité, que les Ariens, & les Sociniens ne rendent pas l'honneur & le culte, qu'ils doivent, au Fils de Dieu, conformément à l'Écriture. L'Auteur répond à cela, qu'il n'approuve les Sentimens, ni des uns, ni des autres; mais que néanmoins, les Ariens, & les Sociniens rapportent leur culte à Dieu le Pere, comme à la fin dernière de la Religion; au lieu que les gens, dont les mœurs sont mauvaises, n'honorent, ni le Pere, ni le Fils, ni le S. Esprit. L'Hérétique leur rend un culte aussi complet, qu'il croit être obligé de leur rendre; le Méchant homme ne leur en rend point du tout. Il vaut mieux payer une partie de la dette, que de n'en payer rien. Ce même raisonnement peut éclaircir ce qui concerne les Schismatiques.

Après avoir dit cela en général, des Propositions dont on a parlé, l'Auteur vient à prouver l'*Innocence de l'Erreur*. On nomme Erreur: le consentement, que l'Esprit donne à une Proposition, qui n'est pas véritable. Si la chose ne s'étend pas plus loin; c'est ce que l'on appelle une *simple Erreur*. Mais si celui, qui est dans l'Erreur, regle sa manière de

vivre sur ce qu'il croit, c'est ce qu'on appelle une *Erreur de Pratique*. Il s'agit à présent de savoir, jusqu'où la 1. espece d'Erreur est soumise au jugement des Hommes, ou à un Tribunal bien plus relevé, qui est celui de Dieu. C'est à cet égard, que l'on soutient que les erreurs simples & involontaires ne sont pas punissables, & en voici les raisons.

1. Parce que nos Ames sont purement passives, dans leurs perceptions; & que nos perceptions étant, en une infinité de rencontres, toutes différentes des choses mêmes; nous tombons inévitablement dans l'Erreur, à moins que nous ne puissions comparer ensemble plusieurs idées moyennes, qui nous prouvent tout le contraire. Entrez de persuader à un Païsan, que le Soleil est beaucoup plus grand que la Terre, & qu'il est éloigné plusieurs millions de lieues de nous; il jugera que vous avez entrepris de le faire devenir fou. Dans ces cas, & en mille autres semblables, les hommes tombent aussi nécessairement dans l'erreur, qu'ils sont frappez d'une certaine maniere, par les Objets.

2. Si l'Erreur simple & involontaire

re

re est punissable, par tout où elle est; il y a de la faute des Hommes, & par conséquent tous les Hommes sont coupables, devant Dieu, par cela seul; parce qu'il n'y en a point, qui ne se trompe. Cependant, qui s'est jamais repenti, pour des Erreurs de cette sorte, ou qui en a demandé pardon à Dieu? Qui est ce qui entend toute l'Écriture, sans se tromper en rien? Personne ne peut se promettre, qu'il ne s'est jamais trompé, dans l'intelligence de l'Apocalypse, ni des Anciens Prophetes, par exemple; pour ne point parler d'une infinité de passages obscurs, ou conçus en termes ambigus.

3. Si une Erreur simple & involontaire étoit punissable, devant Dieu, il seroit injuste & cruel d'avoir fait des créatures, qui ne peuvent que se tromper, en une infinité de choses, & de les punir néanmoins, à cause de cela.

4. Il y auroit une infinité de Chrétiens, ignorans, & infectez, par là même, d'erreurs, sans être en état d'en revenir; qui périroient éternellement, pour des opinions mal fondées, & dont ils ne sont nullement en état de se défaire. L'Auteur le

fait voir , en rapportant les erreurs d'une infinité de Chrétiens; qui vivent dans une ignorance inévitable, en l'état où sont les Societez , dans lesquelles ils vivent.

5. De simples & involontaires Erreurs ne peuvent pas être punissables; parce que nous ne pouvons pas nous repentir d'une Erreur , pendant que nous la confondons , avec la Vérité. On ne peut avoir pour cela aucun reproche de conscience, ni aucun remors. Il est impossible de se repentir , d'avoir cru quelque chose, dont on est persuadé. On peut à la vérité se retracter d'une Erreur , mais pour cela il faut de nouvelles lumieres; que la plupart des hommes n'ont jamais, & qu'ils n'ont pas pû avoir, dans l'état où ils se sont trouvez. Les péchez étant volontaires, & consistant en nos propres actions, nous pouvons nous en repentir , & demander pardon à Dieu; mais personne n'erre , pour errer; cela est contradictoire , parce que l'Erreur n'est pas compatible avec la connoissance que l'on a qu'on erre. Il confirme cela , par un beau passage de *Chillingworth* ; que je mettrai ici
 „ Si les hommes ne souffrent pas
 „ qu'on

” qu'on les attire dans l'erreur, &
” qu'ils n'y soient pas retenus, par
” un péché de leur Volonté; s'ils
” font tout ce qu'ils peuvent, pour
” s'affranchir de toute erreur, & que
” néanmoins ils se trompent par fra-
” gilité humaine; ils n'ont rien à
” craindre pour cela. Je suis si per-
” suadé de la bonté de Dieu, que
” quand j'aurois en moi seul tou-
” tes les opinions des Protestans,
” que l'on qualifie d'erreurs dans le
” monde, je n'en serois pas assez ef-
” frayé, pour en demander pardon.
” Car demander pardon d'erreurs
” simples & involontaires, c'est sup-
” poser tacitement, que Dieu est ir-
” rité pour cela, contre les hom-
” mes. Ce seroit lui attribuer d'*exi-*
” *ger des briques, sans avoir donné de*
” *la paille; de vouloir recueillir là,*
” *où il n'auroit rien répandu, & mois-*
” *sonner où il n'auroit rien semé;* si
” on disoit, qu'il est offensé de ce
” que nous ne faisons pas ce que
” nous ne pouvons pas faire.

Il ne faut pas, selon nôtre Auteur,
regarder, comme erreurs involontai-
res, seulement celles, que l'on a exa-
minées avec exactitude, sans les dé-
couvrir; mais toutes celles, qui l'ont

été, par les règles de la Prudence commune. On ne doit pas traiter d'erreurs volontaires, celles qui naissent des sources ordinaires de l'Erreur, comme de l'Autorité, des Hypotheses reçues, ou même d'une Passion dominante; & bien moins encore, celles qui viennent du manquement d'habileté, ou des moyens de rechercher la Vérité. Celles là seulement sont volontaires, qui viennent d'un mauvais choix, qui rendent la Volonté mauvaise, & que l'on embrasse, sachant que ce sont des Erreurs. Ce n'est pas qu'on puisse croire vrai, ce que l'on regarde comme faux, c'est une chose contradictoire; mais c'est qu'on en fait profession, contre sa conscience. L'Auteur s'étend sur tout cela, & fait diverses réflexions, qui sont dignes d'être lues; mais ce sujet est si composé, & si plein de pensées diverses, qu'on ne pourroit pas l'abréger, sans lui faire tort. Il suffira donc d'en avoir donné ici les principes généraux, & de renvoyer à l'Original, ceux qui y peuvent recourir; ou de laisser tirer les conséquences, qui en naissent, à ceux qui en sont capables.

On n'a pas manqué d'attaquer
l'Auteur.

PAuteur, sur des principes & des raisonnemens, qui paroissent Paradoxes à ceux, qui n'ont pas examiné ces matieres. Il réfute là-dessus un Auteur Anonyme, qui après lui avoir accordé ses principales Maximes, en a nié les conséquences; apparemment, pour n'en avoir pas vû les liaisons, ou pour n'avoir pas bien compris ce qu'il dit. Cette matiere est composée de tant de questions, qu'il n'est pas d'abord facile de la bien pénétrer.

II. *A Vindication of the Innocency of Error, &c. from misrepresentation of the Lord Bishop of Oxford, in his late Charge, and the Defense of it; in a Letter to his Lordship, by ARTHUR ASHLEY SYKES A. M. Rector of Reileigh in Essex.*
A Londres M. DC. XX. in 8. pagg. 40.

MR. Potter, Evêque d'Oxford, connu au Public, par plusieurs belles productions, & en particulier par le *Clement Alexandrin*, dont nous avons parlé au Tome VI. p. 237. de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* a été l'un de ceux, qui ont été choquez de
l'Ou-

l'Ouvrage précédent. Nous n'avons pas vu ce qu'il a publié là-dessus, & par conséquent nous n'en pouvons rien dire, que ce que nous en apprenons de M. Sykes, qui est Partie.

Il se plaint que M. l'Evêque d'Oxford l'accuse de *sapper les plus grandes veritez du Christianisme*, de débiter *une pernicieuse Doctrine*, d'avoir publié un Livre, *que tous les gens de bien souhaiteroient être enseveli en un éternel oubli*. M. Sykes espère que tous veut dire là *quelques-uns*, parce qu'affurément, il y a des gens de bien, & très zèlez pour le Christianisme, qui n'ont pas si mauvaise opiuiion du Sentiment qu'il a défendu; apparemment parce qu'ils ne l'ont pas compris de la même maniere, que Mr. l'Evêque d'Oxford. Voici ses paroles: *Quelques personnes sont allées si loin, dans ce projet d'une générale compréhension (de tout le monde, dans l'étendue de la miséricorde de Dieu) ou plutôt d'une confusion, que d'affurer, que toutes sortes d'erreurs, excepté celles, qui ont un rapport immédiat à la pratique, sont innocentes, & ne sauroient être blâmables. Chez ces gens-là, celui-là mérite peut-être le nom d'Hérétique, qui proteste extérieurement,*

ce qu'il ne croit pas intérieurement, & se condamne lui-même, en ce sens-là. Mais en tout autre cas, excepté en celui d'agir directement contre le Dictamen de sa Conscience; auquel cas, on convient, de tous les côtez, que c'est mal fait de défendre la Vérité elle-même; ils disent ouvertement, qu'il n'y a point de danger à défendre même la Doctrine de Mahomet, ou de quelque autre, que ce soit, quelque oppposée qu'elle soit à la Révélation Chrétienne. Nous ne devons pas donc être surpris, après cela, d'entendre assurer, que pour être justifié devant Dieu, il suffit d'agir conformément à sa persuasion présente, ou en autres termes, avec sincérité; ou que des degrés égaux de cette qualité, en tous les cas (car je n'entens personne, qui y fasse quelque exception) autorisent les hommes à prétendre à un égal degré de faveur devant Dieu. D'où il s'ensuit, que ceux qui ont renié, ou crucifié Notre Seigneur, méritent la même récompense, que ceux qui ont souffert le Martyre pour lui.

M. l'Evêque de Bangor (qui a été depuis avancé à l'Evêché d'Hereford) a prétendu qu'il y a six choses en cet Article, qui n'ont jamais été
avan-

avancées, sur cette matiere, par qui que ce soit, & a défié de nommer quelcun, qui les eût soutenues. M. l'Evêque d'Ostord a enfin nommé l'Auteur de l'*Innocence de l'Erreur*; mais cet Auteur déclare ici, qu'il n'a jamais eu la pensée, qu'aucune sorte d'Erreur, excepté celles qui ont un rapport immédiat à la Pratique, ne peut être blâmable. M. Sykes s'explique, 1. comme on l'a vû au commencement de cet Extrait. 2. Il dit, que les Erreurs Volontaires sont criminelles: 3. Qu'un Héretique ne pourra point être justifié devant Dieu, parce qu'il aura été *passionné*, &c. mais parce que son erreur aura été involontaire, & qu'ayant fait tout son possible, pour se délivrer de ce qui tenoit son Esprit attaché à l'Erreur, il n'aura pu en venir à bout: 4. Qu'un homme, peut être flétri, & rendu odieux, quoi qu'il soit droit & sincère, & qu'il ait fait ce qu'il a pû, pour se défaire de Notions erronées, sans en venir à bout: 5. Qu'il n'y a d'Erreurs punissables, que les volontaires, & celles, qui viennent de négligence. Il a plusieurs fois répété les mêmes choses, & après tout cela, il est juste de le croire,

re, lors qu'il parle de ses propres Sentimens; quand même il ne se feroit pas expliqué assez exactement. Il est visible ici, qu'il s'agit des erreurs des Chrétiens, non de celles des Mahometans, ou des Payens; & qu'encore qu'on dise, qu'une erreur n'est punissable, que lors qu'elle est volontaire, on n'entend pas que l'on puisse à la rigueur, errer volontairement; mais que cela veut dire qu'on ne veut pas se défaire de ses préjugés, & rechercher ce qui pourroit desabuser. Par exemple, supposons quelcun, qui vive dans une Société Chrétienne, où il soit fort à son aise, sans avoir jamais examiné, si les opinions de cette Société sont vraies ou fausses; quoi qu'il ne manque nullement de génie, ni des autres moyens nécessaires, pour savoir, si ces opinions sont vraies, ou non. Supposons encore, que cette Société soit dans l'erreur, à divers égards, & qu'il seroit facile à cet homme de s'en appercevoir, s'il y vouloit faire attention. On dit alors, qu'un homme de cette sorte erre volontairement; parce qu'il ne veut pas entendre parler de ce qui pourroit lui faire connoître la Vérité. Je ne puis pas
entrer

entrer dans le détail de l'examen, que l'on fait ici, de la censure de M. l'Evêque d'Oxford; il faudroit, pour cela, copier tout ce Traité, qui mérite d'être lu, en lui-même, avec attention.

On voit bien l'utilité des Questions qui sont traitées dans les deux Lettres, dont nous venons de parler. Les Chrétiens sont divisez, sur quantité de questions de Théologie, & le seront apparemment toujours. Néanmoins, ces divisions peuvent produire beaucoup de mal, & il faut tâcher de le prévenir. L'un des meilleurs moyens, pour cela, est d'apprendre aux Chrétiens, à juger charitablement, les uns des autres. Pour cela, il faut qu'ils sâchent, que les Erreurs simples & involontaires, sans aucune suite de mauvaises actions, ne rendent pas ceux qui en sont infectez, odieux à la Divinité; bien loin qu'elles leur attirent des supplices éternels. Cette opinion feroit que les Partis divisez se regarderoient réciproquement, comme des impies; d'où il seroit facile de venir à se maltraiter, comme on fait les malfaiteurs. Ainsi ces matières méritent fort d'être bien examinées, & ceux, qui

qui en traitent, doivent être regardez comme des gens, qui tâchent de rendre de grands services au Public.

III. *The EXTERNAL PEACE OF THE CHURCH, only estimable by a Zeal for Scripture, in its juste latitude, and by mutual Charity; not by a pretense of Uniformity of Opinions, in a Letter to ** By a Lover of Truth and Peace. A Londres M. DCC. XVI. in 8. pagg. 94.*

TOUT le monde convient, qu'il seroit à souhaiter que toute la Chrétienté fût du même sentiment, & que l'on pût trouver un moyen, conforme aux Lois Evangeliques, qui pût la ramener à l'Unité. L'Eglise Romaine a jugé, que cela se pouvoit faire, par la voie de l'Autorité, & de la Contrainte, dont on doit se servir, contre ceux qui ne se soumettent pas à l'Autorité, qui est celle de l'Eglise; c'est-à dire, des Conducteurs de l'Eglise Romaine, qui ont droit de décider, de ce qui est vrai, ou faux, en matiere de Religion. Les Protestans, au contraire, soutiennent, que l'unique moyen de
ra-

ramener les Chrétiens à l'Unité, est de les engager à s'en tenir à l'Écriture. Mais comme tous les Protestans ne conviennent pas du sens, qu'on doit donner à l'Écriture, par rapport aux Articles de la Foi; on demande à qui il faut donc s'en tenir. Ceux qui rejettent l'Autorité de l'Église Romaine, ne peuvent pas lui substituer la leur. Ce seroit *une* prévarication, que de se mettre en sa place; puis que les Protestans ne sont pas plus infallibles qu'elle. D'ailleurs, ils sont, comme on a dit, divisez entre eux; & il n'y a aucun Parti, qui puisse donner la Loi aux autres.

C'est ce qui a fait que des personnes sages, qui voyoient bien qu'il n'étoit pas possible de faire en sorte, que tous les Protestans fussent, en toutes choses, de même Sentiment, ont crû, que tout ce qu'on pourroit faire, selon les principes de la Réformation, seroit de se contenter d'imposer aux Chrétiens, de recevoir l'Écriture Sainte; sans rétrecir le sens de ses expressions, aux idées particulières, que chaque Société Protestante peut avoir; mais en les prenant en un sens plus étendu, & tel

tel que les expressions de l'Écriture le peuvent souffrir.

On s'en convaincra facilement, si l'on pense, que la grande fin du Christianisme, comme dit l'Auteur, n'est pas de rendre l'homme plus savant, ou de faire que ceux, qui le recevront, pensent plus finement des choses du Monde; mais seulement de les rendre meilleurs, plus saints, & plus vertueux, qu'ils n'auroient pû l'être, sans cela. L'Auteur ne s'arrête pas à prouver cela, parce que plusieurs habiles gens l'ont prouvé évidemment; mais il craint que ce Principe ne soit ridicule, au goût de certains aigres Controversistes, en matières spéculatives, & qui croient que l'on entreprend de miner le Christianisme, dès que l'on attaque, ou que l'on revoque en doute leurs spéculations. Un homme, à la vérité, ne peut pas paroître dans le monde savant, sans être en quelque manière instruit dans les Questions agitées; mais il est si éloigné de croire, qu'il y ait rien de fondamental, & d'essentiel à la Religion; qu'il croit qu'elles ne sont guères plus importantes, que d'autres disputes Philosophiques, ou Métaphysiques.

Le

Le second Principe, qu'il faut poser, c'est qu'il faut bien distinguer les choses fondamentales, de celles qui ne le sont pas. Comme les premières sont l'Ame du Christianisme, il les faut défendre, comme telles. Il ne faut s'intéresser dans les secondes, que selon qu'elles ont, plus ou moins, de rapport avec nôtre Morale. Le mal est, que châque Question est devenue presque fondamentale, & qu'elle est cause qu'on trouble, pour cela, la Paix, & la Tranquilité de l'Eglise, & qu'on viole entièrement la Charité. C'est ce qu'il faut prévenir, autant qu'il est possible.

Les Dogmes fondamentaux, sont ceux, qu'on ne peut nier, ou rejeter, sans mettre son salut en danger. Ces Dogmes sont de deux sortes; les uns sont de *simple créance*, & les autres regardent *la pratique*. L'Auteur ne considère ici que les premiers.

I. Il faut supposer, que l'Écriture Sainte est la seule Règle de nôtre Foi, & qu'elle contient tout ce qui est nécessaire au salut. C'est ce que les Protestans croient, & que l'Eglise Anglicane, en particulier, enseigne très-expressément dans son Article VI. Cela est si conforme à la
Raison,

Raison, & aux Notions, que tout le Genre Humain a de Dieu, comme Sage, Juste, & Bon; qu'il y a sujet de s'étonner, que les Juifs, & les Catholiques Romains aient voulu joindre la Tradition à l'Écriture; & que d'autres soient si disposez à faire le même, à l'égard de la Doctrine reçue communément, en leurs Ecoles. Tout le monde convient que Dieu nous a donné sa volonté, par écrit. S'il y manquoit quelques-uns des devoirs essentiels, qu'il s'attend, que nous lui rendions; il sembleroit qu'il auroit pris soin des petites choses, & qu'il en auroit omis de grandes; ce qui n'est pas compatible avec une sagesse Humaine, & bien moins encore avec la Divine. On ne peut pas non plus concilier, avec la Justice de Dieu, l'exclusion des droits de son Alliance; à l'égard de ceux, à qui il a promis, dans sa Volonté écrite, de les recevoir à miséricorde; comme il arriveroit, s'il avoit abandonné, à leurs conjectures incertaines, les conditions de son Alliance; ou s'il les avoit renvoyez aux opinions, ou aux traditions des autres hommes; pour être instruits de ce qu'il attend de nous. Ce n'est pas aussi une cho-

se, qui soit compatible avec la Bonté de Dieu, que de nous laisser manquer de ce qui est nécessaire, pour nous conduire au Bonheur ; pendant qu'il nous donne des regles, en une infinité de choses, de bien moindre conséquence.

Si les hommes se contentoient d'être *sages à salut*, sans vouloir pénétrer des choses, que tout le monde convient être fort au delà de nôtre portée ; ou s'ils vouloient permettre que les autres se contentassent de ce que Dieu lui même a dit, & qu'ils crussent que l'on peut être sauvé, sans étendre sa Foi, au delà de ce qui a été revelé ; on verroit par tout la Paix, & la Charité Chrétienne régner, ce qui serviroit infiniment à procurer la tranquillité extérieure de l'Eglise. Qui pourroit néanmoins exclure du salut ceux, qui s'appliquent à pratiquer tout ce que Dieu a commandé de faire ?

II. Comme l'Ecriture Sainte renferme plusieurs Livres, où il est parlé de divers sujets, qui ne sont pas nécessaires au salut ; quoi qu'il n'y en ait point, qui ne soit utile, selon sa sorte ; on se peut borner au Nouveau Testament, & y trouver tout ce qui est nécessaire au Salut. III.

III. On peut même dire, sans rien risquer, qu'on peut trouver les Articles nécessaires dans chaque Evangeliste, considéré à part. *Chillingworth* l'a en effet montré, à l'égard du seul Evangile de S. Luc.

Mais comme on peut demander à quelles marques on peut reconnoître les Articles nécessaires au salut, l'Auteur les donne ici, & dit 1. qu'ils doivent être clairs & intelligibles, pour les personnes de la moindre capacité; parce que Jesus-Christ n'a pas moins prêché à ces gens-là, qu'aux Phari-siens, & aux Docteurs de la Loi, & que le Commun du Peuple n'a pas moins de droit au Salut, que les plus éclairés: 2. que le sens des Dogmes de pure créance doit être certain & fixe; parce que, si une Proposition étoit susceptible de differens sens, on ne pourroit pas savoir ce que Dieu demanderoit, que nous croiyons: 3. que Nôtre Seigneur, qui n'étoit pas sujet à l'erreur, a prêché au Peuple tout ce qu'il étoit nécessaire que le Peuple sût, pour être sauvé; qu'autrement il n'auroit pas accompli la volonté de celui, qui l'avoit envoyé; que pour cela il pressoit davantage ce qui étoit le plus important dans sa Loi,

que ce qui l'étoit moins : 4. que ce qui étoit suffisant, du tems de Nôtre Sauveur, pour faire un bon Chrétien, est encore suffisant, de nôtre tems, pour la même chose; puis que ceux, qui étoient Chrétiens alors, croyoient tout ce qu'il étoit nécessaire de croire pour cela.

L'Auteur se persuade que les Règles, qu'il vient d'établir, sont si naturelles, & si faciles; que les Protestans doivent aisément en convenir. Elles n'ont pourtant pas été mises en pratique, parce que l'état, où est la Nature Humaine, est très-opposé à l'esprit de l'Évangile. Mais il falloit que cela fût ainsi, autrement comment les Écritures auroient-elles été accomplies?

Il fait application de cela, aux Controverses, qui se sont élevées, & aux Décisions qui ont été faites, par rapport à la S. Trinité, & à l'Incarnation du Fils de Dieu, depuis le IV. Siècle; qui divisèrent scandaleusement la Chrétienté, & qui causèrent de très-grandes persécutions, parmi les Chrétiens.

Il montre ensuite, qu'il n'est pas possible de ramener les Chrétiens, les choses étant dans l'état, où elles sont,

font , à une Uniformité entière de Sentimens; soit qu'on les considère, comme hommes , ou comme Chrétiens , ou comme Protestans ; ou même, si l'on se renferme dans les bornes d'une seule Eglise , comme l'Eglise Anglicane. Aussi Jesus-Christ, ni ses Apôtres , comme il le montre, n'ont-ils pas appuyé l'Unité de l'Eglise, sur l'Uniformité des Sentimens en tout; mais sur la Charité , qu'ils ont si fort recommandée aux Chrétiens , & sans laquelle toute la science, & toute l'Orthodoxie ne serviroient de rien.

La suite de la matiere a conduit l'Auteur à traiter de quelques Objections, que l'on fait contre la Doctrine qu'il a prouvée. Comme il y a des gens, qui réfléchissent plus sur les Objections , que l'on fait contre un Sentiment , que sur les Preuves, sur lesquelles il est fondé; il est nécessaire de soudre ces Objections.

La premiere de ces Objections est tirée de 2. Pier. 1, 20. *Nulle Prophétie de l'Ecriture, n'est d'une interprétation particuliere.* L'Auteur rapporte d'autres explications litterales , que celle-là , & montre, qu'il ne faut pas entendre ces mots , de maniere que

S. Pierre veuille dire , que ce n'est pas à un Particulier à expliquer une Prophetie , pour lui-même. Il est bien certain , que S. Pierre n'a rien voulu dire de semblable , mais seulement , qu'il n'y a point de véritable Prophetie , qui vienne du mouvement particulier de celui qui l'a. La suite du passage le montre évidemment , & la Version de la Vulgate , *propriâ interpretatione non fit*, est absurde , quoi que Beze l'ait approuvée.

La seconde Objection est tirée de 1. Cor. I, 10. où S. Paul exhortoit les Corinthiens *de tenir tous le même langage , & qu'il n'y eût point parmi eux de divisions , mais qu'ils fussent réunis dans le même Esprit , & dans le même Sentiment.* Mais S. Paul ne vouloit dire autre chose aux Corinthiens , sinon , qu'ils devoient vivre en paix ensemble ; ce qui pouvoit bien se faire , quoi qu'ils ne fussent pas , en tout , du même sentiment , & qu'ils ne devoient pas prendre de différens noms , comme ils le faisoient ; puis que S. Paul leur reproche , un peu après , que *l'un se disoit être Disciple de Paul , l'autre d'Apollon , l'autre de Cephas & l'autre de Jesus Christ.*

La troisième Objection est que , se-
lon

lon la Tolérance, que l'Auteur propose, il se feroit, parmi les Chrétiens, un mélange de toutes les Religions. Faire chacun, dit on, juge pour lui-même, & lui accorder le discernement, du Vrai, & du Faux; tolérer, avec charité, ceux qui diffèrent, en quelque chose, de nous; & enfin n'établir pour essentiel, que ce qu'on trouve dans les Evangelistes, n'est-ce pas confondre ensemble toutes les Religions? N'est-ce pas en introduire l'indifférence? Quelles fatales suites ne découlent-elles point du peu de Sectaires, que l'on a en Angleterre?

Je sai bien, dit l'Auteur, à quels excès se portent les Passions des Hommes, lors qu'elles sont encore échauffées, par le Zèle, que chacun a pour ses propres Sentimens; & je vois, par avance, que rien ne les empêchera de s'écrier: *ô le maudit Homme!* Néanmoins, je regarde cette Objection, comme si facile à résoudre, que je suis assuré, que les personnes de la moindre capacité peuvent y répondre; pourvu qu'on regarde l'Ecriture, comme la Regle de nôtre Foi, & de nos actions. Premièrement, Nôtre Seigneur nous a expres-

fément enjoint d'*aimer notre prochain, comme nous-mêmes*, (Luc x, 27.) & de peur que nous ne vinssions à restreindre le nom de *Prochain*, à ceux avec qui nous avons quelque liaison, à nos Voisins, à nos Compatriotes, ou même à nos Amis & Alliez; Nôtre Seigneur a assuré que les Ennemis déclarés de nôtre Religion, tels qu'étoient les Samaritains, à l'égard des Juifs, étoient compris sous le nom de nos *Prochains*. (Là-même vers. 16 & 37.) Si la Charité s'étend aussi loin, que cela, elle regarde nécessairement ceux qui ne sont pas de nôtre sentiment. Secondement S. Luc marque assez, dès le commencement de son Evangile, qu'il y a compris tous les Articles fondamentaux de la Foi. Il en doit être crû, & ceux, qui le croient inspiré, doivent recevoir tout ce qu'il assure; nonobstant les terribles conséquences, qu'on s'imagine qui en naissent. Il y a dix-fois plus de raisons de croire, que ces conséquences sont mal tirées, & que la crainte, que l'on a, est sans fondement; que de refuser de croire S. Luc, dans une proposition si claire, si aisée, si certaine & si positive; & s'il est vrai, que S.

Luc.

Luc dise ce que l'on en a rapporté, c'est contre S. Luc lui-même, qu'on s'écrie d'une manière si ridicule. Troisièmement, si les Dissentions, & les Hérésies naissoient nécessairement de la liberté de prophetizer; il s'en suivroit que l'Unanimité, qui est à présent entre les Chrétiens, à l'égard des Sentimens, telle qu'elle est, est une suite de ce que nous n'avons plus la liberté d'examiner, chacun pour nous-mêmes. Si cela est, il faudra avouer, que ce consentement, en certains Dogmes, ne vient point de la force intérieure de la Vérité, & de l'efficacité de la Religion Chrétienne; car les hommes ne doivent pas juger de ces sortes de choses, & par conséquent n'ont que faire d'en être instruits. Quatrièmement, tout le monde avouë que chacun doit examiner la Vérité de la Religion Chrétienne; pour être en état de la prouver aux Turcs, aux Juifs, & aux autres Infideles; ou que si tous n'en sont pas capables, c'est le devoir de ceux, qui sont parvenus à un degré de connoissance, semblable à celle des habitans de Bérée, à qui S. Luc Act xvii, 11. donne l'éloge d'avoir eu l'*Esprit plus élevé* que les autres; parce qu'ils

examinèrent les discours de S Paul, & les trouvèrent véritables. On ne peut dire aucune raison, qui empêche ces gens-là, de juger, pour eux-mêmes, de la Société Chrétienne, à laquelle ils se doivent joindre. Cinqüièmement, si Dieu n'a établi aucun Juge des Controverses, il faut que chacun en juge, pour lui même. Dieu a donné à chacun assez de pénétration, assez de capacité, & d'étendue d'esprit, pour pouvoir comprendre tout ce qui est nécessaire au salut. Qui peut concevoir, qu'on puisse être obligé d'entendre par l'esprit d'un autre; plutôt que de se servir des yeux, & des oreilles d'un autre, pour voir & pour ouïr? Si Dieu avoit en effet déterminé, en sa Parole, que nous résignerions, pour ainsi dire, nôtre Raison à un autre, & que nous embrasserions implicitement toutes ses décisions; on auroit raison de renoncer à ses propres lumieres, & de le suivre. Mais on n'a jamais apporté de passage clair pour le prouver, & il y en a quantité d'autres, qui sont exprès, pour le Sentiment contraire. Les Théologiens de l'Eglise Romaine, & ceux qui, comme elle, ôtent aux Chrétiens le droit de juger pour eux-mêmes;

mêmes, crient qu'il ne faut nullement accorder cette Liberté.

Quand on leur en demande la raison, ils disent, qu'elle est suivie d'une infinité de fâcheuses conséquences; raison, qui suppose que Dieu & le Bon Sens veulent, qu'on abolisse tout ce qui peut avoir de mauvaises suites. Sur quoi l'Auteurs'écrit: „Pau-
„ vres-gens! ne voyez-vous pas quel-
„ le corruption, & quelle inonda-
„ tion de péchez sont venuës, dans
„ le Monde, de ce que Dieu nous
„ a fait des *Agens Libres*; & que
„ néanmoins Dieu, qui est bon, sa-
„ ge, & juste, le souffre?

Sixièmement, on ne doit pas s'imaginer, que l'Auteur veuille ici parler, en faveur de la Tolerance de quelque chose; qui soit contraire aux Bonnes Mœurs, ou au bien de la Société Civile. Si quelque Sentiment tend à détruire le repos de la Société, l'obéissance, qui est due aux Puissances, ou aucune autre Vertu; il déclare, qu'il ne veut nullement qu'on le tolere. Les Sentimens, dont il parle, sont des Sentimens purement spéculatifs, dont l'Écriture ne dit rien; ou au moins, dont elle parle si obscurément, qu'on ne peut pas se dé-

terminer, avec sûreté, sur le sens de ces paroles. Qu'on les appelle *Systèmes*, *Hypothèses*, *Opinions*, *Notions*, & de tel autre nom qu'il vous plaira; mais qu'ils n'aient pas plus d'autorité, que n'en peuvent avoir des hommes non inspirez, qui en sont les Auteurs. Le fondement, sur lequel on les autorise, c'est qu'on les appelle *la Religion*; au lieu de les nommer l'*Opinion* de ceux, qui en sont les inventeurs. C'est comme si l'on appelloit les différentes Opinions des Jurisconsultes, *de nouvelles Lois*; ou chaque Opinion d'un Médecin, une *nouvelle Médecine*. Peut-on dire, qu'on n'a que de l'*indifférence*, pour les Lois, faites par les Parlemens; parce que chacun prend la liberté de juger du sens de chaque Acte des Parlemens? Chaque homme ne tâchera-t-il pas de trouver le sens véritable de la Parole de Dieu; puis que là-dessus on engage son Salut? Quelle plus grande preuve de sincérité peut-on donner, que cela même? Que chacun soit seulement bien persuadé, qu'il faut vivre en paix, & avec charité, avec les autres; & la diversité des Religions s'évanouira bien-tôt. Que l'on défende la Vérité,

rité, par des voies dignes d'elle, qu'on l'empêche seulement d'être accablée par la violence, & elle aura le dessus. Quand on employe la force, pour cela; quand on veut captiver les Esprits, non à la Parole de Dieu, mais à des phantaisies, ou à des intrigues humaines; quand on fait de la Religion un moyen de soutenir l'Ambition & la Tyrannie; on est enfin abandonné de Dieu, & livré à un sens reprové.

Enfin, l'Auteur proteste qu'il ne prétend soutenir aucune licence; comme le croient ceux qui proposent l'Objec-tion, que l'on a rapportée. Si quelcun abuse de la liberté, qu'il a de penser ce qu'il veut; il viendra un jour, auquel il en sera puni, comme ceux qui abusent de la liberté, qu'ils ont de vouloir ce qu'ils trouvent à propos. On ne peut pas se mêler d'un semblable abus, qui dépend d'une autre juridic-tion, que de celle des hommes. Il faut le laisser à Dieu, & à son Juge-ment, duquel il dépend, & de qui nous sommes les Serviteurs, parti-culièrement en ces cas. Si un Hom-me, ou même un Ange du Ciel vous prêche un autre Evangile, que celui, que Jesus-Christ & ses Apôtres vous

ont prêché, qu'il soit maudit ! Si pour de mauvaises fins, par Ambition, par Intérêt, par Orgueil, ou par Cupidité, quelcun entreprend d'ajouter, ou de diminuer quelque chose aux Paroles de Vie; celui, qui connoît les cœurs, punira un jour, avec sévérité, une semblable insolence.

La dernière Objection, qu'on fait ici, c'est que si l'Uniformité des Sentimens est aussi impossible, qu'on l'a représentée, & si chacun juge pour soi-même; le gouvernement, & l'autorité de l'Eglise, ne serviront de rien. En quel sens faudra-t-il entendre ces paroles du 20. Article de l'Eglise Anglicane: *L'Eglise a le pouvoir d'établir des Rites & des Cérémonies, & de l'Autorité, dans les Controverses de la Foi ?*

L'Auteur répond, que l'Eglise Anglicane, qui est la meilleure interprète de ses Sentimens, a elle même ruiné cette Objection, dans son 6. Article, où elle parle ainsi: *L'Ecriture Sainte contient toutes les choses nécessaires au Salut; en sorte que tout ce qui ne s'y lit point, & qu'on ne peut pas prouver, par son moyen, ne doit être exigé de personne, pour être cru comme un Article de Foi, & qui soit né-*

nécessairement requis , pour le Salut.
De-là l'Auteur conclut 1. que par
l'autorité dans les Controverses de la
Foi, l'Eglise n'entend autre chose,
que le pouvoir de déclarer quels Arti-
cles de Foi sont nécessaires au Salut,
& que ces Articles ne peuvent pas être
des choses, qui ne sont point,
dans l'Écriture : 2. que l'Eglise ne
peut pas entendre qu'elle a l'autorité
de faire, ou d'établir un Sentiment,
comme nécessaire au Salut, si Jesus-
Christ & ses Apôtres ne l'ont jamais
fait ; car cela seroit contraire à ce
qui précède, *que l'Écriture contient*
toutes les choses, qui sont nécessaires au
Salut: 3. que si par l'autorité, que
l'Eglise s'attribuë, elle entendoit le
pouvoir de décider des Controverses,
touchant la Foi, & de contraindre de
se soumettre à ses Décisions ; elle
s'attribueroit l'infailibilité, en matie-
res de Foi, quoi qu'elle y renonce
dans le 19. Article : 4. que si, par
conséquent, quelcun défendoit l'Au-
torité de l'Eglise, en maniere, qu'il sou-
tînt qu'elle peut décider, sur un point
de spéculation, dont il n'y a rien dans
l'Écriture ; il attribueroit à l'Eglise
un pouvoir, qu'elle n'a jamais eu, &
qu'elle n'a jamais prétendu avoir ;

5. qu'on ne voit pas en quoi consiste cette autorité ; & qu'il n'est pas permis , par les Loix , de suppléer de sa tête ce qui peut manquer à cet Article : 6. qu'enfin l'Eglise a une autorité d'Ordre, & de Jurisdiction, à laquelle on doit se soumettre, comme aux Cours Civiles.

IV. A LETTER to the right honourable the EARL of NOTTINGHAM; occasioned by a late Motion made by the Archdeacon of London, at his Visitation for the City's Clergy, to return their Thanks to his Lordship, for his answer to Mr. Whitston. By a Curate of London. A Londres in 8. M. DCC. XXI. pagg. 40. Seconde Edition.

ON fait par divers Livres, publiez par Mr. *Whiston*, depuis quelques années, qu'il fait profession d'être du Sentiment des Ariens. Pour moi, je n'en suis nullement, comme je l'ai assez témoigné ; mais je suis encore moins de l'opinion de ceux, qui croyent qu'il est permis de punir de peines corporelles ceux, qui viennent à s'écarter des Sentimens Scholastiques sur des matieres, qui
sont

sont si fort au dessus de nôtre portée. Feu M. le Comte de *Nottingham*, étoit au contraire d'avis, qu'on en vînt à cette extrémité; dont on n'avoit pas vû d'exemple en Angleterre, depuis le Regne de Jaques VI. si je ne me trompe. Ce Seigneur s'étant déclaré par écrit, sur cette matiere, & ayant bien voulu que son Sentiment parût au Public, il en fut remercié par l'Université d'Oxford; & l'on parla même à Londres, parmi le Clergé, d'en faire autant; mais il y eut quelques Ecclesiastiques de Londres, qui ne voularent pas concourir à ce qu'on leur proposoit. Il étoit en effet dangereux, pour le repos public, de témoigner, qu'on trouvoit bon, que le Gouvernement punît des opinions de peines corporelles. C'étoit renouveler les *Loix Pénales* contre ceux, qui se sont séparés de l'Eglise Anglicane, qui avoient été abolies; car enfin, si l'on punit une Opinion, on peut punir toutes les autres; car on ne manque pas de dire, qu'en matieres de Religion, tout est d'importance; & que d'un petit changement, on passe facilement à un plus grand, & à bouleverser même la Religion & l'Etat.

Ce

Cependant, je vois à la fin, de cet Ecrit, que l'Université de Cambrige a fait la même chose, que celle d'Oxford. Il n'est guère possible que, dans l'une & dans l'autre, tout le monde ait été du même avis. Tout ce qu'on doit leur souhaiter, c'est que l'Eglise Romaine n'en tire point d'avantage.

La première chose, que dit Mr. le Comte de Nottingham, c'est que „ Méceenas conseilla à Auguste, de „ ne souffrir jamais aucune innova- „ tion dans la Religion, parce que „ la Paix de l'Etat en dépend. Ce Conseil de Méceenas à Auguste se trouve dans *Dion Cassius* Liv. LIII. p. 490. de l'Edition de Hanau. Cet Historien représente Auguste, comme délibérant, avec *Agrippa & Méceenas*, s'il devoit rétablir la République Romaine, telle qu'elle étoit avant les Guerres Civiles, & de la manière dont le Peuple Romain devoit être gouverné. *Dion* représente le premier, conseillant à Auguste de rétablir la République; & le second, soutenant le Gouvernement Monarchique. Il y a grande apparence, que cette Consultation est une pure invention de *Dion*; puis que les Histo-

Historiens Romains & Grecs , qui ont écrit avant lui , n'en ont rien dit ; & que les Harangues , qu'il fait faire aux deux Favoris d'Auguste , sont des pièces de sa façon , non seulement pour l'expression , mais encore pour les choses mêmes. Cet Auteur a bien osé prêter une Harangue à *Cicéron* , contre M. Antoine ; au lieu de traduire celles que ce grand Orateur avoit faites , & qui étoient infiniment meilleures , que celle qu'il lui donne. Ceux qui connoissent le caractère d'Auguste , qui étoit très-avide de regner ; quoi qu'il affectât de paroître le plus populaire , qu'il lui étoit possible ; ne se persuaderont jamais qu'il ait mis , dans le secret de son Cabinet , en délibération une semblable chose. Je soupçonne , que *Dion* a non seulement voulu faire parade , en cela , de son Eloquence , & de sa Politique ; mais qu'il a voulu donner des leçons à Alexandre Severe , sous lequel il vivoit ; & que ce qu'il fait dire à Mécenas , est un avertissement contre la Tolérance , que cet Empereur avoit pour les Chrétiens ; sur quoi l'on peut voir sa Vie , écrite par *Lampridius*. Il adoroit même Jesus-Christ , parmi ses Demi-Dieux ,

Dieux, & il pensoit à le faire mettre publiquement au nombre des Dieux. Ainsi, il n'est pas hors de vrai-semblance, que *Dion* fit dire par *Méce-nas*, à *Auguste*, ce qu'il n'osoit peut-être pas dire lui-même à *Alexandre*. Au contraire, du tems d'*Auguste*, on ne craignoit aucun changement de Religion, ni de sa part, ni de celle du Peuple; & l'avis, que *Dion* lui fait donner, étoit entièrement hors de propos.

Mais, pour revenir à notre Auteur, il dit au Seigneur, contre qui il écrit avec beaucoup de retenue, & de modération, que le Favori d'*Auguste* étoit un Payen, & un Politique, dont les Sentimens, sur cette matiere, ne sont pas de plus grand poids, que ceux de *Hobbes*; qui fait dépendre la Religion, du Souverain, & qui prétend, que quand le Prince commande quelque chose, même par rapport à la Religion, c'est comme si Dieu lui-même le commandoit. En admettant ce Principe, le Souverain a droit de défendre telle Doctrine qu'il lui plaît, & de donner son approbation à ce qu'il veut. Ce sont là les Principes de *Hobbes*, & leurs conséquences. Il s'ensuit clairement
de

de là, que ceux qui veulent innover quelque chose, en matieres de Religion, sans le consentement du Souverain, doivent être punis, comme Perturbateurs du repos Public.

Si l'avis, dont parle *Dion*, comme donné à Auguste, assez long tems avant que Jesus-Christ vînt au monde, avoit été exécuté par Tibere, contre Nôtre Seigneur, & ses Disciples, quand ils parurent; on auroit dit, qu'on les auroit punis comme Perturbateurs du repos Public. Ce même conseil auroit aussi été fort bon, pour empêcher la Réformation, à laquelle la plupart des Puissances étoient opposées. Selon la maxime de Mécenas, on la pouvoit légitimement rejeter, & punir, comme Perturbateurs du repos Public, ceux qui tâchoient de l'introduire. Si quelque homme d'Etat avoit donné ce conseil à Henri VIII. ou à Edoüard VI. ou à Elisabeth, & qu'il eût été trouvé bon, elle auroit été infailliblement étouffée. Si le conseil de Mécenas étoit bien fondé, Louïs XIV. Roi de France, ne sauroit être blâmé de la maniere, dont il a traité ses Sujets Protestans. Chaque Nation du Monde croit, que la Religion, qui est éta-
blie

blie chez elle, est agréable à la Divinité, & attire les bénédictions du Ciel sur elle. Ainsi, selon cette maxime, elle seroit autorisée à mal traiter tous ceux qui voudroient y faire quelque changement; sans qu'on s'en pût plaindre. Châcun est Orthodoxe à soi-même, & ceux, dont la Religion est la plus erronée, s'imaginent aussi fortement d'avoir la Vérité de leur côté, que ceux qui l'ont effectivement. Dans l'état, où est le Genre Humain, il est inutile de parler de la Vérité, & de la Fausseté des Dogmes; tout ce qu'on peut faire de meilleur, est de prouver à ceux, qui sont dans l'Erreur, que, supposé même qu'ils aient raison, ils ne doivent pas persecuter ceux, qui sont d'un autre Sentiment.

Mais Mr. le Comte de Nottingham insiste sur la vérité du fait; qui est, que toute innovation dans la Religion, va à renverser le Gouvernement. Nôtre Auteur ne nie pas qu'ordinairement les changemens, dans la Religion, ne causent du desordre dans l'Etat; mais il soutient que c'est parce que l'Etat se mêle d'une sorte de choses, dont il n'a pas droit de se mêler. Le Peuple a toujours soutenu,

nu, comme un principe incontestable, *qu'il vaut mieux obéir à Dieu, qu'aux Hommes*; & pendant que cela passera pour vrai (ce qu'on ne peut pas nier ouvertement) on soutiendra les conséquences, qui en naissent. Quand une Vérité paroît clairement à l'Esprit, il n'y peut pas plus refuser son consentement; que les yeux peuvent ne point voir, quand ils sont ouverts, en plein midi. Si donc un Etat ne veut pas souffrir que les hommes changent de sentiment, ou prétend empêcher qu'ils n'obéissent à ce qu'ils croient être la volonté de Dieu; on doit s'attendre à trouver de la résistance de leur part. S'il arrive donc quelque desordre, on ne doit pas en charger la Religion (quand elle ne renferme rien de mauvais, ni d'incompatible avec la Paix de l'Etat) mais ceux qui donnent des avis semblables à celui de Mécenat, & qui ne veulent pas souffrir que l'on suive les lumières de la Conscience; en des choses, qui regardent la Divinité, & qui ne font aucun tort aux Hommes.

Les innovations, qui se peuvent faire dans la Religion, n'ont aucune liaison nécessaire avec les troubles de
l'E-

l'Etat; & attribuer les derniers aux premières, est aussi absurde, que de prétendre, que le droit qu'un homme a sur son propre bien se perd, par le changement, qui arrive dans ses idées, touchant le Culte de Dieu; ou au moins, que ce droit devient obscur. Il est évident, que l'un n'a aucun rapport avec l'autre. Qu'il arrive quelques désordres dans les Biens d'un homme, la Religion demeure la même; & qu'il arrive du changement, dans la manière de servir Dieu, les Biens demeurent aussi les mêmes; à moins que cet homme ne veuille perdre ses Biens, pour plaire à Dieu. Mais cela ne regarde pas le Gouvernement Civil, ni ne rend le Magistrat moins capable de rendre justice, & d'assurer, dans la jouissance de leurs Biens, ceux qui lui sont soumis. A la vérité, quand le Magistrat refuse de tolérer ceux, qui diffèrent de la Religion établie; c'est alors que commence l'oppression. Mais quand il cesse de les opprimer, & de les persécuter, ou de vouloir rendre leurs esprits esclaves; les innovations, dans la Religion, ne peuvent causer aucuns troubles dans l'Etat. Quand le Gouvernement s'arroge du pouvoir
sur

Sur la Conscience de ses Sujets ; ils se trouvent, par force, dans un état de Guerre avec lui ; & ils y sont aussi long-tems, qu'on leur fait tort dans un Bien, sur lequel le Gouvernement Civil n'a jamais eu aucun droit. En ce cas, la Paix de la Société est rompue, mais elle ne l'est pas, par ceux, qui tâchent de guérir une erreur du Public. Elle l'est, par le Magistrat ; qui s'attribue un pouvoir, qui ne lui a jamais été confié. Les troubles & les animositez, qui arrivent, à cette occasion, ne sont pas des effets de l'innovation dans la Religion ; mais de la Tyrannie, & de l'Usurpation d'une autorité injuste, & d'une domination arbitraire, sur les Esprits des Hommes.

Les innovations, dans la Religion, sont tout au plus des occasions de troubles, & non leurs véritables causes. On ne peut pas plus dire qu'ils en sont les causes naturelles, qu'on ne peut dire, que la Religion Chrétienne l'est des haines, & des variations, qu'on a vues dans le Monde Chrétien. Supposé, que quelqu'un avertît les Chrétiens de se bien garder des Doctrines de l'Évangile ; parce qu'elles ont malheureusement

donné occasion à de grandes haines, à beaucoup de disputes, & à d'abominables pratiques, qui peut-être n'auroient jamais été, sans cela; ses avertissemens seroient-ils bien reçus? Y a-t-il personne, qui malgré ces inconveniens, ne doive les embrasser? Ainsi, on ne doit pas confondre, comme faisoit Mécenas, les occasions innocentes du mal, qui arrive, par la méchanceté des hommes, avec ses causes nécessaires & naturelles.

Mr. le Comte de Nottingham cite, en second lieu, les Loix de Moïse, contre les Idolâtres, & les Blasphémateurs, qu'elles condamnoient à être lapidez, Levit. xxiv, 10. & suiv. Deut. xiii. 1. & suiv., & prétendent pouvoir conclurre, que ceux, que l'on appelle aujourd'hui *Hérétiques*, doivent être traités de même. L'Auteur répond à cela, que l'Idolâtrie, qui se commettoit parmi les Juifs, consistoit à abandonner le Culte du seul vrai Dieu, pour adorer les Dieux chimériques des Payens. Le Blasphème consistoit à en parler, avec mépris. Il étoit difficile que les Juifs tombassent en ces crimes, par une simple erreur de l'entendement. Mais

il ne s'en suit pas de là, que l'on doive traiter de même, tout ce que quelques Communions Chrétiennes pourroient nommer Idolatrie, & Blasphème; parce que les choses ne sont pas semblables.

Les uns croient, par exemple, que Jesus-Christ est le seul Dieu suprême, & l'adorent comme tel. D'autres croient seulement, qu'il est le seul Médiateur, entre Dieu, & les Hommes, & lui rendent le Culte, qu'on lui doit comme Médiateur, à l'honneur du Dieu Suprême, & du Pere de tous. C'est ce qui arriva autrefois, lors que les Chrétiens étoient divisez en Consubstantialistes, & en Ariens. Pouvoit-on dire, que ces deux Partis étoient fondez, en vertu de ces Loix de Moïse, à s'entr'accuser d'Idolatrie, & de Blasphème, & de se punir réciproquement, selon qu'ils avoient le dessus, des peines que Moïse avoit imposées à ces deux Péchez? Ce seroit autoriser la Persécution. L'unique remede, qu'on pouvoit opposer à ce mal, c'étoit de faire comprendre à l'un, & à l'autre Parti, qu'il ne devoit pas traiter ceux, qui lui étoient opposez, autrement qu'il ne souhaitoit lui-même, d'être

traité, s'il venoit à tomber entre les mains de l'autre.

M. le Comte de Nottingham demande ensuite, avec quel front les Ariens pourroient demander quelque faveur, de ceux qui ont lû l'Histoire des barbaries, qu'ils firent autrefois à leurs Adversaires; & soutient que la maniere, dont ils les traitèrent, est un avertissement de ce qu'on leur doit faire à eux mêmes. Il n'est que trop vrai, que les Ariens avoient été mal-traités, par les Consubstantialistes, sous Constantin; témoin ce qu'on leur fit au Concile de Nicée, & le bannissement des principaux d'entre-eux. Ils s'en vengerent aussi sous Constance, qui les favorisoit, & ensuite en Espagne, & en Afrique, quand les Goths & les Vandales, qui étoient Ariens, s'en furent rendu maîtres. Il faut avouer, que les Consubstantialistes commencerent la persécution, & que les Ariens ne firent que les imiter; tant l'Esprit du Christianisme étoit peu connu, dans des siècles, que l'on nous donne pour ceux, auxquels la Religion Chrétienne a été la plus florissante, & auxquels ont vécu les plus grandes lumieres de l'Antiquité! Bien des gens se per-
sua-

suadent, que la Providence n'a souffert ces desordres, que pour empêcher que les Chrétiens ne prissent pour regles de leur foi, & de leur conduite, d'autres que Jesus-Christ, & ses Apôtres.

Il y a encore plusieurs autres Réflexions, dans ce petit Écrit; par où il paroît, que M. le Comte de Nottingham n'avoit pas bien choisi, en prenant Mécenas, pour le modele de la conduite d'un Magistrat Chrétien. Notre Auteur lui dit simplement que Mécenas étoit *un Payen*, mais il auroit bien pu dire, que Mécenas ne croyoit apparemment pas qu'il y eût un Dieu, à la mode des Grands Seigneurs Romains de ce tems-là; qui n'avoient communément aucune Religion, & qui ne faisoient quelquefois mine d'en avoir, que pour tenir la Populace en respect. Mais nous ne nous arrêterons pas plus long-tems, sur cette Lettre.

V. *The Case of SUBSCRIPTION of the XXXIX. Articles considered, occasioned by Dr. Waterland's Case of Arian subscription.* A Londres M. DCC. XXI. in 8. pagg. 52.

MON dessein n'est pas de donner un Extrait suivi de cet Ecrit, ni du suivant ; il faudroit s'étendre beaucoup plus, que je ne puis faire ici, sur cette matiere. Je dirai seulement en général, l'occasion & le sujet de la Controverse, sans entrer en aucun détail.

Si les Chrétiens avoient été aussi sages, qu'ils auroient dû l'être, ils n'auroient jamais eu besoin, que l'on eût d'autre Confession de l'oi, que le Nouveau Testament ; qui est le seul indubitable monument de la Doctrine de Jesus-Christ, & de ses Apôtres, & duquel seul ils peuvent tirer leur Religion, en toute sûreté. Mais les disputes, qu'il y eut entre eux, sur tout depuis que les Empereurs devinrent Chrétiens, furent causées que non contents de l'Ecriture Sainte, ils vinrent à faire des Symboles ; sous prétexte d'exprimer plus clairement la Doctrine Chrétienne, qu'elle ne l'étoit dans les Ecrits des Apôtres ; mais dans le fonds, pour chasser de l'Eglise, ceux qui ne voudroient pas admettre la Doctrine du plus grand nombre. C'étoit une conduite peu conforme au respect, qu'on devoit avoir pour l'Ecriture Sainte ;
puis

puis qu'on l'accusoit tacitement par-là d'être équivoque , & de donner ainsi lieu à ceux , qui avoient des Sentimens erronez , de les cacher sous ses expressions. C'est pour cela qu'au I. Concile de Nicée , par exemple , on ne se contenta point des termes de l'Écriture , lors qu'elle parle de Jesus-Christ ; mais qu'on dit dans le Symbole , qu'il est *consubstantiel* , ὁμοούσιος , à son Pere. Ce mot fut contesté par les Evêques , qui suivoient le Sentiment d'Arius. Cependant *Eusebe* de Césarée ne laissa pas de s'en accommoder , en l'expliquant à sa mode ; c'est-à-dire , dans un sens conforme au Sentiment d'Arius. Ainsi , à cet égard , on pouvoit éluder leur prudence. Mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux , c'est que ce mot , pris dans sa signification constante , ne marque pas une *identité numérique* , comme on parle , d'essence , mais seulement une *identité spécifique* ; & en effet il paroît , par des témoignages manifestes des PP. du IV. Siècle , & même des Siècles postérieurs , que le mot de *consubstantiel* , ne signifie qu'une égalité de substance. Aussi d'habiles gens ont-ils montré , que c'étoit-là le Sentiment des Peres. Après cela ,

vinrent les mots d'*Hypostase*, & de *Personne*, qui ne sont pas non plus dans l'Écriture; mais qui ont fait croire, que les Anciens ont crû, à parler en termes populaires, trois substances égales, mais distinctes en nombre, les unes des autres; qu'on n'appelloit néanmoins qu'un Dieu, à cause de leur égalité, & de leur union parfaite. On trouvera des preuves de ce que je dis, dans le 2. Tome des Dogmes Théologiques du P. *Petau*, où il traite de la Trinité; dans une Dissertation particulière d'*Etienne de Courcelles*; dans le *Systeme Intellectuel* de Mr. *Cudworth*, & dans les Vies d'*Eusebe* de Césarée, & de *Grégoire* de Nazianze, qui ont paru dans les Tomes x, & xviii. de la *Bibliothèque Universelle*. On voit par là, que les premiers, qui voulurent introduire des termes nouveaux, s'éloignèrent en même tems extrêmement des idées de l'Écriture Sainte. Mais les Siècles suivans, sur tout en Occident, où les Scholastiques subtiliserent beaucoup, sur la Religion, sans néanmoins entendre les PP. Grecs; on en revint à l'unité numérique de la Divinité, & l'on expliqua le mot de *Consubstantiel*, d'une participation

à la substance de la Divinité, dont l'Essence est une en nombre. On revint ainsi à la Vérité, sans le savoir, & comme on supposa que les anciens Conciles, & les Peres avoient été Orthodoxes, on leur donna le Sentiment du tems, où l'on vivoit.

Ce que les Scholastiques avoient fait en leur tems, les Réformateurs le firent, dans le leur; & admirèrent, sans trop d'examen, les Symboles de Nicée, de Calcedoine, & d'autres semblables, dans un sens tout différent de ceux qui les avoient faits. Pour ces derniers, ils n'ont fait que suivre les traces de leurs Prédecesseurs, sans aucun mauvais dessein; d'autant plus, qu'ils avoient assez de disputes avec l'Eglise Romaine, touchant les Dogmes des derniers Siècles; sans qu'il fût besoin d'en chercher d'autres, touchant le sens auquel les Anciens avoient reçu de certains mots. Ainsi ils admirèrent bonnement des Symboles, auxquels leur Doctrine étoit opposée, sans le savoir. C'est ainsi que fit l'Eglise Anglicane, aussi-bien que les autres Protestans de deçà la Mer. Elle reçut, par son Article 8. les trois Symboles, celui de Nicée, celui de

S. Athanase, & celui des Apôtres. Elle dit qu'ils pouvoient être prouvez, par de très-forts témoignages de l'Écriture; parce qu'elle les supposoit des mêmes Sentimens, que les Protestans recevoient, aussi-bien que les Catholiques Romains. On ne peut pas douter que cela ne se fît, de la meilleure foi du monde, & je ne prétends en aucune manière le lui reprocher. Mais il est bon de se souvenir de cela, dans la Controverse, dont il est parlé dans le Livre, duquel on vient de rapporter le titre; afin qu'on ne presse pas trop les mots inconnus à l'Écriture Sainte, & qu'on pardonne à ceux qui signent des Formulaires, sans les entendre trop bien; comme ont fait la plupart de ceux, qui ont signé la Confession, dont il s'agit.

Comme il y a eu, depuis quelque tems, des Théologiens dans l'Église Anglicane, qui ont paru approuver les Sentimens des Ariens; ceux qui sont dans des Sentimens oppofez, leur ont reproché, qu'ils avoient signé la Confession de l'Église Anglicane, qui est contraire à l'Arianisme, ce qui est, disent ils, de mauvaise foi. C'est-ce que Mrs. les
Doc-

Docteurs *Waterland & Bennet*, leur ont reproché. Je n'entre point dans cette querelle, dont je ne suis pas assez instruit, & dont il ne m'appartiendroit pas de juger, quand j'aurois toutes les lumières nécessaires pour cela. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il me semble, qu'il ne faut pas trop faire valoir les Confessions, & les Formulaires publics; sur tout si l'on s'en sert, pour faire du mal à quelcun, ou pour exclurre par-là de bons esprits, & très-capables d'édifier le Public; seulement parce qu'ils ne croient pas ces Formulaires exempts de toutes fautes. Ceux, qui les ont composez, ont reçu, dans leurs tems, les Symboles de Nicée, & celui qu'on dit être de *S. Athanase*; parce qu'ils jugeoient leur pouvoir donner un bon sens; quoi qu'ils se trompassent, & que leurs Sentimens fussent tout contraires. Il faut que nous pardonnions à nos Pères, comme ils ont pardonné aux leurs, & que la Postérité nous excuse; dans les choses, auxquelles nous aurons besoin de son indulgence.

I. NÔtre Auteur remarque, que les plus zèlez, pour l'Orthodoxie, sont obligez de reconnoître que ce

qui est suffisant, pour mettre un homme en état d'être sauvé, selon les conditions de l'Alliance Evangelique; suffit aussi, pour l'admettre à la Communion; d'où il s'ensuit, que refuser de communier avec ceux, qui vivent dans la Communion de Jesus-Christ, c'est se séparer de lui. Quand donc une Eglise demande qu'ils souscrivent au sens, qu'elle donne à certains passages de l'Écriture, qui ne contiennent pas les conditions de l'Alliance Evangelique, & refuse de communier avec ceux, qui ne peuvent pas s'y conformer; cette Eglise fait ce qu'elle ne peut pas faire, avec justice.

Outre cela, puis que ce qui est suffisant, pour mettre un homme en état de salut, suffit aussi pour l'admettre à la Communion; nulle Eglise ne peut avoir droit de la lui refuser. Ainsi quand une Eglise demande qu'on se soumette à certaines conditions, que Jesus Christ n'a pas établies, comme des conditions pour obtenir le Salut; elle n'a pas droit d'exiger qu'on lui obéisse, en une chose, qu'elle n'a pas le pouvoir de commander.

C'est pourquoi, au commencement
de

de la Réformation, la souscription des Formulaires d'Union, ne passoit point pour une condition, pour être admis à la Communion. Ces Formulaires furent faits, pour faire voir en quels Articles les Réformez convenoient entre eux, & non ce en quoi chaque Eglise pouvoit différer des autres. Ainsi, quoi que Cranmer, qui dressa le premier les Articles, souhaitât que le Clergé les souscrivît, il ne força personne de les signer.

Ces Articles, qui étoient au nombre de 42. furent portez en 1552. dans la Chambre Haute de la Convocation; mais il ne paroît pas que la Chambre Basse les admît. Ils furent seulement publiez, par l'autorité du Roi, en Latin, & en Anglois, l'an M. D. LIII. Ils furent ensuite revûs par l'Archevêque *Parker*, qui les réduisit au nombre de 39. & ils passèrent à la Convocation. Mais on n'obligea pas tout le Clergé de les souscrire.

II. La souscription ne fut exigée que l'an 13. d'Elisabeth, & on ne l'exigea même, que sur la Copie Angloise, & ce ne fut pas en vertu de l'autorité des Evêques, mais

en vertu de celle du Parlement.

III. On remarque ici, & dans la suite, qu'il y a divers Articles conçus en termes généraux, pour laisser à ceux qui souscriroient cette Confession de Foi, la liberté d'expliquer ces Articles, conformément à leurs lumières; sans que personne leur puisse imposer un certain sens particulier. L'Auteur se sert plusieurs fois, dans la suite, de cette remarque; pour prévenir la contrainte, que l'on voudroit mettre sur les Consciences à cet égard.

IV. Durant les Regnes de Jaques I. & de Charles I. la Controverse de la Prédésination fut agitée, avec beaucoup de chaleur; & chaque Parti prétendit ne point contredire les Articles de la Confession, qui en parlent, lors qu'il les signa. Le Roi Charles I. n'en fut point choqué, comme il paroît par sa Déclaration. Ainsi on ne peut pas accuser de mauvaise foi, ceux qui les signent en un sens différent de celui des autres.

V. Le Roi Charles I. défendit à tous les Particuliers de déterminer le sens des expressions générales des Articles, qui concernent la Prédésination, pour prévenir ceux qui

vou-

voudroient qu'on ne les pût souscrire, que selon le sens qu'ils approuvent. L'Auteur applique cela même, dans la suite, aux Controverses sur la Trinité; & s'attache à montrer, que personne ne peut exiger d'un autre qu'il y souscrive dans le sens, qui ne lui paroît pas le meilleur. En effet, si quelcun entêté du sentiment de l'Antiquité, qu'il y a une Essence Divine, non en nombre, mais seulement en espece, qui se trouve en trois Individus distincts, comme l'Humanité se trouve, en trois Hommes, la même en espece, quoi que différente en nombre; si quelcun, dis-je, qui feroit dans ce sentiment, vouloit obliger les autres de signer les deux premiers Articles, en ce sens-là; on se moqueroit de lui, parce qu'il y a très-peu de gens, qui aient donné en cette Opinion. Cependant, cet homme pourroit dire, sans trop de mauvaise foi, que les Auteurs de la Confession de l'Eglise Anglicane, ont eu dessein d'expliquer les Sentimens des PP. de Nicée, puis qu'ils ont approuvé, en termes exprès, le Symbole de leur Synode. Il diroit même que les termes, dont la Confession Angloise se sert, n'ont aucun sens,

si

si on ne les entend , comme on l'a dit. S'il étoit même de mauvaise humeur , il soutiendrait que ceux , qui la signent , en un autre sens , le font de mauvaise foi. Cet exemple n'est pas justement rapporté par l'Auteur , comme je viens de le mettre ici ; mais on en verra de semblables , dans la suite de son discours ; à laquelle je ne puis pas m'arrêter. Ceux qui sont curieux de ces sortes de choses , entendent communément l'Anglois , & peuvent recourir à l'Original.

VI. *A Reply to Dr. Waterland's supplement to the Case of Arian Subscription, Being a defense of the Case of subscription. to the XXXIX. Articles.*
A Londres M. DC. XXII. in 8. pagg 48.

CETTE Replique roule uniquement , sur la souscription des xxxix. Articles de l'Eglise Anglicane , par ceux , que l'on nomme *Ariens*. Ils soutiennent qu'ils signent les deux premiers Articles , qui concernent la Ste. Trinité , en les prenant en un sens général , comme on le verra au long dans l'Auteur ; qui s'étend aussi beaucoup à montrer , qu'il n'y a point d'Hypocrisie , ou de mauvaise foi , dans leur conduite.

Il est certain, 1. que la plupart des Confessions ont été écrites & publiées dans un tems, auquel on n'avoit pas encore des idées assez justes de plusieurs Dogmes de Théologie; ce qui fait qu'on ne les exprima pas, comme il auroit fallu, ainsi qu'on le pourroit faire aujourd'hui: 2. qu'on ne savoit pas encore assez l'importance, dont il étoit de s'exprimer avec l'Écriture Sainte; sur tout quand il s'agit de choses, que la seule Révélation nous apprend: 3. que quoi qu'on soutînt que l'Écriture seule est la regle de la Foi, on ne pensoit pas qu'elle est aussi la regle unique de la maniere de s'exprimer, sur les matieres les plus sublimes de la Théologie: 4. qu'on y parle souvent, en termes Scholastiques, établis par des gens, qui n'entendoient pas assez la véritable Théologie Chrétienne: 5. qu'on peut néanmoins excuser ceux qui ont parlé ainsi, parce qu'ils étoient obligez de le faire, pour ne pas être soupçonnez d'être en d'autres sentimens, sur ces Articles, qu'on ne l'étoit dans l'Église Romaine.

Comme on ne peut pas facilement revoir les Confessions de Foi, qui sont déjà en usage, soit à cause de la
di-

diversité des Sentimens , où se trouvent les Théologiens , qui ne tomberoient jamais d'accord , des corrections qu'il y faudroit faire ; soit à cause des calomnies des autres Eglises , qui accuseroient ceux , qui retoucheroient leurs Confessions , de changer de Religion ; il seroit à souhaiter qu'on ne regardât ces Formulaires , que comme d'anciennes Loix , que l'on n'observe plus ; mais qu'on ne veut pas abolir , par un Acte formel. On devroit n'exiger la souscription des Confessions , que dans le même sens qu'on exige des Magistrats , la promesse d'observer les Loix ; ce qui ne signifie autre chose , sinon qu'ils les observeront de la maniere , dont ils trouvent , en entrant dans leurs Emplois , que les autres les observent. Autrement , on asservit toute la postérité à un certain âge ; qui a été souvent moins éclairé , que les suivans. Beaucoup de Théologiens , de l'Eglise Anglicane , ne peuvent pas admettre les Articles de la *Justification* , & de la *Prédestination* , comme on les expliquoit du tems de *Calvin*. Cependant ils signent les xxxix. Articles , où ces Dogmes se trouvent , pour ne scandalizer personne , & pour ne pas s'atti-

s'attirer des reproches injustes, comme s'ils n'étoient plus de la Religion de leurs Peres. On a raison de ne demander pas d'autre approbation de la Doctrine reçue, que celle-là; & il en faudroit user de même à l'égard des autres Articles, qui ne contiennent pas des Dogmes nécessaires au Salut.

VII. *The AUTHORITY of the CLERGY and the LIBERTIES of the LAITY stated and vindicated, in answer to Mr. ROGERS'S Discourse of the visible and invisible CHURCH of Christ.* By ARTHUR ASHLEY SYKES M. A. Rector of Rayleigh, in Essex. A Londres M. DCC. XX. in 8 pagg. 346.

JE croyois parler ici de ce Livre, mais en le lisant, j'ai trouvé qu'il ne me restoit pas assez d'espace, pour en parler dans l'étendue, que la matière demande. Ainsi j'ai cru devoir le renvoyer à la 2. Partie de ce Volume.

ARTICLE IV.

EVERARDI OTTONIS, *Jurif-
consulti & Publici, privatique Ju-
ris Antecessoris Trajectini*, DISSERTATIONUM JURIS PUBLICI ET PRIVATI Pars Prima. Accedit Orationum Trias. A Utrecht M. DCC. XXIII. chez Visch, in 4 pagg. 728. avec la Préface.

CE Volume est composé de dix Dissertations, concernant le Droit Public & Particulier, & de trois Harangues de Mr. Otto. Il a fort bien fait de joindre ces Pièces, & de les publier ensemble. Elles s'en conserveront plus long tems, & trouveront une place plus commode dans les Bibliothèques; qu'en demeurant séparées, ou étant jointes à d'autres pièces de cette sorte, de différens Auteurs, pour en faire un juste Volume. Il y a des matières très-importantes qui sont ici traitées, avec beaucoup d'exactitude, & de solidité; dont il importe à tous les gens de Lettres d'être instruits. L'Auteur y fait paroître, comme dans ses autres Ouvrages, beaucoup de lecture & de netteté.

netteté. Les Matieres sont différentes, & quelques-unes si composées, qu'il ne seroit guere possible d'en donner ici le précis, qu'elles mériteroient d'ailleurs. Je me contenterai donc de mettre le titre de chaque Piece, & de marquer, en peu de mots, la matiere principale qu'elle renferme.

La I. est du Droit de l'Empereur, dans l'Élection des Pontifes Romains. Elle a été composée, à l'occasion d'*Innocent XIII.* Cette Differtation est partagée en deux Chapitres, dont le premier traite de l'Élection du Pape, & le second du Droit de l'Empereur, dans cette Élection.

Le poste d'Evêque de Rome parut si considérable, dès que les Empereurs furent Chrétiens, que l'on fit de grandes brigues, pour y parvenir, & que même on s'entretuoit quelquefois dans les Eglises; pour y faire parvenir celui, que l'on favorisoit, comme il arriva l'an cccc. lxxvii. que *Damase & Urfin*, ayant été proposés, par deux Partis différens, on en vint aux mains, dans la Basilique de *Sicinin*; de manière qu'il y eut cent-trente-sept hommes de tuez, comme le rapporte *Ammien Marcellin* Liv. xxvii. c. 3. Il étoit, à la vérité,
Payen;

Payen; mais il paroît tant de sincérité, dans cet Auteur, qui rend d'ailleurs justice à la manière de vivre des Evêques des Provinces; qu'on ne sauroit douter de la vérité de ce qu'il dit. M. *Otto* produit ici cet exemple & louë, avec raison, *Marcellin* de sa sincérité. Il y a encore une Histoire d'un démêlé scandaleux en cccc. xviii. & cccc. xix. entre *Boniface* & *Eulalius*, pour savoir qui des deux seroit Evêque de Rome. On en peut voir l'Histoire dans les Lettres d'*Honorius*, & de *Symmaque* Payen, qui se trouvent à la fin des Lettres de *Symmaque*, de l'Edition de *Juret*. *Honorius* ordonna que *Boniface* fût reconnu pour Evêque, parce qu'il avoit été élu le premier, comme on le lui fit entendre; mais cela n'excuse pas une brigue scandaleuse, ni le desordre qu'il y eut, & que *Symmaque*, Gouverneur de Rome, en ce tems là, eut bien de la peine à apaiser. Il étoit honteux qu'un Payen, comme lui, fût obligé d'exhorter un Clergé Chrétien à la modération, & à suivre les usages reçus, dans cette Election. On travailla ensuite, pendant huit siècles à élever l'autorité des Papes, qui fut enfin portée à

à son comble, dans l'onzième siècle, par Grégoire VII. A mesure que l'autorité des Papes s'augmentoît, dans toute la Chrétienté, & particulièrement en Italie; la nécessité de s'y opposer, de la part des Empereurs, augmentoit aussi. Mais comme le prétexte de la Religion étoit pour les Papes, les Empereurs furent obligés de les ménager beaucoup, pour ne les avoir pas pour Ennemis. Notre Auteur montre comment se faisoit l'Élection, & en explique, avec netteté, les circonstances.

Les querelles qui arrivoient, dans les Elections des Papes, obligèrent les Empereurs de s'en mêler, & en effet, il falloit que le consentement de ces derniers intervînt; quoi que les Papes fissent tout ce qu'ils pouvoient, pour faire changer cet usage. Les Empereurs le soutinrent jusqu'à Louis de Baviere. Mais enfin, on le négligea. Cette négligence néanmoins ne doit pas faire perdre aux Empereurs ce droit-là, & l'Auteur soutient, qu'il n'y a point de prescription contre l'ancien usage; puis que l'Empereur est *Avocat de l'Eglise*, & qu'en cette qualité, il peut intervenir dans l'Élection des Papes.

La

La II. Dissertation, traite du Mariage des Coutins, & des degrés de parentage, qui rendent le Mariage illicite. On les a étendus le plus loin qu'on a pû, non par véritable scrupule; mais afin que le Pape seul en donnât la dispense, pour de l'argent. Mr. *Otto* marque les usages des diverses Nations, touchant les degrés licites, ou illicites, pour contracter un Mariage entre Parents.

Il traite, en III. lieu, du Titre d'Empereur, que S. M. Ruffienne, a pris solennellement, depuis peu, avec le consentement des plus grandes Puissances de l'Europe. Il est en effet certain, que ce titre avoit été donné à divers de ses Prédecesseurs, depuis long-tems; quoi que les Czars eussent négligé de le prendre. Il y a ici plusieurs choses, qui concernent les Antiquitez de Moscovie, & de bonnes raisons, pour montrer, que celui, qui se nommoit *Czar*, qui signifie *Roi*, en Langue Esclavonique, a pu prendre le titre d'Empereur.

La IV. Dissertation, regarde les Loix Romaines, qui vouloient que les Femmes fussent sous une perpétuelle Tutelle. C'est ce qu'il fait
fort

fort bien voir, au Ch. I. comme il montre encore, que parmi les anciens Germains, il y avoit auffi un semblable usage, quoi qu'il y ait eu quelque variété.

Dans la V. Dissertation ; il traite du parjure de ceux qui juroient à Rome, par le *Genie du Prince*, & qui manquoient à leur parole, après ce Serment. Voici les mots de la Loi 13. §. 6. D. de *Jurejurando* : „ Si „ quelcun, dans une affaire pécuniaire, a juré, par le Génie du Prince, qu'il ne doit pas donner (*une somme*) & qu'il se soit parjuré ; „ ou qu'on la lui doit donner ; ou „ qu'il la payeroit en un certain tems, „ & qu'il ne la paye pas ; nôtre Empereur a répondu, avec son Pere, „ qu'il devoit être puni de coups de „ bâton, & qu'on devoit de plus lui „ dire : *ne jurez pas témérairement.*

En Latin: *si quis juraverit, in re pecuniaria, per Genium Principis, dare se non oportere, & pejeraverit; vel dari sibi oportere; vel intra certum tempus juraverit se soluturum, nec solvit; Imperator noster, cum Patre, rescripsit fustibus eum castigandum dimittere, & ita ei superdici: προπετῆς μὴ ὄμνυε, id est, temerè ne jurato.*

Pour l'explication de ces paroles, l'Auteur montre d'abord, dans le I. Chap. ce que c'est que *parjure*; dans le II. ce que c'est proprement que *juré par le Génie du Prince*; & dans le III. de quelle peine on a puni le parjure, en divers tems; ce qui n'est pas facile à dire.

Le mot de *perjurium*, est composé de la préposition *per* & du Verbe *juro*; mais cette préposition se prend ici en mauvaise part, pour marquer une chose qui n'est pas permise; comme la préposition Greque *παρά*, qui se met souvent devant des mots, qui signifient faire quelque chose mal, comme on le peut voir dans tous les Dictionnaires. Je m'étonne que *Vossius*, qui a bien vû, que la préposition Latine venoit de la Greque *παρά*, n'ait pas remarqué qu'elle a quelquefois la même signification, que la Greque; quand elle se met en mauvaise part, comme nôtre Auteur le remarque fort bien. C'est ainsi que la préposition Allemande & Flamande *ver* se prend en plusieurs mots, comme *verkeert*, de travers, ou mal, & en Latin *perversè*.

Le *parjure* en général, est un faux serment que l'on fait, en se soumettant

tant

tant à la vengeance Divine , si l'on trompe , ou si l'on ment. Mais il faut remarquer , avec Mr. *Otto* , qu'une stipulation , avec Serment , mais extorquée par la force , ou par la crainte , ou faite par surprise , est nulle par elle-même , selon le Droit Naturel ; parce qu'il n'intervient là aucun vrai consentement. Un homme qui a été contraint , par la violence , ou par la peur , n'est obligé à rien ; parce que ceux qui l'ont engagé à dire , ou à promettre quelque chose , n'avoient aucun droit de le faire , & ne peuvent exiger , par aucunes Loix , qu'il leur tienne parole ; non plus que ceux , qui l'ont engagé à jurer , en le trompant. *Grotius* a néanmoins crû , que la conscience de celui qui a juré par crainte , est obligée devant Dieu ; quoi qu'un Parjure , à l'égard des Brigands , ou des Pirates , ne soit pas punissable par les Loix humaines. Il y a eu divers Jurisconsultes , qui ont suivi *Grotius* , en cela. Mais M. *Otto* les réfute , ce me semble , fort-bien. Quoi qu'il y ait un Droit qui s'observe dans la Guerre , entre ceux qui ont les armes à la main , & que selon le Droit de la Nature , on doive tenir ce qu'on

leur a promis ; on n'est nullement obligé de le faire envers des Brigands, dont les Brigandages ne sont fondez sur aucune sorte de Droit. C'est ce que *Cicéron* a très-bien remarqué en ses Offices , Liv. III. c. 29. dans un beau Passage , que l'Auteur en rapporte. Néanmoins, si quelcun, par respect pour le nom de Dieu , aime mieux perdre une chose, qu'il a promise, par un Serment forcé ; on ne le blâme point pour cela. Quand on a juré de faire quelque mal, on n'est nullement obligé de tenir sa parole , parce que cela est défendu. Je ne mets ceci, qu'en passant , sans vouloir m'étendre sur le reste, qui mérite néanmoins d'être lû avec soin ; pour la solidité de la matière , & pour la manière dont l'Auteur la traite , en l'illustrant , comme il fait par tout , par de beaux exemples, tirez de l'Antiquité.

Dans le Chap. II. il fait voir , que les Anciens croyoient , que chacun avoit un bon Génie , qui avoit soin de lui , & que l'on prétendoit que les Génies des Princes étoient d'une nature plus excellente , que ceux des Particuliers. Les Chrétiens refusoient de jurer , par le Génie des Empereurs,
parce

parce que cela ressembloit l'Idolatrie ; mais ils ne faisoient pas difficulté de jurer par leur conservation , & par leur prospérité , *per Salutem Caesarum* , parce qu'il n'y avoit là aucune apparence d'Idolatrie. Ainsi Joseph avoit juré autrefois *par la Vie de Pharaon* , Gen. XLII, 15.

Pendant que les Romains furent libres , comme l'Auteur le montre en son Ch. III. il n'établirent aucune peine , contre les Parjures. Ils étoient renvoyez aux Censeurs , qui notoient d'intamie ceux , qui étoient convaincus d'avoir fait de faux Sermens. Mais les Empereurs , par le Génie desquels on s'étoit parjuré , crurent devoir punir le mépris ; qu'il paroïssoit qu'on avoit pour eux , & pour leur nom , en se conduisant de la sorte. C'étoit assez la coûtume , en divers lieux , de faire crier publiquement le crime , pour lequel on punissoit quelqu'un , pour donner exemple aux autres. Mais nôtre Auteur se propose ici cette Question , pourquoi les Empereurs vouloient qu'on dît en Grec à ceux , qui étoient trouvez coupables de parjure ; *ne jurez pas témérairement* ; puis que les Magistrats Romains rendoient leurs Sentences , non

seulement dans Rome, mais aussi dans les Provinces, en Latin. Il croit que dans le tems d'*Ulpian*, la Langue Greque étoit plus en usage, que jamais; puis que les Empereurs faisoient quelquefois des Rescripts, en cette même Langue. Il me semble que le Rescript pourroit bien avoir été donné, pour quelque Province, où l'on parloit Grec; d'autant plus que la Nation Greque étoit fort diffamée à Rome, pour ses faux témoignages, & ses faux sermens; sur quoi l'on peut voir la Harangue de *Cicéron*, pour *Flaccus*, & les Interpretes sur le Vers 16. de la VI. Satire de *Juvenal*, où il y a:

— *Græcis jurare paratis*
Per caput alterius.

Il paroît, par ce qu'on a dit, qu'il y avoit une autre peine du Parjure, sous la République Romaine; & une autre sous les Empereurs. On distinguoit encore le Parjure commis, contre un Serment fait, en interposant le nom de quelque Divinité, & celui que l'on pouvoit commettre, après avoir juré par le Génie de l'Empereur. Mais il s'agit encore, de
savoir

savoir quelle étoit la peine d'un faux Serment fait volontairement, & sans que l'autorité du Juge fût intervenue; & de celui, qui se faisoit, devant le Juge. Le premier de ces Sermens étoit renvoyé aux Dieux, sans que la Justice en prît aucune connoissance. Si quelqu'un étoit trompé par là, c'étoit par sa faute; puis qu'il s'en étoit remis volontairement à ce serment. Mais si quelqu'un, à qui l'on avoit déferé le Serment, devant la Justice, étoit ensuite reconnu pour un Parjure; quelques Jurisconsultes croyoient qu'il pouvoit être accusé de la fraude, que les Jurisconsultes appellent *Dolus malus*; d'autres vouloient qu'il fût puni, comme Parjure, pourvû que le fait fût averé, par des preuves incontestables. Il faut encore distinguer entre un simple Parjure, & un Parjure, qui étoit compliqué avec un autre crime. Ceux qui étoient convaincus d'avoir rendu un faux témoignage devoient être précipitez du haut du Capitole, selon les Loix des douze Tables. Mais cette peine fut depuis adoucie; & changée en un exil, où l'on rélequoit les coupables en quelque île, avec une note d'une perpetuelle infamie, &

d'autres peines arbitraires, & même capitales. Outre cela, on mettoit une grande différence, entre un Serment fait de propos délibéré, ou brusquement; dans un mouvement de colere, ou de quelque autre Passion. Il arrive souvent que, dans une contestation violente, quelcun, irrité par ceux à qui il a à faire, jure qu'il fera quelque chose, qu'il peut ne point faire, sans préjudicier à personne; ou qu'il promette de faire quelque chose, qu'il ne peut executer, sans crime. En ce cas-là, on n'exigeoit aucune peine, comme l'Auteur le fait voir. Enfin il montre, qu'à l'égard de la peine du Parjure, il faut bien distinguer les tems, & qu'elle ne fut pas la même sous les Empereurs Chrétiens, que sous les Payens; ce qui lui donne occasion de faire l'Histoire de la Jurisprudence des autres Nations, par rapport à la punition du Parjure. C'est par-là que finit cette Dissertation.

La VI. est de *prestazione casuum solitorum, insolitorum & insolentissimorum*; par laquelle on s'oblige de réparer des pertes, qui peuvent arriver à ceux, à qui l'on vend quelque chose; soit que ce soient des choses.

choses qui arrivent ordinairement, ou rarement, ou même qui n'arrivent presque jamais. Elle roule sur la Loi 78. §. f. D. *de contrabenda emtione*, & sur la Loi 15. §. 2. D. *locati*. C'est une matiere très-étendue, & sur laquelle il naît tous les jours de grands procès. Elle a du rapport à certaines sortes d'*Assurances*, qui se font en quelques lieux. On sait qu'il y a une Compagnie d'*Assurances* à Londres, où, pour une petite somme d'argent, on assure les Maisons de cette Ville-là, contre les incendies. Mais on n'a pas accoutumé, que je sâche, aujourd'hui de répondre des tempêtes, & du desordre des saisons, des accidens rares & imprevis, qui sont nommez dans les Loix Romaines; à moins qu'il ne s'agisse des *Assurances* des Marchandises, envoyées par Mer. Nôtre Auteur examine les cas ordinaires & extraordinaires, qui arrivent, & leur *préstation*, pour me servir du mot Latin, faute de terme François; car *garantie* ne me paroît pas assez comode.

Dans la VII. Differtation, Mr. *Otto* traite de l'Onction des Rois de France, à Rheims, à l'occasion de

K 5

celle de Louis XV. & fait voir ici, comme par tout ailleurs, qu'il n'a pas moins étudié les Usages de la Jurisprudence de Moyen Age, que les Coûtumes & les Loix des anciens Romains, & des autres Peuples connus. Les François même pourront apprendre ici bien des choses, qu'on ne fait pas communément, en France; ou sur lesquelles on ne fait pas assez de réflexion. On y est si fort occupé du présent, aussi bien qu'ailleurs; qu'on ne se met guère en peine des usages Anciens, qui sont néanmoins la source des Modernes. On a eu raison de secouer le joug, que les Admirateurs aveugles de l'Antiquité, avoient imposé aux Gens de Lettres; comme si nous n'étions rien du tout, en comparaison des Anciens; mais on n'a pas eu raison de mépriser indifféremment les vieux usages, & l'érudition ancienne; qu'il falloit respecter sans superstition, & employer, quand elle peut servir à découvrir, ou à soutenir la Vérité. Mr. *Otto* auroit pu s'étendre un peu plus sur le Serment que les Rois font, de gouverner selon les Loix; mais il y en a si peu, qui y aient égard,

que

que cela n'est devenu qu'une pure formalité.

La Differtation VIII. roule, sur ce que l'on appelle, en Droit, *Usucapio Servitutum*, qui marque la possession d'un Bien, en faveur duquel d'autres sont soumis à certaines servitudes. Cette matiere ne regarde pas seulement le Droit ancien, mais encore le moderne; selon lequel les Fonds, que l'on possede, sont souvent sujets à certaines incommoditez, qu'on appelle *servitudes*, sur lesquelles il y a beaucoup de Procès.

La IX. est d'une matiere, qui regarde principalement l'Antiquité, car elle traite des Magistrats des Villes Libres, qui étoient dans les Provinces Romaines, & que ces Villes nommoient *Consuls*; ce qui étoit le nom du Magistrat suprême de la République Romaine, aussi long-tems qu'elle subsista. L'Auteur montre dans le Chap. I. que les Colonies Romaines, & les Villes Libres, qu'on nommoit *Municipia*, avoient des Magistrats, qu'elles nommoient *Consuls*, aussi bien qu'à Rome. Il étoit d'autant plus utile de traiter de cette matiere, que de savans Hommes, comme *Velferus*, *Reinesius*, & *Rupert*

ont soutenu le contraire; que nôtre Auteur réfute, & contre lesquels il prouve, ce me semble, très-bien son Sentiment; ce qui sert à entendre divers endroits des Anciens, qui ont donné bien de la peine à de savans Hommes. C'est ainsi que feu Mr. *Dodwel* a été embarrassé, sur le mot de *Senator*, qui se rapportoit à un Magistrat d'une Colonie; & que les Interprètes de *Tacite* se sont trouvez dans le même embarras, au même sujet. Après avoir montré la coûtume des Colonies, & des Villes Libres, de nommer leurs Magistrats, des mêmes noms, dont on nommoit ceux de Rome; il traite aussi des Principaux Magistrats des Villes Libres de l'Allemagne *Supérieure & Inférieure*, comme on parle parmi les Peuples, qui l'habitent.

Enfin, la dernière Dissertation de Mr. *Otto*, regarde les matieres, dans lesquelles les Jurisconsultes Romains trouvoient ce qu'ils appellent *Dolus Bonus*, ou tromperie permise, par le Droit des Gens, & par le Droit Civil. C'est une adresse innocente, dont on se sert, non pour nuire à un autre, de gayeté de cœur; mais pour éviter un mal à un autre, où

à foi-même. Nôtre Auteur montre d'abord ce que c'est, & prouve que c'est une chose permise; après quoi il en donne plusieurs exemples.

On ne doit pas s'imaginer ici, que les Jurisconsultes Romains approuvent, en aucune manière, la fraude, & le mensonge; dans le dessein de tromper un autre, qui ne nous machine aucun mal; pour en tirer de l'avantage, à ses dépens. C'est ce qu'ils désapprouvent, & qu'ils appellent *dolus malus*, comme l'Auteur le fait voir Ch. I, 4. Mais il ne désapprouvoient pas l'adresse, par laquelle on surprend l'Ennemi, on cache les conseils des Princes, & l'on procure même le bien de celui, contre lequel on s'en sert. Ils jugent qu'il est permis de s'en servir, pour repousser la fraude, & les artifices défendus, ou pour empêcher qu'un autre ne fasse du mal. C'est ce qu'il fait voir au §. 5. du même Chapitre.

Il montre dans le suivant, que les Jurisconsultes ont pris leur Doctrine du *Dolus bonus* des Stoïciens, que l'on fait d'ailleurs avoir été très-severes & très-scrupuleux à l'égard du mal. C'est ce qui paroît par plusieurs autoritez,

que l'on trouvera dans l'Auteur, & qui sont dignes d'être bien pesées. *Socrate* a été du même sentiment, comme il paroît par *Xenophon*. *Platon* l'a suivi en cela, comme dans le reste, & *Philon*, imitateur de *Platon*, a été aussi du même sentiment.

L'Auteur ne dissimule point, dans le §. 7. que l'on cite l'Écriture Sainte contre cette Doctrine, & que plusieurs Auteurs se sont déclarés contre le même sentiment, & les Peres de l'Église, après eux. *S. Augustin*, sur tout, s'y est opposé de toute sa force. Mais *M. Otto* le réfute, dans la suite, par des exemples de l'Écriture Sainte, & par des autoritez des Peres, comme *Clement Alexandrin*, *S. Jérôme*, *Cassien*, & d'autres, tant Théologiens, que Jurisconsultes. Il blâme d'ailleurs les flatteries, employées pour obtenir quelque chose d'un autre, qu'il n'accorderoit pas autrement, & qu'il ne devoit pas accorder; comme sont les flateries, que l'on employe, pour engager quelqu'un à faire un Testament, en faveur de ceux qui le cajolent, & frustrer les légitimes Héritiers, de sa succession. Il blâme aussi les réservations mentales, & les équivoques, sur tout
quand

quand il s'agit de choses de conséquence, & quand le Serment intervient. Il n'est nullement permis de nier que l'on soit d'une Religion différente, quand même, en l'avoüant, on devroit perdre la vie; quoi qu'on ne soit nullement obligé de s'aller accuser soi-même, & de dire tout ce qu'on pense. Il est permis de se taire, & non pas de mentir. Il est permis d'employer des Apologues, ou des Fables Morales, des Paraboles, & des Discours figurez; qui tendent à instruire de la Vérité ceux, qui ne la recevroient pas si bien, si on la leur disoit tout ouvertement.

Ce Volume, comme je l'ai déjà dit, finit par trois Harangues, où l'Auteur ne parle pas, comme on dit, pour parler & amuser ses Auditeurs, & pour faire ostentation de son Eloquence; mais pour instruire, ou mettre d'importantes Vérités, en leur plein jour.

La première, est celle qu'il fit dans l'Académie de Duisbourg en M. DCC. XIV. en prenant possession de la Profession en Droit. Elle roule sur ce que les Jurisconsultes, dont nous avons les Fragmens dans les Pandectes, paroissent avoir préféré la Philo-

loso-

lophilosophie Stoïcienne aux autres. Plusieurs Jurisconsultes, des plus fameux, l'avoient soutenu, avant lui, comme *Cujas*, *Merille*, & d'autres. Mais *Paganini Gaudentio*, fameux Professeurs en Histoire, & en Politique à Pise, s'est avisé de soutenir le contraire, dans son *Ouvrage du Progrès de la Philosophie, parmi les Romains*. Ch. XLIII. *M. Otto* l'a réfuté par trois raisons; dont la première est, que les premiers Philosophes, qui devinrent les plus fameux à Rome, furent les Stoïciens; la seconde, que les Sentimens de cette Secte étoient ceux, qui s'accommodoient le mieux aux études des Jurisconsultes; & la troisième, que les réponses de ces derniers sont conformes aux Sentimens des Stoïciens. Ceux qui liront cette Harangue, trouveront que l'Auteur s'est très-bien acquité de ce qu'il s'étoit proposé. Tout ce qui peut faire de la peine, ce sont les Paradoxes des Stoïciens, dont *Cicéron* a expliqué les principaux, avec toute l'élegance possible. Ces Maximes ne paroissent pas propres, pour des gens sages, tels qu'étoient les anciens Jurisconsultes Romains; qui n'ont rien moins affecté, que de débiter des Pa-

rado-

radoxes. *Gaudentio* cite particulièrement celui, qui disoit que *tous les péchez sont égaux*. Mais il est certain, que les Jurisconsultes Romains n'ont pas donné dans cette chimere, ni dans les autres, que les Stoïciens débitoient. Nôtre Auteur, en particulier, rejette toutes les extragances, que l'on trouvoit dans la Philosophie Stoïcienne, & dont les Illustres Romains, les Catons, les Brutus, les Helvidius, les Antonins, qui chérissent d'ailleurs cette Philosophie, ne furent jamais infectez. *Nous parlerons des deux autres Harangues à la Partie suivante.*

ARTICLE V.

HISTOIRE de L'ACADEMIE ROYALE des SCIENCES, de l'Année M. DCC. XVIII. en 2. Voll. in 8. & de l'Année M. DCC. XIX. en I. Volume. Chez P. de Coup à Amsterdam M. DCC. XXIII.

JE ne mets ces Titres ici, que pour avertir le Public, que ces trois Volumes, que l'on avoit attendus, avec impatience, paroïssent pré-

présentement ici. La bonté de ce grand Recueil, autant à l'égard de l'Histoire, qu'à l'égard des Mémoires, est si connue, qu'il n'a besoin de la recommandation de personne. Ceux qui aiment la Physique Expérimentale, les Mathématiques, ou l'Astronomie, savent ce qu'il vaut.

Le Libraire a sous la presse le Tome pour l'an M. DCC. XX. Il a aussi réimprimé les Mémoires des Années 1692. & 1693. qui n'avoient point été imprimés encore en ce Pais, & qu'on ne trouvoit plus, de sorte qu'il peut donner l'Ouvrage complet.

ARTICLE VI.

JOANNIS PETRI DE CROSA,
in Academia Lausannensi Philosophiæ & Mathematicos Professoris LOGICÆ SYSTEMA, *juxta Principia ab ipso in Opere Gallico posita; nunc Latine conscriptum, emendatum, novis observationibus ornatum, atque etiam, ubi conducibile visum est, ad usum Scholæ paullo planius adcommodatum.* A Geneve, chez Gabriel de Tournes & Fils, M. DCC. XXIII. en deux Volumes in 8.

NOUS ne pouvons pas parler de ce Livre-ci , au moins pour instruire ceux qui lisent cette *Bibliothèque* , du dessein & de l'utilité de la Logique Latine de Mr. de *Cronfas*. Cela demande quelque étendue , & l'espace nécessaire nous manque ici. On ne doit pas s'étonner que l'Auteur , après avoir fait une infinité de remarques , sur les causes de l'Erreur , dans les trois Volumes de sa Logique Française , sur ce qui jette les Hommes dans l'erreur , & sur les moyens de l'éviter ; ait encore fait de nouvelles Réflexions sur la même matière. Les erreurs , & les sottises des hommes , sont une matière inépuisable , & peuvent être considérées de tant de côtes ; qu'on en parlera toujours , sans faire rien , ni d'ennuyeux , ni d'inutile.

*FIN de la I. Partie du XX. Tome
de la Bibliothèque Anc. & Mod.*

BIBLIOTHÈQUE
 ANGLAISE
 ET
 MODERNE
 DE
 LONDRES

DÉPARTAGINA...
 I M I O M I E...
 tenu...
 copies;...
 Codice...
 et descriptos...
 aitem...
 forme...
 Originaux...
 vie V. C. E. K. I...
 et...
 en...
 fol. pag. 174. avec les Prolego-
 mes

Tom. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE

ET

MODERNE,

Pour servir de suite aux

BIBLIOTHEQUES

UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XX.

POUR L'ANNEE MDCCXXIII.

Partie Seconde.



A AMSTERDAM,

Chez les FRERES WETSTEIN.

M DCC XXIII.

LIVRES NOUVEAUX

qui se trouvent

chez les FRERES WETSTEIN.

CAii Plinii Secundi Historia Naturalis, cum notis &c. J. Harduini, in usum Serenissimi Delphini, editio altera, emendat. & auctior, fol. 3 voll. fig.

D'Achery Spicilegium, sive collectio Veterum aliquot Scriptorum qui in Galliae Bibliothecis deliruerant : acced. Vetera Analeceta sive collectio veterum aliquot operum, &c. cum itinere Germanico &c; adnotationibus &c. R. P. D. Joannis Mabillon editio nova & aucta, cui accessere Mabillon Vita &c. fol. 4. voll.

Dissertatio de Jure, quod competit Societati privilegiatae Foederati Belgii ad Navigationem & Commercia Indiarum Orientalium adversus incolas Belgii Hispanici. 4.

Comparaison des deux Histoires de Mr. de Mezerai & du Pere Daniel, en deux Dissertations, avec une Dissertation préliminaire sur l'utilité de l'Histoire, par D. Lombard. 4.

Dictionnaire Universel de Commerce contenant tout ce qui concerne le Commerce, qui se fait dans les quatre parties du Monde &c. par Jaques Savary des Bruslons, fol. 2 voll.

Les Comedies de Terence avec la traduction & les Remarques de Madame Dacier nouvelle Edition, 12. 3 voll. avec fig.

Les Oeuvres de Moliere, nouvelle Edit. augmentée, 12. 4 voll. avec fig.

Le Mentor Moderne, ou discours sur les mœurs du Siecle, traduit de l'Anglois du Gardien, de Mrs. Addison, Steel, & autres Auteurs du Spectateur, 12. 3 voll.

T A B L E

DE S L I V R E S

Contenus dans la 2. Partie du

T O M E X X.

D E L A

B I B L I O T H E Q U E

A N C I E N N E E T M O D E R N E.

- I. *Troisième Tome de la Version des LXX. Interpretes, selon le MSS. d'Alexandrie.* 137
- II. *Quatrième Tome de la Version des LXX. Interpretes, selon le MSS. d'Alexandrie.* 255
- III. *Les Harangues d'ARISTIDE, publié par Mr. JEBB.* 287
- IV. *Logique Latine de Mr. de CROUSAZ.* 303
- V. *Traité du Beau, par le même, seconde Edition.* 315
- VI. *Thrésor du Droit Romain.* 125
- VII. *Curæ secundæ de jure occidendi & exponendi liberos, par Mr. DE BYNKERSHOEK.* 335
- VIII. *Questions Tusculanes de CICERON publiées par Mr. DAVIES, Seconde Edition.* 338
- * 2 IX.

TABLE DES LIV.

- IX. *Le même de la Nature des Dieux, par le même, Seconde Edition.* 342
- X. *L'Autorité du Clergé, & les Libertez des Laiques, par Mr. SYKES.* 349
- XI. *Les Hommes Illustres de PLUTARQUE, traduits & commentez, par Mr. DACIER. Seconde Edition.* 385
- XII. *Histoire de la Médecine, par Mr. LE CLERC. Seconde Edition.* 395
- XIII. *Dissertation de la Validité des Ordinations des Anglois.* 415
- XIV. *Les Coûtumes des Romains & l'Histoire Romaine, par Mr. NIEUPOORT.* 435
- XV. *Dissertation du Léviathan de Job, & du poisson qui avala Jonas, par Mr. DE HAS.* 447

Pag. 337. ligne 14.
Perbibemini, lisez probibemini.

BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET
MODERNE.

ARTICLE I.

I. SEPTUAGINTA INTERPRE-
TUM TOMUS III. *Continens Ve-*
teris Testamenti Libros Propheticos
omnes, sive Canonicos, sive Apo-
cryphos; quos ex antiquissimo M S.
Codice ALEXANDRINO adcura-
tè descriptos, ope aliorum Exempla-
rium ac priscorum Scriptorum, præ-
sertim verò Hexaplaris Editionis
Origenianæ, emendavit atque supple-
vit V. C. ERNESTUS GRA-
B I U S Boruffus S. T. P. ἱερα-
ρχαπλῆς. A Oxford MDCCXX. in
fol. pagg. 154. avec les Prolego-
menes.

MR. *Lee*, qui a publié le second Tome de cette Edition des Septante, étant venu à mourir; un autre, qui ne se nomme pas, a donné le troisième au Public. Mr. *Grabe* avoit bien le dessein de publier ce Volume des Prophetes, avant les Livres qu'il appelle *métriques*, ou écrits en Vers. Il les avoit déjà collationnez avec plusieurs MSS. & avec les citations des Peres, & par le moyen de ces collations, il avoit corrigé, ou suppléé quantité de passages corrompus, ou mutilez. Mais pour le publier, avec les Marques Critiques d'*Origene*, il avoit encore besoin de deux Exemplaires; dont l'un est dans la Bibliothèque du Cardinal *Chigi*, & l'autre dans celle des Jesuites de Paris, au College de Louis le Grand. Comme il vit qu'il ne pourroit pas avoir facilement la communication de ces MSS. il crut qu'il feroit bien de publier, en attendant, les Livres Métriques, comme il le fit. Il auroit été à souhaiter que ceux, qui ont les MSS. dont on a parlé, les eussent au moins communiquez à celui, qui publie ce Volume; mais comme ils ne l'ont pas fait, on l'a imprimé

primé à Oxford, dans l'état où Mr. *Grabe* l'avoit laissé, & on y a mis des Prolegomenes tirez, en partie, des papiers qu'il avoit laissez. On y a trouvé qu'il avoit suppléé, dans ce Volume, plus de cent trente versets, qui manquoient dans le MS. d'Alexandrie, & qu'il a trouvez en d'autres MSS. ou dans les Anciens Auteurs Ecclesiastiques. Ces versets manquent encore, dans la plupart des Editions des Septante.

Cependant les Lecteurs n'ont pas sujet de craindre, qu'on ait confondu ces Additions, avec la maniere de lire du MS. d'Alexandrie, qui est le modele sur lequel cette Edition a été faite; car pour ne pas parler des Obeles, au lieu que les paroles, qui se trouvent dans cet ancien Original, sont imprimées en gros caracteres, les additions le sont en petits. On n'a rien changé, dans la Copie, que Mr. *Grabe* avoit préparée pour l'impression de ce Volume. On y a mis les *Asterisques* & les *Obeles*, que l'on y a trouvez, sans y rien ajoûter. Mais comme il y avoit plusieurs versets du Prophete Jeremie, qu'*Origene* avoit suppléez, par le moyen de la version de *Tbéudation*, & qui ne se

trouvent ni dans le MS. de Rome, ni dans celui de Londres; & que Mr. *Grabe* avoit marqué, à la marge, qu'il les falloit ajouter tels, qu'il les avoit écrits en quelque papier, qu'on n'a pas pû trouver; parmi ceux qu'il a laissez; on les a tirez des notes de *Nobilius*, qui sont imprimées au VI. Tome de la Polyglotte d'Angleterre, en y mettant au devant des Asterisques, comme *Origene* l'avoit fait.

On voit par-là & par ce qu'on a dit des deux premiers Tomes, 1. que la version Greque avoit été extrêmement gâtée, avant le tems d'*Origene*, puis qu'il y avoit tant d'omissions; car il n'est guère probable que les Auteurs de la Version Greque, qu'on nomme des LXX. eussent tant fait d'omissions; 2. que les Anciens Exemplaires, qui ont été écrits depuis *Origene*, ne sont pas fort exacts, s'ils ont été faits sur ses corrections; puis qu'il y a tant d'omissions; ou qu'ils avoient suivi les Exemplaires vulgaires, qui étoient fort gâtez, au moins en partie; car il n'y en a point, où il n'y ait beaucoup de ces Additions d'*Origene*, ou avec des Asterisques, ou sans cela. On auroit dû avoir soin, depuis les premiers Siècles, &

principalement depuis que les Empe-
reurs eurent embrassé le Christianis-
me, de chercher par tout les plus an-
ciens Exemplaires, de les comparer
avec l'Hebreu, & avec les Hexaples
d'*Origene*, & d'en faire des Copies
exactes en bon nombre; au moins
pour l'usage public, ou des Eglises.
Mais en ce tems là, on ne s'appli-
quoit point à la Critique, & il n'y a-
voit presque personne, parmi les Chré-
tiens, qui entendît la Langue He-
braïque; car pour les revisions de *La-
tinen*, d'*Hesychius* & d'autres, il ne pa-
roît point qu'elles fussent faites sur
l'Hebreu. Les uns préféroient l'une,
ou l'autre, sans savoir pourquoi; &
les explications allegoriques, qui n'é-
toient que des Chimères, étoient les
seules que l'on vît alors. On étoit
tout appliqué aux Controverses du
tems, & dont les unes succedoient
aux autres, sans voir la fin de ces
desordres. On ne se mettoit guère
en peine d'étudier l'Ecriture, comme
il auroit fallu. C'est ce qui a donné
des peines infinies aux Critiques, de-
puis plus de deux cens ans, pour sa-
voir comment les Septante avoient
traduit quantité de passages obscurs
& comment on les devoit entendre.

Si l'on ne s'étoit pas appliqué à l'étude de la Langue Hebraïque, avec une attention extraordinaire, on ne s'en feroit jamais tiré d'une manière passable; & quoi qu'aient fait ceux, qui nous ont précédé en ce travail, ou que nous puissions faire aujourd'hui; il restera toujours un grand nombre de passages obscurs, qui donneront à nôtre Posterité la même peine, qu'ils nous ont causée; si tant est, qu'elle s'applique à l'étude critique de l'Écriture Sainte, comme les habiles gens des derniers tems l'ont fait. Mais, quoi qu'il en soit, l'essentiel demeurera toujours le même, & si l'on suit à l'avenir la méthode, que l'on a employée dans ces derniers tems, on ne laissera pas d'aller plus loin, que nous ne sommes allez. Mais si la Barbarie se répandoit de nouveau dans l'Europe, & qu'il revînt des Siecles ténébreux, toutes nos peines seroient perdues. Il y a des gens, qui se donnent, dès à présent, tous les soins possibles, pour les ramener; en dégoûtant, autant qu'ils peuvent, ceux qui tâchent de s'y opposer.

Mais pour revenir aux Prolegomenes de ce Volume, on y trouvera

I. les varietez de lecture du MS. d'Alexandrie, qui ont été omises, ou mal exprimées, dans la Polyglotte de Londres: II. les fautes, ou les Varietiez, qui se trouvent dans cet ancien Exemplaire, & qui sont nées de la manière fautive de l'orthographe vicieuse des MS. ou du peu d'habileté du Copiste: III. plusieurs versets du Prophete Jeremie, qu'on a suppléés, parce qu'ils manquoient, dans le MS. d'Alexandrie: IV. une comparaison de cet Exemplaire, avec celui de Rome, auquel on le préfere: V. diverses remarques, qui concernent ce Volume.

I. Nous ne nous arrêterons pas au premier Article; quoi qu'il mérite d'être parcouru, par les curieux de cette sorte de choses. On peut apprendre par là, qu'il n'est pas facile de recueillir, avec exactitude, les variantes d'un MS. difficile à lire, comme l'est celui, dont il s'agit.

II. On ne peut pas non plus rapporter d'exemples des Voyelles, ou des Consonnes, que l'on y trouve confondues, les unes avec les autres; ce qui est venu ou de l'ambiguité de la prononciation de la Langue Greque, ou de l'ignorance des

Copistes, qui orthographioient mal ce qu'on leur dictoit bien. Il y avoit alors, comme aujourd'hui, des gens qui n'avoient guère appris leur langue, que par les oreilles, ce qui leur faisoit commettre quantité de fautes dans l'orthographe; comme on le remarque encore aujourd'hui, sur tout dans les Femmes; qui en écrivant, en leur Langue maternelle, n'expriment pas tant l'orthographe des mots, que leurs sons; lors qu'on ne les a pas formées à écrire correctement.

Il y a de legeres differences, en de certains mots, qui produisent néanmoins des significations très différentes, & qui ont trompé les Interpretes. L'Auteur pour faire voir que le MS. de Londres a, en plusieurs endroits, des manieres de lire qui sont meilleures que celles de celui de Rome, remarque qu'on lit, dans le verset 18 d'Abdias, où il est parlé de la destruction des Iduméens: *il n'y aura personne de reste.* C'est ainsi que porte le Texte Hebreu; mais les LXX Intt. ont traduit, selon l'Exemplaire Romain: *non erit superstitios.* S. Jérôme explique ce mot, par celui de *Frumentarius*, qu'il dit être

la même chose que *veredaris* ; qui signifie *un postillon*, qui porte une bonne, ou une mauvaise nouvelle. Sur quoi l'on peut voir, dans le Code Théodosien, le Tit. V. de *Cursu Publico*, dans le Liv. VIII. Selon cette pensée, le Prophète veut dire qu'il ne resteroit personne aux Iduméens, qui pût porter la nouvelle de leur défaite, ce qui revient à ce que l'on a dit. Mais du tems de S. Jérôme, il y avoit, comme il le témoigne, des gens qui lisoient dans les LXX Interpretes *πυρφόρος* *porte-feu*, comme on trouve ce mot écrit, dans l'exemplaire de Londres. C'étoit en effet une maniere de parler proverbiale, parmi les Grecs, que de dire *qu'il n'étoit pas resté un porte-feu*. Elle étoit tirée d'une coutume Greque, selon laquelle un Prêtre, portant du feu, s'avançoit vers l'ennemi & jetoit ce feu contre lui ; sans qu'on osât le tuer. Delà étoit née la maniere de parler *il n'est pas même resté un porte-feu*, pour dire que tout avoit été tué ; On peut consulter là de *Hierodotus* Liv. VIII, 6. *Hesychius*, *Suidas* & Mr. *Potter*, Evêque d'Oxford, dans ses *Antiquitez Greques* liv. 3. lib. 10. p. 9. La seconde maniere

de lire, qui est celle du MS. d'Alexandrie, paroît la meilleure. Cependant *πυραφόρος* est expliqué dans les Anciennes Glosses, par *ignifer*, aussi bien que *πυροφάγος*, par *flammiger*; & il se pourroit faire que le Copiste, qui a mis ce mot dans l'Exemplaire Romain, ait entendu la même chose. Il faut néanmoins remarquer que *πυροφάγος* ne peut signifier qu'*ignifer*, au lieu que *πυραφόρος* peut encore signifier *frumentarius*, comme l'Analogie des Compositions le fait voir.

L'Auteur des Prolegomenes passe ensuite à un autre exemple, où la leçon de l'Exemplaire Alexandrin lui semble meilleure, que celle du MS. de Rome. Ce passage se trouve dans Malachie c. II, 15. où le Prophete après avoir censuré les Juifs, qui répudioient les femmes, qu'ils avoient épousées dans leur jeunesse, parle ainsi, selon l'Hebreu: *Hoc non fecit unus ille, (אחד אבד) in quo excellens fuit spiritus. Quid vero unus ille quarebat? posteritatem à Deo. Cavele ergo vobis, in spiritu vestro, nec in uxores adolescentiæ vestræ perfidè vos gerite.* „ Celui, qui n'étoit qu'un „ seul & en qui il y avoit un esprit „ excellent, ne le fit point. Et que „ char-

„ cherchoit cet homme , qui étoit
 „ feul? *D'obtenir* de la pofterité de
 „ Dieu. Gardez-vous donc bien ,
 „ en vôtre esprit, & ne foyez pas per-
 „ fides envers les femmes de vôtre
 „ jeunefse. Je fuppose, avec l'Inter-
 „ prete Chaldéen, que le Prophete par-
 „ le d'Abraham qui ne répudia pas Sa-
 „ ra, parce qu'il n'en avoit point d'en-
 „ fans; quoi qu'il fouhaitât que Dieu
 „ lui en donnât.

Les LXX. Intt. ont traduit, fans
 aucun fens raifonnable, felon le MS.
 Romain: *Et n'a-t-il pas fait une bel-
 le chofe? (ε καλον) & il avoit de l'es-
 prit de refte. Et vous avez dit: qu'est-
 ce que Dieu cherche d'autre, finon la
 pofterité? Mais felon l'Exemplaire
 d'Alexandrie, il y a: & n'est-ce pas
 un autre (ου άλλος) qui l'a fait? Et
 il avoit de l'esprit de refte. Et vous a-
 vez dit: qu'est-ce que Dieu cherche
 d'autre, finon de la pofterité? La diffe-
 rente lecture de ce MS. a été omife,
 dans la Polyglotte de Londres. Il
 faut avouër que le paffage n'est pas
 clair, dans l'Hebreu; on voit ici des
 expreffions elliptiques, & un langage
 extrêmement coupé, & irrégulier.
 Mais ceux, qui ont lu les Prophetes,
 dans l'Original, ne font pas surpris de*

ce langage, qui est commun dans leurs Ecrits. L'Auteur des Prolegomenes remarque très bien ici, après *Louis Capel*, que les Septante, au lieu du mot $\epsilon\beta\eta\delta$ *ebhad*, le seul, qu'il y a dans nos Bibles Hebraïques, ont mis $\alpha\beta\eta\tau$ *abher*, l'autre. On comprend par là que la ressemblance du *Daleth* & du *Resch* les a trompez ici, comme en plusieurs autres endroits. Mais il y a de plus une faute, dans les Editions, que l'on a faites sur le MS. Romain, dans lequel, comme dans celui d'Alexandrie, il n'y a point d'intervalle entre les mots. On a mis $\epsilon\kappa\alpha\lambda\lambda\omicron\upsilon\sigma$ par une double faute, pour $\epsilon\kappa\alpha\lambda\lambda\omicron$. Premièrement, on n'a pas su distinguer ces deux mots, comme il falloit, & comme $\epsilon\kappa\alpha\lambda\lambda\omicron$ n'avoit point de sens, on a corrigé $\epsilon\kappa\alpha\lambda\lambda\omicron\upsilon\sigma$ une chose, qui n'est pas honête. Ceux qui ont eu soin de l'Edition de Rome disent qu'il y a ainsi, dans la plupart des MSS. & qu'il y a, en d'autres, $\epsilon\kappa\alpha\lambda\lambda\omicron$, en d'autres $\epsilon\kappa\alpha\lambda\lambda\omicron\upsilon\sigma$, & en d'autres $\epsilon\kappa\alpha\lambda\lambda\omicron$, comme il y a dans *Théodore*. Ils pouvoient ajouter que *S. Jérôme*, en traduisant le Grec a traduit *non alius*, & qu'en traduisant l'Hebreu, il a mis *non unus*. Cependant qu'on lise & relise cet endroit,

droit, on verra que ce dernier sens est le meilleur; comme nous le ferons voir, sur le Prophete Malachie. *Cappel* n'a point compris le sens de ce passage.

Il dit que le Prophete veut dire que Dieu, quand il eut crée *Heve*, & qu'il l'amena à *Adam*, pour la lui donner, comme une Compagne, n'en créa point d'autre, pour lui joindre; quoiqu'il le pût & qu'il eût une abondance d'Esprit, pour en créer d'autres. Notre Auteur a raison de remarquer, qu'il faudroit lire, selon *Cappel*, non *ahher*, *un autre*, mais un féminin, puis qu'il s'agit d'une femme; mais il ne faut pas formellement féminin en y ajoutant un *He*, *ahherah*, mais en y ajoutant un *Thau*, *ahhereth*, car c'est ainsi que le féminin de cet Adjectif se forme. Mais il ne s'agit pas ici de la pluralité des femmes, mais de la repudiation de celle qu'on avoit épousée, dans sa jeunesse, & d'en prendre une autre en sa place. Ainsi l'exemple d'*Adam* ne quadreroit pas à cet endroit; au lieu que celui d'*Abraham* y cadre parfaitement. L'Auteur au reste défend fort bien *Cappel*, contre *Buxtorf*, qui nie qu'aucun MS.

Grec lise *ἐκ ἄλλου*, mais qui s'est trompé. Je ne trouve néanmoins rien, sur ce passage, dans l'*Anticritique* du second.

Ce qu'il y a au verset 10. *n'est-ce pas un seul Dieu, qui nous a créés ?* n'a point de rapport au vers. 15. puis qu'il s'agit directement des hommes, à qui le Prophete reproche de tromper leurs freres. Mais on verra tout cela exposé plus distinctement, dans notre Commentaire sur Malachie.

Notre Auteur parle ensuite du verset 18. du Ch. I. d'Esaië, où le verbe *נִינְוַאֲבַחַח* *niuvabhechah* est traduit, par les Septante, selon le MS. Romain, *διελεγχθῶμεν*, qui appartient au verbe *διελέγχεσθαι*, qui signifie *être réfuté, ou convaincu*. Wallon marque que celui d'Alexandrie a *διελεγθῶμεν*, qui sans doute est une faute d'orthographe, pour ce qu'on lit dans l'Édition Romaine, parce que *διελέγχεσθαι* répond parfaitement à l'Hebreu, qui signifie *être repris, ou convaincu*. Cependant Mr. Grabe n'y a rien changé. Il pourroit néanmoins se faire, si ce mot se trouvoit ailleurs, qu'on crût qu'il seroit pour *διαλεχθῶμεν*, qui est le subjonctif de l'Aoriste du verbe *διαλέγεσθαι*, *parler ensemble*; mais il
fau-

faudroit effacer le *Gamma*. Ainsi il y auroit deux fautes dans ce mot, qui d'ailleurs ne répond pas au verbe Hebreu. Il faudroit donc préférer la leçon du MS. Romain, & c'est ainsi qu'a lû *Eusebe*, dans son Commentaire sur ce Prophete.

Ces paroles pour expliquer, en passant, ce passage, qui n'a pas été bien entendu, semblent être d'*Esaïe* lui-même, qui après avoir censuré les Juifs au nom de Dieu, leur dit: *Allons, souffrons d'être censurez; car le Créateur a dit: quand vos pechez seroient comme de l'écarlate, ils deviendront blancs, comme la neige; quand ils seroient rouges, comme la pourpre, ils deviendront comme de la laine blanche.* Le verbe Hebreu, qu'on a rapporté, ne signifie pas proprement *soyons convaincus*; mais *souffrons qu'on nous reprenne*, & par conséquent *corrigeons-nous*. Cela étant fait, le Prophete promet aux Juifs la remission de leurs pechez, dans la suite. Ce n'est pas Dieu qui dit: *Soyons censurez, ou convaincus, ou disputons ensemble.* Cela ne quadre point à la Divinité, avec qui on ne peut pas contester, sans crime; c'est le Prophete qui parle, & qui promet aux Juifs le

par-

pardon de leurs pechez, passez, au nom de Dieu, à condition qu'ils se repentiroient. Cela a été prouvé grammaticalement, & mis dans tout son jour, dans le Commentaire, que j'ai fait sur ce Prophete, & qui verra le jour, avec l'aide de Dieu, le plutôt qu'il me sera possible.

Nôtre Auteur dit encore qu'au Ch. XLVI, 1, où le MS. Romain a *αἰρετε αὐτὰ*, prenez les, il y a dans celui de Londres *ἔδεται* dont on a voulu faire *ἔλεται*, que l'on peut encore changer en *ἔλετα*, en changeant *αι* en *e*, selon la maniere d'écrire du MS. Il ajoûte que néanmoins Mr. Grabe avoit mieux aimé laisser la faute de ce MS. que de mettre en marge une meilleure maniere de lire, quoi qu'appuyée sur une conjecture très-assurée. On voit néanmoins en cette même Edition, la leçon Romaine *αἰρετε*, dans le Texte, & à la marge, celle du MS. d'Angleterre. Je ne dis pas cela, pour le reprocher à Mr. Grabe, qui, ce me semble, a bien fait de mettre dans le Texte la meilleure maniere de lire, & qui répond à l'Hebreu; ni à l'Auteur des Prolegomenes, qui a dû être fatigué des minuties, qu'il y a fallu mettre pour

pour suivre la méthode de son Auteur, & qui s'y est pu facilement tromper; comme il arrive à tout le monde, en semblables vetilles.

III. L'AUTEUR entretient ensuite ses Lecteurs des versets de Jérémie, qui manquent dans les deux plus anciens MSS. qui nous restent des Septante. On auroit mauvaise opinion des LXX. ou de ceux qui sont cachés sous ce nom, s'ils les avoient omis, par négligence, ou exprès; mais il n'y a pas d'apparence qu'ils les eussent omis par l'un, ou l'autre de ces principes. Je croirois plutôt que ceux qui ont traduit ce Prophe-te ont eu des Copies Hébraïques, qui n'étoient pas complètes, & qui étoient en mauvais ordre; car ils n'ont eu aucune raison de renverser l'ordre des Chapitres, qu'on voit dans l'Hébraï. Il me semble qu'on auroit mieux fait dans les Editions des Septante, de suivre l'ordre de l'Hébreu, pour la commodité de ceux qui s'en servent, & qui veulent comparer la Version à l'Original; car enfin on ne tire aucun avantage de l'ordre particulier des Exemplaires Grecs, & l'on donne de la peine à ceux, qui en veulent faire quelque usage.

Il est surprenant, qu'il y ait de si grandes omissions, dans la Version Greque de ce Prophete, dans les deux fameux Exemplaires dont on a parlé; que celle, qui est au Ch. XXIII. depuis le verset 14. jusqu'à la fin, où il manque 12. versets, & où il y a une Prophetie très-remarquable du Messie; qui n'a été accomplie, que d'une maniere spirituelle, en Jesus-Christ. Il manque encore, dans ces deux MSS. au Ch. XXXIX. dix versets, depuis le 4 jusqu'au 14 où il s'agit de la prise de Jerusalem, qu'on a suppléé, par le moyen d'autres MSS. où cet endroit avoit été suppléé par la version de *Théodotion*. Si l'interprete de ce Prophete a passé ces endroits, par négligence, elle n'est guere pardonnable; & s'il avoit un exemplaire Hebreu mutilé, il a eu tort de n'en pas chercher un meilleur. Cela ne sent nullement l'inspiration, qu'on a voulu leur attribuer. Ceux qui ont eu soin de l'Édition d'Alcala n'ont point mis cet endroit, tel qu'il est dans les MSS. Mais ils se sont souvent donné la liberté de redresser la Version Greque, sur l'Hebreu; c'est une licence, qu'on ne sauroit excuser.

IV. ON voit ici une collation de l'Édition de Rome, avec le MS. Alexandrin, par où il paroît que ce dernier exemplaire est meilleur, que celui de Rome; en les comparant, avec d'autres MSS. ou avec les citations des Anciens. Il est vrai que les Éditeurs Romains, quoi qu'ils disent qu'ils ont suivi exactement leur Original, s'en sont souvent éloignés, comme Mr. *Grabe* l'a remarqué. Il y a encore quelques autres remarques ici, auxquelles on ne s'arrêtera pas. Les Lecteurs souhaiteront que tout cela eût été mis, sous le Texte, en forme de Notes; afin qu'en lisant la Version Greque, on en pût voir d'un coup d'œil les varietez. Mais Mr. *Grabe* n'avoit pas toutes ses remarques prêtes, quand il commença à imprimer & l'on a suivi sa méthode, quoi qu'incommode. Mais si l'on rimprimoit les LXX. sur cette Edition, il faudroit remédier à ce défaut.

II. SEPTUAGINTA INTERPRE-
TUM *Tomus Ultimus, continens*
Psalmorum, Jobi ac tres Salomonis
libros, cum Apocrypha ejusdem, nec
non Siratide Sapientia; quos ex an-
tiquissimo,

tiqussimo MS. Codice Alexandrino
 accuratè descriptos & ope aliorum
 Exemplarium ac priscorum Scripto-
 rum, præsertim verò Hexaplaris E-
 ditionis Origenianæ, emendatos ac
 suppletos, additis sæpissimè Aste-
 riscorum & Obelorum signis, sum-
 mâ curâ edidit JOANN. ERNES-
 TUS GRABE S. T. P. A. Ox-
 ford MDCIX in fol. pagg. 252.
 avec les Prolegomenes.

CE Volume est celui, qui parut le
 second, comme on l'a déjà dit,
 & comme on le voit par la date. Les
 Prolegomenes, que Mr. Grabe a mis
 au devant de ce Volume sont di-
 visez en quatre Chapitres, dont nous
 indiquerons la matiere, sans néan-
 moins entrer dans le détail.

I. DANS le premier, l'Auteur dé-
 crit le MS. d'Alexandrie, sans répe-
 ter néanmoins ce qu'il en avoit dit,
 au devant du I. Tome, où il a dé-
 crit cet ancien Exemplaire, en géné-
 ral. Il ne le considère ici, que par
 rapport aux *Livres Métriques*, qui
 sont en ce Volume.

Quelques personnes avoient objec-
 té, contre l'antiquité de cet Exempla-
 ire, qu'au titre du *Cantique*, qu'on
 nom-

nomme *Ave Maria*, qui y est après les Pseaumes, avec quelques autres Hymnes du Vieux & du Nouveau Testament, la S. Vierge y est nommée *Mere de Dieu*. On prétendoit là-dessus que le fameux Manuscrit n'avoit été fait, qu'après le tems de *Nestorius*, & par conséquent après le III. Concile Ecumenique, qui se tint à Ephese en DXXX. parce que ce Concile consacra le premier cette Epithete: L'Auteur répond à cela qu'encore que ce fût le premier Concile, qui ait approuvé ce titre donné à la S. Vierge, ce n'est pas lui, qui l'a inventé. Plusieurs Auteurs, qui avoient vécu auparavant, l'avoient nommée *θεοτόκος*, comme *Origene*, *Denys* son Disciple, *Eusebe*, *Alexandre* d'Alexandrie, *S. Athanase* & plusieurs autres, qu'on verra dans l'Auteur. Ce n'est pas, à la verité, un mot de l'Ecriture, c'est un mot dont on auroit bien pû se passer; parce qu'il a je ne sai quoi de choquant, *Dieu* ne pouvant, à parler correctement, ni naître, ni mourir, ni souffrir; car enfin la *Divinité* ne peut pas être soumise à ces imperfections. Je sai bien que ceux, qui se servent aujourd'hui de ces expressions, les entendent par rap-

rapport seulement à l'*Humanité* de celui, qui est *Dieu*, & non à sa *Divinité*. Mais pourquoi forger des termes nouveaux, qui peuvent tromper ceux qui ne sont pas bien instruits? Les *Theopaschites* en sont une preuve claire, aussi bien que les Libertins qui objectent aux Chrétiens *un Dieu perdu*, pour tourner la Religion, en ridicule. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici.

Mr. *Grabe* montre que ç'a été un fort ancien usage, que de copier certains Livres par lignes distinctes, pour marquer que ce n'étoient pas des Histories, ou d'autres discours suivis. Tels sont *Job*, & les livres de *David* & de *Salomon*; qui sont dans ce Volume, & qui sont exprimez par lignes distinctes. De là naquirent les *Stichometries*, qui contenoient combien certains Livres avoient de vers; c'est-à-dire, de lignes. On peut voir la *Stichometrie* de *Nicephore* de Constantinople, qui est après le jugement, que *Jean Baptiste Cotelier* a fait de l'Épître de *S. Barnabé*. Elle ne s'accorde pas néanmoins avec le MS. qu'on publie ici, apparemment parce que tous les Copistes ne comptoient pas les lignes également, ni

aussi

aussi régulièrement, les uns que les autres; ce qui a fait que Mr. *Grabe* lui-même, quoi qu'admirateur de son MS. a été obligé de l'abandonner, en quelques endroits, où il étoit trop coupé. Il remarque même que les *Stichometries*, les plus récentes, ont le plus grand nombre de vers.

On voit, dans ces Prolegomenes, un traité adressé à *Marcellin*, par *S. Athanase*, & placé à la tête des Pseaumes. C'est comme une introduction à la lecture de ce Livre, sur tout pour le peuple; car il ne falloit que savoir lire & tant soit peu de Théologie, pour en faire autant. Néanmoins pour ne rien perdre du MS. Alexandrin, Mr. *Grabe* a mis ce livre en petits caracteres, dans sa Préface. Il avoit déjà été publié en Grec & en Latin, dans la dernière Edition de *S. Athanase*; mais il le donne ici beaucoup plus correct, comme il l'assure.

Il y a ensuite quelques remarques d'*Eusebe* de Cesarée, sur les titres des Pseaumes & sur les matieres, qui y sont traitées, selon lui. Il n'y a pas plus à apprendre, que dans les remarques de *S. Athanase*.

Après ce livre d'*Eusebe*, viennent
les

les Pseaumes mêmes, & divers Cantiques de l'Écriture. Le titre, ou le commencement y est écrit avec du Cinnabre, & le reste avec de l'encre, qui s'est effacée, avec le tems, en divers endroits. Il n'y a rien aussi là, qui pût faire honneur à un homme de Lettre, en nôtre tems. Je ne blâme néanmoins pas Mr. *Grabe* d'avoir publié cela, avec le reste. C'est ainsi que s'écrivoient les Livres, dont on faisoit cas, témoins ces vers d'*Ovide*, Liv. I. El. 1. de ses Tristes; où il apostrophe le I. Livre, en ces termes:

„ Allez, mon Livre, mais sans or-
 „ nemens, tel que doit être le Li-
 „ vre d'un Exilé; Soyez tel, que le
 „ tems présent le demande. Quel'on
 „ ne vous teigne pas, avec du suc
 „ de bayes de Troësne; cette couleur
 „ ne convient pas au deuil de vôtre
 „ Auteur. Que vôtre titre ne soit
 „ pas écrit avec du Cinnabre, & que
 „ le papier ne soit pas enduit de suc
 „ de cedre. Que vôtre rouleau noir
 „ n'ait pas des cornes d'ivoire.

*Vade, sed incultus, qualem decet exsu-
 lis esse;*

*Infelix habitum temporis hujus habe.
 Nec te purpureo velent vaccinia fuce.*

Non

*Non est conveniens luctibus ille color.
Nec titulus minio, nec cedro charta
notetur,
Candida nec nigrâ cornua fronte ge-
ras.*

Cette sorte de livres servent au moins à nous consoler de n'avoir plus bien des Ouvrages de cette force ; dont on lit les titres, dans les Catalogues des Livres des Anciens. Autrement s'il n'étoit rien demeuré, que d'exquis ; non serions au desespoir d'avoir tant perdu de bons Ouvrages.

Dans le MS. *Alexandrin* il y a, par malheur, une lacune, que l'on juge être de neuf feuillets, ou environ. Tout ce qui étoit entre le 19. verset du Pseaume XLIX. & le 11. du LXXIX, selon la maniere de compter des Grecs, y manque. Nôtre Éditeur a rempli cette lacune, par le moyen du MS. du Vatican. Il a remarqué que les Pseaumes avoient été copiez, dans l'un & dans l'autre MS. sur l'Édition, qu'on appelloit *la Commune*, quoi que la Copie soit un peu plus exacte. Mais il y a fort peu des *Marques Critiques d'Origene*. Mr. *Grabe* les a ajoutées du mieux, qu'il a été possible.

Il n'en est pas de même du Livre de Job, qui étoit, dès les tems les plus anciens, extrêmement mutilé; de maniere qu'à peine en restoit il la moitié, avant qu'*Origene* eût ajouté ce qui y manquoit. Mais les Copistes ne trouverent pas à propos de le laisser si mutilé à la Posterité; ils le copierent tel, qu'il avoit été rétabli par *Origene*, sans néanmoins y mettre ses Marques Critiques, qui distinguoient ses additions, de ce qu'on trouvoit, dans les anciens Exemplaires. Outre cela, dans le Livre de Job, il y a plusieurs mots de changez; en sorte que le Copiste de ce livre ne nous a pas donné la Version des LXX. telle qu'elle étoit, non plus que les autres Copistes. On le peut reconnoître, en le comparant avec les citations des Hexaples d'*Origene*, & celles de quelques passages, que l'on trouve, dans les plus anciens Peres. Il y a, par exemple, d'assez longues citations de Job, dans l'Épître de *S. Clement* Ch. XXXIX. & LXI. qui sont plus conformes à l'Édition de Rome & à d'autres, qu'au MS. d'Alexandrie. C'est ce qui a fait croire à nôtre Auteur, qu'à l'égard du Livre de Job, la Version Greque

Greque étoit meilleure, dans le MS. de Rome, qu'en celui de Londres, qu'il préfère d'ailleurs au précédent. Après avoir bien examiné la chose, il a cru avoir des raisons d'attribuer la correction de Job à *Lucien*, Martyr du III. Siècle; comme il a découvert que dans le Livre des Juges de l'Édition Romaine, qui est si différente, en ce livre, de l'exemplaire Alexandrin, les Copistes ont suivi l'Édition d'*Hesychius*; comme on le verra dans l'Auteur. Il est persuadé d'ailleurs, comme on l'a déjà dit, que le MS. d'Angleterre doit être préféré à tous les autres.

Il donne ensuite une liste des endroits, qui sont écrits dans cet Exemplaire avec du Cinnabre; mais ce sont des minuties, auxquelles on ne doit pas s'arrêter ici. On peut voir par-là que l'imagination de ceux, qui se font entêter de la Version, qu'on nomme des LXX. a été très-mal fondée, & très-inutile, pour la faire valoir. Dès devant le tems d'*Origene*, elle étoit extrêmement gâtée, puisqu'il y avoit de très-grandes lacunes; qu'il avoit tâché de suppléer, par d'autres versions. Outre cela, comme il y en avoit trois revisions, l'une d'*O-*

rigene, l'autre de *Lucien*, & la troisième d'*Hesychius*; laquelle est celle qui devoit être regardée, comme inspirée, au préjudice des autres? Supposé qu'elle l'eût été, dans l'Exemplaire même, écrit par les LXX. cela auroit été très inutile; puis qu'on ne prit aucun soin de suivre cet Exemplaire, & qu'il y eut, avant *Origene*, une infinité de varietez, qui l'obligèrent à travailler à ses Hexaples. A quoi servoient ces Hexaples, & les autres Revisions de la Version des Septante, sinon à prouver, que la Version inspirée ne se trouvoit plus? Si la Providence avoit pris soin d'inspirer les LXX. Interpretes, elle auroit aussi pris soin de conserver des exemplaires corrects de la Version inspirée; sans quoi l'inspiration n'auroit servi de rien. Ainsi loin que la supposition de l'inspiration prétendue des LXX. fasse honneur à la Providence; elle ne seroit propre qu'à faire naître des doutes.

On fait que les citations des Peres ne sont pas conformes, les unes aux autres, & que personne d'entre eux n'avoit vu des exemplaires faits sur le premier Original. Ainsi il auroit bien mieux valu se taire, touchant cette

inspiration imaginaire; que de se jeter dans un labyrinthe, dont on ne feroit sortir. Si *Mr. Grabe* l'avoit crüe, il étoit bien revenu de ce sentiment; & il me semble qu'il n'y avoit personne, qui dût être plus éloigné de cette chimere, que lui. Aussi trouve-t on, dans sa Dédicace à la Reine Anne, qu'il ne l'admettoit point.

II. Il montre dans le Chapitre suivant, que diverses Editions, de quelques-uns des Livres Métriques, qu'on a débitez, pour avoir été faites sur le MS. d'Alexandrie, ne sont nullement exactes. Telle est l'Edition des Pseaumes, qui parut à Oxford en M. DC LXXVIII. in 8. par les soins du savant *Thomas Gale* & celle de Job, que *Jean Terentius* fit imprimer à Franeker, in 4. en MDCLXVI. *Patrik Yong* avoit aussi fait imprimer Job, après sa Chaine sur ce Livre, comme tiré du MS. Alexandrin. Mais on montre ici, qu'ils s'en étoient tous assez éloignés; en comparant leurs Editions, avec cet Exemplaire. On prouve la même chose sur les Livres de Salomon, sur la Sapience, qui porte son nom & sur l'Écclesiastique; qui n'ont point été exactement collationnez, avec le même

me Original, par *Huisse*; qui le fit en faveur de *Walton*, pour mettre ses varietez, dans la Polyglotte de Londres.

Ce Volume a été publié, de la même maniere que les autres, en rejetant les fautes manifestes à la marge, & en mettant les corrections nécessaires, en un caractère plus menu, dans le Texte. Mais Mr. *Grabe* s'est encore donné la peine de ramasser ici d'autres sortes de fautes grossières, qui s'y trouvent; pour satisfaire quelques Critiques, qui pourront, par ce moyen là, trouver l'origine des fautes, qui se rencontrent en d'autres Auteurs, & qui sont venues de MSS. semblables à celui d'Angleterre. C'est assurément une peine très-fatigante, & dont peu de gens lui sauront gré, comme elle le mériteroit.

Pour ne rien omettre, il a mis ensuite une liste des fautes, qui ont été corrigées dans le livre même; ou par le Copiste, qui l'a écrit, ou par une main ancienne, ou par une moderne, comme celle d'*Yong*.

Il met encore ici les changemens vicieux des Voyelles & des Diphthongues, à cause de la ressemblance du son; peine que l'on a aussi prise sur les

autres Volumes, publiez après sa mort. Il donne ensuite, de la même manière, les Consonnes mises l'une pour l'autre, par une mauvaise Orthographe, & les lignes, mal divisées, dans ce même MS. aussi bien que ce qui regarde les Asterisques & les Obeles, qui y paroissent. Si ce détail ennuye les Lecteurs, il a sans doute beaucoup plus ennuyé Mr. *Grabe*; à qui tout cela a coûté un tems infini, & une peine incroyable.

Il nous entretient enfin, de la division des Versets & du sens; en quoi il a eu raison de suivre plutôt son MS. que la distinction Massorethique, qui n'est pas toujours exacte; & qui étoit inconnue, en ce tems-là, au moins aux Grecs.

L'Auteur croit que la distinction Greque est quelquefois plus commode que l'Hebraïque, comme Pseaume XLII, 6, 7. selon l'Hebreu, & XLI, 6, 7. selon le Grec. Voici comme on doit traduire l'Hebreu, à la lettre : 6. *Pourquoi vous abatez-vous, mon Ame, & vous troublez-vous en moi? Attendez le secours de Dieu; car je le louerai encore; les delivrances viennent de sa face.* 7. *O mon Dieu, mon ame s'abat en moi.* &c.

Il n'y a rien là, que de bien, pourvu que l'on supplée ce qu'il faut suppléer, selon l'usage perpetuel de ces Livres. Cependant il y a dans le Grec: *Pourquoi êtes vous si fort affligée, ô mon Ame? pourquoi me troublez-vous? Esperez en Dieu, car je le louerai encore; il est le salut de mon visage & mon Dieu.* 6. *Mon ame s'est troublée en moi &c.* Pour moi, je ne vois aucun sujet de préférer le Grec à l'Hebreu. Les Interprètes, qui sont cachés sous le nom des LXX. quels qu'ils soient, ne traduisent souvent qu'en devinant; sans observer ni construction, ni analogie de la Langue. Il falloit nécessairement qu'ils accommodassent les paroles au sens, qu'ils y voyoient, comme au travers d'un nuage: *tamquam per nubila Lunam.* Il ne faut pas légèrement changer le texte de l'Original, sur une version si peu exacte. J'ai voulu dire cela, en passant, non que je croye que le Texte Massorethique soit sans fautes, & qu'on ne le puisse quelquefois corriger, par le moyen de la Version Grecque; mais parce que les Interprètes Grecs n'étoient pas assez exacts, pour s'y fier plus qu'à l'Hebreu, lors qu'il y a un sens raisonnable dans ce Texte.

te. Il est d'ailleurs infiniment plus correct, dans sa Langue, que ne le sont les MSS. les plus anciens des LXX. tels que sont ceux de Londres & de Rome. Si l'on eût offert un Exemplaire Hebreu aussi fautif, que ceux-là le sont, aux Juifs; ils l'auroient jetté au feu, comme un Exemplaire indigne d'être employé, sur tout en une Synagogue.

III. L'AUTEUR marque ensuite de quelles Editions, de quels MSS. & de quels autres monumens Anciens, il s'est servi; pour corriger & pour suppléer son Original, par rapport aux Livres contenus en ce Volume.

Il s'est beaucoup servi de l'Edition d'Alcala, pour la correction de l'Ecclésiastique, & sur tout pour remplir les lacunes, qui sont dans les MSS. Alexandrin & Romain, & dont les Editions de Rome & d'*Aldus* sont pleines. L'Edition d'Alcala est beaucoup plus complete, non par des additions modernes; mais parce que ceux, qui l'ont donnée, ont eu un Original plus complet; ce qui paroît par *Clement* Alexandrin, & par d'autres Peres, qui citent les endroits mutilz, dans les autres Editions, tels qu'on les trouve dans celle d'Alcala.

Mr. *Grabe* en cite divers endroits, qui se trouvent citez, de la même manière, dans *Clement* d'Alexandrie. Mais qui fait si les Editeurs d'Alcala n'ont point traduit ce qu'ils ont trouvé dans les Exemplaires Latins, qui sont plus amples, que les Grecs; ou si même ils n'ont pas fait des recueils des passages citez par les Peres Grecs, pour s'en servir dans leur Edition? Il seroit bien à souhaiter que l'on eût gardé les anciens Exemplaires, sur lesquels ils avoient fait l'Edition de la Bible, ou que l'on fût où ils sont. On sait d'ailleurs qu'il y a de grandes diversitez entre les Exemplaires Grecs & les Latins. Il est fort difficile de savoir si ce que l'on trouve de plus, en certains Exemplaires, est en effet de l'Auteur, ou de quelque *Interpolateur*, ou *Glossateur*, pour me servir des termes Latins, qu'on employe en parlant de cette espece de gens. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'on voit de grandes varietez, dans ce Livre. Mr. *Grabe* ne dit rien ici de la Version Latine, où l'on trouve les Additions d'Alcala confirmées.

Il dit, en parlant de la version Grecque de Job, que l'on trouve dans
cette

cette Edition, qu'il n'a osé s'y fier; parce qu'il a reconnu que celui, qui en a eu le soin, y a inséré, en plusieurs endroits, des manieres de traduire, tirées des fragmens d'*Aquila* & de *Symmaque*; comme on le voit par le recueil, que *Nobilius* en a fait. Ces endroits sont plus conformes à l'Hebreu, que ne l'est la Version des *LXX.* Mr. *Grabe* nous apprend ensuite de quels autres Manuscrits il s'est servi, soit pour l'édition des *Pseaumes*, ou de l'*Ecclesiastique*; que l'on verra dans l'Auteur, qui est très-exact en cette sorte de choses, & que nous ne pourrions pas suivre, sans être trop longs.

Il traite ensuite de la Version, que *S. Jérôme* avoit faite de l'Edition d'*Origene*, avec ses *Marques Critiques*; dont il nous reste quelque chose, mais dont la plus grande partie s'est perdue. Cet endroit mérite d'être lu, & il seroit bien à souhaiter qu'on pût trouver toute cette Version, qui suppleroit, en quelque maniere, à l'Original d'*Origene*.

Mr. *Grabe* a aussi consulté, avec soin, les Commentateurs Grecs, sur l'Ancien Testament, par le moyen desquels, il a souvent découvert la

veritable maniere de lire des LXX. Il y a néanmoins apporté du discernement, & en a négligé à dessein quelques unes; parce qu'il a soupçonné qu'elles étoient, ou vicieuses, ou falsifiées. Par exemple, *S. Justin Martyr*, dans son Dialogue avec *Tryphon*, en citant *Prov. VIII, 28.* le rapporte ainsi: *quand il affermissoit les nuées, qui sont au dessus (de nous) & qu'il fixoit les sources de l'abîme,* comme il y a en effet dans l'Hebreu. Mais dans les LXX. il y a: *les sources de celle, qui est sous le ciel; en sous-entendant vñs, de la terre, qui est sous le ciel.* *S. Irénée* a aussi cité cet endroit de même au Livre IV. c. 20. ou 37. Cependant *Mr. Grabe* croit que les LXX. avoient traduit *τῆς ὑπὸ τῆς γῆς*, comme il y a dans les MSS. & que *Justin* avoit suivi, non ces Interpretes, mais je ne sai quelle Version des Juifs; & que *S. Irénée*, qui avoit fort lu le livre de *S. Justin*, l'avoit imité, sans penser à la version des Septante. Il me semble qu'il leur fait tort, en leur attribuant une version, qui ne répond point à l'Original. Ils ne pouvoient pas s'imaginer qu'il y eût au lieu de *Thebom*, l'abîme, qui signifie très-communément,

la Mer, chez les Hebreux, *celle qui est sous le ciel*, qui est une manvaife Périphrase de la Terre, que l'on ne peut exprimer, que par ces deux mots Hebreux: טחאנחאטחא ססחא מאימ, qui n'ont point de rapport, avec le mot, qui signifie l'Abîme, & qui ne se trouve point pour dire *la terre*; au lieu que l'on trouve *les sources de l'Abîme*. Gen. VII, 11. VIII, 2.

Il est vrai que Mr. Grabe cite *Terzullien & S. Cyrien*, qui ont lu ici, comme il y a dans les Exemplaires: *celle qui est sous le Ciel*. Cela montre l'antiquité de la faute, mais ne prouve nullement qu'elle ait été dans l'exemplaire de celui, qui a traduit le premier les Proverbes en Grec. L'expression du Texte Hebreu, comme nous l'avons, est une expression conforme à l'usage de la Langue Hebraïque; & celle des Septante, telle que nous l'avons, ne l'est nullement. Cette raison est suffisante pour croire, qu'il y a toujours eu dans le Texte *les sources de l'abîme*. Il n'y a d'ailleurs aucune ressemblance entre les mots Hebreux, qu'il faudroit employer pour dire: *celle qui est sous le Ciel*; & les deux mots, qu'on tra-

duit *les sources de l'abîme*. Autrement les Interpretes Grecs ont assez souvent confondu des mots, qui se ressembloit. Mais d'où est venue, dira-t-on, cette maniere de traduire, comme ils ont fait ici? Je croirois que c'est une *glose*, qui est passée de la marge dans le Texte. Salomon avoit dit *les nuées, qui sont au dessus*, auxquelles il avoit opposé *les sources de l'abîme*; ce qui pouvoit être obscur, pour des gens peu versez, dans le style de l'Écriture; & ce que quelcun aura expliqué: *les sources qui sont sous le ciel*; car je croirois que l'Auteur avoit mis d'abord *πηγὰς τὰς ὑπὲρ ἑρσάν,* *les fontaines qui sont sous le ciel*, où un mauvais Copiste a mis ensuite *τῆς*. C'est la raison la plus probable, que je puisse produire, de cette faute; mais quand je n'en pourrois produire aucune raison, ce n'en seroit pas moins une, comme il me semble que je l'ai prouvé assez clairement.

Mr. *Grabe* croit, au contraire, avoir laissé une faute au Pf. LXXXI, 7. (c'est le LXXXII. dans l'Hebreu) en laissant dans le texte Grec: *ὑμῖν δὲ ὡς ἄνθρωποι ἀποθνῄσκετε*: parce que *Justin Martyr* a dit expressément, dans le même Dialogue. p. 353. que dans
la

la Version des LXX : ἴδι δὴ ὡς ἄνθρωποι ἀποβίοντες. Il y a en effet la particule *Achan*, qui en Hebreu signifie *certes*. Cependant nôtre Auteur, emporté par le consentement de tous les Peres, depuis *S. Irenée*, avoit laissé ce passage, comme il est dans toutes les Editions. Mais il déclare ici qu'il ajoute foi au témoignage de ce *S. Martyr* (de Justin) & qu'il croit que les LXX ont en effet écrit, comme il le rapporte ; de quoi il promettoit de rendre raison, dans ses Notes sur ce passage, qu'il se promettoit de publier quelque jour. Il y a en effet sujet de se fier en *S. Justin*, pour cela, d'autant mieux que ce qu'il dit est fondé sur le Texte Hebreu. Mais quand il parle contre ce Texte, & cela sans fondement ; je ne crois pas son autorité assez grande, non plus que celle des autres Peres, qui n'entendoient point la Langue Hebraïque, pour m'y fier. L'examen du passage précédent en est une assez bonne preuve.

IV. ENFIN Mr. *Grabe* donne une énumération assez longue des passages, qui ont été corrigez, ou qui pouvoient l'être, par des conjectures probables. Elles sont, pour la plupart, fondées sur l'Hebreu ; par le moyen duquel

duquel on peut reconnoître qu'on a mis un mot pour un autre, dont le son est semblable, & dont le sens ne sembloit pas mal quadrer; parce qu'on ne pouvoit pas recourir à l'Original Hebreu, qui auroit fait reconnoître la bévue des Copistes. Ainsi au Ps. IV, 18. il y avoit ἀπὸ καρπῶ σίτου; *Tu as donné de la joie à mon cœur, plus que le fruit du froment &c.* On ne chercheroit rien à changer ici, si l'on avoit perdu l'Hebreu; mais comme pour le mot, qui est traduit *le fruit*, il y a le mot Hebreu חַטִּיחַ, qui signifie *la saison*, on voit d'abord qu'il faut mettre καρπῶ, d'autant plus que l'ancienne Version Latine avoit *ad tempore*. Il faut donc traduire; *tu as donné plus de joye à mon cœur, que ne leur en donne la saison de leur froment & de leur vin, quand ils sont en abondance.* Il est bon de remarquer ici, en passant, pour confirmer ce qu'on a dit ailleurs que ni les LXX. ni S. Jérôme n'avoient ni Dictionnaires, ni Grammaire. Voici comme ils traduisent mot pour mot cet endroit: *Dedisti letitiam in corde meo. Ad tempore frumenti, vini & olei sui multiplicati sunt.* Premièrement ils ont séparé ce qui est joint, car il faut joindre

joindre à *tempore*, avec ce qui précède. Secondement pour à *tempore*, il falloit mettre *plusquam tempore*, car la Préposition *Min*, en Hebreu, qui est ici employée, signifie souvent *plus que*, & ce sens convient très-bien. C'est une chose connue à tous ceux, qui ont quelque teinture de la Langue Hebraïque. Troisièmement, il y a une Ellipse, devant le dernier mot, où il faut sous-entendre *quando*. J'ose dire que c'est une chose indubitable, & qu'il n'y a rien de plus commun, que l'Ellipse, dans le langage des Anciens Hebreux.

Au Pseaume VII, 14. il est dit que Dieu s'étoit préparé des armes, propres à donner la mort. Il y avoit, pour le premier mot, dans l'Hebreu *LO*, *sibi*, c'est-à-dire, à lui, ou à lui même. Mais on avoit mis dans le Grec *in autō*, *in ipso*. Mr. Grabe a fort bien corrigé *in autō*, à lui même. Ces sortes de conjectures, qui consistent en de très-petits changemens, fondez sur l'Hebreu & sur le sens, ne peuvent être que bien reçues. Il est étonnant que ceux, qui lisoient autrefois la Version des LXX. ne s'apperçussent pas de ces fautes, & ne les corrigeraient pas, en consultant *Aquila*, ou
Sym-

Symmaque, ou *Théodotion*, qui leur eussent montré, par le sens, comment il falloit lire; car pour lors il n'y avoit personne, qui entendît l'Hebreu. Il n'est pas moins surprenant que tant de gens, qui prêchoient, toute leur vie, sur l'Écriture, & qui la commentoient, ne s'apperçussent pas de la nécessité qu'il y avoit de savoir l'Hebreu; pour bien entendre, & pour bien expliquer des Livres, qui avoient été écrits en cette Langue. On pourroit peut-être dire que persuadés que la Version Greque, attribuée aux Septante, étoit inspirée, ils croyoient qu'ils n'avoient que faire de l'Hebreu. Mais supposé que cela fût vrai (quoi qu'entièrement faux) quand ils n'y trouvoient aucun sens raisonnable; ils devoient au moins soupçonner, que les Copistes avoient peut-être commis des fautes. Les revisions de la Version Greque par *Origene*, *Lucien* & *Hesychius* font voir qu'il y a eu des gens, qui s'en appercevoient; mais ces gens-là mêmes entendoient-ils l'Hebreu? C'est ce qui ne paroît point. Ainsi on ne sauroit pardonner à l'Antiquité d'avoir tant prêché sur l'Ancien Testament; & d'avoir tant fait de Commentaires, sur les Livres, dont

dont il est composé ; sans avoir tâché d'aquerir une connoissance, tout à fait nécessaire pour cela. Il falloit tenir des Conciles, en Orient sur tout, pour chercher les moyens d'ériger des Ecoles, afin d'élever la Jeunesse, dans les Etudes; auxquelles on ne s'est appliqué, que quinze cents ans, après la naissance du Christianisme. On pourroit croire que les personnes âgées, qui n'y avoient jamais pensé, & qui ne laissoient pas de briller, sans rien savoir de tout cela, regardoient cette étude comme inutile; & que les jeunes gens n'étoient nullement disposés à se soumettre à un travail, que leurs prédecesseurs avoient méprisé. Quoi qu'il en soit, leur négligence n'est nullement pardonnable, puis que ce qui s'est fait, dans ces derniers tems, se pouvoit bien faire alors. Il étoit plus commode de dire, sur l'Écriture, tout ce qui venoit dans l'esprit, à propos, ou non, & de gagner de l'estime & des honneurs, sans peine. Il n'y avoit rien de si facile, que de disputer pour & contre, sur les sujets contestez; mais il ne l'étoit pas de se mettre en état de le faire, avec fondement. Je ne mets ces réflexions ici, que pour faire voir que
l'on

On doit être redevable à feu Mr. *Grabe* & aux autres, qui s'efforcent de notre tems à travailler sur l'Écriture, de la maniere dont il y faut travailler; pour en pénétrer le sens. Ces minuties de Critique étant un peu sèches, j'ai cru que je ne ferois mal de les interrompre, de tems en tems, pour entretenir les Lecteurs de choses, qui sont d'un plus grand usage.

Mr. *Grabe* a aussi corrigé quelques endroits sans que l'Hebreu le favorisât & sans y avoir beaucoup d'égard, comme Job IV, 10. où il est parlé, dans l'Hebreu du *rugissement du lion*, qui en Hebreu est nommé *SCHAAGAH*, & en Grec *σάβη*, qui signifie *force*, & non *rugissement*. Il a mis *σρόν*, qui signifie non *rugissement*, mais, *soupir*, *gemissement*, qui ne se dit point d'un lion. On diroit *βρυχμός*, ou *ἀρρυθμός*. J'aimerois mieux laisser *σάβη*, & dire que cet endroit a été mal traduit, que de mettre un mot, qui signifie *gemissement*, au lieu de *rugissement*. Au reste, il faut avouer qu'il est ordinairement heureux, en ses corrections.

Dans Job c. xxxix, 26. il y a dans l'Hebreu : *est-ce par ta Sagesse, que*
l'E.

L'Epervier recouvre ses plumes, *יבא* jaaber. Sur quoi on peut voir Bochart, dans son Hierozoicon, P. 2. Liv. II. c. 19. Dans les LXX. on trouve ce mot Hebreu, traduit par *ἔστηκεν* *stetit*, qui n'a aucun rapport avec l'Hebreu. Mr. Grabe, au lieu de ce mot Grec, a mis *ἔπτηκεν*, qui est un mot qu'il a inventé. S'il le tiroit de l'ancienne racine *πτάω* ou *πτῆμι*, au lieu de laquelle on employe *ἴπτημι*, il falloit écrire *ἔπτηκεν* avec un Esprit doux; & ce mot signifieroit *a volé*. Mais comme il s'agit d'un Epervier, qui recouvre ses plumes, il faudroit mettre *ἔπτέρωκεν*, qui vient de *πτερόν*, l'aile.

Au même Livre Ch. XL, 19. il y a, en parlant d'un poisson: *qui lui passera des cordes par le nez?* comme on le fait quelquefois, pour le porter plus commodément. Il y a dans le Grec *ἐνσκολιευόμενος* *τρίσει*, mais il falloit écrire *ἐνσκολιευόμενος*, ce qui signifieroit *passant en travers*, ou *entortillant*, du mot *σκολιός*, *obliquus*, *contortus*. Comme il s'agit d'une corde, passée au travers du museau d'un poisson; on ne peut guère douter que ce ne soit ce que vouloit dire l'interprete Grec, dont les paroles sont mises

ses ici, pour celles des LXX qui y manquent. Cependant Mr. Grabe a mis dans le texte ἐνσκολιεύομεν, comme si ce nouveau mot venoit de σκολῶλον, quoi qu'il avouë que, selon l'analogie, il diroit peut-être inieux ἐνσκολιεύομεν. Si on lui objecte, qu'il fait un mot nouveau, il répond que le mot σκολιεύομεν est aussi inusité. Mais on trouve le mot tout entier, dans le MS. excepté qu'on change l'Omicron, en Omega; ce qui n'est rien, dans un MS. aussi fautif, que celui-là. Outre cela, on trouve des dérivez de ce Verbe, comme σκολίασις, & σκολίωμα. Le verbe se trouve même dans le Lexicon de Constantin, mais sans nom d'Auteur.

Au livre des Proverb. VI, 3. il est dit à un homme, qui a répondu, pour un autre, & qui n'a pas de quoi payer: *allez, soumettez-vous, ou laissez vous fouler aux pieds.* Les LXX. ont mis ἴθι μὴ ἐκλυόμεν, & pour nôtre Auteur il met: ἴθι μὴ ἐκκλειόμεν, *allez, sans être exclus.* Pour le premier mot, il a clairement raison; mais dans l'Hebreu, il n'y a point de particule négative; & le mot suivant ne signifie pas être exclus, mais se laisser fouler aux pieds. C'est ce à quoi un homme,

me, qui a répondu pour un autre, sans avoir de quoi payer, est obligé. Cependant il est vrai que les LXX. ont traduit ce verbe au Ps. LXVII, 31. *être exclus*. Mais ce sens ne quadre pas ici, car quand un homme n'a pas de quoi payer, pour un autre, pour qui il a répondu; il n'est pas *exclus*, mais plutôt *enfermé*, jusqu'à ce qu'il ait payé. S. Jérôme a aussi été embarrassé à traduire ce passage, où il a mis *discurre, festina*. Et lui & les Interpretes Grecs ont traduit, par conjecture, comme ils l'ont fait très-souvent, faute d'avoir un Dictionnaire & une Grammaire fixes. Je pourrois mettre ici ce que j'ai dit, dans mon Commentaire, sur cet endroit; mais il faudroit trop s'étendre.

Mr. Grabe dit qu'il a bien trouvé d'autres conjectures de quelques habiles gens, concernant quelques endroits des LXX, qu'ils croyoient pouvoir corriger. Mais il ne faut pas se laisser surprendre, par la première apparence, qui se présente à l'esprit; il n'y a rien de plus trompeur, dans cette sorte de choses. Ainsi nôtre Auteur a eu raison de se tenir sur ses gardes, en faisant imprimer

mer le Ps. II. v. 12. où au lieu de traduire, comme nous faisons, *baisez le Fils* où les LXX. ont traduit *δέξασθε παιδείας*, *recevez de l'instruction*. Il avoit d'abord cru, qu'ils avoient traduit *παιδίσ*, qui répond à l'Hebreu, ou plutôt au Chaldéen BAR, qui signifie constamment *filz*. Mais s'étant apperçu que le Paraphraste Chaldéen avoit employé un mot, qui signifie aussi *instruction*, il n'y touche point. En effet ce Paraphraste, comme je l'ai remarqué, en divers autres endroits, n'a pas fait sa Paraphrase, sans jeter les yeux sur la Version Greque. Autrement il n'auroit jamais traduit comme il a fait, les mots NAS SCHE KOU BAR, *recevez de l'instruction*, car ces mots ne signifient jamais rien de semblable, ni en Hebreu, ni en Chaldéen. D'où vient donc, dira-t-on, que l'Interprete Grec des Pseaumes, quel qu'il ait été, a traduit de la sorte? Il n'est pas quelquefois si facile de rendre raison d'une faute, qu'il l'est de montrer qu'un Interprete s'est trompé & s'est écarté mal à propos de son Original. On fait assurément ce que certains mots signifient en une Langue; mais on ne fait pas toutes les conjectures, où s'est trouvé un

In-

Interprete, & les vuës, qu'il a pu avoir, en traduisant d'une maniere capricieuse. Qui pourroit dire pourquoi dans le Ps. LXXXIV, 12. où il y a dans l'Hebreu: *Dieu le Créateur est un Soleil & un bouclier*; les Septante ont mis: *le Seigneur Dieu aime la misericorde & la verité*? S C H E M E S C H & M A G E N un Soleil & un bouclier, ont un son tout different que H H E S E D & E M E T H qui signifient *la misericorde & la verité*. Mr. Grabe a eu raison de ne point se fatiguer à chercher la cause d'une si grande variété. On pourroit soupçonner ici que le Juif, qui avoit traduit le livre des Pseaumes, sous l'un des Ptolomées, craignoit que, s'il traduisoit: *baisez, ou adorez le Fils*; quelcun n'abusât de ces mots, pour adorer les statues de ceux, que l'on nommoit parmi les Grecs ΔΙΟΥΕΥΕΙΣ *descendants de Jupiter*, en baisant ces Idoles; & que les Juifs Egyptiens ne se laissassent par-là séduire, par les Payens.

Il n'y a aucune raison de soupçonner que la maniere de parler du Texte Hebreu ait été corrompue, ou par le tems, ou par la faute des Copistes. On voit que, dans le sens literal, l'Auteur du Pseaume exhorte

sous la personne de David, les Rois, conjurez contre lui, à lui obéir. Il dit que Dieu l'a reconnu, pour son Fils; qu'il l'a consacré Roi, sur la Montagne de Sion; qu'il lui a promis de le rendre Seigneur de toute la terre, & qu'il est du devoir des Rois soulevez de lui obéir; en servant Dieu avec crainte & en se réjouissant, non sans trembler, puis qu'ils l'ont offensé, par leur rebellion; & qu'enfin ils doivent *baiser*, ou reconnoître pour Roi, celui qu'il a honoré du nom de *son Fils*; de peur de s'exposer aux effets terribles de la Justice Divine. Il ne s'agit pas proprement, en tout ceci, de *recevoir une doctrine*, mais d'obéir à Dieu. Si originairement le Prophete avoit fait dire à David: *recevez*, ou *embrassez l'instruction* que je vous donne; il n'est pas concevable que personne eût jamais changé cette expression simple & claire, pour en mettre une métaphorique, en lui faisant dire: *baisez le Fils*. C'est ce que je soupçonnois touchant la raison, pour laquelle les LXX. ont fait parler ici le Psalmiste, tout autrement, qu'il n'avoit fait en Hebreu. Si quelcun trouve quelque chose de meilleur, j'abandonnerai facilement ma

ma conjecture; car il ne m'importe pas fort de savoir pourquoi les LXX ont parlé ainsi, pourvu qu'on ne torde pas les paroles de l'Original, pour les accommoder à une Version; qui n'est rien moins qu'infailible, & qui s'éloigne si fort de l'Hebreu.

Je n'irai pas plus loin, dans ces remarques. Ce que j'ai dit peut suffire, pour faire connoître la méthode de Mr. *Grabe*, son exactitude & son travail, qui a été assurément très-grand. Tous ceux, qui aiment ces sortes de recherches, doivent avoir une reconnoissance éternelle, pour lui; quand même ils trouveroient qu'il n'auroit pas également réüffi, par tout. Il seroit à souhaiter qu'il eût eu assez de vie, pour achever & publier ses Remarques, sur toute la Version des Septante.

ARTICLE II.

AELII ARISTIDIS *Adrianensis*
Opera Omnia, Græcè & Latinè, in
duo Volumina distributa, cum notis
& emendationibus Gul. Canteri,
Tristani, Palmerii, T. Fabri,
Spanhemii, Normanni & Lamb.

Bosii ; adjunctis insuper Veterum Scholiis & Prolegomenis SOPATRI Apameensis , ab erroribus ut plurimum repurgatis. Græca cum MSS. Codicibus variis & præstantissimis collata recensuit & Observationes suas adjecit SAMUEL JEBB. A Oxford M DCC XXII. in 4. pagg. 572. pour le Texte, & 126. les Prefaces & la Vie d'*Aristide*.

L'ÉDITEUR remarque, avec raison, dans sa Préface, que la Grèce étant tombée sous la puissance des Romains ; elle ne se trouva pas mal de ces Maîtres, par rapport à l'Éloquence ; qu'ils estimoient & qu'ils favorisoient, avec beaucoup de générosité. S'il n'y eut plus d'Orateurs, qui gouvernassent les Républiques, dont elle étoit auparavant composée ; elle en eut d'une autre sorte, qui prirent divers sujets, sur lesquels ils purent exercer leur éloquence, avec plus de sûreté ; parce qu'ils ne se mêloient point du Gouvernement, qui étoit entre les mains des Romains. Il nous en reste trois, qui ne sont pas allérement des moindres ; *Dion Chrysostome*, *Maxime de Tyr*, & *Aristide d'Adriane*, & quelque peu, dont nous
n'a.

n'avons que peu de chose, comme *Polemon*, *Himerius* & quelques autres.

Aristide nâquit sous *Adrien* & vécut sous les *Antonins*. Il exerça son Eloquence principalement à louer les Dieux, les Heros, les Empereurs & des Villes considerables de l'Italie, de la Grece & de l'Asie. Il raconte des songes dans lesquels il raporte, que les Dieux lui étoient apparus, & traite divers autres sujets. On le verra, en le feuilletant. Son style est élégant, quoi qu'il n'approche pas de la simplicité Attique des anciens Orateurs, & que ses pensées soient plus recherchées, & son tour plus travaillé. Mais c'est ce que l'on ne sauroit bien sentir, sans avoir assez de connoissance de la Langue Greque. Il y a quelques Harangues, dont le tour est particulier; comme celles qu'il a faites en l'honneur des Dieux, qu'il veut faire passer pour des Hymnes, quoi qu'en prose. La matiere en effet est plutôt poétique, que philosophique, & roule sur la fable, plus que sur ce que les lumieres naturelles enseignoient de la Divinité. Il ne laisse pas d'y avoir beaucoup à profiter, si ce n'est pas dans la matiere, au moins

dans la maniere de l'exprimer.

La plus ancienne Edition de quelques pieces d'*Aristide* est celle, qui se fit à Venise, chez Alde, en MDXIII. des Harangues à la louange d'Athenes & de Rome, à la fin d'Isocrate. Plusieurs autres de ses Harangues parurent à Florence, en MDXVII. chez Philippe Junta. Ces deux Editions étoient seulement en Grec & pleines de fautes. Ensuite *Guillaume Canterus* entreprit de traduire cet Orateur en Latin, & sa version parut en MDLXVI. Il fut aidé, dans ce travail, par *Jean d'Or* & par un exemplaire d'*Aristide*, collationné avec un MS. par le moyen duquel, & par la conjecture, il corrigea une infinité de fautes. Depuis cette Edition, il eut encore occasion de collationner son Auteur, avec trois MSS. & avec d'autres collations, dont on lui fit part. Comme en examinant ces Varietez, & en les comparant; il s'apperçut que les Copistes mettoient fréquemment certaines lettres, les unes pour les autres; il crut qu'en faisant un recueil de ces changemens, il pourroit ouvrir le chemin aux Critiques, pour parvenir plus facilement à la connoissance de ce qui a produit

produit tant de fautes, dans les MSS Grecs. Il augmenta ensuite ce recueil, par le moyen d'un Exemplaire du Roman de *Chariclée*, collationné avec deux MSS. Il lut ensuite, avec attention, les Anciens Orateurs Atheniens, publiez par Aldé, & y remarqua les mêmes changemens. Il y joignit encore quelques Ouvrages de *Synefius*, sur lesquels il fit de semblables observations. Avec ces secours, mis en œuvre par un esprit assez pénétrant, il forma son petit Ouvrage intitulé, *de ratione emendandi Græcos Auctores Syntagma*; qui parut à Anvers, chez *Plantin*, en MDLXXI. à la fin de la troisième Edition de ses *Nouvelles Leçons*. On verra aussi cette Dissertation au 2. vol. d'*Aristide*. Il y donna aussi des Exemples de plusieurs autres sortes de fautes, par lesquels il rendit son Ouvrage plus complet. Mais une grande partie de ses remarques sont tirées d'*Aristide*. Nous avons voulu mettre ici cette petite digression, à l'occasion de cette nouvelle Edition de cet Auteur. Cela servira à justifier la conduite de Mr. *Grabe* & de ceux, qui lui ont succédé, en donnant de si grandes listes

des changemens de lettres; que l'on trouve, dans le M S. d'Alexandrie.

Mr. *Jepp* remarque qu'encore que *Canter* ait redressé beaucoup de passages, conformément à cette méthode, il y en avoit encore plusieurs de mutilez; qui n'ont pu être corrigez, que par le moyen des MSS. & qui l'ont été en cette Edition. Il a fallu néanmoins avoir recours à la conjecture; qui est toujours permise, quand elle n'est pas trop hardie. Pour aider les Lecteurs habiles à en faire autant, il a mis toutes les Variantes aux dessous des pages. Il y a aussi mêlé les Notes de *Canter*, & des Scholies Greques, qu'il a trouvées dans quelques anciens Exemplaires.

Pour les Remarques plus étendues, qu'il a tirées des Auteurs nommez dans le Titre, il a été obligé de les renvoyer au 2. Tome, qui contiendra aussi le 3. Tome de *Canter*; car il n'y a, dans celui ci, que ce qui se trouve dans les deux premiers de *Canter*; puis qu'il finit, par la Harangue aux Rhodiens, touchant la Concorde. On a imité au reste cet habile homme, en une chose, qu'il auroit été bien mieux de redresser. C'est qu'il s'est
contenté

conté de mettre sur les pages: *Aristidis* Tom. I, II & III. au lieu d'y mettre le titre & le nombre des Harangues; ce qui étoit nécessaire pour ceux, qui y veulent chercher quelque chose. Il n'y a pas même un Index des Harangues, avec les pages, où elles se trouvent, qui auroit dû être à la tête du Volume. Ceux qui se servent des livres savent de quelle utilité est un semblable Index, & peuvent témoigner l'ennui qu'il y a à chercher, où est le commencement d'une Harangue.

L'Auteur n'a pas oublié de marquer sa reconnoissance, pour ceux qui lui ont fourni quelque secours. Le premier est Mr. *Masson*, Prêtre de l'Eglise Anglicane, qui a réduit, autant qu'il lui a été possible, la vie d'*Aristide* en ordre Chronologique, & qui, par occasion, a éclairci plusieurs passages de l'Auteur. Le second est le P. de *Montfaucon*, qui lui a fourni les Varietez de lecture, qui se sont trouvées en un Ms. de la Bibliothèque de Mr. de *Coislin*; dans les Harangues d'*Aristide*, contre *Platon*, en faveur de la Rhétorique, qui sont au commencement du III. Tome de l'Edition de *Canter*, & qui

feront au commencement du II Tome de celle-ci. Il a encore eu de Mr. le Chevalier *Rawlinson* la Collation d'une partie de l'Auteur, avec un MS. & quelques notes de *Casaubon* écrites à la marge d'un Exemplaire, qui lui avoit appartenu. Il se louë aussi fort d'un Ami de Cambrige, qui lui a fourni des conjectures; dont il a mis dans le texte une bonne partie, qui étoient conformes aux MSS. que cet habile homme n'avoit pas vus, & le reste sous les pages. Enfin il a consulté plusieurs Exemplaires MSS. qui se trouvent à Oxford, dont il donne le Catalogue.

On voit ensuite les Prolegomenes de *Canter* sur cet Auteur, qui y fait un abrégé de la Vie d'*Aristide*, & un éloge de ce Rhéteur. On trouve, après cela, la Préface, que Mr. *Norman*, Professeur d'Upsal en Suede, avoit mise au devant d'une Harangue de nôtre Rhéteur, qu'il croyoit n'avoir jamais paru, mais qui avoit été déjà publiée, par *Joachim Camerarius* en MDLXVI. & traduite par *Canter*.

Les Lecteurs trouveront de plus ici la Vie d'*Aristide* tirée des Vies des Sophistes, par *Philostate*, en Grec
&

& en Latin, avec les éloges, que les Anciens & les Modernes ont donnez à ce même Rhéteur; par où l'on voit l'estime, que l'on a toujours eüe pour lui.

Il est surprenant que *Paul Etienne* n'eût pas ajoûté à son Edition d'*Aristide* les Prolegomenes de *Sopater* d'Apamée sur ses Harangues; puis qu'*Alde & Junta* les avoient autrefois mises au jour. On les voit ici tirées principalement d'un MS. de la Bibliothèque Bodleyenne, où elles se trouvent plus completes, & plus exactes, à plusieurs égards; que dans les Editions, dont on vient de parler. On y voit 1. quelque chose, touchant la vie de nôtre Rhéteur: 2. le caractere particulier de ses Ecrits 3. quelque remarques sur l'Oraison, qu'il a nommée, à l'imitation d'*Isocrate*, *Panathénaique*, qui est à la louange de la Ville d'Athenes & des Atheniens: 4. quelque chose sur les trois Discours contre *Platon*, qui sont très-longes & dont le premier roule sur ce que *Platon*, avoit dit contre la Rhétorique, le second & le troisiéme, sur la censure que ce Philosophe avoit faite de *Themistocle*, de *Miltiade*, de *Cimon* & de *Peric-*

clès, dont il fait l'Apologie, contre Platon. Il y a de l'esprit, dans ces trois discours, mais nôtre Rhéteur pousse trop ce Philosophe, qui avoit raison dans le fonds.

On verra des Scholies, sur la Harangue Panathénaique, qui n'étoient point dans les Editions précédentes. Voila ce qu'on peut dire de ce Volume, dont le Texte est imprimé, en longues lignes, & en plus gros caracteres; & la Version Latine en colonnes, & en caracteres plus menus. On avoit déjà ainsi publié à Oxford le *Thucydide*, in folio, & le *Xenophon* in 8 & à Leipzig la Morale de Mr. le Vaivode de Valachie.

Comme on ne peut pas faire des Extraits des Harangues de nôtre Auteur, pour en donner quelque idée à ceux, qui ne l'ont pas lû; je pourrois finir ici cet Extrait. Mais ayant vu un Exemplaire, où *Daniel Heinsius* a écrit quelques conjectures à la marge, & où il y en a encore d'une autre main; j'ai cru qu'il ne seroit pas mal, que j'en misse ici quelques unes, qui peuvent servir à redresser quelques passages fautifs.

Dans l'Hymne à Jupiter à la p. 4. de l'Edition d'Etienne, l'Orateur dit
qu'a-

qu'ayant fait vœu à Jupiter, dans une grande tempête, d'écrire en son honneur, une Hymne en prose; quoi que ce fût une chose difficile à bien exécuter, il vouloit la faire, *car on dit*, ajoute t-il, *qu'il ne faut rien négliger de ce qui a été voué* : ἔ γὰρ ἐκλειπτόν ἔδ' ἐν εὐκταῖον φασίν. Mr. Jebb a très-bien mis, au lieu du troisième mot, ἐκλειπτόν, conformément à un MS. & à la conjecture de *Canter*. La Lettre H, & la Diphthongue EI ont été souvent confondues ensemble, par les Copistes, à cause de la ressemblance du son; comme il l'a remarqué dans son *Traité de la maniere de corriger les Auteurs Grecs* pag. 14. On peut encore s'assurer de cette correction, parce que l'Auteur se sert deux fois, dans les lignes suivantes, du verbe ἐκλείπειν, en parlant de la même chose. Ceux qui ont donné des listes des changemens des Lettres, dans le MS. d'Alexandrie, en fournissent beaucoup plus d'exemples.

A la dernière ligne de la 6. page, nôtre Rhéteur, en parlant de la création de la Terre, dit que Jupiter,,
,, fermit la profondeur de la Terre, par
,, des racines sans bornes, & par des
,, rochers, qui servirent comme de

„ clous, & que de l'autre, qui de sa
 „ nature est dense, il éleva les mon-
 „ tagnes, pour les opposer aux plu-
 „ yes & aux flots. Il y a dans le Grec:
 τῆ δ' ἄλλη πυκνῶσαι φύσει εἶληχεν, qui ne
 signifie rien. *Heinsius* a suppléé ἤ à
 laquelle, c'est à-dire, en Latin : *cui*
densari naturâ obtigit; mais il n'a cor-
 rigé le passage qu'à demi. Il falloit
 encore changer ἄλλη en ὕλη, & tra-
 duire εἰς materiâ, *cui densari naturâ*
obtigit, montibus excitatis, qui sunt
pluviarum εἰς fluctuum obices εἰς c. La
 chose me paroît claire. *Mr. Febb*,
 met τῆ δ' ἄλλη πυκνῶσαι φύσει εἶληχεν : ce
 qui signiferoit : *alii densare naturâ*
sortitæ, ce qui ne fait aucun sens,
 parce qu'il n'a rien précédé, à quoi l'on
 puisse rapporter ἄλλη & qu'il n'y a
 point de force qui condense les Corps,
 que celle qui les a faits.

Ala p. suivante, l'Auteur continue
 ainsi : ayant mêlé, entre deux, des
 plaines, qui sont les bases des monta-
 gnes εἰς de la terre ; joignant, aussi
 fortement qu'il étoit possible, l'un à l'au-
 tre : ὅτι περ δυνάμεις τῶ ἑτέρῳ, τὸν ἕτερον
 πηγνύς. *Canter* a traduit, *tamquam*
qualitates quasdam conjungens. Pre-
 mièrement δύναις est plutôt une fa-
 culté, comme on parle en Philoso-
 phie,

phie, qu'une *qualité*; & l'on ne peut pas dire que *les campagnes sont des qualitez*. Secondement ὅτι περ ne peut pas être traduit *tamquam*, ou *comme*. Il sembloit à celui qui a écrit une petite note en marge, qu'ὅτι περ, étoit pour καθ' ὅτι περ, & en effet l'Ellipse de la préposition κατὰ n'est pas rare, avant l'accusatif. Voyez *Viger des Proprietez de la Langue Greque*, Ch. IX. Sect. V. Regl. 2. Il faudroit traduire, conformément à cette remarque *selon qu'il étoit possible*. Ainsi on dit en Grec τὰ δυνατὰ pour κατὰ δυνατὰ, *selon sa puissance*. Voyez *Bos de l'Ellipse* p. 152. Mais il faut sous-entendre ἢν étoit & lire καθ' ὅτι δύναμις. Il y a une conjecture d'un Ami de Mr. *Jebb* sous la page, où il est dit qu'on liroit mieux ici ὡς περ δυνάμεις, *comme des puissances*; mais il est difficile d'entendre, comment on peut parler ainsi des plaines.

A la fin de la page 10. *Aristide* dit que *Jupiter donna quatre regions aux Dieux*, (le ciel, l'air, la mer, & la terre, comme il le dit dans la suite) *afin que rien ne fût vuide de Divinitez*. Il suit immédiatement après : ἀλλὰ πανταχῆ παῶσι παροῦσί τε καὶ γιγνομένοις. *Cantzer* traduit : *sed ubique versarentur & adessent.*

adessent. Mais il faudroit lire παρ᾽ ἑαυτῶν τε καὶ γίνονται, ce qui est trop éloigné. Au dessous de la page de Mr. Jebb, on conjecture παρ᾽ ἑαυτῶν, mais il faudroit ici deux Optatifs, pour répondre à celui, qui précède. Il paroît que nôtre Rhéteur a voulu dire ce qu'il y a dans la version de *Canter*, ou à peu près; mais il faudroit trop changer le texte, & il vaut mieux le laisser tel qu'il est. On pourroit néanmoins soupçonner, qu'il faudroit mettre γενομένοις, & traduire : *Et ubique omnibus presentibus Et praeteritis.*

Sur la fin de cette Harangue p. 16. il est dit que Jupiter, *seul diroit lui-même ce qu'il faut dire de lui*, mais au lieu de lire, comme il y a dans les Editions : αὐτὸς ἂν μόνος εἰπὼν ἂν χρὴ περὶ αὐτῆς, *ayant lui seul dit ce qu'il faut dire de lui*; & il faudroit mettre, selon *Daniel Heinsius*, εἶποι ἂν χρὴ περὶ αὐτῆς. La particule ἂν semble en effet demander un Optatif & pour αὐτὸς, de *lui*, il faut assurément lire αὐτὸς, de *lui même*.

Je ne mettrai plus qu'une correction d'*Heinsius*, sur le commencement de la penultieme Harangue du Tome III. *contre ceux qui dévoient les Mysteres,*

Mysteres, à ce que porte le titre Latin. Elle commence ainsi : *Ce sont de plaisantes gens, que ceux qui accusent leurs Auditeurs, pour ne rien dire de plus fort, en commençant, des bonnes choses (ἀγαθῶν) qu'il y a dans leurs discours; en disant qu'ils ne gardent pas la cadence & la bonne maniere de s'exprimer, pour plaire à plus de gens; s'ils abusent de cela, pour s'excuser, comment prétendent-ils être louez?* On voit bien qu'il y a une faute dans le mot ἀγαθῶν, qui ne fait assurément aucun sens, en cet endroit, & n'est peut-être pas seulement usité, en ce sens-là. Cependant le bon *Canter* a traduit, comme s'il y en avoit: *Egregii verò sunt qui suam in dicendo præstantiam, ne quid initio secus dicam, in Auditores rejiciunt, atque ideò se concinnitatem omnem, & integritatem dicunt negligere, ut quàm plurimis placere possint. Atqui si quidem hac excusatione ad veniam petendam abutantur; cur laudari postulant? Que veut dire suam in dicendo præstantiam in auditores rejicere?* L'Auteur veut dire, tout au contraire, qu'ils excusoient la négligence, avec laquelle ils composoient leurs harangues, où l'on ne voyoit ni cadence (ῥυθμὸν) ni maniere

niere juste de s'expliquer (*ὀρθότητα*) parce que la plûpart de leurs Auditeurs ne s'en soucioient point. *Daniel Heinsius*, qui sentoit bien que les paroles de nôtre Rhéteur ne peuvent avoir aucun autre sens, que celui-là, au lieu d'*ἀγαθῶν* lisoit *ἁμαρτημάτων*, des fautes, qu'ils commettent dans leurs discours. Tel étoit un style négligé, où les mots étoient placez, sans avoir aucun égard, à la cadence des Périodes, & une mauvaise maniere de s'expliquer; sous prétexte que la plûpart du monde se soucioit peu de ce qu'ils négligeoient. Mais comme *ἁμαρτημάτων* est un peu trop different d'*ἀγαθῶν*, j'aimerois mieux mettre ici *ἁμαθιῶν*, des ignorances, mot dont nôtre Auteur se sert, un peu plus bas, à la p. 691. en parlant de ces mêmes Orateurs. Cette correction est fondée sur la remarque de *Canter*, qui donne des exemples, par où il paroît que les Copistes ont quelquefois confondu le γ & le μ . Voilà assez de remarques Critiques, sur un Auteur Grec, dans un Ouvrage François.

ARTICLE III.

I. JOH. PETRI DE CROSA, *in Academia Lausannensi Philosophiæ & Matheseos Professoris*, LOGICÆ SYSTEMA, *juxta Principia ab ipso in Gallico opere posita, nunc Latine conscriptum, emendatum, novis observationibus auctum, atque etiam, ubi conducibilius visum est, ad usum Scholæ paullo planius adcommo-
datum.* À Geneve chez Gabriel de Tournes & Fils MDCCXXIII. en 2. Volumes in 8. qui ont ensemble pagg. 774. avec les Préfaces.

NOUS avons parlé de la première Edition de la Logique Françoisse de Mr. de Crousaz, au Tome XXIV. de la *Bibliothèque Choisie & de la seconde* au Tome XIII. de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* pag. 219. C'est un très-bon recueil de tout ce qu'on peut dire de plus utile, sur la manière d'éviter l'Erreur & de trouver la Verité; mais comme cet Ouvrage étoit trop étendu, pour ceux qui commencent à étudier; outre qu'il

qu'il est nécessaire qu'ils apprennent quantité de termes Latins, pour bien entendre la Logique; l'Auteur a très-bien fait d'en donner un Système, en cette Langue, & plus abrégé, que la Logique Françoisé. Il ne faut pas néanmoins regarder celle-ci, comme un simple Abrégé; il y a bien des choses, qu'on ne peut pas traiter si commodément en François, qu'en Latin, à cause des termes nécessaires, qui ne sont pas encore en usage en François. Il y a, par exemple, dans cette Logique divers principes & raisonnemens de la Métaphysique; dont on se tire plus facilement, en écrivant en Latin, à cause des termes. Il y a aussi bien des recherches abstraites, qu'il est nécessaire, que les gens de Lettres sâchent, pour pouvoir tirer, des premiers principes des connoissances humaines, de grandes veritez; & dont les autres n'ont pas besoin. Outre les choses mêmes, que l'on apprend par là, la maniere de les traiter, en termes Scholastiques, sert comme d'introduction, pour être en état d'entendre les Philosophes & les Théologiens Scholastiques; que l'on est quelquefois obligé de lire, pour savoir leurs sentimens,

timens, sur des matieres controver-
sées.

Pour donner quelque idée de ce qu'on peut trouver, dans cette Logique, nous commencerons par dire qu'elle est divisée, en quatre parties, selon les quatre operations de l'Esprit.

I. LA premiere regarde *la perception*, qui est la plus simple de ces operations. Elle est soudivisée en trois Sections, dans la premiere desquelles il est traité de la Logique & de la Perception en general, des Sens, de l'Imagination, de l'influence que le Temperament a sur cette Faculté de nôtre Ame, de l'Imagination des Hommes, de celle des Femmes; de la maniere de bien employer sa Jeunesse, pour être en état de travailler, avec succès, à la recherche de la Verité; de l'Age Viril & de la Vieillesse, & des differentes sortes de vie, que l'on peut mener; de la force de la coûtume & des Habitudes; de la force que l'Air, dans lequel on vit, & les Alimens, dont on se nourrit, ont sur l'Imagination. On voit bien que ce sont-là des matieres, qui n'entrent pas communément dans les Logiques; dans lesquelles on se contente de
donner

donner des remarques & des maximes générales, sur la perception; sans toucher à ce que l'on vient de dire, & qui est néanmoins de grande importance, pour disposer l'Esprit à ne se former que des idées droites, sur ce qu'il entreprend de savoir.

Il faut dire la même chose de la Volonté, de ses Actes & de tout ce qui en dépend; telles que sont les Passions d'Admiration, de Mépris, d'Amour, qui selon ses objets varie extrêmement, de Haine, de Cupidité, de Crainte, de Joye, & de Tristesse; de l'Attention qu'il faut apporter à la recherche de la Vérité, de l'attachement à apprendre & à étudier, & enfin de la Mémoire. Tout cela se mêle dans toutes nos Etudes, & il est bon d'avertir la Jeunesse de ne se pas laisser tromper par les Passions, qui déguisent tous les objets, qu'elles accompagnent, & qui ne conduisent point à la connoissance de la Vérité.

La seconde Section de la I. Partie roule entièrement sur des idées abstraites & de Métaphysique; comme sont les Objets de nos conceptions, par rapport à nous, & selon les relations qu'ils ont entre eux; de la
Ma.

Matière & de la Forme, des Causes, de leurs différentes sortes & des Maximes qui les regardent. Ce sont à la vérité des matières, qui appartiennent plutôt à la Métaphysique, qu'à la Logique; mais ces deux Sciences ont tant de liaison, l'une, avec l'autre, qu'elles s'entreprêtent, pour ainsi dire, une partie de leurs Principes, dans le besoin. Les anciennes Logiques étoient même autrefois toutes chargées de Notions Métaphysiques. Tout ce qu'on dit des *Categories* & des *Universaux*, dans les Logiques (& il n'y en a point, où il n'en soit beaucoup parlé) appartient directement à la doctrine de l'Être en général, que j'ai mieux aimé nommer *Ontologie*, ou Science de l'Être, que *Métaphysique*, Mais comme on ne peut presque pas parler d'aucune sorte d'Être, sans savoir ce que l'on enseigne des *Categories*, ou des Classes auxquelles on les rapporte, & des *Universaux*, ou de ce qu'elles ont de commun, & de ce en quoi elles different; car enfin il faut savoir ce que c'est qu'un Être dont on veut parler, ou à quelle *Categorie* on le rapporte, & ce qu'il a de commun avec les autres, aussi bien que ce qu'il

qu'il a de particulier.

Dans la Section troisième, Mr. de *Croufaz* traite des Idées, regardées comme claires & distinctes, ou obscures & confuses, & des autres sortes d'idées simples & composées &c. Cette matière est de grande importance, pour apprendre à raisonner juste. Mais il ne faut pas s'imaginer que toutes ces distinctions d'idées nous fassent pénétrer la nature des choses, dont nous voudrions parler; mais elles servent beaucoup à nous apprendre, comment il faut se garantir de l'Erreur, en cherchant la nature des choses dont il s'agit.

II. DANS la 2. Partie, où il est traité du Jugement; l'Auteur parle des différentes sortes de Propositions, qui renferment nos Jugemens. Par occasion, il y traite du Pyrrhonisme, qu'il réfute très-bien & sur lequel il fait de très-bonnes remarques. Il considère les Principes généraux & indubitables, sur lesquels toutes les Sciences sont fondées, & dont les Pyrrhoniens, quoi qu'ils en aient pu dire, n'ont jamais pu douter; & les principales raisons, qui font que nous nous trompons, dans nos jugemens.

III. LA

III. LA troisième Partie traite du Raisonnement, en général; des Lieux Communs, d'où l'on tire des Argumens, & de la manière de les tirer; du Témoignage, sur lequel il ne faut pas faire trop de fondement, sans l'avoir bien examiné; des Sophismes, fondez sur une Autorité trompeuse; de l'application des Argumens, que l'on a trouvez; des Syllogismes & de toutes leurs differences.

L'Auteur a mis, à la fin, un Chapitre sur une matiere, dont on n'a peut-être jamais parlé, dans une Logique. Il traite de la *Voye Mystique*, qui ne prétend pas tirer les connoissances, qu'elle s'attribue, de la Raison, mais d'une lumiere interieure; dont Dieu, à ce que disent les Mystiques, éclaire l'Âme, sans qu'il s'y mêle aucun raisonnement humain. Ils prétendent qu'il faut faire cesser toute l'Activité de la Raison Humaine, & être dans un état passif & de repos; pour avoir, sans discourir, les inspirations divines, & pour s'y abandonner entierement. Mais cette Voie n'est nullement sûre, parce qu'on peut prendre des imaginations d'un Cerveau troublé, pour des Révelations Divines, & cela arrive effecti-

vement, puisque ceux, qui suivent cette Voie ne s'accordent point entre eux. Les *Quakers* Anglois & les Mystiques des autres pays, quoi qu'inspirez, à ce qu'ils disent, ne se ressemblent point. Rechercher des secours extraordinaires, que Dieu n'a point promis, lors que les ordinaires fussent, est en quelque maniere, *tenter Dieu*; qui peut bien abandonner à leurs propres imaginations des gens, qui ne sont pas contents des lumieres de la Raison & de la Révelation, qu'il leur a données. Avant que de s'abandonner à cette Voie, il faut avoir des raisons, par lesquelles on soit convaincu qu'elle mène à Dieu, & qu'il n'y a qu'elle qui lui soit agréable. C'est ce que ni la Raison, ni le Sens Commun ne nous enseignent point. La Révelation de l'Ancien & du Nouveau Testament suppose la Raison; Dieu, Jesus-Christ & ses Apôtres raisonnent, en s'adressant aux Hommes, pour les ramener à leur devoir, & pour les convaincre des Veritez célestes, & du tort qu'ils se font, en les négligeant. Les Mystiques eux-mêmes raisonnent, autant qu'ils peuvent, comme on le voit dans leurs Livres. En effet ils
ne

ne fauroient faire aucun usage des *irradiations*, s'ils ne les entendoient point, & s'ils n'en tiroient aucunes conséquences. Ils ne pourroient persuader personne d'embrasser une Voie, dont ils ne peuvent donner aucune idée; puis que les paroles leur manquent, pour dire ce qu'ils sentent, & qui est tout à fait inconnu à ceux, qui ne l'ont jamais senti. La Raison nous a non seulement fait connoître des Sciences, dont les principes & les conséquences sont indubitables, comme l'Arithmétique & la Géométrie; mais elle a établi toutes les Societez & en a formé les Lois; & elle nous a fourni la Morale, par laquelle nous distinguons le Bien du Mal, d'une maniere évidente.

Ils disent que les Raisonneurs se trompent souvent, & l'on n'en peut pas disconvenir; mais ce n'est que lorsqu'ils abandonnent l'évidence, contre les Règles de la Raison: comme ceux qui font des Calculs Arithmétiques, sur tout quand ils sont longs, se trompent, en négligeant les Règles de leur Art, sans quoi ils ne se tromperoit jamais. Pour revenir des erreurs, dans lesquelles on

peut être tombé, en matière de Calcul, on le recommence, & on le fait même faire à d'autres ; parce qu'il n'arrive guere que deux hommes fassent la même faute ; sans s'aviser de douter de la bonté des Règles de l'Arithmetique. Il faut aussi examiner les raisons, qu'on avoit cruës bonnes, selon les regles de la Logique, & on reconnoitra où l'erreur s'étoit glissée. Si on ne peut le faire soi-même, il faut prier quelqu'un de vouloir bien le faire ; & si c'est un habile homme, il trouvera facilement la faute, qui aura été commise, dans la suite d'un Raisonnement. Il ne faut pas plus renoncer aux Règles de la Logique, qu'à celles de l'Arithmetique ; mais s'accuser soi-même d'erreur & tâcher de la reconnoître.

Les Mystiques objectent à ceux qui s'appliquent à l'étude, & qui vantent la Raison, qu'ils ne laissent pas d'avoir des contestations entre eux, & que chacun croit avoir l'évidence de son côté. Ces querelles ne viennent pas de ce que la Raison séduit, ou de ce que l'Evidence trompe ; mais de l'obscurité des sujets, & de la Passion, qui fait qu'on soutient que ce, qui est
obscur,

obscur, est clair. Les Mystiques eux-mêmes ne sont nullement d'accord entre eux, & il y en a, comme ils le disent, de faux & de vrais.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que *Pierre Poiret*, qui de Philosophe Cartésien étoit devenu Mystique, raisonne tant qu'il peut, pour soutenir, qu'il ne faut point raisonner; tant il est vrai, qu'on ne peut pas éteindre la Raison, quelque effort qu'on fasse pour cela. Personne ne peut changer sa nature &, comme dit fort bien un Poète, elle revient, quand même on l'auroit chassée à coups de fourche; *Naturam expellas furcâ, tamen ipsa recurret.* On raisonne aussi, contre eux, comme le fait ici *Mr. de Croufaz*, dans la supposition que la Raison n'est pas tout à fait éteinte, dans cette sorte de gens. Les Passions se trouvent autant parmi eux, que parmi les autres; puis qu'ils s'échauffent contre eux, jusqu'à leur dire des injures, quand il s'apperçoivent qu'ils ne font aucun cas de leurs *irradiations*; au lieu de demeurer dans l'état de *quiétude*, dans lequel on veut tout ce que Dieu veut, à ce qu'ils disent.

IV. ENFIN nôtre Auteur traite

de la Méthode, ou de la voie, qu'il faut prendre, pour parvenir sûrement, aussi promptement qu'il est possible, & d'une manière, qui comprenne tout ce qu'il faut, à découvrir ce que l'on cherche. Il donne de très-bons conseils, pour venir à la connoissance de cet Art, & pour s'en servir heureusement.

Comme il y a deux Méthodes, dont la première recherche une Vérité, qui n'est pas encore connue; & l'autre la propose, après qu'elle a été trouvée; Mr. de *Croufaz* fait beaucoup de remarques utiles sur l'une & sur l'autre, selon les différens objets que l'on se propose. C'étoit en effet à un Mathématicien à approfondir cette matière; puis que ce sont les Mathématiciens, qui ont inventé les Méthodes *Analytique & Synthétique*.

Il donne aussi de bonnes leçons sur la manière de lire, & d'enseigner, & même d'écrire; qu'on se trouvera bien de suivre. Il est certain que l'ordre est d'un secours infini, soit pour enseigner, soit pour apprendre; & que l'on reconnoit facilement les Ecrits de ceux, qui ont étudié cette matière, & qui se sont fait une habi-
tude

tude de suivre les Régles; & qu'on les distingue des Ecrits de ceux; qui n'y ont pas assez fait de réflexion, ou qui ne sont pas accoûtumés à les garder.

II. *Traité du BEAU, où l'on montre en quoi consiste ce que l'on nomme ainsi, par des exemples tirez de la plupart des Arts & des Sciences.*

Par J. P. DE CROUSAZ, Professeur en Philosophie & en Mathématique, dans l'Académie de Lausanne. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée par l'Auteur. A Amsterdam chez l'Honoré & Châtelain MDCCXXIII. en 2 Volumes in 12. dont le I. a 548 pages & le II. 400.

NOUS avons parlé en MDCCXIV, de la première Edition de cet Ouvrage, dans le II. Tome de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* p. 211. L'Auteur n'a rien changé ici, à l'égard de la matière, dans laquelle il suit les idées, qu'il avoit employées, dans l'Edition précédente; mais le style est plus châtié dans cette Edition, comme il arrive à tous les livres, qui sont imprimez plus d'une fois, pendant

dant la vie de leurs Auteurs. Le bon goût s'augmente, en travaillant, quand celui qui travaille est un homme de Génie. Il y a d'ailleurs, dans ce Livre, quelque chose, qui a été retranché & il y a quelque chose, qui y a été ajouté, & qui est bien plus considérable que ce qu'on y a retranché. Ce qui y a été retranché est le dernier Chapitre, où l'Auteur avoit entrepris d'établir, sur les Principes, qu'il avoit posez dans tout son Ouvrage, la beauté d'une Harmonie bien entendue, telle que la peuvent concevoir les Mathematiciens. Comme très-peu de gens entendent la Théorie de cette sorte de choses, ce Chapitre n'étoit guère lû. Pour convaincre ses Lecteurs de ce qu'il disoit, il auroit fallu qu'il leur arrivât ce qui arriva à Psyché, dans le palais de l'Amour; selon la Fable d'*Apulée*, dans le V. Livre de sa *Métamorphose*; c'est qu'après avoir lu ce Chapitre, ils entendissent un concert qui chantât des airs, formez sur les principes de la Musique Mathématique, lesquels il y donne : „ A-
 „ près un repas exquis, dit *Apulée*,
 „ il entra je ne sai qui, qui chanta,
 „ sans être vû; & un autre qui joua
 „ de

„ de la guitarre, qu'on ne voyoit pas
„ non plus. Après, un concert de
„ plusieurs voix frapa ses oreilles ;
„ en sorte qu'encore qu'on ne vît
„ personne, il y avoit néanmoins un
„ chœur. *Post opimas dapes, quidam
introcessit & cantavit invisus; & alius
cytharâ pulsavit, quæ nec videbatur,
nec ipsa. Tunc modulata multitudinis
consona vox aures ejus adfertur; ut
quamvis hominum nemo pareret, cho-
rum tamen esse pareret.* Un bel air ne
paroît beau qu'aux oreilles.

L'Auteur y a substitué un autre
Chapitre, qui est, ou qui du moins
doit être à la portée de tout le mon-
de. C'est celui de la beauté de la
Religion. C'est le Chapitre XII. qui
est le plus long de tout l'Ouvrage, à
cause de la grandeur du sujet, & de
la multiplicité des idées, qui concou-
rent à rassembler les traits d'une Su-
prême Beauté.

Mr. de Croufaz y avoit bien pensé,
mais il n'en avoit fait mention qu'en
passant. Il assure que ce n'avoit été
que par la crainte qu'il eut, qu'en
donnant un portrait de la Religion
Chrétienne, il ne s'attirât des criti-
ques fâcheuses de ceux, qui voudroient
qu'il la leur eût décrite, selon leurs

propres idées. L'on fait que, par les malheureuses divisions de la Chrétienté, ce qui semble aux uns le plus beau paroît aux autres difforme. Cependant il a fort bien fait de mépriser des contradictions mal fondées, d'autant plus que les personnes raisonnables, de quelque communion qu'elles soient, conviennent au moins des principaux traits, qui forment cette incomparable Beauté.

Notre Auteur ne s'est pas contenté de faire un très-beau portrait de la Religion Chrétienne; comme les sentimens & la conduite de bien des Chrétiens contribuent beaucoup à obscurcir sa Beauté, & la rendent méconnoissable; il a été obligé de faire encore un Chapitre, qui est le dernier de l'Ouvrage; pour effacer, pour ainsi dire, les faux traits qui la défigurent, & qui cachent ce qu'elle a de plus beau. Je ne saurois donner un Abregé de ces deux Chapitres, qui seroit perdre une bonne partie de la force aux couleurs; que Mr. de Crousaz a employées, pour représenter ce grand Original. Que les Lecteurs les lisent, & les méditent avec soin, & ils tomberont d'accord qu'il ne peut rien y avoir de si beau, que

que le Christianisme; & que malgré toutes les ténèbres, que les Hommes y ont mêlées, l'idée en est demeurée, en son entier, dans le Nouveau Testament, & ravit tous ceux qui le lisent, avec des yeux capables de connoître ce qui est beau.

S. Augustin avoit fait, comme il dit dans ses Confessions, Liv. IV. c. 13. & 14. un Ouvrage de *Pulcro*, avant sa conversion, qui s'est perdu. Je voudrois qu'il nous fût resté, *Mr. de Croufaz* auroit pu appuyer par là bien des endroits de son Livre, autant que j'en puis juger par quelques traits, qui en étoient apparemment restez, dans la mémoire de *S. Augustin*, & que l'on trouve répandus dans ses Ouvrages. On en verra quelques-uns d'indiquez, dans l'Index des Bénédictins.

Pour voir, autant qu'il est possible, dans les ténèbres de cette vie, & dans l'état où les Chrétiens se trouvent, la Beauté du Christianisme, il ne faut point sortir du Nouveau Testament; qui le représente tel qu'il est, & non tel que les Hommes se l'imaginent. On pourra s'en assurer, par ce que j'en ai dit, dans la Section III. de mes Prolegomenes sur l'*Histoire*

Ecclesiastique, dont on a vu un *Abregé* dans cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* Tome V. p. 290. En examinant seulement le gros de la Religion Chrétienne, on en peut remarquer la Beauté; qui est fort au delà de ce qu'on peut concevoir là-dessus, dans cette vie, & dont une partie nous doit suffire ici bas. Premièrement, elle nous apprend ce qu'on doit penser de Dieu, qu'elle nous représente comme un Être qui possède tout ce qu'il y a de plus grand & de plus sublime; sans aucun mélange d'imperfection, telle que seroit une limitation de ses Attributs; comme si Dieu n'avoit pas toujours été & ne seroit pas éternellement, s'il ne pouvoit pas tout, s'il ne savoit pas tout, s'il n'agissoit pas toujours avec sagesse, avec bonté & avec justice. Ceux qui ôtent à la Divinité quelque perfection, ou qui la limitent, n'ont pas une juste idée d'elle. La Religion Chrétienne, telle qu'elle est dans les *Ecrits* de ceux, qui l'ont fondée, le représente parfait à tous égards; & si l'on s'apperçoit que l'idée, qu'on s'en est faite, renferme la moindre imperfection; on peut bien s'affurer, qu'on n'en a point la même idée qu'eux.

Si nous ne comprenons pas toutes les raisons de la conduite de Dieu ; par rapport aux Hommes ; il ne faut pas s'imaginer qu'il n'ait de très-fortes raisons d'agir, comme il fait, & qui sont toujours très-conformes à sa Sagesse, à sa Justice & à sa Bonté. Le Sens Commun même nous apprend qu'aucun Être borné ne peut avoir une idée complète d'un Être Infini ; bien loin que nous, qui sommes dans le rang le plus bas des Intelligences, qu'il a créées, puissions voir toute son Excellence & toute sa Grandeur. Mais ce que nous en voyons est plein de tant de Grandeur, de tant de Sagesse, & de tant de Bonté, que nous ne pouvons pas douter, que ce, que nous ne voyons pas encore, ne le soit infiniment plus. Nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que si l'on attribue, sans y penser, une conduite à Dieu, où il y ait la moindre chose à reprendre ; on représente Dieu autre, que Jesus-Christ & ses Apôtres ne l'ont connu, & ne nous l'ont représenté.

La Religion Chrétienne nous fait aussi un fidele portrait de l'Homme, dans l'état où il est. Il est pécheur,

& aveugle, & cependant il n'est pas abandonné de Dieu; qui lui donne des Lois, pour lui apprendre son devoir & pour lui faire connoître sa faute par là. Ce sont des Lois paternelles, qui tendent toutes à son bien, & qui n'exigent rien de lui, qu'il ne puisse faire, aidé par le secours de Dieu, s'il ne refuse pas de s'en servir. Il ne le punit pas simplement pour avoir péché, mais pour ne s'être pas repenti, & pour n'être pas rentré dans son devoir, avant que de mourir. Les Promesses que Dieu y joint, sont conformes au desir naturel de l'Homme, qui est d'être heureux & de l'être pour toujours, sans crainte de perdre ce Bonheur. Dieu le lui promet, à condition qu'il rentre dans son devoir. Les Menaces, à la vérité, sont terribles, mais elles ne sont que contre ceux, qui s'obstinent à mal faire. Comme Dieu est tout Bon, il est aussi tout Juste & la Sainteté de sa Nature l'oblige à témoigner la Haine qu'il a pour le Vice, aussi bien que l'Amour qu'il a pour la Vertu. Si la Religion le représentoit, comme indifférent, sur ces deux choses, elle laisseroit à l'Homme la liberté d'être vertueux, ou vicieux. Si

Si cela étoit, Dieu ne paroîtroit pas tel qu'il est, en lui-même, par rapport à ses Vertus, & outre cela il ne montreroit aucun amour pour les Hommes, qu'il rendroit par-là la plus malheureuse de toutes ses Créatures; puisque les Vices les rendent très-malheureux, sur la Terre, quand ils s'y abandonnent, sans réserve: comme au contraire les Vertus les rendent d'autant plus heureux, qu'ils les observent mieux. S'ils étoient au contraire tous gens de bien, la vie qu'ils meneroient ici bas, seroit un prélude du Bonheur, que Dieu leur a promis, après la mort.

Pour leur ouvrir le chemin à ce double bonheur, il leur a donné son Fils Unique, qui lui a présenté un Sacrifice; par lequel, il leur a obtenu le pardon de leurs pechez, à condition qu'ils changeroient de vie, & qu'ils obéiroient à ses commandemens, non comme font les Anges, qui ne péchent plus; mais comme il est possible à des Créatures fragiles, & exposées à de grandes tentations; c'est à dire, que desormais ils ne pécheroient plus, par une habitude à mal faire, & sans en vouloir revenir; mais qu'ils auroient une habitude formée

mée au bien, dont il ne s'éloigneroient pas, par malice, & par opiniâtreté, mais seulement par foiblesse. Aussi Dieu leur donne-t-il le tems de revenir à leur devoir; au lieu qu'à la rigueur, il les pourroit punir, dès qu'ils se feroient détournez de leur devoir. Il n'y a rien là, que de conforme à la Nature bien faisante & misericordieuse de la Divinité; & qui ne soit très-consolant pour les Hommes, dans la Foiblesse où ils sont.

Mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur la matiere. Mr. de *Croufaz* l'a fait, d'une maniere à satisfaire tous ceux, qui le liront avec attention.

Il a ajouté à son Ouvrage la Version d'un Dialogue de *Platon*, intitulé le *Grand Hippias, ou du Beau*, & une partie d'une conversation sur la même chose, avec Aristippe. Il faut être accoutumé aux manieres de Socrate, pour bien goûter ses Entretiens. Nôtre Auteur y a joint quelques remarques, en faveur de ceux, qui ne sont pas encore rompus, dans la lecture de ces sortes de pieces. Ce qui fait d'abord le plus de peine, c'est qu'il semble que Socrate prend de trop grands détours, pour venir au fait;

fait ; & que quand il y est venu , il s'échappe avant qu'on ait bien compris sa pensée. Le but de ce Grand Homme étoit de convaincre ceux , avec qui il s'entretenoit, qu'ils ne savoient rien , & d'exciter en eux l'envie d'apprendre ; après quoi il ne refusoit pas de s'ouvrir , autant qu'il le falloit. J'en ai parlé assez au long , dans un Chapitre des *Silves Philologiques* , que j'ai publiées à la fin des Dialogues d'*Eschine* , ou plutôt de *Socrate* , auxquels il avoit été présent.

ARTICLE IV.

THESAURUS JURIS ROMANI,
continens rariora meliorum Interpretum Opuscula , in quibus Jus Romanum emendatur , explicatur , illustratur ; itemque Classicis aliisque Auctoribus haud raro lumen accenditur. A Leide en trois Tomes in folio , chez Jean vander Linden , le jeune.

COMME on a publié des *Tbrésors des Antiquitez Greques & Romaines , & des Antiquitez & des Hist-*
toires

toires d'Italie, qui ont été approuvées du Public; le Libraire, qui publie le projet du Recueil, dont on vient de lire le Titre, s'est proposé de faire quelque chose de semblable, par rapport aux Jurisconsultes; qui ont travaillé, avec le plus de réputation, sur le Droit Romain, & qui ont publié de petits Ouvrages, qui sont devenus rares, par le tems. Il s'en est entretenu avec divers Professeurs en Droit de ces Provinces, & sur tout avec Mr. *de Bynkershoek*, Conseiller au Haut Conseil, qui a une très-grande connoissance de cette sorte de Livres, & qui a lû tout ce qui mérite de l'être, en matieres de Droit Romain. Ces Messieurs ont généralement approuvé son dessein. Le dernier sur tout lui a donné un très-bon avis, qui est de n'avoir pas tant d'égard à la rareté des Livres, qu'à leur utilité. Il y a en effet beaucoup de mauvais Livres, qui sont devenus rares; parce qu'on ne les a point rimprimez, à cause du peu d'usage qu'on en pouvoit faire. Si la bonté d'un livre n'est jointe à la rareté, personne ne s'en soucie, & dès qu'on le voit reparoître, après avoir demeuré longues années dans la poudre, on est surpris qu'on ait

ait fait la dépense de rimprimer un livre, qui devoit être mis en cornets, chez les Epiciers. On n'a pas non plus mal conseillé au Libraire de ne pas charger ce Thrésor de trop gros Ouvrages, qui outre qu'ils ne sont pas ordinairement si rares, le rendroient trop gros & trop cher. Selon ces bons Conseils, il s'est réduit aux petits Livres utiles & rares, qu'il juge pouvoir réduire, à trois Volumes in folio, dont il a publié la liste suivante.

De Nominibus propriis Pandectarum Florentinarum, cum Notis Ant. Augustini.

Pet. Burgi Electorum Liber, quo varios Juris locos illustrandi, conciliandi & sanandi ratio tentatur.

Gul. Barclaii Commentarii ad Tit. de Rebus Creditis & de Jurejurando.

Jac. Chifletius de Juris utriusque Architectis, Justiniano, Triboniano, Gratiano & S. Raymundo.

Ger. Conr. Crusii ad l. 40. ff. de Heredibus instituendis. *Item* de Pactis & Conventionibus.

Lud. Gharonda Verisimilium Libri III. ad tit. de Verbor. obligat. & de Jurisdictione & Imperio.

Chr.

Chr. Coleri Parerga ad varios Pandectarum & Institut. locos: obiter etiam varii Scriptores emendantur, aut novè explicantur.

Hier. Eleni Exercitationum ad Jus Civile Libri tres.

C. Ann. Fabrotus de Justo Partu, & de Numero Puerperii.

C. Ann. Fabroti replicatio adv. Salmasium de Mutuo: in qua Leges pleræque & alia Auctorum loca emendantur.

————— ad Tit. Cod. Theodosiani de Paganis, Sacrificiis & Templis.

————— Exercitationes XII. &c.

Gul. Fornerii Antecess. Aurel. Selectionum Libri III.

Rad. Fornerii Res Quotidianæ, in quibus plerique tum Juris, tum varior. Auct. loci illustrantur, & multa ad antiquitatis studium tractantur.

Marq. Freheri Verisimilium libri duo, in queis varia Juris Civilis loca nove explicantur.

Ferandi, Adduensis, Explicationum Libri duo, quorum primus in Pandectas; secundus in alias Juris Civilis partes.

Val. Gul. Forsteri de Interpretatione
Juris Libri duo.

————— Observationum suc-
cisivarum Libri duo.

Fr. Marfii Gordonii Prætermiffa Ju-
ris Civilis: in quibus Legum anti-
qua & recepta lectio, contra om-
nium Interpretum emendationes,
defenditur.

Jac. Gothofredi Animadverfiones Ju-
ris Civilis.

————— Fontes IV. Juris Ci-
vilis: puta Legis XII. Tabb. Fragm.
una cum ejus historia, notis &c.

————— Diatribæ de Cenota-
phio.

Gilberti Regii Enantiophanon Juris
Civilis Libri duo.

Pagn. Gaudentii Exposition. Jurid.
Libri duo: Quibus etiam Tacito,
Suetonio aliisque lux conciliatur:
cum additamento Critico.

Des. Heraldii Observationes & Emen-
dationes &c.

Car. Labbaei veteres Glossæ Verbo-
rum Juris, quæ in Basilicis repe-
riuntur: cum variis Lectionibus &
Emendationibus Scaligeri, adhuc ine-
ditis.

Detlevii Langebekii ad Leges per dif-
ficiles & nond. satis intellectas An-
notationes. *Jac.*

Jac. Lectius de vita & scriptis Aemilii Papiniani.

————— Ulpiani.

————— ad Aem. Macrum de Publicis Judiciis,

————— ad Modestinum de Poen- nis.

Joan. Leunclavii Notatorum Libri duo.

Greg. Lopez Animadversionum Juris Civilis liber singularis.

Marci Vetranii Mauri de jure Liberatorum liber singularis.

Jo. Mercerii Opinionum & Observationum Libri duo.

Edmundi Merilli ad Libros II. Quaestionum Callistrati Commentarius. Eiusdem Comm. ad singulas LL. Tit. D. de Servitutib. & ad Leges 31. prior. Tit. D. de Rebus Cred. omnia haecenus inedita.

Jos. Neri Analeceta; in quibus, praeter ea quae ad Jus pertinent, varia Historica, & quaedam in Tacito illustrantur.

Osi Aurelii Dispunctor. ad Merillium, de variantibus Cujacii interpretationibus in libris Digestorum.

Pet. Perrenonii Animadversionum & variar. Lectionum Juris Civilis libri duo.

Pard.

Pard. Prateii Jurisprudentiæ Mediæ
Libri IV. exhib. Geminationes,
Omissiones, Inversiones & Conci-
fa, Sententias, Catapodismon li-
bros duos, Dicæologiam, & So-
lonis Leges reliquas.

Chr. Riccii Vindicjarum Juris Præ-
messæ: adversus Novatorum affa-
nias & corruptelas.

de Roye Dissertatio triplex ad L.
Transfuga.

Nic. Sudorii Disputationum Civilium
Liber.

Car. Selvaghi de Origine, Etymo
& Præstantia Pandectarum.

Gabr. Trivorii Observatio apologeti-
ca ad inscriptionem Orationis ad
Antecessores Digestis Justiniani
proposita.

Gabr. Vallii Libri singulares ad va-
rias Leges.

Lud. Vitalis Variarum Lectionum
Libri duo.

* *Avellanii* Restitutiones.

* *Nic. Catherini* Observationes &
Conjecturæ.

* *Const. Landii* Enarrationes & Præ-
termissa.

* *Jo. Steckii* Observationes Cri-
ticæ.

Le Libraire n'a pas encore pu trouver les livres, qui sont ici marquez d'une petite étoile. Il prie ceux, qui les auront, de les lui vouloir bien communiquer, & il s'engage à leur en témoigner sa reconnoissance dans sa Préface. S'il ne peut pas les trouver, il suppléera à cela par d'autres Ouvrages, qu'on lui pourra fournir, & même qui n'ont pas encore été imprimez. Pour l'ordre des Traitez, comme c'est une chose assez indifferente, il sera toujours en état de les inserer dans ces Volumes.

Il se propose d'imprimer ces Ouvrages, sur du papier semblable à celui, sur lequel il a fait imprimer ses Propositions; si ce n'est qu'il y en aura quelques exemplaires sur du Papier plus petit, pour envoyer dehors. Il n'en tirera que cent, au delà du nombre promis à ceux qui auront souscrit; à quoi il s'engage, sous peine de payer mille francs aux Pauvres de Leide. L'on aura même soin de nume-roter les Exemplaires, en commençant par ceux, qui seront distribuez, entre ceux qui auront souscrit.

Tout l'Ouvrage aura environ six cens feuilles, mais s'il y en avoit plus, ceux qui souscriront payeront
les

les feuilles, à raison de sept *dutes* la piece, où on leur rabattra, à proportion, s'il y en a moins.

On aura le Recueil entier pour vingt six florins, huit sols, monnoie de Hollande, selon cette proportion. En signant, on payera six francs; quand on recevra le second autant; & quand le troisiéme paroîtra six francs, huit sols. Les cent exemplaires, au dessus du nombre de ceux, pour lesquels on aura souscrit, ne se vendront pas moins de trente six francs.

On ne recevra des Souscriptions, que jusqu'au 1. d'Avril MDCCXXIV. auquel jour, on commencera l'édition du I. Tome, qui sera achevée en une année & distribuée à ceux qui auront signé. Le II. sera fait, dans le même espace de tems, & le dernier à la fin d'Avril en MDCCXXVII. Tout cela suppose que le Libraire puisse trouver un nombre suffisant de souscriptions, pour fournir aux dépenses nécessaires de l'Édition. Il ne faut pas oublier qu'il y aura les Préfaces nécessaires, pour faire connoître les Traitez, dont ces Volumes seront composez; & des Index pour trouver où seront les matieres, dont on aura besoin de s'instruire.

Ce Recueil ne sera pas seulement utile, pour ceux, qui s'appliquent à étudier le Droit Romain; mais encore pour tous ceux qui s'attachent à l'étude des Belles Lettres.

Comme ceux, qui les ont composés, expliquent les Loix Romaines, & que les meilleurs Auteurs de l'Antiquité y ont souvent fait allusion; en expliquant les Loix, ils ont nécessairement éclairci une infinité de passages de l'Antiquité, qui s'y rapportent. Ainsi ceux qui aiment les Belles Lettres ne doivent pas moins s'intéresser à cette Edition, que les Jurisconsultes. On peut encore dire que ceux, qui étudient les Antiquitez Ecclesiastiques, doivent se fournir d'un semblable Recueil; où il ne se peut pas faire qu'on ne trouve quantité de passages des Peres de l'Eglise éclaircis, sur tout des Latins & en particulier de *Tertullien*, qui entendoit le Droit; quoi qu'il ne soit pas le Jurisconsulte *Tertullianus*, dont il est parlé dans les *Pandectes*.

ARTICLE V.

CORNELII van BYNKERSHOEK
*Curae secundæ, de Jure occidendi &
exponendi Liberos, apud Veteres
Romanos ad V. C. GERARDUM
NOODT Jurisconsultum & An-
tecessorem in Academia Lugduno-
Batava. A Leide MDCCXXIII.
chez vander Linden le Jeune, in
4. pagg. 108.*

COMME nous'avons parlé, dans
cette *Bibliothèque Anc. & Mod.*
Tome XIX. p. 367. & suiv. du su-
jet de la Controverse, qui est entre
Mrs. de *Bynkershoek* & *Noodt*, tou-
chant la durée de la coùtume de tuer
& d'exposer ses Enfants, parmi les
Romains; nous ne pouvons pas ne
rien dire du Livre, dont on vient de
lire le titre. C'est une réponse à l'*A-
mica Collatio* de Mr. *Noodt*, sur cet-
te matiere; avec un Commentaire de
Mr. de *Bynkershoek*, qui la suit pied
à pied, jusqu'à la fin. Nous ne pou-
vons prendre aucune part, dans ce
procès littéraire; ayant autant d'esti-
me & de respect, que nous en avons,

pour ces deux Messieurs, & nous ne pouvons dire autre chose, que :

Non nostrum, inter vos, tantas componere lites.

On peut voir le sujet principal de ce démêlé, dans l'endroit de cette *Bibliothèque*, que nous avons cité. Il est né depuis divers incidens, dont nous ne parlerons point non plus, & encore moins des manières, dont ce Procès Littéraire a été plaidé; d'autant plus que Mr. *Noodt*, comme nous l'apprenons, est résolu de garder le silence, & de laisser à chacun la liberté d'en penser ce qu'il voudra. Cela sied bien à son âge & à sa douceur naturelle. La réplique de Mr. de *Bynkershoek* a épuisé la matière, & apparemment aussi toute l'animosité, qu'il a pu avoir, en répliquant. Un Ami de ces Messieurs en prononçoit ce jugement: *Si quid durius utrimque excidit, pro non dicto habetor; de re ipsa, docta & æqua Posteritas sententiam, si libet, dicit; interim litigantes, in memoriam pristinae amicitia, ut tales viros decet, se gerunt, et attemque sine litibus agunt.*

Comme Mr. *Noodt* avoit demandé

dé une Loi Romaine, qui eût défendu, sous les Empereurs Payens, d'exposer, ou de tuer ses Enfans, & qu'il avoit cité les reproches sanglants, que les Chrétiens faisoient aux Payens là-dessus; on lui a répondu que les Chrétiens avoient plutôt censuré, en cela, les mœurs, que les Lois, qui sont bien souvent très-oppoſées les unes aux autres; & on lui a cité un endroit de *Tertullien*, dans son I. Livre contre les Nations, Ch. XV. en ces termes : *infantes editos enecantes legibus quidem perhibemini, sed nulla magis leges tam impunè, tam securè, sub omnium conscientia, unius a tabellis eluduntur.* Comme il n'est pas possible de suppléer sûrement cette lacune; on ne fait pas non plus où se trouvoient ces Lois, qui défendoient de tuer les Enfans nouveaux nez. Elles ne sont point dans les Pandectes, & l'on ne comprend point pourquoi *Tribonien* les auroit omises, puis que ces Lois (s'il y en avoit) n'étoient nullement contraires à celles du Christianisme. Qui fait si *Tertullien* a été fondé, en ce qu'il dit, dans cet Ouvrage? Ce sont là des Questions difficiles à soudre, & sous lesquelles, on ne pourroit

mettre autre chose, que les Lettres N. L.

ARTICLE VI.

I. M. TULLII CICERONIS *Tusculanarum Disputationum Libri V. cum Commentario JOANNIS DAVISII. Editio secunda, auctior & emendatior.* A Cambridge M DCC XXIII. in 8.

NOUS avons parlé de la première Edition de cet Ouvrage de *Cicéron*, avec les Notes de Mr. *Davies*, au XX. Tome de la *Bibliothèque Choisie* pagg. 215. Il n'y a rien de plus facile, que de faire imprimer les Notes de divers Auteurs, & d'y en joindre quelques-unes de sa façon; sans se mettre en peine s'il y en a trop, ou trop peu. On a bien tôt fait un gros volume, sans se donner beaucoup de peine. Mais quand on écrit sur un Ouvrage, sur lequel peu de gens ont travaillé & sur lequel ils n'ont même fait, que de maigres Remarques; il faut tirer de son propre fonds I. l'examen de la variété des manières de lire des MSS. & des Editions, dont

dont le choix n'est pas toujours facile à faire; ou la correction nécessaire, lors qu'aucune de ces leçons ne se trouve bonne, comme il arrive souvent: 2. l'explication de la matière, qui souvent n'est nullement aisée à entendre, comme lors qu'il s'agit de matières & d'opinions Philosophiques, comme dans ce Livre de *Cicéron*; parce que pour cela il faut recourir aux sources & les examiner avec soin: 3. les citations exactes des livres, où il en est parlé, sur quoi il faut prendre garde de ne pas s'étendre trop, sur les matières connues, de n'oublier pas, là où il ne s'agit pas d'une chose vulgaire, de l'expliquer par un passage, ou deux, & de marquer, où l'on en peut trouver davantage, s'il est besoin.

C'est ce que Mr. *Davies* a fait fort heureusement, ce me semble, sur les Disputes Tusculanes de *Cicéron*, sur tout en cette seconde Edition; où il ne manque rien de nécessaire, comme il n'y a rien de superflu. Il est retenu, sur le choix des manières de lire, & ne manque pas de choisir celle, qui est la plus appuyée sur les MSS. ou sur les anciennes Editions. Pour peu qu'il y ait sujet de douter

du sens de l'Auteur, il est plus sûr de la laisser, telle qu'elle est, que d'entreprendre de la changer; de peur de donner ses propres pensées, pour celles de l'Auteur; comme l'a fait assez souvent *Denys Lambin*, qui étoit d'ailleurs un très-habile homme.

Cet Ouvrage de *Cicéron* est un ouvrage tout philosophique, & dont les raisonnemens ne sont pas toujours faciles à suivre; parce qu'on ne fait pas toujours quel est son but. Aussi les Copistes & les Editeurs y ont ils mis bien des fautes; qu'ils n'auroient pas mises dans un livre de Rhétorique, ou dans une Harangue, où il n'y a que des choses, qui sont à la portée de beaucoup plus de gens, que ne l'est l'ancienne Philosophie.

Je mettrai ici un seul passage, qui est tombé sous mes yeux, où il me semble, aussi bien qu'à Mr. *Davies*, qu'il y a une faute; mais qu'il n'est pas facile de redresser. *Cicéron*, après avoir rapporté les sentimens bizarres de divers Philosophes, revient à celui, avec qui il s'entretient du mépris de la Mort. Il introduit un jeune homme, qui en avoit peur, qu'il embarasse extrêmement, parce qu'il ne sa-
voit

voit pas ce qu'il craignoit. Il sou-
haitoit bien que l'Âme fût immortel-
le, & qu'elle se trouvât heureuse, a-
près avoir quitté le Corps; mais il
se brouilloit étrangement, sur cela.
Cicéron, après lui avoir dit les diffé-
rens sentimens des Philosophes, sur la
Nature de l'Âme, se réduit à prou-
ver simplement l'immortalité de l'Â-
me, sans se mettre en peine de ce que
c'est. „ C'est à un Dieu, *dit-il*, à
„ voir laquelle de ces opinions est
„ vraie; & c'est encore une grande
„ recherche (*pour nous*) que de savoir
„ seulement, laquelle est la plus vrai-
„ semblable. Voulons-nous donc
„ juger de ces opinions, pour en
„ choisir une; ou bien revenir à ce
„ que nous nous sommes proposés?
*C'est à dire, à montrer que l'on n'a
pas sujet de craindre la mort.* „ Je sou-
„ haiterois bien de faire l'un & l'au-
„ tre, si cela se pouvoit; mais il est
„ difficile de confondre. *Cuperem
quidem utrumque, si posset; sed est
difficile confundere.* Il y a dans le MS.
qui avoit appartenu autrefois à Mr.
Moore, Evêque d'Ely, *confutare*, qui
ne convient point à cet endroit.
Dans les Editions il y a *confundere*,
qui ne fait, ce me semble, aucun

sens, en cet endroit. Mr. Davies soupçonne qu'on pourroit lire *conjungere*, pour dire qu'il étoit bien difficile de *joindre* les deux choses, dont il vient de parler. Mais l'expression est un peu dure, si bien que nôtre Auteur dit, que peut-être ce mot a été ajouté, par un Copiste. Je soupçonnerois, car je n'assure rien, qu'il faudroit lire: *Sed est difficile confieri*; mais il est difficile que l'un & l'autre se fasse, en même tems. Il veut dire de juger des sentimens des Philosophes, touchant la nature de l'Âme, & de montrer qu'on n'a pas sujet de craindre la mort. *Confieri* est un bon mot Latin, mais un peu plus rare, que *confundere*; ce qui a fait que quelque mauvais Critique a mis le dernier, pour le premier.

H. M. TULLII DE NATURA
DEORUM Libri tres, cum notis
integris Pauli Manucii, Retri Vic-
torii, Joachimi Camerarii, Dio-
nyssi Lambini, Fulvii Ursini &
Joannis Walkeri. Recensuit, suis-
que Animadversionibus illustravit at-
que emaculavit. JOANNES DA-
VISIUS. Editio secunda emenda-
tior

Ancienne & Moderne. 343
tior & auctior. A Cambrige
M DCCXXIII. in 8. pagg. 384.
avec les Préfaces.

J'AI parlé de la première Edition de ce Livre, dans le Tome XI. de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* pag. 165. Il n'y a rien à dire sinon que cette Edition est plus correcte & plus augmentée, & très-digne d'être achetée, même par ceux qui ont la précédente. Il en est de même, de la seconde Edition des *Disputes Tusculanes.* Il paroît que l'Auteur a vu les corrections de Mr. le Président *Bouhier*, sur lesquelles il fait diverses remarques, où, s'il le réfute, il le fait, avec beaucoup de retenue & de civilité; comme cela se devoit toujours faire, par ceux qui se mêlent de *Bonnes Lettres.*

On fait que *Cicéron* étoit *Académicien*, aussi se déclare-t-il, dès le commencement de cet Ouvrage, aussi bien qu'en ses *Questions Académiques.* S'il n'avoit fait celui-ci, que pour réfuter ce qui étoit en effet douteux, il ne seroit pas blâmable; il est certain que l'on a toujours été trop dogmatique, sur la plupart des questions philosophiques; sur lesquelles

les il est bon de faire voir à ceux, qui se déterminent trop légèrement, combien ils se hazardent.

Mais s'il n'y a que trop de gens, qui prennent des preuves pour bonnes, qui ne le sont point; il ne faut pas pour cela nier, que l'on ne puisse bien prouver quelque chose, comme faisoient les Académiciens. Cicéron après avoir dit que les Philosophes étoient si partagez entre eux, sur la nature de la Divinité, qu'il étoit difficile de compter seulement leurs opinions, dit que les Académiciens avoient agi prudemment, en refusant leur consentement à des choses douteuses; „ car qu'y a-t-il de plus vilain, que de décider témérairement? ou qu'y a-t-il de plus téméraire & de plus indigne de la gravité & de la constance d'un homme sage, que d'avoir un sentiment faux, ou de défendre sans scrupule ce qu'on ne connoit pas assez & que l'on n'a pas pénétré: *Quid est enim temeritate turpius? aut quid tam temerarium, tamque indignum sapientis gravitate atque constantia, quam aut falsum sentire; aut quod non satis exploratè perceptum sit & cognitum, sine ulla dubitatione defendere.*

Mais

Mais n'étoit-ce pas aussi une grande temérité, que d'assurer que l'on ne sauroit rien avancer, qui soit indubitablement vrai, sans en rien excepter ? C'est néanmoins ce que faisoient les Academiciens, qui nioient même que les Mathématiciens pussent rien prouver. S'ils n'entendoient pas leurs démonstrations, il n'y avoit rien de plus téméraire, que de les nier; & s'ils les entendoient, il n'y avoit rien de plus impudent, que de le rejeter. Dans l'ignorance & dans la foiblesse de la Nature Humaine, il n'est pas honteux de se tromper, pourvu qu'on l'avouë, dès qu'on s'en apperçoit. Mais il est très-honteux de parler contre ses propres lumieres, comme faisoient les Academiciens, des propositions; dont il ne leur étoit pas plus possible de douter, qu'aux autres hommes; telles que sont les principes de la Logique, de l'Ontologie, & des Mathématiques. On peut encore prouver démonstrativement, & par la seule Raison, qu'il y a un Dieu, qui est éternel, intelligent, tout puissant, tout sage & tout bon; qui a, en un mot, toutes les perfections que l'on voit dans les Etres, qui ont commencé; mais dans un degré beaucoup

plus éminent & fans aucun mélange d'imperfection.

Il n'y a rien à opposer à cela, que de très-méchantes raisons. Si les Philosophes ne l'ont pas su faire autrefois, d'une manière aussi nette & aussi complète, qu'on le fait à présent; ç'a été, à cause du défaut de leurs différentes manières de philosopher; quoiqu'ils l'aient très bien fait, à divers égards particuliers. Mais si les Orateurs, comme *Carnéade* & *Cicéron*, qui savoient beaucoup mieux parler, que raisonner, soutenoient le contraire, & parloient aussi en faveur de l'existence de la Divinité, & souvent très bien; c'est qu'ils étoient accoutumés à faire ostentation de leur Esprit & de leur Eloquence, à soutenir & à attaquer tout ce qu'on leur proposoit. Ils s'imaginoient que persuader étoit la même chose, que prouver; ce qui étoit une très grande erreur. La facilité de parler, avec agrément, est un beau talent; mais elle sert souvent à tourner tout ce qu'on veut, d'un côté spécieux, qui fait qu'on peut faire croire ce qu'on veut à ceux qui écoutent, & qui ne sont pas sur leurs gardes. On voit que *Cicéron* étoit beaucoup meilleur Orateur, que

que Philosophe. Il fait disputer très-élegamment, pour & contre la Divinité; contre les Epicuriens qui, à proprement parler, n'en croyoient point, & contre les Stoïciens, qui soutenoient la Divinité & la Providence. Il ne faut pas s'imaginer que nôtre Auteur ait prévariqué, & qu'il prête son Eloquence, de meilleur cœur, aux uns, qu'aux autres; il sert châque parti aussi fidelement, qu'il auroit pu servir l'un d'entre eux, s'il l'avoit préféré aux autres. Mais malgré son Pyrrhonisme, il est certain qu'il prouve beaucoup mieux qu'il y a un Dieu & une Providence, qu'il ne fait le contraire; parce que les Philosophes, de qui il avoit puisé les raisons, qu'il employe, étoient, en cette occasion, fort supérieurs aux autres.

J'ai voulu mettre cela ici, comme une espece d'Introduction à cet Ouvrage de *Cicéron*, qui est en effet une très-belle pièce & très-digne d'être lue, avec soin. J'ajouterais une seule remarque Critique, sur un endroit du Livre II. c. 51. où il semble que les anciens Copistes ont commis une faute, que l'on n'a pas remarquée.

„ Afin, dit *Cicéron*, que l'ornement
du

„ du Monde fût perpetuel, la Pro-
 „ vidence des Dieux a eu grand soin,
 „ qu'il y eût toujours les mêmes for-
 „ tes de Bêtes, d'Arbres, & de tou-
 „ tes les choses, qui sont attachées
 „ par leurs racines, ou par leurs corps
 „ mêmes à la Terre. *Ut verò perpe-*
tuus mundi esset ornatus, magna adhi-
bita est cura à Providentia Decorum,
ut semper essent & bestiarum genera,
& arborum, omniumque rerum que
apte aut radicibus à terra, aut stirpi-
bis continentur. Au lieu d'*alte*, j'ai
 mis ici *apte*, mot, pour lequel les
 Copistes, qui ne l'entendoient pas,
 ont mis *alte*, comme cela est arrivé
 dans *Lucrece*, Livre VI, 356. Sur-
 quoi l'on peut voir *l'Art de la Criti-*
que P. 3. Sect. I. C. XVII, 19.
 Mais *Gruter* remarque que les mots:
alte aut radicibus, & la particule *aut*,
 qui suit, ne se trouvoient point, dans
 ses MSS. d'où il a conclu, que c'é-
 toit une addition des Copistes. En ef-
 fet il n'y a au Ch. XXXIII. de ce
 même livre de *Cicéron*, où il est
 parlé de la même chose, que ces mots
que à terra stirpibus continentur. Je
 croirois plutôt que le passage du Ch.
 LI. contient une expression plus
 complete, & plus exacte. Il semble
 que

que *Ciceron*, par ces mots : *res quæ aptæ stirpibus continentur* entend diverses plantes, dont le corps même est attaché à la terre, comme les *raphani*, les *tubera* & autres choses semblables. *Aptæ* quadre fort bien ici, car les Arbres & les autres Plantes sont *attachées* à la terre par leurs racines. Mais *Altæ* ne signifie rien. Voyez *Vossius* dans son *Etymologicon*, sur ce mot. *Ciceron* s'étoit souvent servi de ce mot en ce sens, comme *Nonius Marcellus* l'a remarqué p 234. Mais je m'en rapporte aux habiles gens, en cette sorte de choses.

A R T I C L E VII.

THE AUTHORITY OF THE CLERGY and the LIBERTIES OF THE LAITY Stated and vindicated, in Answer to Mr. ROGERS Discourse of the Visible, and Invisible Church of Christ, by ARTHUR ASHLEY SYKES M. A. Rector of Rayleigh in Essex. A Londres MDCCXX in 8. pagg. 310. avec les Préfaces & l'Index des Chapitres.

NOUS avons déjà donné des Ex-
 traits de quelques Ouvrages de
 Mr. Sykes, dans la première partie,
 de ce Volume pagg. 149. & suiv.
 & nous avons déjà mis le titre de cet
 Ouvrage, qui nous avoit semblé mé-
 riter un Extrait un peu plus étendu.
 Il y est traité d'une question assez dé-
 licate, & qu'il n'est pas facile de sou-
 dre, sans offenser personne; dans
 l'état, où les Eglises Chrétiennes se
 trouvent à présent. Il s'agit de l'au-
 torité des Conducteurs de l'Eglise,
 par rapport aux dogmes de Religion,
 qui viennent à être contestez, parmi
 les Troupeaux, du soin desquels ils
 sont chargez. Si l'on décide de sem-
 blables controverses, par l'autorité
 d'un Synode, où la pluralité des
 voix l'emporte; on court risque de
 retomber dans la forme du Gouver-
 nement, que les Protestans censu-
 rent dans l'Eglise Romaine. L'in-
 faillibilité n'a point été promise à la
 pluralité des suffrages, & il n'est pas
 juste qu'en des dogmes de Religion,
 on soit obligé de suivre, non ses pro-
 pres lumieres, mais celles d'un autre.
 Ce sont là les principes, sur lesquels
 la Réformation a été fondée. Mais
 on

on dit d'un autre côté que si les Conducteurs de l'Eglise n'ont aucune autorité, que celle de dire leur sentiment; toutes les Assemblées Chrétiennes tomberont dans la confusion. D'un côté, il y a à craindre la Tyrannie, & d'un autre côté l'Anarchie, qui ne vaut guère mieux.

Mr. Sykes se fait lui-même cette objection, dans sa Préface; c'est que si cette idée que l'on a conçue de l'Eglise, comme d'une multitude de gens, sur la foi de qui personne n'a aucune autorité; toutes les Eglises deviendront des assemblées de gens, sans liaison; ce qui causera des divisions & des troubles infinis.

Il répond à cela premièrement qu'il n'y a point de moyen de joindre tous les Chrétiens, en une seule Communion; que de rendre les conditions auxquelles, on y reçoit les Chrétiens, les plus étendues, qu'il est possible; puis qu'ils ne se séparent les uns des autres, que parce qu'ils ne se reçoivent les uns les autres, qu'à des conditions auxquelles ils ne peuvent pas se soumettre. Si l'on impose un Article contesté à ceux, qui ne l'admettent pas, on les oblige de se séparer, pendant qu'ils sont persuadés que cet

Article n'est pas vrai. Mais si on laisse la liberté d'en penser ce qu'on voudra, rien n'empêchera qu'on ne demeure uni. Il le prouve, par deux exemples remarquables, tirez de l'Introduction de feu Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, à son Explication de la Confession de Foi de l'Eglise Anglicane. Le premier regarde la doctrine de la Prédestination, que l'on a permis à chacun d'entendre, selon ses idées, & qui depuis n'a causé aucun trouble dans cette Eglise. Le second est l'Article de la descente de Jesus-Christ aux Enfers, qui peut être entendue, en trois sens différens, & dont on laisse à chacun l'explication telle qu'il la conçoit, sans l'obliger de se soumettre aux sentimens des autres. En effet, si l'on vouloit ne recevoir dans l'Eglise, que ceux qui sont du même sentiment, en tout; on ne trouveroit pas deux hommes d'Etude, & qui se piquent d'entendre la Théologie, qui pussent être de la même Eglise. Mais si on ne décide pas des Articles contestez, ceux qui différent de sentimens, ne laisseront pas de communier ensemble.

Secondement, c'est une erreur que
de

de s'imaginer que la Liberté soit la mere de la diversité des Opinions. Elle ne produit autre chose, sinon qu'elle fait paroître cette diversité. Si la difference des sentimens nuit à l'Eglise Chrétienne, elle souffre autant sans Liberté, qu'avec quelque Liberté; parce que cette difference s'y trouveroit, quand même il ne seroit libre à personne de dire ce qu'il pense.

Troisièmement, si les Liturgies & les Livres Symboliques de l'Eglise étoient en termes clairs & simples, en sorte qu'il n'y eût aucun sentiment particulier, ni aucune décision humaine; tous les Chrétiens les admettroient, comme ils admettent tout ce qui est dans les Livres de l'Ecriture. Au contraire, charger les Formulaires publics, comme dit *Jean Hales*, dans son *Traité du Schisme, des sentimens particuliers, sur lesquels nous ne sommes pas d'accord*, est la meilleure voie, qu'on pût prendre, pour perpetuer le Schisme, jusqu'à la fin du monde.

Mais on objecte encore, aux sentimens de l'Auteur, que l'idée de réunion qu'il propose, détruit bien l'état présent de l'Eglise, mais qu'elle

le ne substitue rien en sa place.

Il le nie d'abord & proteste que l'on n'a nullement le dessein de le détruire. Il demeurera le même, en pleine sûreté, par rapport à ce à quoi on ne trouve rien à redire. La doctrine du Christianisme fera la même, étant déchargée des additions, qui ont causé de perpétuelles controverses. Pour le reste, il continuera aussi long tems, qu'il y aura de la liberté & du savoir, parmi les Chrétiens.

Il ajoûte, en second lieu, que les Catholiques Romains pouvoient faire la même objection aux Réformateurs; dont le plan étoit de ruiner ce qu'ils desapprouvoient dans l'Eglise Romaine, mais de laisser subsister ce qu'ils n'attaquoient pas.

Troisièmement, il compare ce qu'il souhaiteroit, que l'on fît, à ce que font ceux qui disent qu'il y a plusieurs passages, dans la Version Angloise de la Bible, qui ne sont pas bien traduits, & qui voudroient qu'on en fit une autre; non pour ôter ce qui l'est bien, mais seulement ce qui ne l'est pas.

Dans l'Introduction à cet Ouvrage, l'Auteur déclare que le démêlé, qu'il

qu'il a avec Mr. Rogers, roule uniquement sur ce Principe: *Que Jesus-Christ est le seul Legislatteur de son Eglise, & le seul Juge de ceux, qui lui sont soumis, dans tous les points, qui peuvent contribuer à leur rendre Dieu favorable, ou qui peuvent l'offenser.* C'est un Principe sur lequel, dans les Controverses, contre l'Eglise Romaine, nous ne faisons point de difficulté de nous appuyer.

Mais les Non-conformistes d'Angleterre ayant commencé à s'en servir, l'Auteur dit qu'on a voulu faire passer ce Principe, pour une doctrine dangereuse. On a dit „ que ce „ la donnoit de l'avantage aux enne- „ mis de nôtre Religion, & que les „ Papistes & les Sectaires s'en étoient „ servis pour la renverser. On est al- „ lé jusqu'à dire, qu'ils avoient été sou- „ tenus par des Gens, qui n'ont au- „ cun autre but, en cela, que de „ détruire le Christianisme même.

C'est ce que dit Mr. Rogers, à ce qu'assure Mr. Sykes (car je n'ai pas vu son livre) à quoi il répond premierement que si ce Principe est vrai, comme on est obligé de le reconnoître, il faut reconnoître aussi ses légitimes conséquences, quoi que les

Papistes & les Sectaires puissent s'en servir; à moins qu'on ne voulût dire qu'il est faux, lors qu'un Papiste, qu'un Sectaire & qu'un Infidelle s'en servent; & veritable, quand on l'employe contre eux.

Secondement, il dit que c'est en imposer au Lecteur, que de dire que l'Eglise Romaine s'en sert contre l'Eglise Anglicane. Cette premiere Eglise ne presse rien plus, que la nécessité d'avoir un Juge visible des Controverses de Religion; & elle établit une Autorité, qui a droit d'expliquer l'Ecriture, en un certain sens, & d'obliger le peuple de s'y soumettre sans examen. Elle rejette entierement le Droit d'examen, que les Particuliers s'arrogent, parmi les Protestans. Ces principes sont entierement incompatibles avec la Législation, appartenante à Jesus-Christ seul. Il est vrai que la même Eglise Romaine, tâche de réfuter les raisons, par lesquelles nous prouvons que les Particuliers ont droit de juger de la Religion, & de détruire par-là le Protestantisme, en s'efforçant de montrer que ses fondemens ne sont pas solides. Mais ce n'est pas là renverser la Religion Protestante, par ce Principe,

cipe, mais en travaillant à le renverser. En effet, elle ruineroit entièrement sa cause, en l'appuyant. Nous soutenons que nous ne dépendons nullement de Rome, & ses Théologiens font tout ce qu'ils peuvent, pour soutenir la superiorité du Pape, afin de détruire par là nôtre Religion; aussi bien qu'en attaquant le droit, que les Particuliers ont de juger des matieres de Foi, pour eux-mêmes.

Enfin Mr. *Sykes* avoué qu'il est vrai que les *Secétaires*, en Angleterre, ont défendu le droit, que les Particuliers ont de juger des matieres de Religion; mais il soutient qu'ils n'ont rien fait en cela, que de raisonnable, & qui ne s'accommode fort bien avec les veritables principes de l'Eglise Anglicane. Il dit même ouvertement, que si on ne la pouvoit pas défendre d'une maniere, qui fût compatible avec le droit de juger chacun pour soi, il ne seroit pas possible de la défendre. Ce droit-là est si clair, qu'il n'y a point d'Eglise Protestante, qui ne le doive reconnoître; & elles le reconnoissent en effet. Mr. *Roger* auroit, ce me semble, mieux fait de ne point toucher cette corde. En essayant de rendre odieux ce Principe

capital de la Religion Protestante, & en disant que les Sectaires s'en servent; on livre, sans y penser, cette Religion, pieds & poings liez, à l'Eglise Romaine.

Le I. Chapitre de l'Ouvrage même est composé de trois Sections. Dans la 1. l'Auteur montre que Jesus-Christ est le seul Législateur & le seul Juge de son Eglise, & qu'il n'y a rien à craindre pour l'Eglise, des conséquences de ce Principe; dans la 2. que le Sens Commun est la regle, par laquelle nous pouvons juger si une Doctrine est contenue clairement dans le Nouveau Testament; dans la 3. enfin, qu'une Erreur involontaire peut être jointe avec beaucoup de sincerité & d'innocence. Il est étonnant qu'en un pais aussi éclairé, que l'est l'Angleterre, il y ait des gens, à qui il faille prouver des veritez de cette sorte. Mais si ce pais est un pais de lumiere; il faut avouër que c'est aussi un pais, où les passions rendent obscur ce qu'il y a de plus clair. J'ai tant de fois marqué l'estime, que j'ai pour cette Nation; qu'il me semble que l'on doit croire que ce que j'en dis ici ne vient, que de l'envie que j'aurois, qu'on ne le pût plus dire à l'avenir.

Mr.

lati

Mr. Roger ne nie pas, qu'en un certain sens Jesus-Christ ne soit le seul Législateur & le seul Juge de son Eglise ; mais ce seroit, selon lui, une opinion dangereuse, & pernicieuse, si on l'entendoit, sans aucune exception. Il ne l'est, comme il croit, que de l'Eglise Invisible ; c'est-à-dire, que les Chrétiens, *quand on les considère par rapport à la communion, qu'ils ont avec Jesus Christ leur Chef, & que les hommes ne peuvent pas voir* ; de sorte que l'Eglise, comme visible, n'entre point dans cette idée. Ainsi Jesus-Christ ne seroit pas le Législateur & le Juge de son Eglise, autant que visible ; & il en auroit laissé le gouvernement aux Ecclesiastiques ; qui ont droit, par conséquent, de faire des Lois, & de juger des Laiques. On voit bien où cela va, puisque cela étant ainsi, les Laiques devroient obéir en toutes choses aux Ecclesiastiques, & se soumettre humblement à leurs jugemens ; sans en appeler à Jesus-Christ, qui s'est défait de ce pouvoir, en faveur des Conducteurs visibles de son Eglise.

Mr. Sykes combat cette étrange idée, par les paroles de Jesus-Christ, Matth. XXIII, 8, 10. où après a-

voir dit que les Scribes & les Phari-
 siens aimoient à être appellez par les
 Hommes, *mon Maître, mon Maître,*
 il dit à ses disciples. *Pour vous, ne*
vous faites point appeller, mon Maître;
car vous n'avez qu'un seul Maître, sa-
voir le Christ; & vous êtes tous freres.
Ne vous faites pas appeller Conducteurs;
car vous n'avez qu'un seul Conducteur,
savoir le Christ. C'est lui seul qui
 nous a donné les Lois, auxquelles
 nous devons obéir & les conditions,
 sous lesquelles seules nous pouvons
 être agréables à Dieu. Il n'y a point
 d'homme, qui ait l'autorité de nous
 donner de nouvelles Lois, ou de nous
 imposer de nouvelles Conditions,
 pour obtenir la faveur de Dieu. Les
 Apôtres eux-mêmes n'étoient que *les*
Ministres de Jesus-Christ. Voyez
 Rom. XV, 10. 1. Cor. IV, 1. Ils
 n'avoient ordre, que de prêcher ce
 qu'ils avoient appris de lui; bien loin
 que d'autres puissent s'approprier le
 titre de *Maîtres,* ou de *Docteurs;* sans
 avoir reçu le S. Esprit, comme les
 Apôtres.

Ainsi Jesus Christ est, à proprement
 parler, le seul Docteur de tous les
 Chrétiens, sous quelque égard qu'on le
 puisse considerer. C'est ce qui paroît
 encore

encore plus clairement, par un autre passage, que Mr. Sykes n'a pas mis ici. C'est ce que dit S. Paul aux Galates Ch. I, 8. & suiv. *Si nous vous annonçons, ou si un Ange du Ciel vous annonçoit autre chose, que ce que nous avons évangélisé, que nous lui soyons anathème. Comme je vous l'ai dit auparavant, je vous le redis encore une fois: si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui, que vous avez reçu, qu'il soit anathème. Car enfin sont-ce les hommes, ou Dieu, que je tâche de persuader qu'il faut suivre? Cherché je à plaire aux hommes? Si je tâchois de plaire aux hommes, je ne serois plus serviteur de Jesus-Christ. Je vous déclare, mes Freres, que l'Evangile, que j'ai prêché, n'est pas selon les hommes; car je ne l'ai reçu, ni appris d'aucun homme, mais de la révélation de Jesus-Christ. C'étoit là reconnoître Jesus-Christ seul, pour Maître, ou Docteur de l'Eglise Visible; & il ne permettoit à personne d'écouter un autre Maître, quand même ç'auroit été un Ange; pour apprendre de lui autre chose, que ce que Jesus-Christ lui-même avoit appris à ses Apôtres.*

On peut néanmoins donner le titre de *Docteur*, en un sens subordonné

à celui auquel on le donne à Jesus-Christ; à condition qu'il n'enseignerait plus, ni moins que ce que Jesus-Christ a enseigné. Mais dans les siècles quatriéme, & cinquiéme, on a commencé à débiter un très-grand nombre de Doctrines, comme venues par tradition des Apôtres, ou établies par les Docteurs Chrétiens; desquelles il n'y a non seulement rien, dans le Nouveau Testament, mais auxquelles il y avoit des doctrines tout à fait contraires, dans les *Ecrits* des Apôtres. On ne les a pas seulement enseignées, on les a même imposées aux Chrétiens comme des dogmes, qu'ils devoient recevoir; sous peine d'être mis hors de l'Eglise, comme des Héretiques. Cela s'est fait, par ceux, que l'on nomme *Pères & Docteurs* de l'Eglise, contre la défense expresse de Jesus-Christ; & qui l'ont été dans le sens défendu, en imposant aux Chrétiens de nouvelles doctrines; en vertu des principes Hierarchyques de leur tems, auquel on étoit traité d'Héretique & chassé de l'Eglise, pour s'opposer aux définitions Synodales de gens, qui se fondoient sur une succession non interrompue, depuis les Apôtres jusqu'à eux.

eux. Enfin on vint à un si grand excès, que nos Peres furent obligez de renoncer à toutes les doctrines & les pratiques de l'Eglise ; qui ne se trouvoient pas, comme ils le croyoient, dans le Nouveau Testament. Après cela, il est surprenant qu'on veuille rendre à l'Eglise, ou pour mieux parler, aux Ecclesiastiques, un pouvoir, qui ne leur appartenoit point, & dont ils ont si horriblement abusé, pendant plusieurs Siecles.

Aussi Mr. Sykes montre-t-il au long, que les Chefs de l'Eglise visible n'ont aucun pouvoir d'imposer aucune créance, ou aucune pratique, qui ne se trouve point dans le N. T. sous peine d'encourir les censures Ecclesiastiques ; quoi qu'on dise qu'il est *dangereux, pour la Religion*, qu'on ne leur laisse pas reprendre cette autorité. Il n'est pas possible d'entrer, en aucun détail de tout cela, sans être trop long.

Dans la Section II. de ce même Chapitre, l'Auteur examine si la Raison Commune de tout le Genre humain est la Règle, par laquelle on juge de la clarté d'une Doctrine.

Jesus-Christ étant un Docteur en-

voyé de Dieu, il est juste que nous apportions une attention toute particulière à nous informer de sa doctrine; & que nous recevions tout ce qu'il nous enseigne, comme des Oracles du Ciel, sans écouter aucune autorité, qui lui soit opposée. Etant nôtre Législateur, nous devons nous appliquer à entendre ce qu'il dit & à lui obéir; & nous devons recevoir sa doctrine, dans le même sens, qu'il nous l'a donnée, & obéir à ses Lois, dans le même sens auquel il nous les a prescrites. C'est ce que dit Mr. Roger, qui entend en même tems, que pour cela il suffit d'entendre ces Doctrines & ces Lois; selon le sens qu'on leur donne communément, parmi le plus grand nombre.

I. Mais Jesus-Christ demande que l'on y apporte de l'attention, & qu'on se défasse de toutes sortes de préjugés, sans se mettre en peine de ce que les autres en peuvent penser. On sait qu'en matière de sentimens, les plus communs sont souvent les plus faux, comme la Philosophie nous en convainc. La plupart des hommes croient que les qualitez sensibles des Corps, sont dans les Corps mêmes, au lieu que ce ne sont que des modifications
de

de nos Ames; comme par exemple, les Couleurs & la Chaleur, qui ne sont nullement dans les Corps, comme elles sont, en nous. Les sentimens communs du Genre Humain, en matières Theologiques, ne doivent pas non plus être la regle de nôtre Foi & de nôtre Obéissance.

2. Si les hommes y veulent apporter de l'attention, & de l'amour pour la Verité; il est certain que les Doctrines & les Commandemens de l'Evangile, se trouveront dans une juste proportion avec leurs Facultez, qui ne manqueront pas d'en reconnoître la Divinité. Mais on fait bien que la plûpart des Hommes ont laissé corrompre leurs Facultez, & qu'à cause de cela, ils *aiment bien plus les ténèbres, que la lumiere*, Jean III, 19. Ils sont devenus ennemis de la Verité, par leurs Vices; & c'est, pour cela, que *l'Homme qui ressemble aux Bêtes ne reçoit pas les choses, qui sont de l'Esprit de Dieu*, 1. Cor. II, 14. Les Doctrines de Jesus-Christ ne sont pas plus proportionnées à l'Homme de cette sorte, que les couleurs ne le sont aux yeux d'un aveugle, ou que la Musique ne l'est, pour les sourds.

Q 5

3. Ainsi.

3. Ainsi encore que les Doctrines de Jesus Christ soient en effet proportionnées à la Raison & à l'Intelligence du Genre Humain; ce n'est qu'à une Raison & à une Intelligence, qui ne sont pas corrompues, par les Préjugés, par les passions, par les intérêts mondains, par l'Education, & ce qui peut les détourner d'embrasser la seule Verité. Quand Jesus-Christ a dit : *ceci est mon Corps* ; c'étoit la même chose, que s'il eût dit : *ceci est la commémoration de mon Corps*, qui sera rompu pour vous. Néanmoins l'Education ayant donné un certain pli aux Enfans, ils se sont accoutumés à entendre tout autrement cette expression, & le sentiment commun de tout le Genre Humain a été, pour parler le langage de Mr. Roger, que ces mots signifioient : *Ce pain est changé, dans la propre substance de ma Chair*. Supposé présentement que quelcun, il y a deux cens ans, eût cherché le sens de cette expression, & qu'il eût cru que la Raison Commune, & l'opinion du Genre Humain étoient la Règle, par laquelle il falloit juger de ce qui est le véritable sens de ces mots; il eût fallu nécessairement, qu'il tombât dans les absurditez.

surditez de la Transsubstantiation. Ces paroles de nôtre Sauveur : *Vous servirez le Seigneur vôtre Dieu, & vous le servirez seul* Matth. IX, 10. sont proportionnées à la Raison commune du Genre Humain. Néanmoins la force des Préjugés & les sentimens communs du Genre Humain, ont empêché qu'on n'y eût aucun égard, & ont jetté les hommes dans une Idolatrie visible.

4. Cette Règle est un obstacle insurmontable à ceux, qui voudroient retirer les autres d'une erreur commune. Si quelcun vouloit convertir un Mahometan, il y trouveroit une difficulté insurmontable; puis qu'un Mahometan produiroit, en faveur de sa Religion, le consentement du Genre Humain; parce que les Mahometans (selon le meilleur calcul, que nous en ayons) sont en plus grand nombre que les Chrétiens. Le Paganisme seroit encore le plus fort, parce que les Payens sont beaucoup plus nombreux que les Chrétiens & les Mahometans. Ainsi une Règle, ruineuse pour la Chrétienté, ne peut pas servir à reconnoître le véritable sens des paroles de Jesus-Christ. Mr. Sykes continue à réfuter une Règle qui

qui n'est ni philosophique, ni Chrétienne; mais nous ne pouvons pas nous y arrêter, & il n'est guère besoin de prouver que la multitude de ceux, qui croient une chose, n'est pas une marque que cette chose soit vraie. Toutes les subtilitez, qu'on employe, pour soutenir le contraire n'en feront douter personne, que ceux qui ne savent pas raisonner.

La III. Section regarde la sincérité & l'innocence d'une Erreur involontaire. Mr. Sykes avoit dit que c'est une chose connue de tout le monde, qu'un Chrétien doit embrasser les Doctrines de Jesus-Christ, selon le sens auquel il les entend, & obéir de même à ses Lois. Cela est en effet évident, parce que faire le contraire seroit tomber dans une entière Apostasie. Mr. Roger dit là-dessus, que la Sincérité n'est pas suffisante pour rendre recommandables toutes nos actions à nôtre Juge, & qu'il faut, pour cela, plus que la seule Sincérité. Il avouë bien que c'est la principale qualité des obéissances qui peuvent être récompensées, & des omissions, qui sont excusées, & sans laquelle même nôtre Repentance ne peut pas être acceptée.

tée. Mais il soutient que c'est avoir trop bonne opinion de la Sincérité, que de la croire seule &, en toutes sortes de cas, suffisante, pour nous rendre agréables à Dieu.

Mr. Sykes nie que ce soit là son sentiment. 1. Cette Controverse, comme il le remarque, regarde les Chrétiens, qui supposent nécessairement qu'il y a des Lois & des Doctrines de Jesus-Christ; auxquelles il faut nécessairement croire & obéir dans le sens, auquel il les a lui-même données. Qui n'obéit pas aux Lois de Jesus-Christ, & qui n'embrasse pas sa doctrine ne sauroit être Chrétien. Il ne s'ensuit nullement que parce qu'on se peut tromper, en quelque chose, on se puisse tromper en tout & néanmoins être Chrétien.

2. Il ne s'ensuit nullement de ce qu'un homme cherchant sincèrement à connoître les Lois & les Doctrines de Jesus-Christ, se peut tromper en quelque chose, sans lui être moins agréable; qu'il n'y a rien dans ces Lois & dans ces Doctrines de si clairement exprimé, qu'un homme sincère, qui en cherche le sens, ne s'y puisse tromper. Parce que l'on peut se tromper,

sur la doctrine de la Trinité; après des recherches soigneuses & attentives, pourra-t-on se tromper, en croyant que deux & deux sont quatre? On réfute de même plusieurs conséquences forcées, tirées de ce qu'on a dit que la bonne foi excuse en certaines choses difficiles & obscures; comme si cela menoit à croire qu'il suffit d'avoir bonne intention, pour faire les plus grands crimes impunément. Je ne sâche pas qu'aucun Protestant ait été dans cette pensée; on en accuse seulement quelques Docteurs de l'Eglise Romaine. Ces objections sont outrées, & ne tendent qu'à rendre odieux un sentiment commun, qui est que toutes les erreurs ne damment pas; sans quoi qui pourroit être sauvé? Se tromper en quelque chose, de bonne foi, est une chose, si attachée à la Nature Humaine, qu'il n'y a personne qui en soit exempt.

Le Chapitre II. regarde le Pouvoir que le Clergé a sur l'Eglise. Sur quoi il y a des extremités à éviter, des deux côtes; car on lui peut donner trop d'autorité; ou l'exposer au mépris de la populace. Si l'on acorderoit, parmi les Protestans, le même pouvoir au Clergé, qu'il a dans l'Eglise Romaine,

Romaine, il y auroit, dans chaque Eglise, une nouvelle Papauté; à moins qu'on ne voulût se rejoindre à celle, que l'on a abandonnée.

On traite ici 1. de la Communion Publique, & l'Auteur convient que les fins de la Communion, dans l'Eglise, & du Service public sont de déclarer que nous n'avons pas honte de la Croix de Jesus-Christ, & que nous sommes persuadés que nous offrons à Dieu un service qui lui est agréable; de nous confirmer réciproquement, dans la foi, dont nous faisons profession; d'engager enfin les autres à embrasser le Christianisme, en faisant profession de la Sainteté de la vie & de la Regularité des Mœurs qu'il enseigne, & en leur montrant quelle est l'excellence des doctrines, que nous enseignons & que nous défendons. Il y a toujours, dans le monde, une infinité de gens, dont les principes & les mœurs ne valent rien, & il est important que l'on enseigne en public le contraire; en faisant profession de recevoir la doctrine de Jesus-Christ, & d'obéir à ses commandemens.

C'est de quoi on tombe d'accord, mais il s'agit de savoir s'il est nécessaire
faire

faire à chaque Chrétien de communier avec l'Eglise particulière, dans laquelle il vit. Nôtre Auteur répond que cela est utile & avantageux; mais il ne croit pas que l'on puisse assurer, sans preuves, que cela soit nécessaire pour chaque Chrétien. La Communion, que Jesus-Christ a imposée nécessairement à ses Disciples, est une Communion de Foi & de Charité. La Communion extérieure est la profession de cette unité de Foi & de Charité; profession qui ne peut être nécessaire, qu'en certaines circonstances. Si cela avoit été nécessaire, la Réformation n'auroit pas pu se faire; puis que chacun auroit dû communier dans l'Eglise, dont il étoit membre. Chacun doit être auparavant convaincu, en sa conscience, qu'il peut communier, avec une certaine Eglise; sans quoi, il commettrait un péché, en le faisant. Supposé qu'un homme se trouvât éloigné de toute Eglise Chrétienne, comme s'il étoit Esclave parmi les Infidèles; il lui seroit impossible d'entretenir aucune Communion, avec une Eglise. Ainsi il se trouveroit que la Communion extérieure, qui est celle dont il s'agit, cesseroit.

Mr.

Mr. Roger soutient, au contraire, qu'on est obligé d'entrer dans l'Eglise, sous peine de décheoir de l'union, avec Jesus-Christ, & des droits de profiter des Privileges de l'Evangile. Il dit que la rélation, que nous avons avec l'Eglise Universelle, ne pouvant paroître, qu'en communiant avec une Eglise particuliere; nous sommes obligez de le faire, pour devenir membres de l'Eglise Universelle. Mr. Sykes répond que ce qui rend les hommes sujets du Royaume de Jesus-Christ est une Foi sincere en lui & une disposition à obéir à toutes ses Lois. Il ajoûte qu'elles paroissent à Jesus-Christ, qui connoît les Cœurs de ceux, qui croient en lui, & qui lui obéissent; ce qui suffit pour les rendre membres de son Eglise. Par-là ils entretiennent effectivement une véritable Communion avec Jesus-Christ, qui est le Chef de son Eglise; sans l'entretenir avec aucune Eglise particuliere; parce qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de le faire.

Dans la II. Section, il traite de la nécessité que son Adversaire croit qu'il y a, pour les Ministres, d'avoir une Vocation immédiate de Jesus-Christ, pour l'Emploi qu'ils exercent;

cent ; ou au moins de ceux , qui tirent la leur de Jesus-Christ , par une succession non interrompue. Pour cela il cite Heb. V , 4. où il est dit que *personne ne se saisit lui-même de l'honneur (du Sacerdoce) mais seulement ceux qui y sont appellez de Dieu, comme Aaron.* Mais les deux derniers mots , qu'il omet , font voir qu'il s'agit du Sacerdoce de la Loi , & non du Ministère du S. Evangile. Pour le Sacerdoce de Jesus-Christ , il est renfermé en sa personne seule , & ne peut passer à aucune autre ; étant semblable à celui de Melchisedek , qui n'a eu ni Prédecesseur, ni Successeur. Aussi n'est-il parlé nulle part , dans l'Écriture , de cette succession non interrompue de Prêtres , depuis Jesus-Christ jusqu'à la fin du monde. Les Réformez de deçà la Mer ont toujours rejeté cette succession, que l'Église Romaine vante tant ; sans en prouver néanmoins la nécessité , par aucun passage de l'Écriture Sainte. Ainsi nous ne nous y arrêterons pas.

Dans la Section III. & dans les suivantes , il est traité en général du Pouvoir , que l'Écriture attribue au Clergé , qui consiste à instruire le
Peuple

Peuple de la Doctrine & des Commandemens de Jesus-Christ ; à offrir à Dieu les prieres de l'Assemblée, qu'ils instruisent ; à administrer les Sacremens ; à établir des Lois, pour le bon ordre, & à juger de la Doctrine. Il examine tous ces Articles, en détail & montre en général, qu'il n'y a rien-là, qu'une Eglise Chrétienne ne puisse établir pour elle, & marque les limitations, que l'on doit mettre à cette Autorité. Il bâtit ici, comme ailleurs, sur les fondemens des Réformateurs ; qu'on ne peut attaquer, que sur les Principes de l'Eglise Romaine.

Je ne m'y arrêterai pas, non plus. Je dirai seulement qu'il faut éviter, en ceci, deux extrémités ; dont l'une est de donner au Clergé une autorité, sans bornes, comme on fait dans l'Eglise Romaine ; & l'autre de tomber dans l'Anarchie, ou dans le Fanatisme. Le Clergé a droit de s'aquiter des fonctions, dont on a parlé, sans tyrannie ; en se proposant toujours le but de l'Evangile, qui est de rendre les Chrétiens vertueux ; en ne leur débitant aucune doctrine, ni aucune Discipline, comme nécessaires au Salut ; qui ne soient fondées sur
des

des passages clairs de l'Évangile & ordonnées indispensablement, pour parvenir au salut éternel. Tout ce qui est au delà doit être regardé, comme libre. Les Chrétiens en général & les Protestans en particulier, étant divisez, entre eux, sur ces fortes de choses; il ne faut damner personne, pour s'y tromper. A l'égard des Peuples, ils ne doivent point secouër une Discipline établie, à moins qu'elle ne fût incompatible, avec les Veritez, & les Vertus, qui leur sont proposées, comme nécessaires au Salut. Sans cela troubler une Société où un ordre est établi, pour ne rien faire de mieux, c'est faire un Schisme, qui est l'un des plus grands péchez, que l'on puisse commettre parmi les Chrétiens. Il auroit été à souhaiter que du tems de la Réformation tous les Evêques qui étoient persuadez des Abus, qui s'étoient introduits dans l'Eglise, eussent travaillé à les corriger; sans changer la Discipline fondée sur les Ecrits des Disciples des Apôtres; & sans s'attendre au secours de ceux, qui s'opposoient à la Réformation. Mais comme cela ne se fit pas, & que ce furent plutôt les Peuples, qui se réfor-

merent,

merent, que leurs Pasteurs ; il se fit des Eglises, qui se reglerent, comme elles purent, & pour la Doctrine & pour la Discipline.

S'il faut dire la verité, les tumultes étoient trop grands, & les efforts de ceux, qui s'y oppofoient, trop violents ; pour y pouvoir considerer tout, avec la maturité nécessaire, pour une si grande affaire ; & pour garder la moderation Evangelique, en tout. On se sauva comme d'un Naufrage, ou comme d'un Embrasement universel, & l'on forma des Corps d'Eglise & de Doctrine, comme l'on put. Les lumieres n'étoient pas encore assez grandes, sur les matieres controversées, & les Esprits étoient trop agitez ; pour se dégager de toutes les opinions mal fondées, & pour découvrir la Verité toute simple, & sans mélange. Cette disposition des Esprits fit, dès le commencement de la Réformation, naître des Disputes infinies, entre les Protestans ; lesquelles durent encore en nôtre tems, & dont nous ne sommes pas prêts à voir la fin, à juger de la chose, par les apparences. Il n'y a que Dieu, qui sâche ce qui est caché dans l'avenir, & qui puisse faire for-
tir

tir une heureuse Paix d'une cruelle guerre. Cependant il est du devoir de tous les gens de bien & éclairez, de contribuer à une si heureuse révolution, autant qu'il est en leur pouvoir. - Si les hommes ne leur en font pas gré, Dieu les en récompensera.

Je croi qu'il y a bien des gens, qui travaillent à cela, quoi que par de diverses voyes. Pour cela, on fera bien de lire, avec soin, cet Ouvrage; où l'on verra dans le Chap. III. & le IV. ce que l'Auteur & celui qu'il attaque pensent de l'Obéissance, que les peuples doivent à leurs Superieurs Ecclesiastiques; par rapport au pouvoir qu'ils ont de leur prêcher la Vérité; sans mélange de pensées humaines; par rapport à la puissance Législative, qu'ils s'attribuent à divers égards, sans penser assez au suprême Législateur; soit à l'égard de l'ordre Ecclesiastique, soit à l'égard des peines, qu'ils infligent à ceux qui refusent de se soumettre à leurs Lois. Si tout ce qu'il dit ne plaît pas à tout le monde, ce qui n'est presque pas possible; il mérite néanmoins que l'on examine ses ouvertures, sans prévention. Nous ne
pou-

pouvons pas entrer dans le détail de tout cela, & l'exposition qu'on en pourroit faire en gros ne seroit pas peut-être assez claire, pour en donner une juste idée aux Lecteurs.

Mr. *Sykes*, après avoir montré les grands inconveniens qui se trouvent, comme il croit, dans les sentimens de Mr. *Roger*; qui en rétablissant le pouvoir du Clergé, tel qu'il étoit, quand l'Angleterre étoit encore dans les sentimens de l'Eglise Romaine, ou à peu près, diminuent réellement l'autorité de l'Écriture Sainte, diffament la Réformation, & remettent sur pied les sentimens des Catholiques Romains; Mr. *Sykes*, dis-je, se trouve lui-même attaqué, par deux objections semblables. L'une est qu'en ôtant au Clergé le Pouvoir, que Mr. *Roger* lui donne, il est impossible que l'Eglise puisse subsister comme une Société visible; d'où il conclut que, si l'on suivoit un Système semblable à celui que Mr. *Sykes* défend, la profession même du Christianisme seroit bien-tôt éteinte.

C'est justement, dit-il, ce qu'un Catholique Romain dira, que s'il n'y a point de Lieutenant de Jesus-Christ, sur la Terre, & si les membres de
l'E-

l'Eglise ne se soumettent pas à leur Chef Visible, ils ne peuvent pas former une Société visible; & que par conséquent la profession même du Christianisme viendrait à s'éteindre. Mr. Sykes déclare de plus qu'il ne connoît personne, qui nie que l'Eglise soit une Société visible, & que ceux, que son Adversaire semble désigner, ne sont nullement de ce sentiment. Lui même ne peut pas disconvenir qu'une Eglise ne soit visible; quoi qu'elle ne reconnoisse pas dans ses Conducteurs l'autorité, qu'il attribue au Clergé. Il cite des passages, où il en convient.

Les Principes, dont on prétend que les conséquences vont à extirper le Christianisme, sont que Jesus-Christ est nôtre seul Législateur, & que tous les Chrétiens sont égaux. Ce dernier signifie seulement que personne n'a le pouvoir de contraindre un autre d'entrer en des opinions & en des pratiques, que cet autre juge être contraires à la volonté de Jesus-Christ. Ces Principes tendant uniquement à unir les hommes à Jesus-Christ, ne peuvent pas tendre à détruire ce qu'ils établissent immédiatement:

Une Société visible est un nombre de personnes, qui sont gouvernées, par les mêmes Lois; comme on en convient. Qu'on s'imagine présentement que tous les Chrétiens soient gouverner, par les seules Lois de Jesus-Christ, & que leur conduite soit tout-à-fait Chrétienne. Qu'on suppose qu'ils se choisissent à eux-mêmes des personnes d'entre eux, pour les instruire, & pour leur administrer les Sacremens. Ils formeroient, comme on en convient, une Société visible. Il n'est néanmoins pas surprenant que Mr. Roger dise que la Profession même du Christianisme s'éteindroit dans une sorte d'Assemblée, comme celle-là; parce que par le Christianisme, il n'entend autre chose, que l'idée, qu'il s'est forgée de l'autorité de l'Eglise.

„ On a prétendu, dit-il, que les
„ Lois de la Charité & de la Bien-
„ veillance suffiroient, pour produi-
„ re l'union, que Jesus-Christ a eu
„ intention d'établir, parmi ses Dis-
„ ciples.

„ Mais cela les uniroit seulement
„ comme *hommes*, & non comme
„ *Chrétiens*. Il faut quelque chose
„ de plus, pour nous unir & nous
Tome XX. P. 2. R „ dis-

„ distinguer comme Chrétiens. Il
„ faut une Profession de Foi, il faut
„ des Ordonnances communes &
„ leur observation ; ce qui nous fait
„ former le Corps d'une Société vi-
„ sible. Il fait dire à ses Adversai-
res autre chose que ce qu'ils disent,
au lieu qu'ils disent que puis qu'il y
a une infinité de sentimens divers,
dans le Monde Chrétien, & que puis
que les hommes sont sujets à l'Er-
reur ; le moyen d'établir la paix en-
tre eux n'est pas de contraindre les
uns d'embrasser les sentimens des au-
tres ; mais de les engager à se suppor-
ter les uns les autres, quoi qu'ils de-
meurassent de differens sentimens, &
de faire regner la Charité entre tous,
dans toute son étendue. Ceux qui
se nomment Orthodoxes ne de-
vroient point haïr ceux, à qui l'on
donne le nom d'Hétérodoxes ; les
Luthériens devroient avoir de la cha-
rité pour les Calvinistes, & les Cal-
vinistes pour les Luthériens ; & trai-
ter fraternellement tous les Disciples
de Jesus-Christ. Aucun Prince ne
regarderoit aucun de ses Sujets, pour
un mauvais sujet, à cause de la di-
versité de ses sentimens spéculatifs,
à l'égard desquels Jesus-Christ n'a
pas

pas imposé l'unité des opinions. Toutes les Eglises suivroient les mêmes maximes, & l'on ne traiteroit aucun honnête homme de mauvais Chrétien, pour ses opinions; mais seulement pour les fautes, qu'il commettrait contre la Morale. Cela suffiroit certainement, pour la paix extérieure de l'Eglise. Il n'y a aucun autre moyen d'éviter les desordres, à moins qu'on ne pût porter les hommes à être du même sentiment; ce que l'Experience de plus de quatorze cens ans a démontré n'être pas possible.

Quoi que Mr. *Roger* dise que la charité nous unit, comme hommes, & non comme Chrétiens; nôtre Seigneur a dit que la Charité mutuelle feroit la marque, à laquelle on reconnoitroit ses Disciples.

Je m'ennuye, pour ne rien dissimuler, de traduire les solutions qu'on donne à des objections de cette sorte, & j'ai de la peine à croire qu'elles embarrassent personne. Le même Théologien soutient, avec aussi peu de vraisemblance, que les Docteurs de l'Eglise Romaine peuvent tirer des sentimens de ses Adversaires de grands avantages; 1. parce qu'il est

clair que Jesus Christ a donné au Clergé l'Autorité, que ses Adversaires lui contestent, & que si l'on nie cela, un Missionnaire peut dire, avec beaucoup de raison, qu'on trompe le peuple en tout; puis qu'on le trompe en cela: 2. parce que la Réformation ne peut pas être bien défendue, par des principes, qui ne peuvent que produire des desordres dans l'Eglise: 3. parce que l'Eglise Romaine ne manqueroit pas de profiter de la confusion, que le Système de ses Adversaires causeroit.

Mr. Sykes réfute très-facilement ces trois objections, en faisant voir que l'opinion que Jesus Christ est l'unique Législateur des Chrétiens est vraie, que l'Eglise Romaine ne la nie, que pour introduire plus facilement ses nouveautez: Que les desordres ne viennent que parce qu'on donne à Jesus Christ des Collegues, dans sa fonction de Législateur, & que si la Loi de la charité, qu'il a imposée à ses Disciples, étoit observée, il n'y auroit aucun desordre: Enfin que les principes de moderation feroient cesser toute confusion, & que l'Eglise Romaine ne gagneroit rien, contre des gens unis par une véritable charité.

Nôtre

NÔtre Auteur étend cela plus au long, mais je craindrois de fatiguer les Lecteurs de deçà la Mer, si je le traduisois.

Je craindrois fort que l'objection de favoriser l'Eglise Romaine, que Mr. Roger fait à ses Adversaires ne soit un Stratagême, pour les obliger de se mettre eux-mêmes sur la défensive; dans une chose, qu'il fait bien lui pouvoir être objectée, avec bien plus d'apparence. Car assurément l'Eglise Romaine n'a gagné tant de terrain, qu'en augmentant comme elle a fait l'autorité du Clergé.

ARTICLE VIII.

Les Vies des Hommes Illustres de PLUTARQUE revuës sur les MSS. & traduites en François avec des remarques Historiques & Critiques & le Supplément des Comparaisons, qui ont été perdues. On y a joint les têtes, que l'on a pu trouver & une Table générale des Matières; par Mr. DACIER de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, & Garde des Livres du Cabinet du Roi. Nou-

ouvelle Edition revue, corrigée & augmentée de diverses Notes, par Mr. DACIER lui-même. A Amsterdam chez les Freres Wetstein M DCC XXIII. in 12. en neuf Volumes.

NOUS avons parlé de l'Édition de ces Vies, in 4. au Tome XVI. de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* pag. 190. Nous ne redirons pas ce que nous en avons dit, nous avertirons seulement que celle-ci est plus correcte & augmentée de plusieurs remarques de Mr. *Dacier*; que l'on verra à la fin de quelques Volumes & qui ont été mises en leurs places dans les suivans, parce qu'on ne les reçut qu'après que cette Edition eut été commencée. Elle a encore cela de particulier qu'à la tête du IX. Volume on trouvera la Vie d'un Philosophe; savoir, d'*Aristippe*, traduite par Mr. *le Fevre*, Beau-Pere de Mr. *Dacier*; pour rendre le Tome plus égal aux autres. Si cette Vie n'a rien de commun, avec celles de *Plutarque*, qui n'a mis des Vies que des Rois, des Empereurs, des Généraux d'Armée, des Législateurs & des Orateurs les plus fameux des Grecs

Grecs & des Romains; elle ne laissera pas d'être lue, avec plaisir, par ceux qui ne peuvent pas lire l'Original. D'ailleurs elle couroit risque, de se perdre, par sa petitesse; au lieu que jointe à ces Volumes, elle se conservera, comme elle le méritoit. Si on la compare avec les autres Versions & en particulier avec celle d'*Ambroise*, Moine, on trouvera qu'en comparaison de la Française, ce sont de méchantes Versions. Feu Mr. *Meibom*, qui avoit entrepris de retoucher la version d'*Ambroise*, pour la belle Edition du *Diogene Laërce* d'Amsterdam, s'en aquita très-négligemment, comme si ç'avoit été quelque chose au dessous de lui. On la pouvoit rendre beaucoup plus Latine & plus fidelle, sans beaucoup de peine. Mr. *le Fevre* paraphrase à la vérité quelquefois ses bons mots, & les allonge, sans nécessité; mais il leur fait rarement perdre ce qu'il y a de bon. Les Lecteurs ne trouveront pas mauvais que nous mettions ici quelques endroits de cette Vie, avec de petites remarques.

Diogene Laërce y cite §. 66. un endroit de *Timon*, de Phliunte, dans ses *Silles*, qui étoient des vers Satiriques,

ques, qu'il avoit fait particulièrement contre les Philosophes. Il dit ironiquement d'Aristippe : *tel étoit le naturel délicat d'Aristippe, qui tâtoit les mensonges.* Pour qui tâtoit, il y a dans le Grec, ἀμφιφόωντος, pour ἀμφιφαράωντος; car ce mot est composé de la préposition ἀμφι & du verbe φάω, & signifie *tâter de la main autour.* Timon a voulu railler Aristippe, tout adonné aux plaisirs des Sens, qui auroit pu discerner le Mensonge de la Verité, si on les avoit pu toucher & tâter à la main. L'interprete Latin a mis dans l'Ed. d'Amsterdam assez bien :

*Qualis Aristippi mollis natura Sophista,
Quæ potuit tactu à falso secernere verum.*

Mr. Le Fevre n'a pas si bien réüssi, en ces quatre vers François :

*Ce galant Docteur de Cyrene
Est fort friand de Volupté;
Et souvent ajuste, sans peine,
L'Erreur avec la Verité.*

Il croyoit néanmoins, avoir assez bien.

bien exprimé le vers de Timon , & que sa version valoit bien celle d'*Al-dobrandin*, qui avoit traduit *contrec-tantis falsa*. Il auroit fallu traduire *palpantis mendacia*.

„ Quelcun reprenant Aristippe, dit
„ Mr. le Ferre, de ce qu'il faisoit
„ une trop grande dépense; croyez-
„ moi, dit-il, la chose ne sauroit
„ être si mauvaise que vous pensez ;
„ puisque les Dieux même prennent
„ plaisir à la splendeur & à la magni-
„ ficence des Sacrifices, qu'on leur
„ fait. Les dernieres paroles sont
„ paraphrasées, puis qu'il n'y a dans
„ l'Original que ces mots : *Si cela*
„ *étoit mauvais, on ne le feroit pas, dans*
„ *les Fêtes des Dieux.*

„ Vous, Messieurs, les Philoso-
„ phes, qu'avez vous par dessus les
„ autres hommes? Au moins une
„ chose, c'est que quand il n'y au-
„ roit point de Lois au monde, nous
„ ne laisserions pas de vivre, tout
„ comme nous vivons. Il y a dans
„ le Grec. *Si on ôtoit toutes les Lois,*
„ *nous vivrions de même. Ambroise a*
mal mis : *aquabiliter vivemus*. Le
mot *aquabiliter* signifie autre chose,
que *similiter*, comme il y a dans
l'Original. Mr. *Meibom* auroit dû cor-

riger ceci, comme mille autres endroits, car *æquabiliter*, signifie *æquabili jure*, ou comme un autre homme.

Ce sentiment d'Aristippe est très-noble & auroit mérité d'être dans la bouche d'un plus honête homme. Nous avons vu, il n'y a pas longtemps, en divers lieux de l'Europe, que de certains jeux très-injustes étant ouverts, par autorité publique; tout le monde en voulut être, pour s'enrichir; excepté peu d'honêtes gens, qui en firent scrupule.

„ Pourquoi les Philosophes recherchent-ils les Riches, & que les Riches ne recherchent point les Philosophes? C'est que les Philosophes connoissent qu'ils ont besoin des Riches, & que les Riches ne connoissent pas qu'ils ont besoin des Philosophes. La réponse est plus courte en Grec, & par conséquent plus vive: *les uns* (les Philosophes) *savent de quoi ils ont besoin, & les autres ne le savent pas*. Les Philosophes savent qu'ils ont besoin de la libéralité des Riches, pour subsister; mais les Riches ne savent pas qu'ils ont besoin de s'instruire de la Vertu.

„ Un

„ Un jour allant faire une visite
„ chez une Courtisane, il remarqua
„ qu'un jeune homme en tougiffait,
„ & en même tems : mon Fils, lui
„ dit-il, le mal n'est pas d'y entrer; mais
„ de n'en pouvoir sortir, quand on
„ y est. Il est parlé dans le Grec de
„ plusieurs jeunes gens, par où il pa-
„ roit qu'il alla chez cette Courtisane,
„ avec son Ecole; ce qui marque qu'il
„ n'y alloit pas par débauche.

„ On voit toujours ces Philoso-
„ phes chez ceux qui sont riches, di-
„ soit je ne sai qui, en colere. Et on
„ voit les Médecins chez les mala-
„ des; mais on ne met pas en ques-
„ tion s'il vaut mieux être le Mala-
„ de, que le Médecin: Le Grec est
„ plus court: *La raison en est que les*
„ *Médecins sont à la porte des Malades,*
„ *mais, avec tout cela, personne n'ai-*
„ *meroit mieux être malade, que d'e-*
„ *xercer la Médecine.* J'avouë que
„ je ne vois point de raison de ne pas
„ traduire mot pour mot. Le François
„ de Mr le Feuren'a pas plus de grace,
„ que le Grec de l'Auteur.

„ Il disoit qu'il prenoit de l'ar-
„ gent de ses Disciples, pour leur
„ apprendre à quoi ils s'en devoient
„ servir. Il y a dans le Grec de plus :

non pour s'en servir lui même , mais pour leur apprendre &c. Les mots ajoutés signifient que ce n'étoit pas tant pour s'en servir , que pour leur apprendre , qu'ils ne pouvoient mieux employer leur argent , qu'à apprendre la Sagesse.

„ Quelle difference y a-t-il , entre
 „ un homme bien fait & celui , qui
 „ ne l'est pas ? Il est fort aisé de
 „ prononcer là-dessus. Envoyez les,
 „ l'un & l'autre , en un lieu , où ils
 „ n'aient aucune connoissance , &
 „ vous le saurez bien tôt. Il y a dans
 le Grec : *en quoi differe un homme sage d'un homme qui ne l'est pas ?* Il y a le mot σοφός , qui n'a jamais signifié un homme bien fait , ce qui regarde principalement le Corps. Mr. le Fevre le savoit mieux , que personne ; mais il avoit l'esprit ailleurs , lors qu'il traduisoit cette demande , qu'on fit à Aristippe. Je croirois aussi que διαφères doit être traduit : *excelle-t-il ? En quoi un homme sage excelle-t-il par dessus un homme , qui ne l'est pas ?* On fait que c'est une des significations du mot Grec ; ou , si on ne le fait pas , il n'y a qu'à s'en instruire dans un Dictionnaire. Outre cela , il y a un mot essentiel , oublié à la fin de
 la

la réponse d'Aristippe, qui dit : *envoyez les tous deux NUDS à des inconnus & vous le saurez.* Par le mot de *Nuds*, il faut entendre destituez de ce qui est nécessaire pour s'entretenir, en un lieu, où l'on ne connoît personne, & non *deshabillez*.

Je ne sai pourquoi Mr. *le Fevre* a omis ce mot. A-t-il cru qu'il étoit inutile ? Il se seroit, sans doute, trompé, car ce mot est essentiel, dans la réponse d'Aristippe. C'étoit néanmoins un homme d'esprit, s'il en fut jamais ; & de plus très-savant dans la Langue Greque. Il y a eu, au même tems, un autre homme en France, qui écrivoit excellemment bien en François, & qui a fait honneur aux Auteurs, qu'il a traduits, du Grec, en cette Langue ; mais qui a gâté les Apophthegmes Grecs, recueuillis par *Plutarque*, en plusieurs endroits, où ils sont assurément plats & glacés ; au lieu qu'ils sont pleins d'esprit & de vivacité, dans le Grec.

Je n'irai pas plus loin je dirai seulement que si l'on pardonne aux Dames de n'apprendre pas le Latin, ni le Grec ; les Hommes, qui peuvent les apprendre, & qui ne les apprennent pas, se font à eux-mêmes un

très-grand tort, puis qu'ils se privent de lire, dans les Originaux, les choses du monde les plus jolies, les plus sensées, & le mieux exprimées, qu'il soit possible, dans la plus belle de toutes les Langues anciennes. On croit que cette étude est une Pédanterie, mais les bons Auteurs Grecs n'ont rien moins été, que Pédants Il n'y a qu'à s'en remettre au jugement des Romains, qui avoient toute la politesse, & tout le jugement possible. Mais parce qu'on apprend le Grec & le Latin, dans les Ecoles; on s' imagine que ceux, qui parloient ces langues autrefois, n'étoient que des Pédants; ce qui est la chose du monde la plus ridicule. J'ai connu un Seigneur Anglois, qui soutenoit qu'ils étoient beaucoup plus polis, que nous. C'est le dernier Lord *Shaftesbury*, qui étoit lui-même très-poli, & qui avoit infiniment de l'esprit.

ARTICLE IX.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE,
où l'on voit l'origine & les Progrès
de cet Art, de Siècle en Siècle; les
Sectes, qui s'y sont formées; les noms
des Médecins, leurs découvertes
leurs opinions & les circonstances
les plus remarquables de leur Vie.
Par DANIEL LE CLERC,
Conseller d'Etat de la République
de Geneve, & Docteur en Médecine.
Nouvelle Edition revue, corrigée
& augmentée, par l'Auteur, en
divers endroits, & sur tout d'un
Plan, pour servir à la continuation
de cette Histoire, depuis la fin du
Siècle II. jusqu'au milieu du XVII.
A Amsterdam M DCC XXIII.
in 4. pagg. 860.

CETTE Histoire de la Médecine
parut, pour la première fois, en
cette Ville (au moins dans l'état où
l'Auteur souhaitoit qu'elle parût, car
il y en avoit eu une autre Edition
fort imparfaite auparavant, imprimée
ailleurs) en MDCCII. Quoiqu'on
en eût tiré un bon nombre d'Exem-
plaires,

plairés, ils furent bien-tôt vendus. Elle fut recherchée, de toutes parts, non seulement par les Médecins, mais aussi par ceux qui exercent la Chirurgie & la Pharmacie, & qui entendent le François; parce qu'il n'y avoit que peu de gens de ces trois Professions, qui n'en faisoient autrefois qu'une; à qui l'Histoire de leur Métier ne fût en quelque maniere nécessaire, ou au moins très agréable. Cependant il arriva que ceux, qui avoient fait la première Edition, ayant quitté la Librairie, cet Ouvrage demeura long-tems assez rare; parce qu'on n'en trouvoit pas, chez les Libraires. Mais comme on le demandoit de tous côtez, d'autres Libraires l'ont enfin fait rimprimer. Il étoit déjà sous la presse, quand l'Auteur en fut averti; si bien qu'il n'eut le tems, que de corriger quelques endroits & d'ajôter plusieurs choses, où il crut que cela étoit nécessaire. Il avoit en effet déjà, à peu près, épuisé la matière, & il étoit d'autant moins nécessaire d'allonger cet Ouvrage, que l'Auteur avoit déjà indiqué les Auteurs, qui en avoient traité plus au long, & que l'on pourroit consulter, si on le trouvoit à propos.

On:

On auroit souhaité qu'il continuât cette Histoire, depuis le tems de *Galien*, auquel il l'avoit laissée, jusqu'à nôtre tems. Mais il avoit déjà dit, dans l'Epître dédicatoire de la III. Partie, ce qui l'avoit empêché d'aller plus loin. Ces raisons subsistant encore, comme il le remarque dans l'Avertissement de cette Edition, il n'a pas cru devoir entreprendre de pousser plus loin cette Histoire; & l'âge avancé, auquel il est, ne lui permet pas en effet d'y penser.

Néanmoins pour satisfaire, en quelque maniere, ceux qui l'avoient souhaité, il a donné, à la fin du Volume une espede de Plan; qu'il faudroit suivre, si l'on vouloit travailler à cette continuation. Il a intitulé cette Addition: *Essai d'un Plan pour servir à la continuation de l'Histoire de la Médecine, depuis le Siecle II. depuis Jesus-Christ, jusqu'au milieu du XVII.*

Il le commence par les Médecins Grecs, qui ont vécu, depuis *Galien*, comme *Etienné d'Athenes*, *Oribase*, *Aëtius*, *Alexandre de Tralles*, & *Paul d'Égine*. Les quatre derniers renferment dans leurs Ecrits, toute l'Ancienne Médecine Greque & en font

la clôture: Il faudroit faire des abreges de ce qu'ils contiennent de singulier, sans répéter ce qu'ils n'ont fait que tirer d'*Hippocrate* & de *Galien*, & observer d'ailleurs, par tout, la méthode, qui a été observée à l'égard de ces deux derniers. Il y a quelques autres Médecins Grecs, qui ont écrit quelques Siècles après.

En finissant l'Histoire des Médecins Grecs, il ne faudroit pas oublier de marquer ceux qui ont écrit de la Chymie; dont quelques uns sont plus anciens, que les derniers Auteurs Grecs, que l'on a nommez. On a encore quelques uns de ces Auteurs dans les Bibliothèques, & qui ne sont pas encore imprimez. Le P. de *Montfauçon* fait mention de quelques uns, dans sa *Paléographie Greque*. On ne fait pas bien l'Étymologie du mot d'*Alchymie*. Les uns prétendent qu'il est tout Arabe, & qu'il signifie *caché*, parce que c'étoit au commencement une *Science occulte*, qui apprenoit l'art de travailler sur les Métaux & même de faire de l'Or. On peut voir, sur ce mot, les Origines de *Menage*. Mais on a aussi employé la Chymie à chercher des remèdes, & à cet égard, elle fait une partie de la Médecine. Aussi

Paracelse, grand Chymiste, s'appelloit *Philosophus per ignem*, comme ayant appris les remedes, dont il se servoit, par le moyen du feu. C'est la Chymie, dont il s'agit ici, & qui enseigne principalement à résoudre les mixtes à leurs principes, ou à séparer & à épurer les diverses substances, dont ils sont composez. Ces mixtes sont les Mineraux, les Végétaux, les Animaux, & en un mot tous les Corps, tant solides, que liquides. Elle cherche, dans ce qu'elle tire de ces Corps, divers remedes, soit pour entretenir la Santé, soit pour la guerison les Maladies, & c'est celle dont il s'agit proprement ici. L'Auteur ne laisse pas de dire quelque chose de l'Alchymie, qui cherche vainement l'art de faire de l'Or.

On n'avoit pas encore fait usage de la Chymie, pour chercher des remedes; car il n'en est fait aucune mention. On doit dire la même chose des quatre Medecins Grecs, qu'on a nommez, car ils n'en disent rien.

L'Auteur de là passe aux Médecins Arabes, dont on ne pourroit parler à fonds, sans entendre l'Arabe, & les avoir lus dans cette langue, dont ils

ils se sont servis. Il y a bien des versions Latines de leurs Ecrits, au moins des principaux; mais ces Versions sont très-mauvaises & sont même devenues rares, aussi bien que les Originaux; cette sorte d'étude étant, depuis long-tems, tout-à fait hors de mode.

Il est remarquable que les Arabes ont parlé de plusieurs Médicaments simples, qui ont été inconnus aux Grecs. Tels sont, entre autres, divers Purgatifs beaucoup plus doux, que ceux dont les Grecs se servoient; comme, la Manne, le Séné, la Rhubarbe, les Tamarins, la Caffé, les Myrobolans, & autres. Ils ont aussi mis le Sucre en usage dans la Médecine, où l'on n'employoit que du Miel. Cela vient sans doute de ce que les Arabes avoient trouvé ces remèdes dans leur Pais, ou dans celui qu'ils avoient conquis, ou ceux des voisins, dont ils les pouvoient tirer, comme le Sucre. Ils le mêlerent dans leurs Syrops & dans leurs Juleps, pour leur donner un goût plus agréable. Ils enseignèrent à faire plusieurs sortes de Conerves, & des Confections, avec des fruits & du Sucre. Une de leurs inventions fut la Confection qu'on
nomme

nomme Alkermès, qui est l'un des meilleurs Cordiaux que nous ayons. Ils employerent encore, dans leurs remedes, le Musc, la Noix Muscade, le Macis, les Clous de Girofle, & autres épiceries, dont les Grecs n'ont point parlé. Ils trouverent l'art de faire diverses Eaux & des Huiles; que l'on tiroit des Simples, ou par sublimation, ou par distillation.

On verra dans l'Auteur divers Médecins Arabes, avec les tems auxquels ils ont vécu, & les remedes qu'ils ont mis en usage. Ils ont aussi parlé les premiers de quelques Maladies, qui n'ont pas été connues aux Grecs, comme la *Rougeole*, & la *Petite-Verole*, qui sont aujourd'hui si communes, par tout; qu'il n'y a guere de personnes, qui ne les aient une fois en leur vie. Si elles avoient été connues, du tems de *Galien*, il est bien certain qu'il en auroit parlé; lui qui a parlé des maladies, qui ne sont pas si dangereuses, & qu'on peut à peine nommer Maladies. Je me souviens que m'entretenant de cela, avec feu Mr. *Kuster*, qui entendoit bien le Grec, mais qui n'avoit jamais lu aucun Médecin Grec; il me dit qu'il croyoit que les Médecins n'entendoient

doient pas assez de Grec, pour les lire. Je lui dis qu'il y avoit en effet peu de Medecins aujourd'hui, qui y fussent savants, mais qu'autrefois il y en avoit eu plusieurs de très-habiles en cette Langue, dans laquelle ils avoient lu les anciens Médecins, & que ces gens-là avoient fait cette remarque. J'ajoutai que si les Anciens Grecs avoient parlé de ces Maladies, ils auroient en même tems parlé de leurs Symptomes, & qu'il n'étoit pas possible que les Médecins ne les reconnussent. Je lui citai les *Définitiones Medicae* de *Gorræus*; où l'on trouvoit les noms Grecs de toutes les Maladies, qu'il décrivoit ensuite avec exactitude, & même ceux des maladies de la peau, mais où il n'y a rien qu'on puisse prendre, pour la petite Verole. Comme il ne s'étoit appliqué qu'à la pure Grammaire, ces raisons-là ne le touchoient que peu. C'est néanmoins une chose surprenante, qu'une Maladie de cette sorte. Notre Auteur juge qu'elle pourroit bien être passée des Arabes aux Grecs, dès qu'il y eût plus de communication entre ces deux Nations; comme cela arriva depuis les Conquêtes des Successeurs de Mahomet. C'est com-
me

me cela, que les Espagnols, ayant apporté une Maladie Infame de l'Amérique, en infecterent les autres Nations de l'Europe, & sur tout les François, au Royaume de Naples. L'Auteur traite de cela, dans la suite de son Essai.

Néanmoins les Arabes ont copié les Auteurs Grecs, à l'égard de la Théorie de la Médecine & des fondemens de la Pratique. Quand ils commencerent à prendre quelque goût aux Sciences, ils se firent traduire les livres des Grecs, tant de Médecine, que d'Astronomie & de Géométrie.

L'Auteur traite aussi d'*Avicenne*, qui est le principal des Médecins Arabes, & de ses Ouvrages; dont il donne un petit Abregé sur la Version Latine, que l'on en a. Mais cette Version est si mauvaise, qu'il est fort difficile de l'entendre. On commença à goûter les livres des Arabes au XIII. Siècle, du tems de *Frideric II.* qui étoit un Prince Savant, & qui en fit traduire plusieurs en Latin; mais comme ceux, qui se mêlerent les premiers de cet Ouvrage, n'entendoient pas assez l'Arabe, & écrivoient fort mal en Latin; il est difficile

difficile de les entendre. Mais telles que fussent ces Versions, comme on n'avoit pas *Hippocrate & Galien*, on expliquoit dans les Ecoles de Médecine, *Avicenne*, qu'on regardoit comme le Prince des Médecins, & *Rasès*, & sur tout son IX Livre, dédié au Roi d'Almanzor; d'où l'on prétendoit tirer tout ce qui étoit nécessaire, pour la cure des Maladies.

Ce ne fut qu'au milieu du XV. Siècle, que l'on reçut des Livres Grecs de l'Orient, depuis que Constantinople eut été prise, par les Turcs; parce que divers habiles hommes vinrent en Italie & en France, du Levant, & les apporterent avec eux.

Quand l'art d'imprimer eut été découvert, on fit imprimer quelques-uns de ces Livres & en suite *Hippocrate & Galien*, que l'on préféra aux Arabes, qui n'étoient que leurs Copistes. Avant cela, on ne s'attachoit qu'à la lecture & à l'étude des Arabes. On trouvera ici les noms des principaux Médecins, qui s'attachèrent à eux, dans l'Occident. On parle aussi de ceux qui, dans le XIII. Siècle se font appliquez à l'étude de la Chymie, comme *Thaddée Florentin*, *Albert le Grand*, *Pierre de Apono*, & autres.

Le

Le plus fameux de tous fut *Arnaud de Villeneuve*, qui fut un grand Chymiste, comme il paroît, par quelques livres qui portent son nom, en cas qu'ils soient bien de lui. On dit qu'il savoit faire de l'Or & qu'il en fit, en présence de *Raimond Lulle*. Cependant on ne voit pas, qu'il se soit beaucoup servi de la Chymie, pour en tirer des remedes. Il décrit les remedes qu'il employoit, & les manieres de les préparer, qui ne sont pas différentes de celles des Grecs ; si l'on en excepte ce qu'il appelle *AquaVini*, que quelques-uns, disoit-il, appellent *Eau de Vie*, *Eau*, qui se conserve toujours, *Eau d'Or*. C'est avec raison, selon lui, qu'on lui donne le nom d'*Eau de Vie*, puis qu'elle fortifie le corps & qu'elle prolonge la vie. Il dit encore que cette Eau, à cause de sa simplicité reçoit toutes les saveurs, odeurs & qualitez. On voit par ses Ecrits, qu'il connoissoit divers remedes Chymiques dont il n'a pas voulu parler.

Raimond Lulle a été des Disciples d'*Arnaud de Villeneuve*, & il paroît, par son livre de *Quinta Essentia*, qu'il travailloit à la recherche d'un Remede Universel pour toutes les Maladies.

Il attribuoit même ce qu'il avoit découvert à une Révelation Divine. Un de ses Disciples, nommé *Jean de Roquetaillade*, se vançoit de la même chose. Ils furent suivis de quelques Chymistes Allemands. J'ai oui dire que feu Mr. l'Electeur Palatin avoit fait une très-grande depense, pour faire copier les Oeuvres de *Raimond Lulle*; qui étoient entre les mains de certains Majorquins, qui ne les voulurent pas laisser copier, qu'on ne leur comptât une grosse somme. Ce Prince étoit dans l'opinion de ceux, qui croient qu'on peut faire de l'Or. Ici l'Auteur infere une description du mal de Naples, comme on le nomma d'abord; parce que les François le prirent au Royaume de Naples, sous le Regne de Charles VIII. Roi de France. On donna ensuite à ce mal d'autres noms. C'étoit une Maladie nouvelle, au moins pour l'Europe; car elle avoit été apportée d'Amerique. Cette vilaine Maladie embarrassâ fort les Médecins de ce tems-là, qui ne savoient comment se prendre à la guérir. Comme en avoit sù qu'elle venoit d'Amerique & que les Americains employoient, pour la guérir, du Bois de Gayac, on en fit venir; mais /

mais il ne pouvoit pas la guérir, quand elle étoit inveterée. Après avoir essayé en vain plusieurs choses, on en vint aux remedes Mercuriaux, & enfin au Mercure, qui se trouva être l'unique remede pour ce mal. On verra le détail de tout cela, dans l'Auteur; qui fait voir que cette maladie avoit été inconnue aux Anciens; ce qui nous apprend qu'elle ne venoit pas simplement de la débauche; puisque les Anciens Médecins, qui avoient vécu en des tems & en des lieux, où la débauche avoit été portée à l'excès, n'en avoient rien dit. Tel étoit *Galien*, qui avoit exercé la Médecine à Rome, & qui a parlé de toutes les Maladies de son tems, sans en rien dire. Les Médecins Grecs, qui ont vécu depuis, & les Arabes n'en ont aussi rien dit. On n'a commencé d'en parler, que depuis la découverte de l'Amerique, & sur tout depuis que les François furent au Royaume de Naples. Voyez *Guicciardin* au Liv. II. de son Hist. à la fin.

Peu de tems avant que cette Maladie se répandît, un fameux Charlatan nâquit à Einsidlen, en Suisse, l'an MCCCCXIII. Ce fut celui, qui se fit nommer depuis : *Aureolus*

Philippus Theophrastus Paracelsus Bombast von Hohenheim. On verra ici ce que l'on a pu recueillir de plus remarquable, de sa personne & de ses Ecrits. Il étoit, si on l'en croit, Theodogien, Philosophe, Magicien, Médecin & Chymiste. Il raisonnoit de Dieu & de la Nature, en termes qu'il avoit lui même inventez & qu'il n'explique point. Ce qu'il a dit de Dieu, est quelquefois conforme aux sentimens communs, & d'autres fois très-peu orthodoxe; quoi qu'enveloppé dans un jargon, qui n'est guère intelligible. Il disoit avoir reçu des Enfers des Lettres de *Galien*, & d'avoir conféré, dans le Vestibule de ces lieux ténébreux, avec *Avicenne*, touchant son Or potable, sur la Teinture des Philosophes, sur la Quinte-Essence, sur la Pierre Philosophale, sur le Mithridat & sur la Thériaque. Il disoit que de toutes les Religions, qui avoient été jusqu'à lors, il n'y en avoit pas une de véritable; mais il menaçoit d'en faire une autre & de mettre le Pape & Luther à la raison. On verra, dans nôtre Auteur, d'autres extravagances, qui étoient dignes des petites Maisons.

Oporin, qui fut son Secrétaire pendant

dant deux ans, disoit que, pendant tout ce tems-là il avoit été si fort adonné à l'yvrognerie, qu'à peine y avoit-il une heure, ou deux, dans un jour, qu'il ne fût yvre; principalement après son départ de Bâle, pour l'Alsace; où cela n'empêcha pas qu'il ne fût admiré, comme un autre Esculape. Cependant tout yvre qu'il étoit, il ne laissoit pas de dicter à *Oporin*, quelques pensées philosophiques, quand il étoit de retour au logis. *Oporin* assure encore que, pendant qu'il avoit été avec lui, il n'avoit pas vu qu'il se deshabilât, pour se coucher; mais qu'étant bien yvre & la nuit fort avancée, il se jettoit sur un grabat, comme il se trouvoit, ayant à son côté un sabre, qu'il disoit avoir reçu d'un Bourreau; Qu'il arrivoit souvent qu'il se levoit, dans la nuit, & qu'il tiroit ce sabre, dont il faisoit le moulinet, en frappant le plancher & les murailles; en sorte qu'*Oporin* craignoit qu'il ne lui en coupât la tête. Cette épée lui servoit, disoit-on, à plus d'un usage. Il tenoit enfermé dans le pommeau un Démon familier, ou son *Azath*, le plus précieux de ses remèdes. *Oporin* représente *Paracelse*, comme un homme, qui ne man-

quoit point d'argent ; & dont la bourse, après avoir été épuisée, se remplissoit le lendemain. Il se pouvoit bien faire que Paracelse reçût de l'argent, sans que son Secrétaire le vît, & que ce dernier ait grossi ce qu'il en dit. D'autres ont cru que, sâchant faire l'Or, il en faisoit, lors qu'il en avoit besoin ; mais *Oporin* ne dit rien de semblable. J'ai connu un homme, qui ressembloit, en certaines choses, à Paracelse ; & qui, à ce qu'on disoit, avoit touûjours des Ducats d'Or, quoi qu'on ne lui vît recevoir aucunes Lettres de Change. Mais c'étoit un homme fort sobre, & qui ne faisoit aucune dépense. Il se nommoit *François Mercure van Helmont*, & étoit fils du fameux *Jean Baptiste van Helmont*, de Brusselles ; qui s'appelloit aussi *Philosophus per ignem*, & qui se vantoit d'avoir fait de grandes cures, par le moyen de quelques remèdes Chymiques, qu'il préparoit lui-même. Quand on demandoit à *François Mercure* s'il savoit faire l'Or, il répondoit qu'il ne savoit *que faire de l'ordure*. Il avoit néanmoins beaucoup de connoissance des Métaux, & il savoit manier, & tremper le Fer, d'une maniere particuliere, à ce que j'ai

j'ai ouï dire à feu Mr. *Locke*, qui avoit demeuré quelque tems à *Rotterdam*, avec lui, chez *Benjamin Furly*. Ce dernier van *Helmont* avoit aussi une Théologie fort étrange. Il me dit un jour que toutes les Ames des Hommes devoient revenir, si je m'en souviens bien, douze fois au monde, en differens corps d'Hommes, & en diverses générations ; & que quand ces Migrations auroient été accomplies, la fin du Monde viendroit. Il avoit imprimé cela, dans une feuille de papier, que j'ai euë, mais que j'ai perdue.

Paracelse méprisoit *Galien*, *Avicenne* & tous les autres Médecins, & prétendoit être le Prince de tous tant qu'ils étoient, malgré qu'ils en eussent ; comme il le dit, dans son Livre nommé *Paragranum*.

Quoi qu'il en dît, il ne laissoit pas d'avoir appris chez des Chymistes, qu'il avoit connus, comme cela se trouve dans la Préface du II Tome de son Ouvrage, intitulé *Chirurgia Magna* & qui n'a paru, comme il semble, qu'en Allemand. Il avoit aussi beaucoup voyagé, car il ne demouroit, en aucun endroit, long tems ; ne s'arrêtant en point de lieu, plus d'un an.

C'étoit sa maxime & à cet égard il agissoit prudemment. Si un Charlatan, qui court d'un pais à un autre, guérit, par hazard, quelqu'un d'une maladie, que l'on eût jugée difficile à guérir; il passe dans l'esprit du Peuple, pour un excellent Médecin; mais s'il ne réüssit pas, il commence à être reconnu pour ce qu'il est, & en est quitte, pour aller ailleurs, où il ne manque pas de trouver des dupes.

Oporin dit que par sa *teinture*, qui est la même chose, que la *Pierre Philosophale*, il avoit guéri la *Verole*, la *Lepre*, l'*Hydropisie*, la *Colique*, l'*Apoplexie*, les *Ulceres malins*, le *Cancer*, les *Fistules*, les *Skirrhes*, & généralement toutes les maladies, qui passioient pour incurables. Mais cette *teinture*, ou ce remede universel est une pure chimere; & il ne put pas se guerir soi-même de la toux, & de la goutte & d'un retirement de nerfs.

Enfin après avoir bien couru des pais, & avoir bien fait parler de lui, il mourut l'an MDXLI, le 24. de Septembre, & fut enterré à Saltzbourg, dans l'Eglise de S. Sébastien, où l'on voit son Epitaphe, contre le Mur, où il est nommé *Philippe Theo-*

Theophraste, & où il est traité de *Médecin infigne*, qui guériffoit des b'effures incurables, la Lepre, la Goutte, l'Hydropifie, & d'autres maux, auxquels il n'y a point de remede. Il y est encore dit, qu'il avoit donné fon bien aux Pauvres; mais il ne laiffa que très-peu de chose, comme il paroît par fon Testament, qui a été publié.

On verra, dans l'Auteur, ce qu'il juge de l'obscurité du ftyle de *Paracelfe*, & fur fes remedes. On y trouvera auffi quelque chose de *Corneille Agrippa*, autre Charlatan; mais qui écrivoit néanmoins beaucoup mieux que *Paracelfe*, qui ne favoit que très-peu de Latin. Ils ont eu en effet quelque chose de commun, puisqu'ils ont été tous deux Médecins, Astrologues, Alchymiftes & Magiciens, ou du moins entêtez de Magie. Ils coururent tous deux beaucoup de païs, ils eurent la Pierre Philofophale, qui guérit de toutes fortes de maux; ils firent de l'Or, à ce que l'on dit; l'un mourut très-pauvre; favoir, *Agrippa*; & l'autre ne laiffa que très-peu de chose. Ils moururent tous deux, à l'âge de quarante huit ans.

Il est bon de faire connoître ces gens-là, pour ce qu'ils font, & de démasquer l'imposture; parce qu'il y a encore bien des gens, qui sont infatuez de cette espece d'Imposteurs. Mon Frere n'a pas continué plus loin cet Ouvrage, & je ne sai, s'il pourra achever ce *Plan de la continuation de l'Histoire de la Médecine*. Il seroit fort utile que l'on eût de semblables Histoires de tous les Beaux Arts; afin que l'on vît comment châque Science s'est peu à peu augmentée & que l'on connût aussi ceux, qui passent pour y avoir excellé, & qui n'ont néanmoins pas fait grande chose; aussi bien que ceux qui ont excellé réellement, dans leur Art;

*Inventas aut qui vitam excoluere per
artes,
Quique sui memores alios fecere, me-
rendo;*

que *Virgile* met dans les Champs Elifées.

ARTICLE IX.

DISSERTATION *de la Validité des ORDINATIONS DES AN-GLOIS, & sur la succession des EVÊQUES DE L'ÉGLISE ANGLICANE; avec les preuves justificatives des Faits avancez, dans cet Ouvrage.* A Bruxelles, chez Simon 't Serstevens. MDCCXXIII. in 12. en 2. Volumes, dont le I. a 306. pages & le II. 267.

COMME on fait beaucoup de cas, dans l'Église Romaine, de la Succession non interrompue de l'Épiscopat, depuis Jesus-Christ jusqu'à nous; dans la pensée que l'Église, où cette succession se trouve, est la véritable; on objecte aux Protestans qu'ils sont destituez de cette succession, & que, par conséquent, ils ne sont pas la vraie Église. Ceux de deçà la mer, chez qui le Gouvernement Episcopal n'a pas lieu, nient la conséquence, & soutiennent que la vraie Église ne doit pas se reconnoître à la forme extérieure du Gouvernement, & à sa succession non interrompue des E-
S. 6. vêques;

vêques ; mais à la profession de la doctrine Evangelique, telle qu'elle s'est conservée dans les Ecrits des Apôtres, & à l'obéissance fidele, que l'on rend aux Commandemens de Jesus-Christ ; soit que cette Eglise soit gouvernée par des Evêques, ou non. Il faut avouër que si l'on voyoit une Eglise, où les deux choses, que je viens de dire, se trouvaient d'une maniere qui frappât les yeux, & qui la distinguât des autres ; il seroit bien difficile de s'empêcher de croire que cette Eglise seule ne fût la véritable, & qu'il lui fallût préférer une Eglise où l'on trouvât la succession non interrompue des Evêques, sans la pureté de la doctrine, ni la sainteté des mœurs. Mais le mal est (il le faut dire à nôtre honte) que ces deux marques de la véritable Eglise ne se trouvent pas plus sensiblement dans une Eglise, que dans une autre, & que par tout le mal surmonte le bien, *τὰ χεῖρονα νικά*, comme disoient déjà les Anciens Grecs.

Les Anglois peuvent plus facilement se défendre contre l'Eglise Romaine, selon ses propres principes ; parce que les Evêques tirent leur Ordination des mêmes sources qu'elle ;
sans

fans que cette Ordination ait été interrompue. Mais on leur faisoit une difficulté, sur l'Ordination de *Parker*, fait Archevêque de Cantorbery, au commencement du reg. e. d'Elizabeth. *Barlow*, auparavant Evêque de Bath & alors élu à l'Evêché de Chichester, assisté de *Scory* Evêque élu de Hereford, de *Coverdale* ancien Evêque d'Exceter, & de *Hoogskins*, suffragant de Bedford, confirma l'élection de Parker le 9. de Decembre. On a encore l'Acte de cette confirmation. La consécration se fit ensuite à Lambeth le 17. de Decembre 1559. & l'on en a aussi l'Acte.

Cependant *Champnei*, Auteur Anglois Catholique Romain, a débité, sur la foi d'un homme, qui l'avoit lui même oui dire à un autre, dont la probité est entierement inconnue, que les Evêques du même parti ayant été ou déposés, ou mis en prison par Elizabeth; elle en nomma & en choisit d'autres, qui s'assemblerent dans un Cabaret de Londres, & que l'Evêque de Landaf. vieillard décrepit & qui radotoit, y fut invité, pour les consacrer; mais que *Bonner*, Evêque de Londres, qui étoit en prison, pour la Religion, en ayant été

averti, menaça l'Evêque de Landaf, de l'excommunier, s'il le faisoit.. Là-dessus l'Evêque refusa de le faire, comme le dit Champnei. Mais un Moine, qui avoit changé sous Edoüard, & qui avoit accepté un Evêché, sans être consacré, fit cette fonction. Il entend *Barlow*. C'est sur ce conte que les Zèlez ont tâché de diffamer l'Eglise Anglicane, comme si le Premier Archevêque Protestant n'avoit été ordonné, que par un Moine; qui n'avoit aucun pouvoir d'ordonner un Evêque, ne l'étant pas lui-même; & que par conséquent toutes les Ordinations, que Parker lui-même avoient faites depuis, fussent nulles, selon les principes de l'Eglise Romaine.

C'est ce qui avoit été assuré, avec beaucoup de hauteur & d'aigreur, par feu Mr. l'Abbé *Renaudot*, dans un Mémoire, inseré dans un livre de Mr. l'Abbé *Gould*, intitulé : *la Véritable de l'Eglise Catholique &c.* imprimé à Paris l'an MDCCXX. Il y dit que l'Ordination de Parker fut contestée d'abord, par les Catholiques, qui en prouverent la nullité, par de puissantes raisons & que quelques-uns, comme témoins oculaires, soutinrent, qu'elle

qu'elle avoit été faite furtivement, dans un Cabaret. Les Protestans se défendirent mal, sur ce reproche, qui leur fut fait, en même tems, ou peu d'années après, par plusieurs Catholiques; & quelques uns ne trouverent pas d'autre moyen, que d'avancer que l'Ordination, telle qu'elle avoit été pratiquée jusqu'à lors, n'étoit point nécessaire &c. Il ne laisse pas que de dire que s'il n'a pas assez de preuves, pour se convaincre de la nullité des Ordinations des Anglois; ces preuves sont du moins assez fortes, pour lui donner un juste sujet d'en douter.

Cette Dissertation de Mr. *Renaudot* est à la tête de ce Traité, & elle a donné occasion, à l'Auteur de celle-ci, de s'informer de cette matière & de l'étudier avec soin. Après quoi, il a cru pouvoir le réfuter. Il l'avoit d'abord fait, dans un Ecrit beaucoup plus court; mais on a trouvé à propos qu'il s'étendît, plus qu'il n'avoit fait, & enfin, au lieu d'une petite Dissertation, il en a composé une assez longue, & qui, avec les Preuves justificatives de ce qu'il a avancé, concernant les Faits, forme deux petits Volumes. L'Auteur est un Prêtre Catholique Romain, qui
en:

en est d'autant plus à estimer ; pour avoir eu le courage de rendre justice aux Anglois, en une cause, que bien des Docteurs de son Eglise auroient fort souhaité qu'ils perdissent. C'est comme tous les Théologiens droits & sinceres de toutes les Sectes Chrétiennes devroient faire ; au lieu qu'on ne dit pas communément ce qui est vrai, mais seulement ce que l'on souhaiteroit qu'il le fût ; ce qui donne cours à mille mensonges, que la Passion a fait naître & que l'Intérêt perpetue.

Je ne puis pas entrer dans le détail de ces discussions, je mettrai seulement ici la récapitulation, que l'Auteur donne lui-même de son Ouvrage, au Ch. XVII. laquelle me paroît conforme à la vérité, après avoir lu avec attention, cet Ouvrage.

Parker est la tige du nouveau Ministère de l'Eglise Anglicane. De son Ordination dépendent toutes les suivantes, & sa validité emporte celle de tous les autres Evêques, ordonnez depuis ce tems-là. La validité de l'Ordination de ce Prélat dépend principalement de deux choses ; de la personne du Consécrateur & de la forme de la consécration.

A l'égard du premier des Consécrateurs, qui fut Barlow (car il n'y a pas de contestation, sur les trois autres, qui ont été, avec lui, Ministres de cette Ordination) l'Auteur a démontré dans les Chapitres III, IV & V. qu'il avoit été consacré lui-même, du tems d'Henri VIII. & par conséquent, selon le Pontifical Romain; auquel on ne changea rien, quand ce Prince se sépara de l'Eglise Romaine, sinon que le consacré ne promit plus d'obeir au Pape, comme auparavant. Il a encore prouvé, que quoi qu'on n'ait pas encore trouvé l'Acte de sa Consécration, on ne peut douter qu'il ne l'ait été; parce que cette omission a été suppléée, par des témoignages positifs; par quantité d'Actes, qui supposent tous sa consécration; par un aveu général d'amis, ou d'ennemis contemporains, qui l'ont regardé comme Evêque, ou qui ne lui ont jamais reproché de ne l'être point; par la notoriété même du Fait, qui ne se peut cacher, par rapport au nombre des personnes, qui y sont intéressées; en un mot, par l'exemple d'omissions pareilles, sur lesquelles on n'a jamais insisté; & par le peu de solidité, qui se trouve dans
les

les difficultez, qu'on oppose à la vérité de cette Consécration.

Ce n'est point du côté du Consécrateur, que peut se tirer la nullité de la Consécration de Parker; à qui jamais en effet on n'a reproché, pendant sa vie, qu'il eût été consacré, par un homme, qui ne le fût point.

Ce ne peut être non plus, du côté de la forme ordonnée, par le Rituel d'Edoüard VI; puis que dans les Ch. VI. & VII. on a fait voir que cette forme n'est point différente, quant aux choses essentielles, de celle du Pontifical Romain. Selon les meilleurs Théologiens de l'Eglise Romaine, ce qu'il y a d'essentiel à la forme de l'Ordination, c'est l'invocation du S. Esprit, ou la priere, par laquelle on demande, pour l'Evêque élu, les lumieres & les graces, qui lui sont nécessaires, pour s'aquiter dignement de son Ministère. Cette priere se trouve, quoi qu'en differens termes, dans le Rituel d'Edoüard, comme dans le Pontifical Romain.

L'Auteur a fait voir d'ailleurs, dans le Ch. II. qu'on s'est servi, dans l'Ordination de Parker, de la forme en question; Que la Cérémonie de
la

La Consécration, faite en une Auberge est un tissu de faussetez, toutes plus mal assorties les unes, que les autres: Que la rélation, qui la contient, ne s'accorde, ni avec elle-même, ni avec les Regîtres publics: Qu'il n'y avoit aucune nécessité, ni aucun avantage, à avoir recours à une pareille Ordination: Qu'on ne manquoit ni d'Evêques, ni de lieux propres à faire cette cérémonie, puisque la Reine étoit maîtresse de tout: Que quand plusieurs Prélats auroient refusé de s'en mêler, il y en avoit plus, qu'il ne falloit, pour faire cette fonction: Que cette fable a été inconnue aux Auteurs contemporains, les plus ennemis des nouvelles Ordinations & les plus portez à les décrier: Que la menace de l'Excommunication, inventée pour servir de prétexte à cette fable, n'a pas même l'apparence nécessaire pour la colorer: En un mot, que pour peu qu'on examine cette rélation, avec ses circonstances, & les témoignages dont elle est appuyée; on ne fera que se confirmer, dans la pensée, que ce n'est qu'une Histoire forgée après coup, pour rendre odieuses les Ordinations, qu'on attaquoit jusque-là, sans succès.

L'Au-

L'Auteur a donc démontré qu'il n'y a, dans l'Ordination prise en elle-même, aucune nullité, qui la puisse rendre nulle. Pour tâcher d'en trouver quelque autre, les Adversaires ont eu recours à des preuves extérieures. Ils ont soutenu que le changement de forme s'étoit fait, sans autorité légitime; que c'étoit à la Puissance Séculière, qu'étoit dûë toute la correction, qu'on a prétendu faire au Pontifical Romain; que quand bien même ce changement seroit fait, par autorité Ecclesiastique, une Eglise particulière, comme celle d'Angleterre, n'est pas en droit de changer, de son autorité, les formes des Sacremens; & n'ainsi de quelque côté, qu'on envisage ce changement; on ne peut s'empêcher d'y reconnoître des nullitez, qui rendent les Ordinations invalides, ou qui au moins les rendent tellement suspectes; que le doute, qui en résulte, suffit seul pour obliger de réitérer ces Ordinations, comme si elles étoient évidemment nulles.

Mais l'Auteur a fait voir que toutes ces prétendues nullitez n'ont pas été difficiles à détruire. Il a montré dans le Ch. XI. que c'étoit, par l'au-
torité

torité Ecclesiastique, que c'étoit fait le changement de la formule de l'Ordination, & que le pouvoir spirituel, que les Lois attribuent aux Rois d'Angleterre, ne regardent que l'exterieur. On fait d'ailleurs que la réformation du Livre des Ordinations fut faite, par des Evêques & des Théologiens, nommez pour cet effet, & que le Roi & le Parlement n'ont fait autre chose, sur cet Article, que d'attribuer aux Evêques la protection & l'autorité, dont ils ont besoin, pour faire executer leurs réglemens & en maintenir l'observation.

L'Auteur a démontré, dans le Chapitre X. qu'une Eglise Nationale pouvoit, sans passer ses pouvoirs, régler elle-même les formes des Sacramens; qui ne se trouvoient point déterminées par Jesus-Christ, & sur lesquelles il n'y avoit ni décisions d'un Concile Général, ni tradition constante & uniforme dans l'Eglise: Que la possession constante tant des Eglises d'Orient, que d'Occident, en étoit une preuve incontestable: Que cette possession étoit fondée sur des raisons, sans réplique; c'est-à-dire, sur le Droit que chaque Eglise a de former sa Discipline; sur l'indépendan-

ce des Eglises, à l'égard les unes des autres, sur ce point; sur les variations, que les Eglises les plus considérables ont faites elles-mêmes à leur propre forme, tant elles les jugeoient peu invariables! en un mot, sur toutes les raisons, qui prouvent que chaque Eglise est libre, à l'égard de ce qui ne touche point à la substance du Sacrement; parce que le reste n'appartient proprement qu'à ce qu'on appelle son intégrité.

S'il y avoit quelque difficulté, sur ce que ce pouvoir ne peut être attribué, qu'aux Eglises, qui ne sont point séparées de la Romaine; il a fait voir, dans ce même Chapitre, que cette distinction a été inconnue, dans l'Ancienne Eglise: Qu'on n'a regardé, comme nulles, ni les Ordinations, ni le *Sacrifice*, comme il parle, ni les autres Sacremens administrez par les Nestoriens, les Eutychiens, ni les autres Héretiques: Que les changemens n'ont souvent été faits que dans le Schisme & dans l'Hérésie: Que la plupart des Formes mêmes ou des Liturgies n'ont été écrites, que depuis la naissance de l'Hérésie: Que quand il s'est agi de réunir ces différentes Sectes, on ne leur

a parlé ni de Réordination, ni de rénonciation à leurs propres Rits : Enfin que dans l'administration des Sacremens, on n'a jamais fait attention qu'à s'affurer si la substance s'y retrouvoit ; sans examiner si les Rits avoient été ou introduits, ou alterez, pendant le changement & la séparation.

Supposé la verité des Faits, telle que l'Auteur l'a rapportée, il ne restoit plus qu'à faire voir que l'Ordination des Anglois ne péchant, ni du côté du Consécrateur, ni du côté de la matiere & de la forme, leurs Réordinations sont contraires à tous les principes reçus des Théologiens : Que les objections, dont on se sert, ne peuvent pas même servir de préjugé, loin de pouvoir être apportées en preuves : Que ce qui s'est fait, en ce genre, n'a eu pour fondement que la Fable de l'Auberge, ou que la fausse opinion que la vraie forme de l'Ordination consistoit, du moins en partie, dans la tradition des Instrumens ; & que ce fondement étant caduque, la Réordination devient insoutenable. C'est ce que l'Auteur a prouvé, fort au long, dans les Chapitres XIII, XIV & XV. Car après avoir montré,

tré, dans le Ch. XIII. que leurs Réordinations ne sauroient se soutenir, ni par la pratique des Catholiques Romains contemporains, ni par les sentimens des Théologiens postérieurs; il a détaillé dans le Ch. XIV. les Principes contraires à la Réordination, & il a fait voir que ces Principes ne conviennent pas moins aux Anglois, qu'à toute autre Eglise séparée de celle de Rome; parce que dès qu'on a prouvé que l'essence de l'Ordination étoit conservée chez eux, il n'y a plus de difficulté sur le reste.

En effet, le Schisme & l'Hérésie n'annulent point, par eux mêmes, un Sacrement. On a même pu voir, dans le Chap. IX. que les sentimens hérétiques, selon l'Eglise Romaine, de ceux, qui pouvoient avoir travaillé à la forme du nouveau Rituel, n'influoient en rien sur la validité, & l'invalidité des Ordinations Anglicanes; parce que, selon le sentiment des Théologiens, il n'y a que l'altération du sens de la Forme, qui en altere la substance, & que ce n'est point par l'intention intérieure & les sentimens de leurs Auteurs, qu'on juge de la Validité & de la Forme d'un Sacrement.

Il n'y a donc aucun lieu au doute, & , comme l'Auteur l'a fait voir, au Ch. XII. s'il y a nombre de Théologiens, qui aient véritablement douté de la Validité des Ordinations Anglicanes; ce doute ne peut influer sur l'Ordination, qu'autant qu'il est appuyé sur des raisons solides, ou sur des faits, qui forment une espece de conviction. Cependant on ne trouve ici rien de pareil. Les Faits se réduisent ou à des fables, ou à de si foibles inductions, qu'elles sont évidemment détruites, par les Actes les plus authentiques; par les témoignages les plus précis, & par les Faits les moins contestez.

Quant aux raisons, qui appuient les Ordinations, comme elles sont fondées sur des Faits évidents & des Monumens authentiques & que les raisonnemens contraires n'appuient que sur des possibilités en l'air, & sur des soupçons, qui vont à anéantir les Actes les plus solennels; il ne paroît pas qu'il y ait de comparaison à faire des unes aux autres. Des doutes, qui n'ont point d'autres fondemens, que des présomptions & des préjugés, ne peuvent jamais décider de la validité, ou de l'invalidité d'un Sacrement;

quand ces préjugés, ou ces présomptions sont détruites par des preuves, qui convainquent tous ceux, qui cherchent moins à disputer, qu'à s'instruire.

L'Ordination étant une fois assurée, la succession a été facile à établir. Tout dépend de l'Ordination de Parker, qui prenant sa source dans l'ancien Episcopat, le réunit, en sa personne, au nouveau; & ne laisse aucun vuide à remplir, qui puisse faire soupçonner la moindre interruption.

C'est là l'analyse de la Dissertation, dont on a lu le titre, par laquelle il paroît que Mr. *Renaudot*, a eu tort de reprocher à l'Eglise Anglicane, „ que les Docteurs Catholiques ont „ eu beau lui reprocher, en ce tems- „ là, & depuis, par des Ecrits publics, la nullité d'une Ordination „ si irrégulière & les presser de nom- „ mer l'Evêque, qui avoit consacré „ Parker & les autres, & en quel en- „ droit il les avoit consacrez, & „ qu'elle a gardé un profond silen- „ ce sur ce sujet, 54 ans durant. “
L'Eglise Anglicane n'avoit aucun sujet de s'alarmer des objections, qu'on lui faisoit là dessus, puis qu'elle avoit

avoit des Actes Authentiques à leur opposer, & que personne ne pouvoit raisonnablement se laisser frapper, par une rélation, qui a tout l'air d'une Fable, & qui venoit de gens passionnez, & par conséquent suspects de mensonge. Elle ne regardoit nullement la Réformation, comme une suite de l'Ordination de Parker, qui ne l'introduisit nullement en Angleterre, où elle étoit entrée, sous Henri VIII. malgré toutes les oppositions qu'il y fit, établie ensuite sous Edoüard VI. supprimée pour un peu de tems, par Marie, & rétablie sous Elizabeth. Les Anglois firent très-bien de garder l'ancien Ordre Ecclesiastique, qu'on ne peut rejeter, comme illicite, sans condamner en cela les Disciples des Apôtres, & tous les Siecles suivans, jusqu'à celui de la Réformation. Il étoit bon de fermer la bouche aux Emportez, qui se feroient échauffez contre elle; comme si le manquement de Mission Canonique devoit être compté pour une qualité essentielle qui lui manquoit. D'ailleurs, selon les principes de l'Eglise Anglicane, exprimez dans sa Confession de Foi, on ne peut pas regarder comme un Article essentiel

au salut, la Hierarchie, qui y est établie; dont il n'est pas parlé dans le Nouveau Testament, au moins comme d'un Article nécessaire au salut. Les Anglois moderez n'ont jamais damné les Eglises Protestantes, où elle n'est pas établie. Ils savent assez ce que l'Évangile demande des Chrétiens, pour pouvoir obtenir le salut.

Il ne sert de rien de s'échauffer si fort, sur le Gouvernement Ecclesiastique, & sur les formalitez établies par les Eglises Chrétiennes, depuis le II. Siècle. Quand toute l'Europe Protestante les auroit conservées, avec autant de soin, que les Anglois; elle n'en seroit pas plus disposée à se réunir à l'Eglise Romaine; vû les Articles, sur lesquels cette dernière Eglise étoit attaquée, & sur lesquels elle ne leur a donné aucune satisfaction.

Mr. *Bossuet*, Evêque de Meaux, dont on voit une Lettre du 12. d'Août M DCC LXXXVI. au P. *Mabillon*, au devant des Preuves justificatives de nôtre Auteur, témoigne qu'il croyoit l'Ordination Angloise légitime, & dit que cela dépendoit du fait, qui a été prouvé dans cette

Disserta-

Dissertation. Il ajoûte *que le S. Siege ne manqueroit pas d'agir, en cette affaire, avec sa circonspection ordinaire.* On diroit, à lire ces mots, que l'on avoit fait alors quelque proposition d'accommodement avec l'Eglise Romaine. Le Roi Jaques II. regnoit en ce tems-là en Angleterre, & travailloit à soumettre l'Eglise Anglicane au Siege de Rome. On ne fait point ce qu'il pouvoit faire dire au Pape là-dessus; mais on fait bien que ni les Evêques d'Angleterre, ni le Clergé inferieur n'y avoient aucune part. Cela parut assez, par leur conduite, sur la fin du Regne de ce Prince. On peut bien assurer, sans crainte de se tromper, qu'ils n'entrèrent, en aucune négociation, là-dessus. Ainsi on n'avoit que faire de leur promettre, que le Pape pourroit admettre la validité de leur Ordination.

„ A ce propos, *dit Mr. de Meaux,*
„ il me vient dans l'esprit, qu'il y au-
„ roit une chose, qui pourroit beau-
„ coup, selon toutes les nouvelles
„ que nous recevons, faciliter le re-
„ tour de l'Angleterre & de l'Alle-
„ magne; ce seroit le rétablissement
„ de la Coupe. Elle fut rendue, par
„ Pie IV. dans l'Autriche & dans la

„ vière ; mais le remede n'eut pas
 „ grand effet, parce que les Esprits
 „ étoient encore trop échauffez. La
 „ même chose, accordée en un tems
 „ plus favorable, comme celui-ci, où
 „ tout paroît ébranlé, réüffiroit
 „ mieux &c. Je crois, pour moi,
 „ que par cette condescendance, où
 „ il n'y a nul inconvenient, qu'on
 „ ne puisse esperer de vaincre, après
 „ un usage de treize cens ans, on ver-
 „ roit la ruine entiere de l'Hérelie.
 „ Déja la plûpart de nos Huguenots
 „ s'en expliquent hautement.

Il est certain que le retranchement de la Coupe étoit un des griefs des Protestans ; mais il y en a bien d'autres, sur lesquels, ils ne se relâcheroient jamais. L'Article de l'infailibilité de l'Eglise, qui rend inutiles toutes les demandes qu'ils font, suffiroit seul, pour rompre ; puisque l'Eglise Romaine ne se voulant nullement relâcher là-dessus, on ne peut esperer qu'elle se retracte de rien. Les Huguenots, qui parloient, comme si l'on se contenteroit de la restitution de la Coupe, s'il y en avoit quelques-uns, ne savoient guère leur Religion, ni la disposition des Docteurs & des peuples, là-dessus. Il en est

Ancienne & Moderne. 435
est de même de ceux des Anglois ,
s'il y en avoit, qui crussent que la
reconnoissance de leurs Ordinations
avanceroit beaucoup la réunion.
Mais ce n'est pas ici le lieu de parler
de cette sorte de choses. Au reste ,
les Actes qui suivent, pour appuyer
cette Dissertation, sont dignes de re-
marque, & le Public doit avoir de
l'obligation à l'Auteur de les avoir
publiez.

ARTICLE XI.

I. RITUM, *qui olim, apud R O-
M A N O S, obtinuerunt, succineta
explicatio, ad intelligentiam Vete-
rum Auctorum, facili methodo con-
scripta à G. H. NIEUPOORT,
Editio tertia prioribus multò auc-
tior & Numismatibus illustrata.*
A Utrecht, chez Broedelet,
M DCC XXIII. in 8. pagg. 688
avec les Préfaces & l'Index.

IL est certain, que pour lire, avec
fruit & avec facilité, les Anciens
Auteurs Grecs & Latins, il faut sa-
voir au moins en général leurs Coû-
tumes & leurs Usages, soit dans les

choses qui regardent la Religion, soit dans les Civiles & les Militaires ; comme j'en ai averti dans *l'Art de la Critique*, ceux qui voudroient s'appliquer à la lecture des Anciens. Mr. *Nienpoort* a entrepris de donner ce secours à ceux qui entreprennent de lire l'Histoire Romaine, & l'on a sujet de le remercier pour cela ; parce que ceux, qui étudient, n'avoient point eu encore de Livre si court, si net, & si complet, par rapport à sa grosseur, que celui-ci. Il est divisé par Sections, & les Sections en Chapitres, où l'on peut trouver & lire ce dont a besoin, sans perte de tems. D'ailleurs il a marqué avec soin, au dessous des pages, les Anciens & les Modernes, qui ont parlé de ce qu'il dit ; & auxquels ceux, qui auront besoin d'une instruction plus exacte, & plus étendue, pourront avoir recours ; sur tout s'ils souhaitent de se bien assurer de ce dont il s'agit. C'est aussi la 3. Edition qui en ait été faite à Utrecht, sans compter celle qui a paru en Allemagne.

Nous ne pouvons mettre, ici qu'en général, ce que chaque Section contient, par où l'on pourra voir que l'Auteur a en effet traité ici de toutes
les

les matieres nécessaires, au dessein qu'il s'est proposé.

La I. Section traite des Classes, dans lesquelles le Peuple Romain étoit divisé, & de ses *Comices*, ou assemblées publiques. On y trouve 1. une petite description de la maniere dont la Ville de Rome commença, & la division du Peuple Romain en Tribus & en *Curies*, ou Quartiers, quoi que ce mot François n'exprime pas toute la signification du mot Latin: 2. Ce que c'étoit que le Sénat Romain, & tout ce qui le concerne: 3. Ce que c'étoit que l'Ordre des *Chevaliers*: 4. Ce qui regarde le Commun Peuple: 5 & 6. Ce qui concerne les *Comices* en général, & assemblez par *Curies*: 7. la description du *Cens*, & des *Comices* assemblez, par *Centuries*: 8. celle des *Comices* assemblez par *Tribus*.

II. ON trouve ici 1. les noms & les fonctions des divers Magistrats, auxquels le Peuple Romain étoit soumis: & 2. les Rois, & celui qu'on appelloit *Tribunus Celerum*, qui étoit comme le Capitaine des Gardes, mais avec une autorité plus étendue: 3. les *Consuls*, qui succederent aux Rois: 4. les *Préteurs*: 5. les *Ediles*:

les *Tribuns du Peuple* : 6. les *Questeurs*, ou *Thréforiers* : 8. les *Magistrats extraordinaires*, c'est-à-dire, les *Dictateurs* & les *Maîtres de la Cavalerie* : 9. les *Censeurs* : 10. ceux qu'on nommoit *Interreges*, qui gouvernoient quand il n'y avoit point de suprêmes *Magistrats*, ou de *Consuls*, ni de *Dictateurs* : 11. les *Préfets de la Ville*, du *Prétoire* & des *Vivres* : 12. les *Decemvirs* créés pour faire les *Lois Romaines*, avec un pouvoir *Consulaire* : 13. les *Tribuns Militaires*, avec l'autorité *Consulaire* : 14. les *Gouverneurs des Provinces*, ou les *Proconsuls*, les *Propréteurs*, avec leurs *Lieutenans* : 15. des *Ministres des Magistrats*.

III. ON voit la description des *Jugemens des Romains*, dont les uns étoient nommez *Jugemens Privés*, & les autres *Publics*. Cette matière est contenue en deux *Chapitres*, qui sont tirez principalement des *Livres de Sigonius des Jugemens du Peuple Romain*, & de *Siccama, des Jugemens Centumviraux*, comme on les appelloit ; à quoi l'on a ajouté quelque chose des *supplices*, que l'on faisoit souffrir à ceux qui avoient été condamnés.

IV. LA Section suivante regarde la Religion des Romains, & celle des Grecs. Elles se ressembloient assez, & on ne pouvoit guere expliquer l'une, sans l'autre; sur tout pour parvenir au but que l'Auteur s'est proposé, qui est de fournir ses Lecteurs des connoissances nécessaires, pour lire non seulement les Auteurs en Prose, mais aussi les Poètes. On y voit 1. ce qu'il faut savoir des Dieux des Romains, mais seulement des principaux, & les principales choses nécessaires, pour n'hésiter pas trop dans la lecture des Anciens; autrement il auroit fallu être trop long: 2. ceux qui servoient à faire les Sacrifices, ou les Sacrificateurs des diverses Divinitez, que les Romains adoroient: 3. les Rites, que l'on observoit dans les Sacrifices, & les Pontifes, qui avoient le droit de régler l'année, comme ils le trouvoient à propos; ce qui donne lieu de parler 4. de l'Année Romaine, de ses Mois & de la différence des Jours: 5. les Jeux Publics des Romains, qui étoient une partie du culte des Dieux, & les spectacles, qu'on donnoit au Peuple: que l'Auteur a tiré des *Saturnales* & de l'*Amphithéâtre de Lipse*; à quoi

il a néanmoins ajouté quelque chose du sien, en cette Edition.

V. ON verra ici, en Abregé, ce qui regarde la Milice Romaine, tiré principalement de *Lipse*, & d'ailleurs en cette Edition. Il s'y agit 1. des levées & du choix des Soldats: 2. des differens ordres de Soldats: 3. de leurs armes: 4. de la maniere, dont les Romains mettoient leurs armées en bataille: 5. de leur Discipline Militaire.

VI. ON lira enfin ici une description de la vie privée des Romains, 1. leurs habits: 2. leurs Festins: 3. leur argent, leur poids & leurs mesures: 4. leurs Noces: 5. leurs noms & leurs familles, l'affranchissement de leurs Esclaves, & la puissance, que les Peres avoient sur leurs Enfans: 6. enfin leurs Funerailles.

On peut voir par-là, que l'Auteur n'a omis aucune matiere de conséquence & nécessaire, pour avoir quelque idée des Antiquitez Romaines. On ne peut pas donner ici un Abregé d'un Abregé, mais on peut dire que la Jeunesse, qui le lira, ne perdra pas son tems.

II. HISTORIA *Reipublice & Imperii ROMANORUM*, *ab Urbe Condita ad annum Urbis DCCXXVII. quo Octaviano Cæsari summa Imperii cum nomine AUGUSTI delata fuit. Contexuit ex monumentis Veterum* G. H. NIEUPOORT. Chez Broedelet, à Utrecht en M DCC XXIII. en deux Volumes in 8. dont le premier a 716. pages & le second 780.

LE Livre précédent a été fait, par Mr. Nieupoort, pour mettre la Jeunesse en état de lire plus facilement les Auteurs Latins, sur tout; tant en Vers, qu'en Prose. Celui-ci est une introduction particulière à l'Histoire Romaine, depuis sa fondation jusqu'au tems auquel Auguste gouverna seul l'Empire Romain. Dans cet intervalle de tems, qui renferme DCCXXVII ans, est arrivé tout ce qu'il y a eu de plus grand, & de plus considérable dans l'Histoire Romaine; premièrement sous les Rois, ensuite sous la République, & enfin sous Jules César, & pendant une partie de la Vie d'Auguste. Si la Jeunesse commençoit d'abord par *Tite-*

Live, elle y employeroit beaucoup de tems; &, si elle n'y joignoit les Supplémens de *Freinshemius*, qui en demanderoient bien davantage; elle n'auroit qu'une idée très-imparfaite de l'Histoire Romaine. Ainsi nôtre Auteur lui rend encore un bon service, en la lui donnant entiere, en deux Volumes, qui sont plus courts que n'est ce qui nous reste de *Tite Live*, & qui comprennent néanmoins l'Histoire, d'un beaucoup plus grand nombre d'années. Ceux qui les auront lus, avec attention, seront plus en état de lire ce grand Historien & ses Supplémens; qu'ils ne le pourroient être, sans cela. Il n'est pas fort besoin de dire que, s'il y a une Histoire, qui mérite d'être lue, c'est la Romaine, soit à cause de la grandeur du sujet, soit à cause des bons & des mauvais exemples que l'on y trouve, & par lesquels on peut apprendre ce qu'on doit fuir, & ce que l'on doit imiter. Mais il est bon de dire qu'il est honteux de l'ignorer, puis que, sans en avoir quelque idée, on ne peut bien entendre les livres, qui y font allusion; c'est à dire, la plupart des Livres Historiques de quelque conséquence, qui ont été écrits, depuis

puis le tems d'Auguste, jusqu'au nôtre. Cependant il y a une infinité de gens, qui ont des Charges éminentes, & qui croient être capables de les soutenir, avec honneur; sans en avoir presque aucune idée. Aussi commettent-ils de grandes fautes, pour ne pas se servir de l'expérience des autres, quoi que la leur soit très-petite. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler d'une chose, comme celle-ci.

Mr. *Nieuport* a eu soin de tirer son Histoire des anciens Originaux, & de se servir même de leurs expressions, qui rendent son abrégé plus agréable à lire. Il a aussi pris soin de citer ses Auteurs, avec exactitude, au dessous des pages. Il n'a employé que les meilleurs & les plus dignes de foi; à moins qu'il n'y eût quelque chose, dans d'autres Auteurs, moins estimez, qui ne se trouvât pas dans les autres. Dans la narration, il a suivi ce qu'il a jugé de plus vrai-semblable. On en peut voir un exemple, dans l'Histoire des trois cents Fabiens, qui entreprirent de soutenir la guerre, contre les Vémentins, & qui y perirent tous; de sorte qu'il ne resta qu'un seul garçon, d'une si nombreuse famille, au dessous de l'âge
de

de puberté. L'Auteur montre que cela n'est nullement vrai-semblable, & qu'il y a apparence que les Fabiens emmenerent avec eux tous leurs Cliens, qui les voulurent suivre. *Dennys d'Halicarnasse* avoit remarqué, avec raison, que cette Histoire ressembloit aux *fictiones des Théâtres*. C'est ce que nous avons marqué sur *Tite-Live* Liv. II. c. L, II. Notre Auteur n'a pas toujours entrepris de rendre raison des causes des événemens, quoi qu'il l'ait fait quelquefois. Pour la Chronologie, il a suivi *Pighius*, dans ses Annales. Quelquefois il a blâmé ce qu'il a cru blâmable, quoi que contre l'opinion du Commun des hommes; & il n'a pas fait difficulté de donner des louanges à de méchantes gens. Il a raison de dire qu'on ne doit pas regarder les plus estimez, d'entre les Romains, comme des gens à qui on ne pût rien reprocher. Mais d'un autre côté, on ne doit pas exiger d'eux des Vertus Chrétiennes. Il les faut louer, & les blâmer conformément aux Lois de la Nature, qui leur étoient connues. S'ils les gardoient, en bien des occasions; il faut avouer qu'ils les violoient, aussi en d'autres. On ne sauroit

fauroit louer leur ambition excessive, à laquelle ils sacrifioient tout. Mais on ne peut pas s'empêcher de louer leur générosité, leur retenue, leur modération & leur grandeur d'Ame, qui parurent en mille occasions. Dans les derniers tems, que les Richesses furent entrées dans la République; le luxe, la volupté, le faste, & l'avidité y regnerent plus qu'en aucun autre Etat; à cause de sa grandeur. On ne peut pas ne les blâmer point, à cet égard; puis que leurs plus illustres Ecrivains n'ont pas manqué de les censurer, comme ils auroient fait tout autre peuple. Il n'y a qu'à lire les Offices de *Cicéron*, pour leur faire leur procès, quand ils se sont éloignés des Lois de la Morale, qui ne leur étoient pas inconnues.

Nôtre Auteur a mis, à la tête de cette Histoire, des Prolegomenes, où il traite des anciens Peuples de l'Italie, de l'origine des Romains, qu'il ne tire pas des seuls Troyens, qui vinrent en Italie sous la conduite d'Enée; mais de divers autres anciens peuples, qui y étoient auparavant. Ces sortes d'Antiquitez si éloignées sont pleines d'obscuritez & de doutes, qui partagerent autrefois les Anciens,

ciens, & qui ont produit auffi quelque diverfité de fentimens parmi nos Savans Modernes. Il s'est trouvé autrefois des gens, qui ont cru qu'il n'y avoit point eu de Siege de Troye, comme *Dion Chrysoftome*. Si cela étoit vrai, ce qu'on dit, du voyage d'Enée, en Italie, ne feroit qu'une fable, comme *Cluvier & Bochart* l'ont crû. Mais nôtre Auteur défend ici le fentiment commun, & en effet quoi qu'il fe foit mêlé beaucoup de fables, dans les Origines de tous les anciens Empires; il ne faut pas s'imaginer, pour cela que tout est fabuleux. Il fait, en fuite, en peu de mots, l'Histoire du Royaume d'Albe.

Immédiatement après vient l'Abregé de l'Histoire Romaine, dont nous avons parlé. Ceux qui le liront trouveront que l'Auteur a bien executé ce qu'il s'est proposé, & le liront avec fruit. La Jeunesse ne peut pas commencer à étudier l'Histoire Romaine par *Tite-Live*, ou par *Dennys d'Halicarnasse*; il faut auparavant qu'elle s'en forme une idée générale après quoi elle peut lire ces grands Auteurs avec plus de facilité, & de profit. Elle doit fe souvenir qu'un A-
bregé

bregé n'est jamais qu'une Introduction, qui prépare l'esprit à mieux entendre les Livres, qui traitent des mêmes choses, avec plus d'étendue. Il ne faut pas oublier de dire que Mr. *Nieupoort*, a eu soin de marquer à la marge les Années de la fondation de Rome, selon les Annales de *Pighius*; ce qui étoit fort nécessaire, & qui avoit été négligé par les Auteurs des Anciens abrégés de l'Histoire Romaine, comme *Florus*, *Entrope* & *Aurelius Victor*. Il y a du plaisir & de l'utilité à voir, en combien d'années, l'Empire Romain fit les progrès, qui le rendirent enfin le plus puissant Empire, qu'il y ait eu sur la Terre.

A R T I C L E XII.

THEODORI HASÆI de LEVIATHAN JOBI & CETO JONÆ *Disquisitio*. A Bremae M D C C X X I I I. in 8. pagg. 280.

LES Animaux & les Plantes, dont il est parlé dans l'Écriture Sainte, donneront toujours beaucoup de peine
aux

aux Savans; parce que nous n'avons aucune Ancienne Histoire de la Nature, qui fasse mention des Plantes & des Animaux, sous les mêmes noms, que les Auteurs Sacrez leur donnent. On peut bien tirer quelque lumiere des Langues Voisines, & même des Grecs & des Romains, qui ont écrit des Plantes & des Animaux. *Bochart* l'a fait à l'égard des Animaux, aussi bien qu'il étoit possible, & personne, comme je crois, ne l'égalera jamais en ce travail; mais il arrivera, sans doute, que d'habiles gens feront de nouvelles ouvertures, touchant divers Animaux, dont il est parlé dans la Bible; lesquelles pourront rendre douteuses quelques-unes des conjectures de *Bochart*; en proposant quelque nouvelle conjecture, sur les matieres que ce savant homme a traité.

Mr. *de Has* se propose de montrer que le *Léviathan*, dont il est parlé dans Job, est une sorte de Baleine, qui a de grandes dents, & qu'on appelle communément *Orca*. Il juge aussi que c'est le même poisson, qui avala Jonas, & qui le garda trois jours dans son Estomac.

Pour marquer d'abord en peu de
mots

mots le sujet de cette Dissertation, elle est composée de cinq Chapitres. Dans le premier, l'Auteur décrit le Poisson, dont il s'agit, sur ce qu'il en a vû, & sur ce que ceux, qui en avoient pris un, lui raconterent; outre ce qu'il en a trouvé, en quelques Auteurs. Au second, il s'applique à montrer que tout ce que dit Job du Léviathan, ne quadre à aucun animal aquatique qu'à l'Orca, & qu'il ne convient point à la Baleine ordinaire, & encore moins au Crocodile, quoi que *Bochart* en puisse dire. Dans le troisième & dans le quatrième, il examine le nom de *Léviathan*, & prétend que la signification de ce mot convient à l'Orca. Enfin dans le cinquième, il recherche si le poisson, qui avala Jonas a été de la même sorte, & il trouve qu'il y a bien de l'apparence; parce que le poisson dont il s'agit, avale de gros poissons tous entiers.

I. MR. *de Has* eut occasion de voir la dépouille d'un de ces poissons, l'an M DCC XXII. qu'un Vaisseau de Brême, qui étoit allé, avec plusieurs autres, à la pêche de la Baleine, sur les côtes du Groenland, rapporta à Brême. Il lui vint en
l'esprit

l'esprit, sur ce qu'il en entendit dire, que ce pourroit bien être le *Léviathan* de Job, & le poisson dans l'estomac duquel Jonas passa trois jours.

Ce poisson fut pris au 77 degré de Latitude Septentrionale, & étoit long de LXX pieds. Les Matelots dirent qu'ils en avoient vû d'autres, de la même sorte, qui étoient longs, de cent pieds; au lieu que les Baleines ordinaires ne sont guère, que de cinquante pieds de longueur. Il a la tête si grosse, qu'elle fait la moitié de son corps; au lieu que la tête d'une Baleine n'est qu'environ le tiers de toute sa masse. Les Baleines ont deux ouvertures, sur la tête, par lesquelles elles rejettent l'eau, qu'elles reçoivent dans la gueule; mais ce poisson n'a qu'un trou, par où cette eau sort, plus près du museau. Il n'a pas la gueule si large que celle des Baleines, mais il a le gosier beaucoup plus grand. Il n'a point de ce qu'on appelle *la Barbe*, dans les Baleines. Sa mâchoire, que l'on voit encore à Brême, est longue de seize pieds & demi. Ses dents qui la garnissent, en grand nombre, sont grandes, pointues & de la figure des dents humaines; & le poids de chacune n'étoit pas

pas moindre, que de deux livres. Les yeux, selon la grandeur du corps, étoient petits & fort brillants. Sa langue étoit pointue, & de couleur de feu. Sa peau n'est pas épaisse d'un demi-doigt; mais comme elle est attachée à une chair fort compacte, elle est presque impénétrable aux armes de fer. Il y a néanmoins un endroit sur le dos, de quelques pieds, qui peut-être blessé, aussi bien que vers la queue. On verra les autres particularitez, dans l'Auteur, qui en a donné des figures.

Il remarque, à l'égard des Baleines ordinaires, qu'elles se nourrissent de la mousse, qui est au fond de la Mer, & de menus Insectes, que l'on y trouve, même dans les Mers Glaciales. L'Orca vit de poissons, & qui sont même assez gros, que l'on voit dans son Estomac, en grande quantité. Quand elle est blessée elle se défend, contre ceux qui l'ont blessée, & fait souvent périr leurs Chaloupes. Celle, dont il s'agit, se défendit, toute blessée qu'elle étoit, pendant huit heures, après quoi elle succomba. Elles ne rendent pas tant d'huile de leur corps, que les Baleines, mais l'huile, qui en sort, est plus blanche &

& ne sent pas mauvais. L'Auteur fait encore plusieurs remarques sur le *Sperma Ceti*, qui est ainsi mal nommé; puis que c'est une liqueur, qui descend du Cerveau de ces poissons. Nous ne nous arrêterons pas à cela, parce qu'il ne s'agit principalement ici, que de voir si ce qui est dit du Léviathan, dans Job, lui convient mieux qu'au Crocodile.

II. Dans le Chapitre suivant, Mr. de Has entreprend de montrer qu'il n'est rien dit, dans Job Ch. XL. & XLI. qui ne convienne mieux à l'Orca, qu'à la Baleine, ni au Crocodile. Mais il se trouve une difficulté, dans l'application qu'on en peut faire, ou à l'Orca, ou au Crocodile. C'est que tous les discours de Job & de ses Amis, & ceux, qui sont attribuez à Dieu, sont extrêmement figurez, & ne peuvent nullement être pressez à la rigueur, quelque sens qu'on leur puisse donner. Encore aujourd'hui les Orientaux sont pleins, dans leurs Ecrits, de figures fort hardies, & qui paroissent extrêmement étranges, à ceux, qui n'y sont pas accoutumez.

Au Ch. XL, 20. il est dit qu'on ne peut pas *lier la Langue* du Léviathan;

than; ce qui ne paroît pas quadrer au Crocodile, parce que cet Animal n'a point de Langue; mais *Bochart* a très-bien remarqué qu'il en a une, qui est attachée à sa mâchoire inférieure.

Il est dit, au même verset, que l'on ne peut pas tirer le Léviathan, par un hameçon; & il est certain qu'on prend le Crocodile, par un hameçon, qu'on couvre de chair de porc, qu'il prend avec avidité & par-là se trouve pris par le hameçon, qui s'engage dans son gosier, comme Mr. de *Has* l'a fait voir, par des autorités. Mais cela se peut entendre du hameçon ordinaire, dont on prend les poissons d'une moindre grandeur. On peut faire la même objection à l'Orca, que l'on prend en lui lançant un crampon sur le dos, à l'endroit, où sa peau est plus tendre, comme on l'a dit ci-dessus.

Il est dit, au verset 23. en parlant du même animal : *fera-t-il une alliance, avec vous? le prendrez-vous pour en faire un Esclave à perpétuité?* Mr. de *Has* prouve, par quantité de passages, que les Anciens avoient trouvé le moyen d'apprivoiser les Cro-

codiles; mais ce n'étoit pas *pour toujours*; puis qu'ils ne perdent jamais leur férocité, & qu'ils mangent ceux, qui paroissent la leur avoir ôtée; comme nôtre Auteur le fait voir, par un exemple remarquable, tiré de la XXXVIII. Harangue de *Maxime de Tyr*.

Il est dit aussi, au vers. 24. *jouerez-vous, avec lui, comme avec un oiseau &c.* ce qui semble ne convenir pas au Crocodile; que l'on apprivoisoit si fort, qu'on pouvoit se jouer avec lui, sans rien craindre. Mais il est certain qu'on ne pouvoit pas s'y fier, témoin l'Histoire de *Maxime de Tyr*; qui dit qu'un Crocodile, avec qui un enfant avoit joué impunément, pendant que le Crocodile étoit petit, en fut dévoré, dès qu'il fut devenu gros. Quand un Oiseau est apprivoisé, il l'est pour toujours, mais il n'étoit pas sûr de se fier à un Crocodile, quoi qu'apprivoisé.

Il est encore dit, au verset 25. *qu'on ne mangeoit pas la chair du Leviathan.* Mr. de Has fait voir le contraire, à l'égard du Crocodile & l'on pourroit encore citer quelques Auteurs, pour confirmer ce qu'il dit. Mais il suffit que cela ne se fît pas

com-

communément, parce que sa chair n'étoit pas de bon goût, & qu'aller à la pêche d'un semblable animal, avec tant de danger, pour se régaler d'une si mauvaise chair, n'étoit pas une chose ordinaire.

Au verset 9. & *suiu.* du Ch. XL. le Léviathan est décrit comme si ses *éternuemens* étoient accompagnez de *lumiere*, & comme *s'il sortoit de feu de sa gueule* &c. Ce sont là des Hyperboles, pour marquer l'effroi qu'il caufoit à ceux, auprès de qui il s'approchoit. On ne pourroit expliquer ces mots en un autre sens, en les appliquant à l'Orca.

Dans les versets 22 & 23. il est dit que le Léviathan est dans la *profondeur*, dans *la mer*, & dans *l'abîme*. Cela peut s'entendre des embouchures du Nil, où les Crocodiles alloient quelquefois, pour prendre des Daufins; car ils ne vont pas ordinairement dans l'eau salée: comme les Daufins n'entrent pas dans la douce.

Les autres difficultez, que Mr. de Has fait contre le sentiment de Bochart, ne sont pas si spécieuses que les précédentes. On doit consulter Bochart, dans son Chapitre du *Léviathan*.

III. Nôtre Auteur recherche quelle est l'origine du mot Léviathan. Il croit qu'il est composé de LIVJATH & de THAN qui signifie, selon lui, *augmentum*, ou *additamentum* *Thanis*; c'est à dire, d'un grand poisson, car THAN, dans les Langues de l'Orient, & en d'autres, signifie *grand*. C'est trop hazarder, que de parler positivement d'une semblable Etymologie; mais si elle étoit vraie, ce nom quadreroit fort bien au Crocodile, qui de très-petit devient très-grand, & croit tant qu'il vit, à ce qu'on dit.

IV. IL faut accorder à l'Auteur, que ce qui est dit dans Job, du Léviathan, pourroit se dire aussi de l'Orca. Le style Oriental, est si hardi, qu'il n'y a guère d'expression, qui ne puisse marquer diverses choses, à cause des figures perpetuelles, qu'ils employent; sur tout en un Livre, comme celui de Job. Mr. de Has explique assez heureusement la plupart des expressions du Ch. XL. sur le Léviathan, & les applique à l'Orca. Mais il me semble que Bochart a aussi fait voir, qu'elles conviennent assez bien au Crocodile, selon les manieres figurées de l'Orient; & je
me

me flatte qu'on en conviendra, quand on aura vu ce que j'ai dit là-dessus, dans mon Commentaire sur Job. Mr. *de Has*, a, au reste, très-bien illustré ce passage de Job, par quantité de citations des Anciens Auteurs Grecs & Latins. Mais on peut en appliquer une bonne partie au Crocodile, aussi bien qu'à l'Orca.

V. ON doit dire la même chose du Ch. V. où nôtre Auteur explique ingénieusement ce qui est dit, dans le Ch. XLI. de Job du Léviathan, & l'applique à l'Orca ; mais on le peut aussi dire du Crocodile, sans s'éloigner trop des manières des Orientaux. Nous ne pouvons pas entrer ici dans ce détail ; nous dirons seulement que comme le *Behemoth* est, selon toutes les apparences l'Hippopotame, Animal du Nil ; il est plus vrai semblable que le *Léviathan* est aussi un Animal du même fleuve, que de la Mer Glaciale, ou de quelque autre Mer éloignée de l'Arabie Déserte ; où étoit la Scene, pour ainsi dire, de ce qui est raconté dans le Livre de Job. Comme Dieu est introduit parlant à des gens, qui demeuroient en ce pais-là, on conçoit facilement qu'on l'a dû introduire parlant d'A-

nimaux, qui n'étoient pas inconnus en Arabie; tels qu'étoient ceux du Nil, qui étoit le fleuve le plus connu aux Arabes, après l'Euphrate.

VI. DANS le dernier Chapitre, Mr. *de Has* entreprend de montrer que le Poisson, qui engloutit Jonas, est apparemment une sorte de Poisson, semblable à celui qu'il a décrit, dans les Chapitres précédents. Il est au moins certain qu'il faut que ce fût un poisson très-gros, & qui eût l'estomac assez large, pour avaler un homme entier, & pour le pouvoir tenir en ses entrailles, en maniere qu'il y pût vivre & respirer, pendant trois jours. Le Miracle fut encore assez grand, en supposant l'un & l'autre. On conçoit facilement qu'il est bien difficile qu'un homme puisse respirer, & vivre dans l'estomac d'un Poisson, qui est sans doute plein d'un suc dissolvant; par le moyen duquel il digere des corps entiers d'autres Poissons. Mr. *de Has* cite quelques Savans, qui ont jugé que Jonas demeura dans la gueule du poisson, je ne sai comment; à moins qu'il n'y eût un poisson, qui pût tenir un homme entier dans une dent creuse. Mais puis qu'il faut reconnoître ici un Miracle,

racle, Dieu a pu conserver Jonas en vie dans l'estomac d'un Orca, aussi que dans sa gueule. J'ai connu un homme, qui soupçonnoit que le Prophete ayant été jetté dans la Mer, fut sauvé par un Vaisseau, que le Prophete avoit décrit allegoriquement sous le nom d'un *grand Poisson*; où il demeura trois jours lié à fond de Cale; après quoi le Capitaine du Vaisseau l'avoit mis à terre, & lui avoit donné la liberté. Il disoit que Nôtre Seigneur avoit fait allusion à cette Allegorie, en disant (Matth. XII, 39.) *que l'on n'accorderoit aux Juifs aucun miracle, que celui du Prophete Jonas. Car comme Jonas, dit il encore, fut trois jours, & trois nuits dans l'estomac d'un grand Poisson: le Fils de l'Homme, de même, seroit trois jours & trois nuits dans le cœur de la terre; mais que cette allusion pouvoit avoir lieu, sans que la chose fût arrivée à la lettre, à cause de la ressemblance de ces deux choses, quant au tems; ce qu'on ne rapporte, que comme une conjecture hazardée, & sur laquelle on ne peut faire aucun fonds.*

Mais il ne s'agit pas ici d'examiner cette pensée. Mr. de Has après avoir

montré que le Poisson Marin, qui avala Jonas, ne peut être ni une *Baleine* proprement dite, parce qu'elle a le gosier trop étroit, pour engloutir un homme; ni un *Requin*, ou un *Carcharias*, parce que ce poisson est trop petit pour cela; rapporte le sentiment de quelques Savans, qui ont jugé que c'étoit assez de dire que Jonas avoit demeuré dans la gueule du Poisson, sans pénétrer plus avant dans son corps. Il est bien dit dans Jonas, qu'il avoit été dans les *entrailles* & dans le *ventre* du Poisson; mais ils croient qu'il suffit, qu'il ait été dans quelque cavité du Poisson, pour employer ces termes. On a fait des *Dissertations* sur cette matière, que je n'ai pas vues; mais bien des gens trouveront Jonas fort mal placé, dans la gueule du Poisson, où il ne pouvoit pas échapper à son avidité, ni y vivre sans miracle. Quoi qu'il en soit, si la chose est arrivée à la lettre, il faut nécessairement qu'il y ait du *Miracle*.

Au reste il y a à profiter dans cette *Dissertation*, parce que l'Auteur traite sa matière avec érudition, & cite beaucoup d'Anciens & de Modernes, fort à propos.

I N D E X

*Des Principales Matières, dont il
est parlé dans le*

T O M E X X.

D E L A

B I B L I O T H E Q U E
A N C I E N N E E T M O D E R N E.

A.

Abdias vers. 18 expliqué. 244. & suiv.
Abu'l Feda, Prince de Hama, ses Ou-
vrages. 74

Abu'l-Feda, sa Vie de Mahomet en abre-
gé. 69. & suiv.

Agrippa, grand Charlatan. 413

Alcala, Edition des LXX. dans la Bible
d'Alcala. 269

Alexandrie, si le Sanhedrin Juif de cette
Ville se mêla de la Version des LXX.
52. & suiv.

Alexandrie, MS. des LXX. écrit en cer-
te Ville, la maniere dont il a été écrit,
59 & suiv. Son antiquité. 256. & suiv.

Alexandrie, Dialecte de cette Ville se
trouve dans la Version des LXX. p. 46.
& suiv.

Ali, Gendre de Mahomet. 90. Son fa-
vori. 99

V 5

Apo-

I N D E X.

Apocryphes n'ont pas été reçus, avec la même autorité, que les livres Sacrez.

54. & suiv.

Arabes, quelle étoit leur Religion, avant Mahomet.

91

Arabes, leur Médecine.

400 & suiv.

Aristide Orateur Grec. 288 & suiv. passages de cet Auteur corrigez.

296. & suiv.

Aristippe, remarques sur quelques uns de ses Apophthegmes, traduits par T. le Fevre.

338. & suiv.

Arnaud de Ville-Neuve.

405

Associateurs, nom que les Mahometans donnent aux Chrétiens, qu'ils accusent d'associer à Dieu des Creatures.

138.

141

S. Athanase, livre de cet Auteur qui se trouve dans le MS. Alexandrin.

48.

& suiv.

S. Athanase, son introduction à la lecture des Pseaumes.

259

B.

BAyle, sa vie de Mahomet.

72

Baleines, de quoi elles se nourrissent.

451

Bochart, s'est trompé en corrigeant un passage de *Suidas*.

24

Bossuet (Evêque de Meaux,) approuve l'Ordination Angloise.

432

C.

CAaba, Temple de la Meque, ce que les Arabes en disent.

85

Comment il fut réparé.

86

Can-

I N D E X.

- Cantiques* de l'Ecriture, coupez en petites lignes, comme des vers, dans les Anciens MSS. 34
- Charité marque & liaison de la Chrétienté. 381
- Chrétiens, leurs guerres & leurs persécutions, desavantageuses à la Religion. 147
- Communion avec une Eglise particulière, si elle est nécessaire. 171
- Clergé, s'il a droit de décider des Controverses, sans appel. 351. & *suiv.*
- Confessions de Foi, diverses remarques sur les souscriptions qu'on en impose. 198. & *suiv.* 208 & *suiv.*
- Consul, que les suprêmes Magistrats des Villes Libres prenoient ce nom, dans l'Empire Romain. 227
- Coupe Eucharistique rétablie ne suffit pas aux Protestans, pour se réunir à l'Eglise Romaine. 433. & *suiv.*
- Cousins, leurs mariages. 216
- Coûtumes des Romains doivent être connues avant que de lire l'Antiquité Romaine. 435
- Croix, comment S. Jean de Damas défend son culte. 143

D.

- D**ogmes essentiels révelez clairement. 168. & *suiv.* à quoi on les peut reconnoître. 171. l. Pierre I, 20. expliqué. 173
- Dolus bonus* & *dolus malus*, remarques sur cette matiere. 288

I N D E X.

E.

Ecriture de l'Ancien Testament, peu entendue des Anciens. 278. & *suiv.*
négligence de l'Antiquité blâmable.

Ibid.

Eglise, son pouvoir, dans les controverses. 182

Empeur, son droit, à l'égard de l'élection du Pape. 212. & *suiv.*

Erreur, qu'il y a des erreurs très-innocentes. 149. & *suiv.* & qui sont compatibles avec la piété. 152. & *suiv.*

154. & *suiv.*

Erreur involontaire pardonnable. 157.

& *suiv.*

Esaie I, 18. expliqué. 250. & *suiv.*

Eusebe, sur les titres des Pseaumes. 259

F.

Femmes accomplies, selon *Mahomet*. 90

G.

Génie du Prince, punition de ceux qui se parjuroient, après avoir juré, par ce Génie. 217. 220.

Grec, pourquoi mêlé dans le Droit Romain. 222

H.

Habacuc X, 38 expliqué 14 & *suiv.*
Hebreu, que cette Langue est fort elliptique dans ses expressions. 17

Hérétiques Chrétiens ont favorisé en quelque maniere le Mahometisme. 146

Hesychius passage de cet Auteur expliqué.

23

Hif-

I N D E X.

Histoire Romaine, avis pour la lire. 441

I.

Jeremie, omissions & desordres dans la version Greque de ce Prophete. 253. & suiv.

Jeremie XXXI, 32. expliqué. 13

S. Jerôme, s'il a préféré les Septante Intt. à l'Hebreu. 44 & suiv.

S. Jerôme reprend mal à propos les Septante. 9. & suiv. 15. mauvais raisonnement de ce Pere. 11

Jesus-Christ, qu'il est le seul Législateur de l'Eglise Visible, aussi bien que de l'Invisible. 355. 358. & suiv.

Job version Greque de ce livre, fort vicieuse. 210. & suiv.

Job IV, 6. dans la version Greque examiné. 280

Job XXXIX. 26. examiné dans la Version Greque. 280

Job C. XL, 19. dans la Version Greque, examiné. 281

Jonas, quel poisson ce fut qui l'avala. 458. conjectures sur cette histoire. Ibid.

Italie ses anciens habitans. 445

Juge pour soi-même en matieres de Religion, droit inalienable. 357

Juifs, comment gouvernez à Alexandrie. 56. & suiv. 58. & suiv.

K.

Kebla, lieu vers lequel les Mahometans se tournent en faisant leurs prieres. 81. 110.

Ko-

I N D E X.

Koraïſchites, Tribu Arabe, d'où étoit
 Mahomet. 80
Kuſter (*Ludolf*) s'eſt trompé ſur un en-
 droit de Suidas, faute d'avoir conſulté
 les Septante. 24

L.

LÉÇONS de l'Hebreu & des Septante,
 comment elles doivent être exami-
 nées. 247. 250
Lévathan dans Job, ſi c'étoit le Croco-
 dile, ou l'Orca. 448. & ſuiv. 452.
 & ſuiv.
Liberté n'eſt pas la mere des opinions di-
 verſes. 353
 Livres, ornemens qu'on y mettoit au-
 trefois. 260
 Logique, remarques ſur cette Science.
 303. & ſuiv.

M.

MAHOMET, ſa vie par *Abu'l-Feda*.
 69. & ſuiv.
Mahomet, retenue qu'il faut apporter à
 juger de ce Faux Prophete. 75. ſa
 naiſſance. 76. & ſuiv. Ce qui arriva
 en Perſe, quand il nâquit. 77. & ſuiv.
 prédiction là-deſſus. 79. & ſuiv. ſa
 Mere mourut en ſon Enfance 82.
 élevé chez ſon Grand-Pere, car ſon Pe-
 re étoit mort avant qu'il nâquit. 82.
 prédiction d'un Moine Chrétien, ſur ſa
 perſonne. *ibid.* Alla jeune à l'Armée
 83. négotia en Syrie, fort heureuſe-
 ment, pour une Marchande, nommée
 Chadigja. *ibid.* Elle l'épouſa 84. quand
 il

I N D E X.

- il reçut sa Mission. 87. *& suiv.* imite
 J. C. en quelque chose. 88. Com-
 ment il gagna les Arabes 93. festins,
 où il multiplia les mêts. 94. 123. pro-
 position qu'il fit de sa Religion 95. 99.
 rencontre beaucoup d'opposition dans
 sa Tribu 96. Ses disciples se réfugient
 un Abyssinie, dont le Prince approu-
 ve les sentimens. 97. Ses premiers dis-
 ciples furent ceux de la Medine. 99.
 Son voyage chimerique en Paradis.
 101. Son inanguration. 105. Son He-
 gire. 107. défait ses ennemis en jettant
 contre eux une poignée de Sable. 108.
 114. on ne peut le prendre. 109. fra-
 ternité par lui établie. 110. l'usage
 d'appeller à la priere. 110. *& suiv.* ses
 guerres, contre les gens de sa nation.
 111. *& suiv.* promet du secours, de la
 part de Dieu à ses gens. 115 prie pour
 les morts. 121. envoie des Ambassa-
 deurs aux Princes voisins. 124. fait la
 guerre aux sujets d'Heraclius. 126. Ses
 derniers discours & sa mort. 128. *& suiv.*
 lieu de sa sépulture. 131. portrait de sa
 personne. *ibid. & suiv.*
Mahomet, ses femmes. 134. n'eut que de
 petites armées 135
Mahometisme favorisé par les mauvaises
 mœurs, & par les controverses des
 Chrétiens 136. *& suiv.* fabriqué en par-
 tie, par un Moine Arien, selon S. Jean
 de Damas. 138
Massorethes, qu'il ne faut pas préférer en
 tout

I N D E X.

- tout leurs leçons à celles des Septante. 41
- Mecenas*, avis, qu'il donne à Auguste, dans *Dion*, examiné. 186. &c.
- Médecins Arabes, remedes qu'ils ont mis en usage. 400
- Medecins Grecs, qui ont vécu après Galien. 397
- Mere de Dieu* titre de la Ste. Vierge. 275
- Mensonge, quand permis. 230
- MS. d'Alexandrie*, ses varietez mal exprimées dans la Polyglotte de Londres. 265
- Multitude de ceux, qui suivent un sentiment, n'est pas une marque de sa vérité. 364. & suiv.
- Mystiques* ennemis de la Raison. 309
- O.
- O***Rca* poisson, sa description. 449. & suiv.
- Ordinations de l'Eglise Anglicane, valides, même selon l'Eglise Romaine. 425. & suiv.
- P.
- P***aganini* (*Gaudentio*) refuté sur la Philosophie des Jurisconsultes. 232
- Pape*, droit de l'Empereur en son Election. 213
- Papes*, querelles arrivées dans leurs élections 213. & suiv.
- Paracelse* fameux Charlatan. 408 & suiv.
- Parjure ce que c'est, avec des remarques sur cette matiere 218. & suiv. comment puni par les Romains. 221
- Par-*

I N D E X.

- Parker* ordonné par un Evêque. 420.
 & *suiv.*
- Pearson* (*Jean*) son jugement de la Ver-
 sion des Septante. 9. & *suiv.* 15. & *suiv.*
- Perjurium*, d'où vient ce mot. 218
- Porte-feu*, qui on appelloit ainsi. 244
- Præstatio casuum solitorum & insolitorum*,
 dans le Droit. 224. & *suiv.*
- Prideaux*, la Vie de Mahomet. 72
- Protestans, maniere de les réunir. 166.
 & *suiv.* 175
- Proverbe VI, 3. dans la Version Greque
 examiné. 282
- Prov. VIII, 28. expliqué. 272
- Pseaumes imprimez sur le MS. d'Alexan-
 drie, mais à faux. 265
- Pseaume II, 12. examiné dans la version
 Greque. 284
- Pseaume IV, 18. dans la version Greque
 corrigé. 276
- Pf.* VII, 14. dans la version Greque
 corrigé. 277
- Pseaume XLII, 6, 7. expliqué.
- Pseaume LXXXII, 7. dans la version Gre-
 que. 274. & *suiv.*
- Pseaume LXXXIV, 12. examiné dans la
 Version Greque. 285
- R.
- R** *Aimond Lulle.* 495
- Réformation*, ses premiers commen-
 cemens. 377
- Religion, si toute innovation ; dans la
Religion, est condamnable. 190.
 & *suiv.*
- Religion

I N D E X.

Religion Chrétienne, sa Beauté.	317.
	<i>& suiv.</i>
<i>Renaudot</i> , (l'Abbé) censure mal à propos Abu'l Feda. 73. les Ordinations An- gloises.	418
Rois, leur onction.	226
<i>Romains</i> , louables & blâmables à divers égards.	444

S.

2. S Am. I, 18. 19. ce passage dans la Version des LXX. examiné. 64.	
	<i>& suiv.</i>

Schisme, le moyen le plus sûr de le continuer. 353

Senator, mot usité pour marquer un Magistrat des Colonies, aussi bien que ceux de Rome. 228

Septante, jugement de leur Version. 4. & *suiv.* qu'ils n'avoient ni Grammaire ni Dictionnaire de la Langue Hebraïque. 5. & *suiv.* Sont utiles. 7. & *suiv.* défendus contre *S. Jérôme*. 9. Servent quelquefois à confirmer la maniere de lire des *Massorethes*. 12. leur version citée par les Apôtres. 13. & *suiv.* que cela ne la met néanmoins pas au dessus de la censure. 18. & *suiv.* qu'ils ne l'ont citée, que par condescendance, pour les Juifs Hellenistes. 19. qu'elle est nécessaire, pour l'intelligence du N. T. 20. & *suiv.* pour entendre les Peres. 92. pour entendre les Anciens Lexicographes Grecs. 22. & *suiv.* Voyez *Versions*.

Septante

I N D E X.

- Septante*, exemplaires MSS. de cette Version très-fautifs. 240. 243. 261. & *suiv.*
- Septante*, traduisent quelquefois en devenant. 65. Sentimens moderez de leur Version. 67
- Septante*, description du MS. Alexandrin de cette version. 27. & *suiv.* 47. & *suiv.* préférable, selon *Grabe*, à celui de Rome. 28. Soins que le même a pris, pour le publier. 30. & *suiv.* 34. 299. & *suiv.* Son antiquité. 49
- Sincerité, quand elle excuse l'Erreur. 368. & *suiv.*
- Stoiciens* préferrez, par les Jurisconsultes Romains aux autres Philosophes.
- Suidas*, passage de cet Auteur expliqué. 23. & *suiv.*

T.

- T**olérance des erreurs non fondamentales défendue. 173. & *suiv.*
- Troyens, s'ils vinrent en Italie. 446

V.

- V**erole (grosse verole) apportée d'Amérique. p. 406
- Verole* (petite verole) inconnue à Galien. 401
- Version des *Septante*. Remarques de Mr. *Lee* sur cette version. 39. que c'est la plus ancienne version, qui ait été faite du Vieux Testament. *Ibid.* quand faite. *Ibid.* estimée d'abord par les Juifs. 40 depuis méprisée par haine pour les Chrétiens, qui s'en servoient. 40. Fautes qui se glisserent, dans ses exemplaires. res.

I N D E X.

res. *Ibid.* & *suiv.* MS. d'Alexandrie
préférable à celui de Rome. 50. & *suiv.*

Si la Version Greque fut un Ouvrage
d'un Sanhedrin d'Alexandrie. 55.

Ufucapio Servitutum, dans le Droit Ro-
main. 227

Z.

Zuingle (Ulric) son sentiment sur la Ver-
sion des LXX. & les Massorethes.
26. & *suiv.*

*FIN du Tome XX. de la Bibliothe-
que Ancienne & Moderne.*



